



# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

\*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES  
(MEEM)

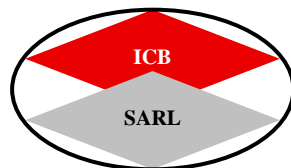


## PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL  
SIMPLIFIÉE DU SOUS-PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE  
TRENTE-TROIS (33) LOCALITÉS DES COMMUNES DE  
BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DÉPARTEMENT  
DE LA DONGA (LOT 7)

### RAPPORT DÉFINITIF

REDIGÉ PAR LE GROUPEMENT :



&



FINANCEMENT : BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

OCTOBRE 2024

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES PLANCHES.....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>6</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>8</b>
<b>RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE.....</b>	<b>10</b>
<b>NO TECHNICAL SUMMARY.....</b>	<b>75</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>138</b>
<b>1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SOUS PROJET.....</b>	<b>140</b>
<b>2. DESCRIPTION COMPLETE DU SOUS PROJET.....</b>	<b>146</b>
<b>3. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE AU SOUS-PROJET 157</b>	
<b>4. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>200</b>
<b>5. ETAT DE REFERENCE DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>218</b>
<b>6. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET ANALYSE DES VARIANTES DU SOUS PROJET.....</b>	<b>247</b>
<b>7. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ET PROPOSITION DE MESURES D'ATTENUATION ET DE BONIFICATION.....</b>	<b>254</b>
<b>8. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....</b>	<b>334</b>
<b>9. RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMÉES.....</b>	<b>352</b>
<b>10. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....</b>	<b>399</b>
<b>11. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....</b>	<b>408</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>430</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>432</b>

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Carte des zones d'influence du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo, Ouaké.....	155
<b>Figure 2</b> : Processus d'évaluation des impacts environnementaux du sous projet.....	207
<b>Figure 3</b> : Situation géographique et administrative du milieu récepteur .....	219
<b>Figure 4</b> : Diagramme ombro-thermique du milieu récepteur (1960 à 2020) .....	221
<b>Figure 5</b> : Formations géologiques du milieu récepteur .....	223
<b>Figure 6</b> : Carte pédologique du secteur d'étude .....	225
<b>Figure 7</b> : Réseau hydrographique de la zone du sous projet .....	227
<b>Figure 8</b> : Formations végétales du milieu récepteur .....	229
<b>Figure 9</b> : Evolution de la population dans le milieu récepteur du sous-projet à l'horizon 2022 ....	236
<b>Figure 10</b> : Proportions des groupes socioculturels présents dans la zone .....	239
<b>Figure 11</b> : Activités économiques dans le milieu récepteur.....	240
<b>Figure 12</b> : Indicateurs de pauvreté dans le milieu récepteur du sous projet .....	242
<b>Figure 13</b> : Situation de l'énergie électrique au Bénin .....	246
<b>Figure 14</b> : Schéma du plan d'urgence en cas d'accident sur le chantier .....	327
<b>Figure 15</b> : Exemples de panneaux d'affichage pour mesure de sécurité .....	328

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau I</b> : Synthèse des activités par localité dans le lot 7 .....	149
<b>Tableau II</b> : Principaux accords internationaux sur l'environnement que le Bénin a adhéré et a ratifié.....	162
<b>Tableau III</b> : Normes de qualité de l'air ambiant .....	177
<b>Tableau IV</b> : Critères d'émission des particules .....	177
<b>Tableau V</b> : Politiques opérationnelles concernées par le projet .....	180
<b>Tableau VI</b> : Points de convergence des SO avec la législation nationale .....	185
<b>Tableau VII</b> : Cadre institutionnel d'exécution de ce sous-projet.....	198
<b>Tableau VIII</b> : Nombre de ménages enquêtés et total de personnes touchées.....	203
<b>Tableau IX</b> : Composantes de la Matrice de Léopold pour l'identification et l'évaluation des impacts du sous-projet .....	208
<b>Tableau X</b> : Matrice d'identification de l'importance des impacts .....	212
<b>Tableau XI</b> : Synthèse des impacts et des mesures d'atténuation et de bonification .....	213
<b>Tableau XII</b> : Modèle de présentation de la synthèse du PGES .....	215
<b>Tableau XIII</b> : Grille d'estimation monétaire de reboisement .....	215
<b>Tableau XIV</b> : Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels.....	217
<b>Tableau XV</b> : Grille d'évaluation des risques.....	217
<b>Tableau XVI</b> : Liste des localités bénéficiaires du sous-projet.....	220
<b>Tableau XVII</b> : Statistiques des unités d'occupation du sol du milieu récepteur .....	230
<b>Tableau XVIII</b> : Liste des espèces végétales du milieu récepteur et leur statut .....	231
<b>Tableau XIX</b> : Liste des mammifères du milieu récepteur du sous-projet et leur statut .....	231
<b>Tableau XX</b> : Liste des reptiles du milieu récepteur du sous-projet et leur statut .....	233
<b>Tableau XXI</b> : Espèces d'oiseaux du milieu récepteur du sous-projet et leur statut .....	234
<b>Tableau XXII</b> : Taux de couverture nationale en électricité de 2016 à 2020 .....	242
<b>Tableau XXIII</b> : Taux d'électrification nationale de 2016 à 2020.....	243
<b>Tableau XXIV</b> : Taux d'accès à l'électricité et de couverture par l'électricité des communes de Bassila Copargo et Ouaké en 2020 .....	244
<b>Tableau XXV</b> : Taux de desserte nationale de 2016 à 2020.....	244
<b>Tableau XXVI</b> : Analyse comparative de chaque type de variante.....	252
<b>Tableau XXVII</b> : Matrice d'interactions des activités du sous-projet avec les composantes de l'environnement.....	256

<b>Tableau XXVIII</b> : Synthèse des pieds d'arbres.....	260
<b>Tableau XXIX</b> : Coût estimatif des travaux de reboisement avec un suivi sur trois (03) ans.....	262
<b>Tableau XXX</b> : Synthèse des impacts et mesures proposées .....	283
<b>Tableau XXXI</b> : Matrice d'analyse des risques du sous-projet d'électrification par raccordement au réseau électrique de la SBEE de 33 localités (Lot 7) .....	316
<b>Tableau XXXII</b> : Composition des comités de gestion des plaintes par niveau .....	337
<b>Tableau XXXIII</b> : Rôles des membres du comité de gestion des plaintes.....	338
<b>Tableau XXXIV</b> : Budget de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes de l'UGP-SBEE .....	349
<b>Tableau XXXV</b> : Villages dans lesquels les consultations publiques ont été organisées.....	352
<b>Tableau XXXVI</b> : Synthèse de consultation publique à Guiguisso (Commune de Bassila).....	355
<b>Tableau XXXVII</b> : Synthèse de consultation publique Salmanga (Commune de Bassila) .....	356
<b>Tableau XXXVIII</b> : Synthèse de consultation publique Boutou (Commune de Bassila) .....	358
<b>Tableau XXXIX</b> : Synthèse de consultation publique Adjiro (Commune de Bassila).....	361
<b>Tableau XL</b> : Synthèse de la consultation publique à Badjoudè-Centre (Commune de Ouaké). 363	
<b>Tableau XLI</b> : Synthèse de la consultation publique Alitokoun (Commune de Ouaké) .....	365
<b>Tableau XLII</b> : Synthèse de la consultation publique Kakpala (Commune de Ouaké).....	367
<b>Tableau XLIII</b> : Synthèse de la consultation publique à Tchitchakou (Commune de Ouaké) .....	369
<b>Tableau XLIV</b> : Synthèse de la consultation publique Babazaouré (Commune de Copargo) .....	371
<b>Tableau XLV</b> : Synthèse de la consultation publique Kataban (Commune de Copargo) .....	373
<b>Tableau XLVI</b> : Synthèse de la consultation publique à Koiwali ( Bassila) .....	375
<b>Tableau XLVII</b> : Synthèse de la consultation publique à NIBADARA (Alédjo) .....	376
<b>Tableau XLVIII</b> : Synthèse de la consultation publique à Taba (Pénessoulou) .....	377
<b>Tableau XLIX</b> : Synthèse de la consultation publique à Taba (Pénessoulou).....	378
<b>Tableau L</b> : Synthèse de la consultation publique à NIBADARA (Alédjo) .....	379
<b>Tableau LI</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Kpéli-Fada</b> (Ouaké).....	380
<b>Tableau LII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Atchakitam</b> (Ouaké) .....	381
<b>Tableau LIII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Atchomkomou</b> (Ouaké) .....	382
<b>Tableau LIV</b> : Synthèse de la consultation publique à Bamisso (Copargo) .....	383
<b>Tableau LV</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Bissètougou</b> (Ouaké) .....	384
<b>Tableau LVI</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Karhum-Dora</b> (Copargo).....	385
<b>Tableau LVII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Karhum-Yaourou</b> (Copargo) .....	386
<b>Tableau LVIII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Kpélité</b> (Ouaké) .....	387
<b>Tableau LIX</b> : Synthèse de la consultation publique à Passabia (Copargo) .....	388
<b>Tableau LX</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Tchakléro</b> (Copargo).....	390
<b>Tableau LXI</b> : Synthèse de la consultation publique à Tchoutchou (Copargo) .....	391
<b>Tableau LXII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Tigninou</b> (Copargo) .....	392
<b>Tableau LXIII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Wèkètè</b> (Ouaké).....	393
<b>Tableau LXIV</b> : Synthèse de la consultation publique à Yaka (Copargo) .....	394
<b>Tableau LXV</b> : Synthèse de la consultation publique à Melan (Pénessoulou) .....	395
<b>Tableau LXVI</b> : Synthèse de la consultation publique à Yari (Pénessoulou) .....	396
<b>Tableau LXVII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Gnanfouroum</b> (Copargo) .....	397
<b>Tableau LXVIII</b> : Synthèse de la consultation publique à <b>Gnalo</b> (Ouaké).....	398
<b>Tableau LXIX</b> : Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké .....	400
<b>Tableau LXXII</b> : Coût du plan de suivi et de la surveillance environnemental des composantes	410
<b>Tableau LXXI</b> : Responsabilité et source de financement des différents acteurs institutionnels intervenant dans la mise en œuvre du PGES du projet.....	416
<b>Tableau LXXII</b> : Analyse des capacités et besoins en formation des parties prenantes.....	424
<b>Tableau LXXIII</b> : effectifs des cibles pour le renforcement de capacité .....	426
<b>Tableau LXXIV</b> : Besoins en formation, thèmes et coûts en fonction des cibles.....	428
<b>Tableau LXXV</b> : Synthèse des coûts des mesures environnementales et sociales .....	429



## LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Séance de consultation publique réalisée à la place publique de Babazaouré **Erreur ! Signet non défini.**

Planche 2 : Séance de consultation publique réalisée dans la maison des jeunes de l'Arrondissement de Badjoudè ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Planche 3 : Séance de consultation publique réalisée à la place publique dans la localité de Guiguisso ..... **Erreur ! Signet non défini.**

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>ABE</b>	: Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>ABERME</b>	: Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
<b>BT</b>	: Basse Tension
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>CFA</b>	: Communauté Financière d'Afrique
<b>CEB</b>	: Communauté Electrique du Bénin
<b>CNSR</b>	: Centre National de Sécurité Routière
<b>CSA</b>	: Centre de Santé d'Arrondissement
<b>CSC</b>	: Centre de Santé Communal
<b>DAO</b>	: Dossiers d'Appel d'Offres
<b>DDCVT</b>	: Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
<b>DDS</b>	: Directions Départementales de la Santé
<b>DGRE</b>	: Direction Générale des Ressources Energétiques
<b>DGE</b>	: Direction Générale de l'Environnement
<b>ECVR</b>	: Enquêtes sur les Conditions de Vie en milieu Rural
<b>EIES</b>	: Etude d'Impact Environnemental et Social
<b>EPI</b>	: Equipements de Protections Individuels
<b>EVE</b>	: Élément Valorisé de l'Environnement
<b>FASHS</b>	: Faculté des Sciences Humaines et Sociales
<b>GPS</b>	: Global Positionning System
<b>IEC</b>	: Information Éducation et Communication
<b>HTA</b>	: Haute Tension A
<b>IACM</b>	: Interrupteur Aérien à Commande Manuelle
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>INStad</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IF</b>	: Inspection Forestière
<b>IGN</b>	: Institut Géographique National
<b>MCVT</b>	: Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable
<b>MEEM</b>	: Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
<b>MGP</b>	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
<b>MISP</b>	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
<b>MS</b>	: Ministère de la Santé
<b>MST</b>	: Maladie Sexuellement Transmissible
<b>MT</b>	: Moyenne Tension
<b>NES</b>	: Norme Environnementale et Sociale
<b>PAG</b>	: Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PAP</b>	: Personne Affectée par le Sous-projet
<b>PAR</b>	: Plan d'Action de Réinstallation
<b>PED</b>	: Personnes Economiquement Déplacées
<b>PER</b>	: Sous-projet d'électrification Rurale
<b>PGEC</b>	: Plan de Gestion Environnementale du Chantier

<b>PGES</b>	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>PPGED</b>	: Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets
<b>PPES</b>	: Plan Protection de l'Environnement du Site
<b>PHSC</b>	: Plan Hygiène Santé de Chantier
<b>PHSSE</b>	: Plan Hygiène Santé Sécurité Environnement
<b>PNUE</b>	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTA</b>	: Plan de Travail Annuel
<b>RFU</b>	: Registre de Foncier Urbain
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>SBEE</b>	: Société Béninoise d'Energie Electrique
<b>SIDA</b>	: Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise
<b>TdR</b>	: Termes de Référence
<b>UGP</b>	: Unité de Gestion du Projet
<b>VBG</b>	: Violence Basée sur le Genre
<b>VCE</b>	: Violence Contre les Enfants
<b>VIH</b>	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>VRD</b>	: Voirie et Réseaux Divers

## GLOSSAIRE

**Etude des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) :** Un outil pour identifier et évaluer les impacts sociaux et environnementaux probables d'un sous-projet proposé, afin de déterminer leur ampleur et leur importance, et à définir les mesures d'atténuation ou de gestion conçues pour éviter et minimiser dans la mesure du possible, ou sinon, pour contrebalancer ou compenser les effets nuisibles et les risques.

**Evaluation Environnementale et sociale :** Selon le Décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022 pris en République du Bénin , l'évaluation environnementale et sociale est l'ensemble des processus qui visent la prise en compte des risques, enjeux et effets ou impacts environnementaux et sociaux sur les milieux biophysique et humain à l'échelle nationale, transfrontalière voir mondiale, associés à la planification ou au développement des politiques, des stratégies, des plans, des programmes, des projets ou de toutes autres activités.

**Enjeu :** c'est ce que la société et, plus particulièrement, le milieu social directement touché par le projet, peuvent perdre ou gagner du fait de la réalisation du projet. Un enjeu peut être défini comme pouvant « améliorer » ou « détériorer » une situation ou, plus prosaïquement, comme une chose que l'on peut « gagner » ou « perdre ».

**Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) :** Un instrument tiré de l'EIES d'un sous-projet proposé qui énonce le plan d'action de mesures de gestion environnementale et sociale à être mises en œuvre par l'emprunteur ou le client.

**Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES) :** Les procédures de la BAD pour l'application de ses SO à ses opérations, déterminant les étapes à suivre par les emprunteurs/clients et le personnel de la Banque à différents stades du cycle du projet.

**Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) :** Un processus de règlement à l'amiable des problèmes d'ordre environnemental et social que pose la mise en œuvre d'un sous-projet aux populations riveraines conformément aux exigences du bailleur et de la législation nationale.

**Système de Sauvegarde Intégré (SSI) :** Le système de sauvegardes intégrées environnementales et sociales de la Banque, incorporant une déclaration de politique de sauvegarde intégrée ; un ensemble de sauvegarde opérationnelles (SO), et un ensemble de procédures d'évaluation environnementale et sociale révisée (PEES). Il comprend également une mise à jour des directives et du Bulletin de synthèse du secteur.

**Normes Environnementales et Sociales (NES) :** Un ensemble de déclarations de politique brèves et ciblées qui fixent clairement les exigences sociales et environnementales opérationnelles avec lesquelles les opérations financées par la Banque doivent se conformer.

**Source d'impact** : est un élément constituant ou une composante d'un sous-projet ou d'une activité de construction, d'exploitation ou d'entretien qui est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

**Récepteur d'impact** : c'est un élément de l'environnement qui subira les effets des éléments constituant d'un sous-projet ou d'une activité.

**Impact** : Un impact est une conséquence positive ou négative d'une action ou d'une activité en interaction avec l'environnement.

**Impacts directs** : découlent d'une activité de projet, selon un lien direct de cause à effet (ex. : les pertes des espèces végétales rares à la suite du dessouchage et du débroussaillage pour l'ouverture d'une route).

**Impacts indirects** : sont ceux qu'on ne peut pas relier à une activité du sous-projet par un lien direct de cause à effet. Ils peuvent se produire plus tard ou à plus grande distance, tout en étant raisonnablement prévisibles (ex : l'érosion du sol à la suite de la coupe de la végétation sur le flanc d'une colline).

**Impacts différés** : ce sont des impacts qui se manifestent à un moment ultérieur à la réalisation du sous-projet ou de l'activité (ex : la manifestation du cancer chez les employés d'une société de construction utilisant de l'amiante dans la pose des plafonds).

**Impacts cumulatifs** : ce sont des effets additifs ou interactifs qui induisent, sur l'environnement biophysique ou humain, des changements brusques ou progressifs dans le temps et dans l'espace. La considération des impacts cumulatifs d'une intervention renvoie à l'évaluation de la potentialité de son tout ou de ses parties d'aggraver ou d'amplifier un phénomène particulier.

**Impacts résiduels** : ce sont des impacts négatifs qui persistent après l'application de mesures d'atténuation.

**Variantes** : ce sont les différentes façons d'exécuter l'option de réalisation retenue.

## RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

### **i. Description sommaire du sous-projet**

La croissance démographique et économique soutenue par l'urbanisation galopante des localités rurales au Bénin induit une forte demande en énergie électrique. Face à une telle demande de plus en plus forte, le Gouvernement du Bénin a élaboré en 2016 un Programmes d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021). Ce programme a été revu avec de nouveaux objectifs pour la période 2021-2026. Au niveau du quatrième axe stratégique (Amélioration de la croissance économique) le secteur de l'énergie constitue l'un des trois secteurs prioritaires. A ce titre, le Gouvernement fait le choix de renforcer les capacités énergétiques et la capacité d'exploitation des ressources minières du Pays. Il s'agit de la modernisation et extension de la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité. L'Etat béninois opérationnalise son Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026 dans le domaine de l'électricité à travers un nombre important de programmes et projets dont le sous-projet le d'électrification (PERU) financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la République du Bénin. De façon spécifique, la mise en œuvre du sous-projet vise (i) l'amélioration du taux de réussite scolaire dans les localités concernées ; (ii) le Recul de l'exode rural ; (iii) le Recul de l'insécurité ; (iv) le développement des activités génératrices de revenus.

Les composantes du sous-projet sont : (A) Infrastructures électriques, (B) Appui Institutionnel et (C) Gestion du Projet.

Le but visé par ce sous sous-projet financé par la Banque Africaine de Développement est l'électrification de 33 nouvelles localités rurales dans le département de la Donga, précisément dans les communes de Copargo, Bassila et Ouaké.

De façon spécifique, la mise en œuvre du sous-projet vise (i) l'amélioration du taux de réussite scolaire dans les localités concernées ; (ii) le Recul de l'exode rural ; (iii) le Recul de l'insécurité ; (iv) le développement des activités génératrices de revenus.

Les composantes du sous-projet sont : (A) Infrastructures électriques, (B) Appui Institutionnel et (C) Gestion du Projet.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

Les différentes possibilités de réalisation du sous projet, sont analysées en vue d'une meilleure optimisation des enjeux. En effet, le but de cette évaluation environnementale est non seulement de permettre une prise de décision mais aussi d'optimiser le sous-projet de sorte à le rendre viable écologiquement, économiquement et socialement pour un développement durable. Au regard de la nature des activités à réaliser, l'optimisation du sous sous-projet passera par les différentes possibilités de construction des lignes électriques en vue de rendre

le sous-projet plus écologique. Pour minimiser les impacts sociaux et environnementaux du sous projet, deux (02) variantes ont été analysées pour chacune des 26 localités du lot 7 de ce sous-projet. L'analyse des alternatifs s'est basée sur deux variantes de réalisation. Il s'agit de:

- **Variante A** : Construction du réseau électrique souterrain ;
- **Variante B** : Construction du réseau électrique aérien.

Sur les plans social, économique et environnemental, la variante de base (construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV), mixtes (BT et HTA) et Basse Tension (BT) offre plus d'avantages. Ces avantages sont dus au fait qu'elle induit moins de perte de la biodiversité et destruction du couvert végétal, moins d'occupation du sol, des matériaux de construction plus accessibles, facile repérage des défauts de fonctionnement, et un coût d'investissement et d'entretien moins élevés.

L'ensemble du réseau à construire est constitué de :

- 96 km de linéaire de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- 104,75 km de linéaire de lignes basse tension BT seule ;
- 39,15 km linéaire de lignes mixtes ;
- 16,7 km de BT sur HTA existant ;
- 55 postes H61 ;
- 550 lampadaires pour l'éclairage public ;
- le raccordement au réseau existant et la mise en service du réseau.

Sur les plans social, économique et environnemental, la variante de base (construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV), mixtes (BT et HTA) et Basse Tension (BT) offre plus d'avantages. Ces avantages sont dus au fait qu'ils induisent moins de perte de la biodiversité et destruction du couvert végétal, moins d'occupation du sol, des matériaux de construction plus accessibles, facile repérage des défauts de fonctionnement, et un coût d'investissement et d'entretien moins élevés. Ainsi, La variante 2 a été donc soumise à une Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) conformément au guide général des études d'impact sur l'environnement en vigueur en République du Bénin.

Les principaux travaux liés à exécuter pour la construction des différentes lignes électriques sont repartis en trois phases que sont :

#### ❖ Phase préparatoire

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- déploiement des engins sur les chantiers ;
- piquetage pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;



- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

#### ❖ Phase de construction

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;
- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

#### ❖ Phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- mise en service des installations électriques ;
- travaux de raccordement des abonnés ;
- entretien et la maintenance des installations.

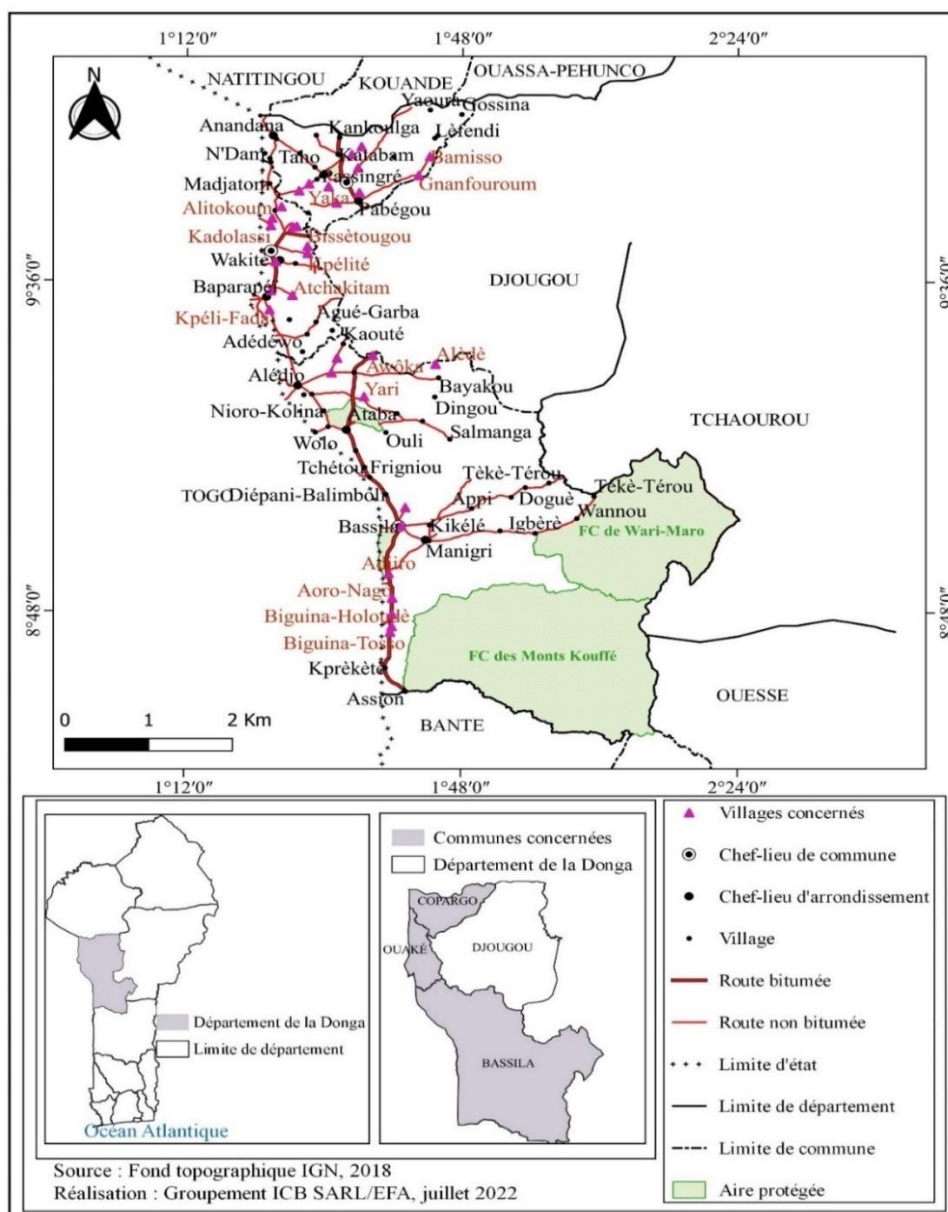
#### ❖ Phase de démantèlement

Pendant la phase de démantèlement, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- le recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- le déploiement des engins sur les chantiers ;
- l'enlèvement des poteaux ;
- le transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)
- le repli du matériel, nettoyage des chantiers et remise en état du site.

## ii. Brève description du site du sous-projet et sa zone d'influence

Ce sous-projet et sa zone d'influence concerne trente-trois (33) localités réparties sur trois (03) communes du département de la Donga. Il s'agit des localités de Boutou, Nibadara, Adjiro, Guiguisso, Koïwali, Awo, Yari, Taba, Saramanga, Tchele, Melan (commune de Bassila), Babazaoure, Passabia, Tchoutchou, Yaka, Bamisso, Gnanfouroum, Tchaklero, Tigninoun, Karhum-Dora, Karhum-Yaourou, Katabam (Commune de Copargo), Alitokoum, Atchomkomou, Bissetougou, Kadolassi, Kakpala, Tchitchakou, Wekete, Kpelite, Atchakitam, Gnalo, Kpeli-Fada (Commune de Ouaké). La figure ci-dessous présente la localisation géographique du secteur d'étude.



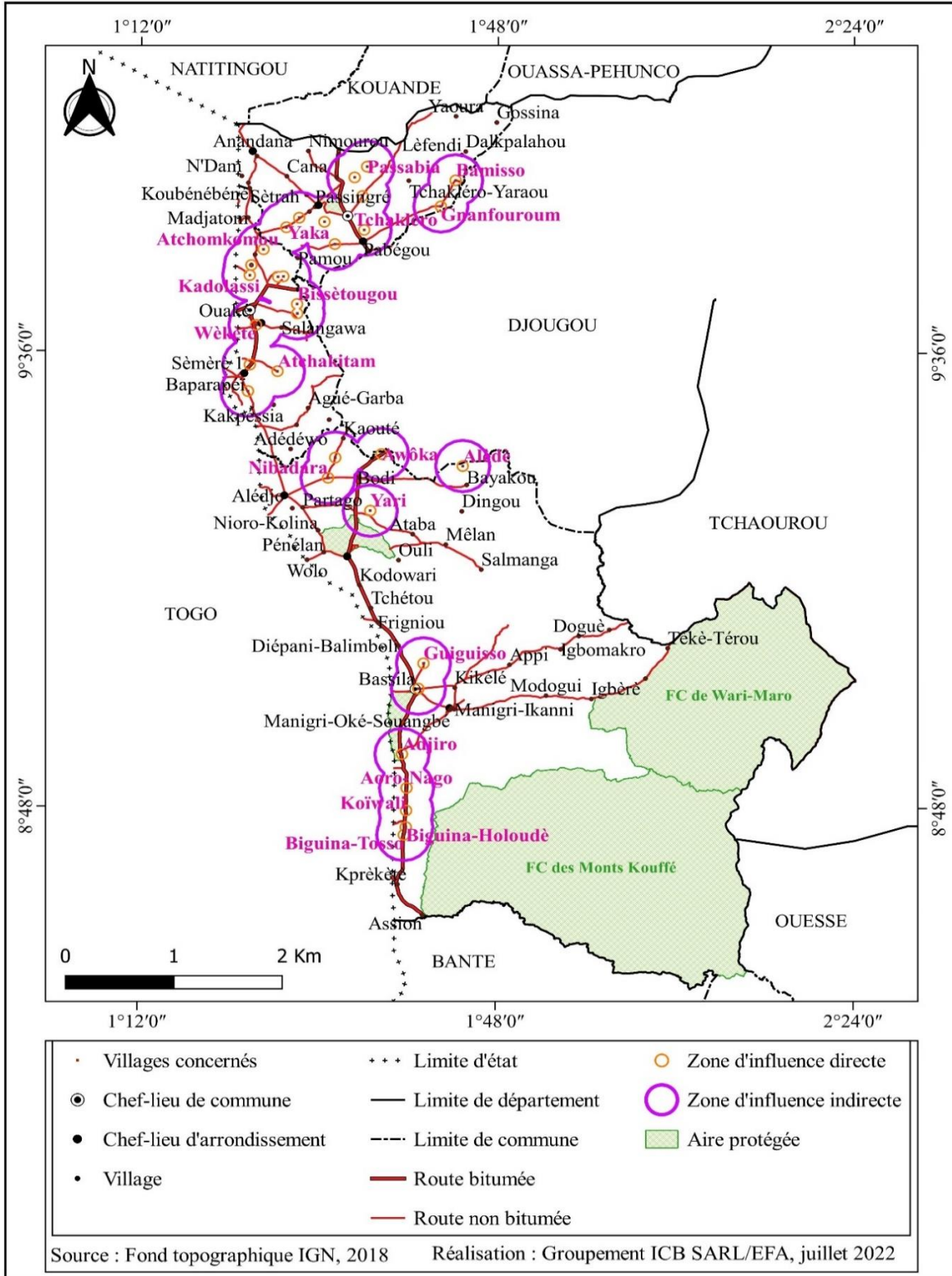
### Situation géographique du milieu d'étude

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIÉE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITÉS DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)

Les trente-trois (33) localités qui bénéficieront de ce sous-projet d'électrification dans le lot 7 sont réparties dans trois (03) communes et onze (11) arrondissements du département de la Donga.

➤ **Zone d'influence du sous-projet**

Le sous-projet de construction de lignes électriques dans trente-trois (33) localités du nord Bénin (lot 7) sera réalisé dans les communes de Copargo, Ouaké et de Bassila dans le département de la Donga. Au total, deux (02) zones d'influence ont été définies en se basant sur les travaux à réaliser pour ce sous-projet. Il s'agit de la zone d'influence directe et de la zone d'influence indirecte.



Carte des zones d'influence du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo, Ouaké.

Les détails sur les différents types d'aire sont présentés dans les sections qui suivent.

**Zone d'influence directe :** La zone d'influence directe comprend la zone d'impact direct des activités du sous-projet. La zone d'influence de ce sous-projet regroupe trente-trois (33) localités réparties sur trois (03) communes du département de la Donga. Il s'agit des localités de Boutou, Nibadara, Adjiro, Guiguisso, Koiwali, Awo, Yari, Taba, Saramanga, Tchele, Melan (commune de Bassila), Babazaoure, Passabia, Tchoutchou, Yaka, Bamisso, Gnanfouroum, Tchaklero, Tigninoun, Karhum-Dora, Karhum-Yaourou, Katabam (Commune de Copargo), Alitokoum, Atchomkomou, Bissetougou, Kadolassi, Kakpala, Tchitchakou, Wekete, Kpelite, Atchakitam, Gnalo, Kpeli-Fada (Commune de Ouaké). Ce sont ces localités qui vont accueillir les activités de construction des lignes électriques. C'est au sein de cette aire que les impacts directs liés à la pollution, au défrichement et perturbation de la faune et de la flore sont notamment étudiés. L'inventaire des biens et des personnes affectées par le sous-projet (PAP) a été effectué dans cette aire. L'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux a été relevé et analysés de manière exhaustive dans cette aire d'influence.

**Zone d'influence indirecte :** L'aire d'étude élargie (influence indirecte) est la zone susceptible d'être affectée de manière indirecte par certaines activités du sous-projet. Cette zone n'est rien d'autre que toutes les localités situées dans un rayon de 5 km autour du milieu récepteur du sous-projet. Il s'agit essentiellement des localités de Kaouté, Gngabakabia, N'Djakada, Kpakpalaré, Agbandaré, Troucaré-Bas, Ouramaré, Agbandaré, Gao, Tchinguéyaré, Ouramaré, Daka, Baparapéï, Gnalo, Salangawa, Wèkètè, Komdè, Yamsalé, Kantè, Sobitè, Wakitè, Koukoulounda, Kassoua-Allah, Awanla, Assaradè, Sonaholou, Tchaladè, Bohomdo, Akpatè, Komtcha, Talinta, Itchodè, Badjoudé, Kawado, Tchalinga, Dakpéra, Passingré, Maho, Bissinra, Taho, Bayakou, Nagayilé, Diépani, Biguina, Bassila Agniyou-Tadja.

#### ➤ **Caractéristiques biophysiques du milieu récepteur du sous-projet**

Parlan du climat, la zone d'étude est située au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle. Elle est caractérisée par un climat tropical de transition. Il est de type soudano guinéen et règne dans la zone du sous-projet avec une alternance de deux saisons, une saison pluvieuse de mi-Avril à mi-octobre et une saison sèche de mi-octobre à mi-avril. L'humidité de l'air est maximale en saison des pluies (avril à octobre) et est minimale en saison sèche. Elle varie de 17 % à 99 % suivant les mois et les moments de la journée.

Concernant sa géologie, le secteur du sous-projet est situé sur le socle précambrien constitué de formations cristallines très anciennes de type "Dahomeyen" présentant des roches éruptives gneissiques et granitiques (N. Agossou, 2016, p. 47). Les roches migmatites couvrent la partie sud-est du milieu récepteur du sous-projet (zone où on retrouve les forêts classées de Wari-Marou et des Monts Kouffè). Les roches granitiques syntectoniques calco-alcalins et ortho gneiss à biotites dominant dans le centre alors que dans le nord du milieu récepteur du sous-projet dominant les quartzites, micaschistes,

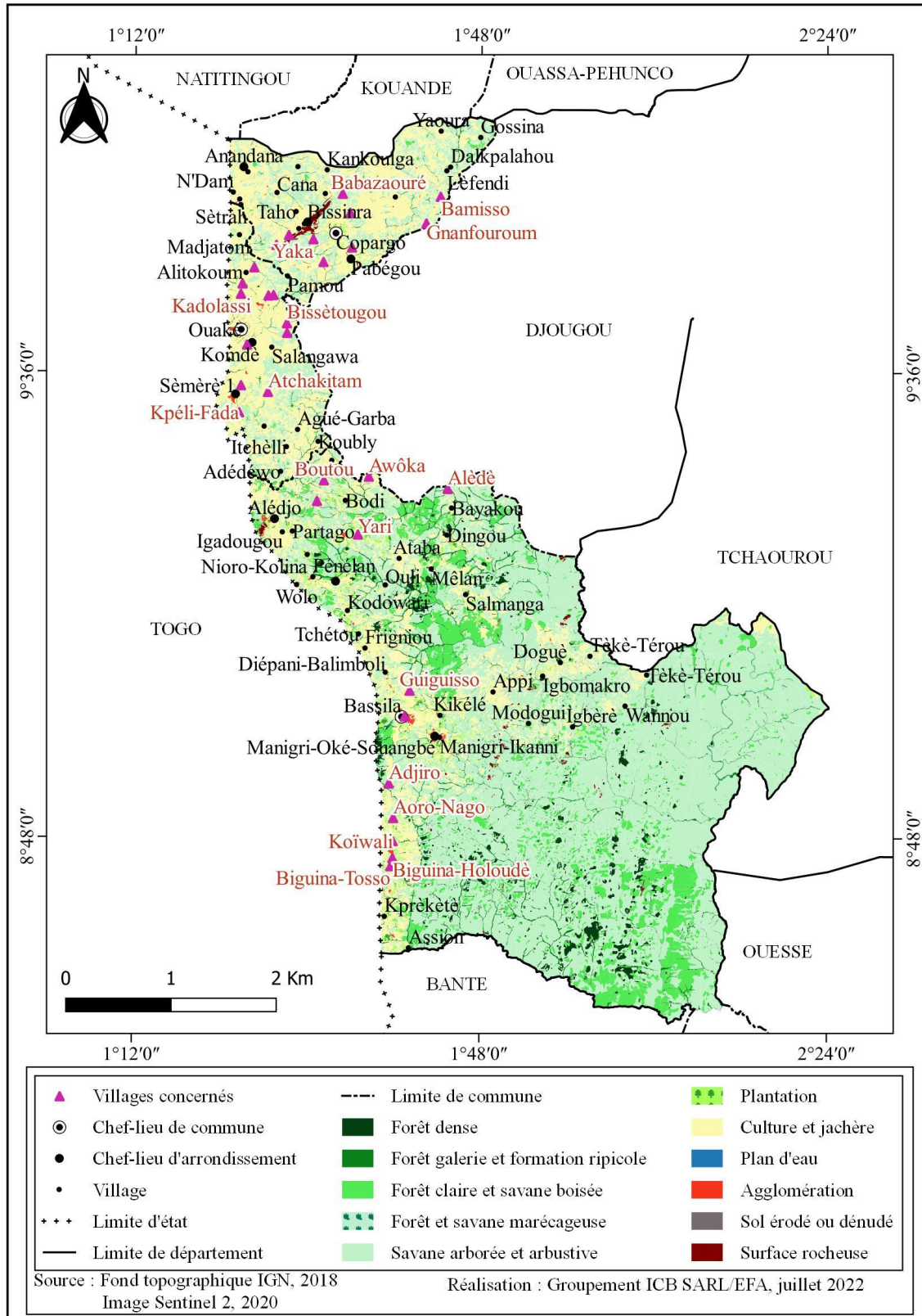
gneiss à muscovites et des granites syntectoniques. Ces formations géologiques constituent un ensemble de substratum qui peut conditionner le type ou le mode d'implantation des poteaux électriques à réaliser dans le cadre de ce sous-projet. Ainsi, les travaux devront être exécutés de manière à moins perturber la structure géologique du milieu récepteur.

Considérant la pédologie, le milieu récepteur du sous-projet repose sur deux grands types de sols. Il s'agit des sols ferrugineux tropicaux et des sols ferralitiques. Ces sols sont parfois lessivés ou non, à concrétion ou non. A ces sols s'ajoutent quelques petites portions de sols hydromorphes, minéraux et lithiques. Le milieu récepteur du sous-projet dispose donc des formations pédologiques assez capables de recevoir les infrastructures électriques projetées, notamment les poteaux électriques et ceci, de manière durable. Toutefois, l'entreprise chargée de l'installation de ces infrastructures devra exécuter les travaux de manière à garantir la bonne santé des différentes unités pédologiques du milieu récepteur.

Le contexte hydrologique du milieu est marqué par des cours d'eau à écoulement temporaire. Le seul, capable de conserver par endroit des poches d'eau est le Téro. Il est l'un des principaux affluents de l'Ouémé et reçoit ses eaux du nord au sud, des rivières Awo, Kémétou et Apéré dans l'arrondissement de Pénessoulou. Les rivières Adjiro et Odola rejoignent l'Ouémé après avoir traversé le nord et le sud de la forêt classée des Monts Kouffè. Seule la partie sud-ouest d'Alédjo-Koura et la bande sud-ouest de la commune, limitée par la Route Nationale Inter -Etats (RNIE3) fait partie du bassin versant du fleuve Mono où ce dernier prend sa source. Le débit maximum est enregistré en septembre et parfois en octobre en rapport avec les pluies d'hivernage. A ces cours d'eau, s'ajoutent des rivières et des mares naturelles ou artificielles. La plupart de ces cours d'eau et marigots tarissent en saison sèche. Le réseau hydrographique se trouve de ce fait très limité pour assurer la couverture des besoins en eau de la population (M. S. Issa, 2012, p. 83). Au vu de cette analyse, il faut retenir que le milieu récepteur du sous-projet dispose d'un réseau hydrographique non négligeable dont l'entreprise en charge des travaux devra tenir compte pour affecter moins les paramètres hydriques du milieu.

Le milieu récepteur du présent sous-projet abrite des formations naturelles (forêts denses, des forêts galeries et formations ripicole, des forêts claires et savanes boisées, des forêts et savane boisées, des savanes arborées et arbustives) et des formations anthropiques (plantations, cultures et jachères). La figure ci-dessous présente l'occupation du sol.





### Occupation du sol des communes de Bassila, Copargo, Ouaké

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIÉE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)



### **iii. Enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet**

Au total quatre (04) types d'enjeux ont été identifiés pour le compte de ce sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités de Bassila, de Copargo et de Ouaké. Il s'agit des :

- Enjeux biophysiques ;
- Enjeux humains et économiques ;
- Enjeux d'ordre sanitaire ;
- Enjeux d'ordre politique.

### **iv. Approche méthodologique adoptée**

L'approche méthodologique adoptée se résume ainsi qu'il suit :

#### **➤ Cadrage de la mission**

Dès la réception de l'ordre de service pour le démarrage de la mission, les membres du groupement ont été invités à une séance de cadrage méthodologique qui s'est tenue dans l'une des salles de réunion de la SBEE.

L'ordre du jour concernait :

- Les informations sur le sous-projet ;
- Les directives de la SBEE pour une meilleure mise en œuvre de la mission ;

Au cours de cette séance, un accent particulier a été mis sur les composantes de l'environnement auxquelles une attention particulière doit être accordée. Il s'agit des arbres à valeurs économiques, divinités, les propriétaires des arbres, les dignitaires des divinités situées dans l'emprise du réseau. Au cours de cette séance un point des documents à mettre à la disposition du consultant a été fait.

#### **➤ Collecte des données et informations de base sur l'environnement biophysique et socio-économique**

Cette phase s'est déroulée à travers la recherche et analyse documentaire, l'entretien avec les acteurs politico-administratif à la base, les investigations de terrain et la consultation publique.

#### **➤ Elaboration des outils et collecte des données**

Pour la collecte des données socio-économiques et environnementales, plusieurs outils ont été élaborés. Il s'agit notamment de :

- un guide d'entretien avec les responsables des services techniques (DST, Direction des Affaires Domaniales et environnementales) ;

- un questionnaire individuel à l'endroit des ménages et des personnes dont les biens sont impactés.
- une fiche de visite environnementale afin de recenser les contraintes potentielles du milieu récepteur ;
- une fiche d'identification et de caractérisation des essences forestières retrouvées dans les emprises du sous-projet.

Les enquêtes de terrain ont été réalisées dans les 33 localités milieux récepteurs du présent sous-projet. Elles ont porté sur les aspects physiques, biologiques et socio-économiques du projet. Il s'agit des enquêtes auprès des groupes de personnes habitant ou exerçant des activités le long des emprises du sous-projet. Ces enquêtes ont été réalisées sous forme d'entretiens et focus group impliquant toutes les catégories de personnes susceptibles d'être affectées directement ou indirectement par les impacts (positifs et négatifs) du projet.

### ➤ **Consultation publique**

Parallèlement aux enquêtes de terrain, des séances de consultation publique ont eu lieu du 25 au 26 octobre 2022, du 31 janvier au 04 février 2024, et du 10 au 24 octobre 2024 dans chacune des communes concernées par le lot 7. Ces consultations du public visent à recueillir les préoccupations, suggestions et attentes des populations et élus locaux sur le sous-projet et les conditions de sa mise en œuvre.

Au cours des séances de consultation publique le sous-projet a été présenté avec ses impacts (positifs et négatifs) de même que les mesures de bonification et d'atténuation associées. Aussi, les avis, inquiétudes ainsi que les attentes et recommandations des différentes parties prenantes consultées ont été recueillies et présentés dans le présent rapport d'EIES.

### ➤ **Démarches spécifiques de la réalisation de l'EIES**

Spécifiquement, la démarche suivie pour la réalisation de l'EIES se présente comme suit :

- élaboration des cartes d'occupation du sol ;
- analyse des variantes ;
- analyse environnementale et d'évaluation des impacts ;
- identification et d'évaluation de l'importance des impacts du sous-projet ;
- proposition des mesures ;
- élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- estimation des coûts de reboisement ;
- évaluation du coût d'indemnisation des arbres affectés ;
- analyse des risques et accidents.

Les données factuelles et qualitatives issues des activités à mener suivant les différentes phases du sous-projet ont été croisées avec les Eléments Valorisés de l'Environnement (EVE) à l'aide de la matrice de Léopold (1971) et le cadre de référence de l'ABE (2001). Cela a permis d'apprécier des impacts socio-environnementaux du projet, lors des phases de préparation, de construction, d'exploitation et de démantèlement.

## **v. Cadre politique, juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet**

### **☞ Cadre politique**

L'axe stratégique 2 : « Engager la transformation structurelle de l'économie » du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) dans lequel s'inscrit le présent sous-projet est soutenu par plusieurs documents politiques élaborés par le Bénin en vue de l'amélioration du taux d'électrification à l'échelle nationale. A travers son Programme d'Action, le gouvernement béninois envisage de débloquer plus de 1.199 milliards de francs CFA, soit près de 2,1 milliards de dollars, dans le secteur de l'énergie au cours du quinquennat 2021-2026 en vue d'assurer plus de 100% d'autonomie énergétique au Bénin. Le Plan d'Action National d'Efficacité Energétique (PANEE) a été élaboré pour la période 2015-2030. La Politique Nationale de Développement des Energies Renouvelables (PONADER) quant à elle, est élaboré en 2020. Les objectifs fixés dans ce plan, s'alignent sur la vision du gouvernement béninois dans le secteur énergétique. Il s'agit d'atteindre pratiquement « 85 % en 2025 et 100 % en 2030 de lampes domestiques efficaces non directionnelles vendues par an ». Le Plan de Redressement du Secteur de l'Energie (PRSE) comporte vingt-huit (28) composantes qui "déterminent les actions à entreprendre en fonction de l'impact attendu". Le sous-projet d'électrification rural vise le redressement du secteur de l'énergie au Bénin. Il fait partie des plus vastes projets du gouvernement du Bénin qui visent à satisfaire la couverture nationale en disponibilité de l'électricité.

### **☞ SO applicables au sous-projet**

Dans le cadre de ce sous-projet d'électrification de 20 localités des communes de Gogounou et Banikoara dans le département de l'Alibori (Lot 7), neuf (09) Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD sont activées. Il s'agit précisément de:

- SO 1 relative à l'évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- SO 2 relative aux conditions d'emploi et de travail ;
- SO 3 relative à l'utilisation efficiente des ressources, prévention et gestion de la pollution ;
- SO 4 relative à la santé, sûreté et sécurité communautaires ;
- SO 5 relative à l'acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire ;

- SO 6 relative à la conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- SO 7 relative aux groupes vulnérables ;
- SO 8 relative au Patrimoine culturel ;
- SO 10 relative à l'engagement des parties prenantes et diffusion de l'information.

#### ☞ **Cadre Juridique du sous projet**

La loi n° 2020-05 du 1er avril 2020 portant Code de l'Électricité en République du Bénin « s'applique aux activités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique y compris les activités d'exportation et d'importation. Selon l'article 28 de la loi, les activités de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique pour les besoins du public sur l'ensemble du territoire de la République du Bénin, y compris son importation et son exportation constituent un service public national placé sous la responsabilité exclusive de l'Etat. L'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du présent sous-projet a été menée conformément aux exigences législatives et réglementaires en matière de l'Evaluation Environnementale en République du Bénin, et aux politiques opérationnelles de la BAD en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Au plan national, il s'agit de : la loi n° 030-98 du 12 février 1999 portant Loi-Cadre sur l'environnement en République du Bénin et celle n° 2017-15 modifiant et complétant la Loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin. En addition, en vue d'une meilleure mise en application de ces dispositions, le Décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022, portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin, a été pris en compte. A ces deux textes s'ajoutent la Loi n°2022 - 04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin, la Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la Loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin, la Loi n° 2002-16 du 28 Octobre 2004 portant régime de la Faune en République du Bénin, la Loi n° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'Eau en République du Bénin, la Loi n° 2007-20 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, etc.

#### ☞ **Cadre institutionnel de mise en œuvre du sous projet**

Plusieurs institutions interviennent dans le cadre dans la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit principalement de :

- **Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM)**

Le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Énergie, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. A ce titre, il est chargé entre autres de : définir et mettre en œuvre la politique et les réglementations en matière d'énergie, dans toutes ses dimensions et s'assurer de la disponibilité des filières

d'approvisionnement en combustibles indispensables au fonctionnement des installations de production d'électricité ; élaborer les stratégies de gouvernance optimales et adéquates du secteur ; élaborer la politique de développement, d'utilisation croissante et d'accessibilité des énergies renouvelables ; assurer au besoin l'assistance-conseil aux divers maîtres d'ouvrage du service public ; etc. Le Ministre de l'Énergie dispose d'une (01) Direction Générale et des directions régionales pour accomplir sa mission. Pour le compte de ce projet, la direction régionale concernée est celui de l'Atacora-Donga.

- **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)**

La SBEE est une société d'Etat à caractère industriel et commercial qui a pour objet la distribution de l'énergie électrique et visant à mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de recherche, de production et d'utilisation des ressources énergétiques. La SBEE a pour également mission, depuis la dissolution de l'ABERME, de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie. La SBEE est chargée dans les domaines de l'Electrification Rurale et de la Maîtrise d'Énergie, de faire les études stratégiques, d'élaborer les programmes nationaux et régionaux de développement, de coordonner et de suivre leur mise en œuvre ; de réaliser les projets pilotes de démonstration ; d'appuyer le montage de projets par divers acteurs à travers la stimulation de l'initiative locale, l'assistance technique, et la prestation de services divers ; de proposer les mesures d'incitation et d'encouragement susceptibles d'aider à la promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'investissement privé dans l'électrification rurale ; d'instruire les projets d'investissement sollicitant le bénéfice des mesures d'encouragement visant la promotion de l'électrification rurale et de la maîtrise de l'énergie ; de contribuer au développement et au renforcement du secteur privé national dans les domaines de l'offre de services techniques et de fourniture d'équipements nécessités par l'élaboration et la réalisation des programmes d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie ; de contribuer à la recherche et au développement des solutions technologiques novatrices et à moindre coût.

Dans le cadre du présent sous-projet, la SBEE est le promoteur et doit accompagner le ou les entreprises en charge des travaux dans la prise en compte des mesures environnementales et sociales.

- **Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)**

L'ABE est selon la Loi-Cadre sur l'Environnement l'institution d'appui chargée de la mise en œuvre de la politique environnementale définie par le Gouvernement dans le cadre du plan général de développement. Elle assure les procédures d'évaluations environnementales stipulées dans le décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin. Au nombre des outils de l'évaluation environnementale on peut citer, l'Evaluation

Environnementale Stratégique, l'Etude d'Impact sur l'Environnement et l'Audit Environnementale. C'est sur l'avis technique de l'Agence que le Ministre délivre les Certificats de conformité environnemental avant la réalisation de tout sous-projet assujetti à la procédure d'étude d'impact sur l'environnement.

D'autres structures comme :

- **Services techniques de la mairie de Bassila, Copargo et Ouaké**, seront impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du PGES pendant et après la réalisation des activités. Les ouvrages réalisés seront la propriété des Communes de Bassila, Copargo et Ouaké, qui seront le gestionnaire après leur réception leur responsabilité sera engagée pour l'entretien continu des ouvrages.
  - **Entreprises adjudicataires/prestataires** (Contrôle-surveillance et exécution des travaux) ont pour responsabilité à travers leurs Experts en Environnement, la mise en œuvre des obligations du PGES sur le chantier ;
  - **ONGs**, en plus de la mobilisation sociale, participeront à la sensibilisation des populations et au suivi de la mise en œuvre des obligations du PGES à travers l'interpellation des principaux acteurs impliqués dans la réalisation des activités ;
  - **Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** disposeront d'un droit de suivi et de supervision environnemental et social, conformément à leurs directives.
- **Unité de Gestion du Sous-projet (UGP) du PERU**

L'UGP sera responsable de la mise en œuvre du sous-projet avec le coordonnateur de projet. L'Unité de Gestion du sous-projet (UGP) est composée d'une équipe d'experts au sein de la SBEE en charge du suivi et de l'exécution des différentes phases du sous-projet dont les opérations quotidiennes, notamment des activités de planification du travail, de suivi, d'évaluation et de gestion de projet. Elle :

- Elabore et transmet les rapports périodiques de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales à l'attention de la Banque conformément à son canevas et dans les délais requis ;
- Fait réaliser chaque année l'audit de performance environnementale et sociale du sous-projet et transmet le rapport y relatif à la Banque dans les délais requis ;
- Rapporte à la Banque dans les 24 heures tout cas d'incident/accident survenu dans le cadre du projet.

### ▪ **Mission de contrôle**

A travers son Expert en sauvegarde environnementale et sociale, elle veille à :

- contrôler des mesures HSE sur le chantier ;
- analyser et gestion des nouveaux risques ;
- valider le PGES chantier, le Plan de Protection Environnemental des Sites (et tout autre plan produit par l'entreprise) et les demandes d'agrément des sites proposés par l'entreprise ;
- participer aux réunions de chantier ;
- effectuer les missions de suivi sur le chantier ;
- élaborer le rapport mensuel de suivi et le soumettre à l'UGP ;
- surveiller régulièrement le respect par l'entreprise, des prescriptions environnementales et sociales du chantier ;
- identifier les non conformités environnementales sur le chantier et assister le maître d'ouvrage et l'entreprise dans la prise de décision ;
- évaluer la mise en œuvre effective des mesures environnementales contractuelles et leur efficacité ;
- détecter tout impact environnemental ou social imprévu qui peut se produire pendant l'exécution des activités du projet, et propose des mesures de rectification des activités du sous-projet en conséquence ;
- veiller au respect des droits des populations affectées par le sous-projet notamment lors de l'occupation des sites d'installation de chantier, carrières et emprunts,... et à travers la limitation des nuisances (gênes, destruction des accès riverains, contrôle des bruits et poussières, protection des piétons...) ;
- veiller aux conditions de travail des employés (respect des mesures d'hygiène, de santé, de sécurité au travail).

### ▪ **Entreprise chargée de l'exécution des travaux**

L'entreprise en charge des travaux devra recruter au sein de son personnel d'encadrement un ingénieur en HSE ou un Expert en sauvegarde environnementale et sociale. Elle devra aussi rédiger et soumettre à la Mission de Contrôle pour approbation, le PGES-C, PHS-C. Elle mettra en place les moyens matériels, humains et financiers pour la stricte application des mesures de surveillance environnementale et sociale contenues dans les plans approuvés par la mission de contrôle notamment :

- assurer la mesure des paramètres environnementaux liés aux travaux ;
- élaborer le rapport mensuel de mise en œuvre du PGES-C et le soumettre à la MDC pour revue et approbation ;
- participer aux réunions de chantier.

A travers le responsable social à la gestion de la collaboration avec les riverains, elle est chargée de :



- gérer les conflits entre populations et l'entreprise, en lien avec le comité local de mise en œuvre du MGP concerné ;
- diriger les négociations et résolutions afférentes ;
- consigner la nature du conflit, l'identité des parties prenantes, les étapes de sa résolution et de sa clôture ;
- élaborer les rapports successifs disjoints mais, lorsque le conflit est clos, un rapport global.

## **vi. Risques et Impacts environnementaux et sociaux du sous-projet**

Les différentes activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce sous-projet vont générer plusieurs risques et impacts. L'analyse de ces risques/des dangers potentiels et impacts porte sur les activités liées aux phases préparatoires, de construction et d'exploitation des lignes HTA et BT à construire. L'identification des risques/des dangers potentiels et des impacts et la formulation des mesures de prévention sont faites de manière à éviter leur répétition selon les différentes composantes du sous-projet.

### **☞ Risques du sous-projet**

Les risques et dangers liés à la phase de construction se résument aux :

- Accidents du travail ;
- Accidents de circulation ;
- Explosion ou incendie d'un transformateur ;
- Electrification et électrocution (ouvriers lors des travaux de câblages ou populations lors de l'utilisation de l'électricité) ;
- Morsures de serpent lors du débroussaillage ;
- Accidents liés à la manutention manuelle ou mécanique ;
- Vibrations dues aux mouvements de véhicules de chantier ;
- Nuisances auditives en cas d'exposition prolongée aux bruits d'intensité supérieur à 50 ou 60 décibels (dB) selon la tranche horaire réglementaire ;
- Apparition de nouveaux cas d'IST/VIH SIDA, COVID-19, Hépatite et autres infections
- Apparition de nouveaux cas de VBG/EAS/HS

Les différentes activités prévues dans le cadre de l'exécution de ce sous-projet sont sources de plusieurs impacts.

### **☞ Impacts positifs du sous-projet**

- Création de 250 emplois ;
- Développement des activités génératrices de revenus et amélioration des revenus ;
- Amélioration de l'éclairage public (550 lampadaires) et amélioration des conditions sécuritaires ;
- Augmentation du nombre des abonnés de la SBEE à 3 279 et donc les recettes ;

- Amélioration de 20% des rendements scolaires ;
- Amélioration de la qualité des soins.

#### ☞ **Impacts négatifs du sous-projet**

- Dégradation de la qualité de l'air ;
- Pollution sonore ;
- Perte de 1521 pieds d'arbres lors de la libération des emprises des lignes ;
- Modification de la morphologie et de la structure du sol ;
- Perte et perturbation de l'habitat de la faune ;
- Détérioration des valeurs culturelles ;
- Découverte fortuite d'objet culturel ;
- Pollution du sol par les déchets solides ;
- Survenance des cas d'IST/VIH SIDA, Hépatites et autres infections ;
- Électrocution et électrisation.

#### ☞ **Risques identifiés**

- Electrocutation et électrisation ;
- Accident du travail ;
- Accident de circulation ;
- Survenance des cas d'IST/VIH SIDA, Hépatite et autres infections ;
- Enregistrement de nouveau cas de COVID 19 ;

## **vii. Consultation publique**

Dans le cadre des opérations de collecte des données socio-économiques et environnementales dans la zone réceptrice du sous-projet, des consultations du public ont été organisées dans les 33 localités avec les parties prenantes (Responsables techniques et administratives des Mairies concernées, les Chefs d'Arrondissement, les Chefs-Villages, les Conseillers locaux, les associations de développement, les populations locales, etc.) de la Zone 7 (Communes de Bassila, Copargo et de Ouaké) à travers une démarche inclusive sur la période du 25 au 26 octobre 2022, du 02 au 06 février 2024, du 15 juillet au 17 août 2024 et du 10 au 24 octobre 2024. La démarche adoptée pour l'organisation des consultations du public a consisté à informer les autorités locales, les cadres techniques des mairies concernées de la date, de l'heure et du lieu où se dérouleront lesdites séances en insistant sur l'importance de leur présence à travers des courriers.

Par ailleurs, des séances d'entretien ont été organisées avec les autorités locales (Responsables techniques et administratives des Mairies concernées, les Chefs d'Arrondissement) des milieux récepteurs du sous-projet. A cet effet, des échanges ont eu lieu en vue de cerner les aspects socio-environnementaux à prendre en compte dans la rédaction du rapport d'études.

Les couches cibles ayant participé à ces audiences publiques sont : les autorités locales (Chef quartier ou Conseiller), les associations de jeunes ou de développement, les sages, les cadres du village. Plus d'une centaine de personnes ont participé souvent à cette consultation publique. Au total trente-trois (33) consultations publiques ont été animées à raison d'un (01) par localités dans les communes de Bassila, de Commune Ouaké et de Commune de Ouaké. Le tableau ci-dessous présente les statistiques des participants aux séances de consultation publiques.

Localités dans lesquelles les consultations publiques ont été organisées

N°	Commune	Localité	Nom de participants		Total
			Femme	Homme	
1	BASSILA	Boutou	11	30	41
2	BASSILA	Nibadara	7	38	45
3	BASSILA	Adjiro	7	24	31
4	BASSILA	Taba	12	38	50
5	BASSILA	Saramanga	12	35	47
6	BASSILA	Tchele	14	30	44
7	BASSILA	Melan	10	29	39
8	BASSILA	Guiguisso	20	20	40
9	BASSILA	Koiwali	18	32	50
10	BASSILA	Awo	7	38	45
11	BASSILA	Yari	7	38	45
12	COPARGO	Babazaoure	20	43	63
13	COPARGO	Passabia	12	22	34
14	COPARGO	Tchoutchou	11	35	46
15	COPARGO	Yaka	12	36	48
16	COPARGO	Bamisso	22	41	63
17	COPARGO	Gnanfouroum	10	33	43
18	COPARGO	Tchaklero	15	29	44
19	COPARGO	Tigninoun	13	33	46
20	COPARGO	Karhum-dora	22	38	45
21	COPARGO	Karhum-yaourou	14	31	45
22	COPARGO	Katabam	9	30	39

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIEE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)

N°	Commune	Localité	Nom de participants		Total
			Femme	Homme	
23	OUAKE	Alitokoum	17	24	41
24	OUAKE	Atchomkomou	9	22	32
25	OUAKE	Bissetougou	11	16	27
26	OUAKE	Kadolassi	15	18	33
27	OUAKE	Kakpala	7	32	39
28	OUAKE	Tchitchakou	15	9	24
29	OUAKE	Wekete	11	39	50
30	OUAKE	Kpelite	9	24	33
31	OUAKE	Atchakitam	16	28	44
32	OUAKE	Gnalo	14	23	37
33	OUAKE	Kpeli-fada	19	27	46
	<b>TOTAL</b>		<b>447</b>	<b>943</b>	<b>1469</b>

Les consultations publiques ont été organisées dans les communes de Bassila, Copargo et Ouaké. Ces séances ont connu la participation de 4569 personnes, dont 943 hommes (64,19 %) et 447 femmes (30,42 %). Les acteurs qui ont pris part à cette consultation du public sont : les agriculteurs, les ménagères, le chef village et les sages et notables de la localité. Les tableaux ci-dessous présentent les synthèses des consultations publiques.

Synthèse de consultation publique à Guiguisso (Commune de Bassila)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	Nous ravi des informations que vous avez partagées avec nous. Nous en sommes contents et souhaitons une longueur au gouvernement pour ses œuvres en faveur de notre localité. Toutefois, nous vous prions de recruter nos enfants qui sont au chômage dès que les travaux vont démarrer.	Merci à vous de votre présence à cette rencontre. Nous avons pris bonne note de vos doléances. Elles seront transmises à qui de droit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter la main d'œuvre locale</li> <li>- Etendre le réseau à toutes les contrées de notre localité.</li> </ul>
<b>Autorités communales et locales</b>	Merci à vous de votre démarche et également au gouvernement pour ses œuvres de développement. Combien de temps durera le sous-projet ?	Merci bien de votre engagement. Concernant votre question, il faut dire que le sous-projet est encore à la phase des études et il faut boucler d'abord celle-ci avant de passer à la phase de réalisation physique. Mais le Gouvernement et son partenaire sont engagés et aussi pressés pour sa mise en œuvre.	-

Synthèse de consultation publique Salmanga (Commune de Bassila)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je tiens à remercier le gouvernement Béninois pour avoir initié un sous-projet qui va beaucoup soulager les peines des populations des zones non couvertes par l'électricité. Le courant est vraiment une nécessité pour notre village. C'est vraiment une bonne nouvelle que nous sommes prêts à accompagner sans l'argent car ça va dans notre intérêt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci beaucoup pour vos interventions, on comprend que vous êtes très content de l'avenir de ce sous-projet et cela montre que la population de Salmanga adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de leur mieux pour que les travaux évoluent très vite.</li> <li>- Toutes vos doléances sont bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous prions vivement au gouvernement la réalisation réelle de ce sous-projet avant la fin de son mandat.</li> <li>- Recruter la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Aménagement de la voie d'accès au village de Salmanga.</li> </ul>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous remercions consultants et la BAD pour avoir accepté de financer le sous-projet et nous souhaitons que les activités démarrent le plus tôt possible.</li> <li>- L'arrivée du courant dans notre village peut réduire beaucoup de peut booster l'économie locale.</li> <li>- Merci beaucoup aux autorités locales et aussi au gouvernement pour cette belle initiative.</li> <li>- Quelles sont les formalités d'abonnement à remplir ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase des études et il faudra que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment.</li> <li>- Evidement des démarches administratives seront entreprises pour identifier les personnes qui vont manifester leur désir à travers la constitution de dossiers dont les précisions vous seront données en temps opportuns.</li> </ul>	
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes très pressés de voir la réalisation des travaux car cela nous permettra de vendre les soirs.</li> <li>- Le sous-projet est salutaire car nous étions dans le besoin et nous prions au gouvernement d'aller jusqu'à la fin du projet.</li> </ul>	Merci à vous chères mamans pour vos différentes interventions ; vos doléances seront transmises à qui de droit.	La construction des infrastructures sociocommunautaire au profit des populations
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités locales et au gouvernement pour l'initiative du projet.</li> <li>- N'est-ce pas de la politique pour flatter la population ?</li> </ul>	Merci à vous chers jeunes pour vos différentes interventions. Nous comprenons que vous soyez pressés de voir votre localité électrifiée. Mais nous vous rassurons que c'est un sous-projet de développement et non de la politique. C'est du concret dont vous verrez le démarrage du chantier après la phase des études.	Informers la population à chaque étape de l'avancement du projet. Construire un terrain de football au profit des jeunes du village de Salmanga.

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Autorités locales</b>	Merci au gouvernement pour ce sous-projet qui est venu à moment où les populations l'attendent le plus. Nos localités vont sortir de l'obscurité au grand bonheur de tous particulièrement nos femmes qui vont initier de petits commerces pour nous vendre les produits frais et congelé. Nous sommes très contents et nous ne ménagerons aucun effort pour accompagner les travaux. Vous avez notre soutien et disponibilité à travailler à vos côtés. Nous demandons à nos supérieurs pour qu'ils pensent à étendre le courant dans les localités voisines surtout à Dingou.	Merci chères autorités pour vos différentes préoccupations. Nous allons insérer vos préoccupations au rapport final et transmis à qui de droit.	Étendre le réseau aux villages voisins de notre arrondissement.
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment au président de la république pour avoir initier un tel sous-projet pour sa population. Nous sommes prêts et par la grâce des mânes de nos ancêtres tout va se passer sans anicroches.	Merci chers parents, nous avons pris bonne note et les doléances seront transmis à de droit.	Réaliser les travaux dans un bref délai et penser à la construction des hangars dans notre marché.

#### Synthèse de consultation publique Boutou (Commune de Bassila)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Merci aux autorités à divers niveaux. Le courant est vraiment une nécessité pour notre village. C'est vraiment une bonne nouvelle que nous sommes prêts à accompagner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Merci beaucoup pour vos interventions. La qualité de vos questions traduit votre adhésion au projet.</li> <li>– Toutes vos doléances sont bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réaliser effectivement le projet.</li> <li>– Construire un centre de santé dans le village de Boutou</li> </ul>

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIEE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que Dieu bénisse les les initiateurs du projet. Je remercie l'équipe de consultant pour avoir effectué le déplacement jusqu'à nous.</li> <li>- Merci beaucoup aux autorités locales et aussi au gouvernement pour cette belle initiative.</li> <li>- A quand le démarrage effectif des activités ?</li>   <li>- Quel est le coût de cession des compteurs ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase des études et il faudra que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment.</li> <li>- Le consultant a rassuré les populations de Boutou, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter la main d'œuvre locale pour les activités que les jeunes peuvent faire.</li> </ul>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes très contentes des actions du gouvernement. Si le président arrive a réalisé ce projet, il notre Dieu sur cette terre car il aurait soulagé nos peines.</li> <li>- Merci au Maire de la commune et à sa suite et un grand merci au président Patrice TALON pour avoir pensé aux localités non couvertes ; que Dieu et les membres de nos ancêtres l'assiste pour pouvoir réaliser ce projet.</li> </ul>	<p>Merci chères mamans pour vos interventions cela prouve vraiment que vous êtes dans le besoin.</p>	<p>Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des populations.</p>
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités à divers niveau car nous sommes vraiment dans le besoin.</li> </ul>	<p>Merci chers jeunes pour votre présence à cette séance et merci pour vos différentes interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet et si possible mettre la</li> </ul>



Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous n'avons jamais imaginé qu'un jour ils vont penser à notre village et je dis un grand merci aux autorités locales et plus précisément au gouvernement Béninois.</li> </ul>		jeunesse à contribution pour l'atteinte des objectifs du projet.
<b>Autorités locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités à divers niveau. Nous demandons au consultant de dire un grand merci aux partenaires et au gouvernement pour avoir pensé à notre localité.</li> <li>- Nous souhaiterions que les compteurs soient vendus moins chères pour permettre à tout le monde de pouvoir acheter.</li> </ul>	Merci chères autorités pour vos différentes préoccupations. Nous allons insérer vos préoccupations au rapport final et transmis à qui de droit.	Prenez le volet social en compte dans le cadre de ce projet
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment au président de la république pour avoir initié un tel sous-projet pour sa population. Nous sommes prêts pour la libération des espaces. On s'engage à libérer les emprises du projet.	-	Réaliser les travaux dans un bref délai et rester toujours en contact avec la population sur l'évolution des activités du projet.

## Synthèse de consultation publique Adjiro (Commune de Bassila)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<p><b>Hommes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous tenons à remercier les partenaires et plus précisément au gouvernement du Bénin pour avoir pensé à notre village. Le courant est vraiment une nécessité pour notre village. C'est vraiment une bonne nouvelle que nous sommes prêts à accompagner.</li> <li>- Nous remercions les initiateurs du sous-projet et nous souhaitons que les activités démarrent le plus tôt possible.</li> <li>- L'arrivée du courant dans notre village peut réduire beaucoup de problèmes comme le vol, la vente dans la nuit.</li> <li>- Merci beaucoup aux autorités locales et aussi au gouvernement pour cette belle initiative.</li> <li>- Le courant fait développer. A cause du manque du courant, nous n'arrivons pas à développer les activités économiques.</li> <li>- A quand le démarrage effectif des activités ?</li>   <li>- Ça fait pratiquement un an mais pourquoi ça prend trop de temps ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci beaucoup pour vos interventions, on comprend que vous êtes très content de l'avenir de ce sous-projet et cela montre que la population d'Adjiro adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de leur mieux pour que les travaux évoluent très vite.</li> <li>- Toutes vos doléances sont bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</li> <li>- Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est encore à la phase des études. Le rapport qui va sanctionner cette mission fera l'objet de validation à l'ABE et c'est après avoir bouclé cette phase que les travaux vont démarrer physiquement. Mais nous pouvons vous rassurer que le gouvernement et le bailleur sont pressés pour la mise en œuvre de ce sous-projet.</li> <li>- C'est le temps de la préparation (intellectuelle) qui vous paraît long. Mais il le faut pour qu'à la mise en œuvre, puisse bien se dérouler sans anicroche.</li> </ul>	<p>Nous prions vivement au gouvernement la réalisation réelle de ce sous-projet avant la fin de son mandat.</p>

<b>Parties prenantes</b>	<b>Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes</b>	<b>Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations</b>	<b>Suggestions/Attentes</b>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes très pressées de voir la réalisation des travaux car cela nous permettra de vendre les soirs.</li> <li>- Les poteaux seront installés dans les rues ?</li> </ul>	<p>Au moment opportun, des dispositions seront prises de commun accord avec les autorités et vous-mêmes sur les actions conséquentes à mener dans ce cadre.</p> <p>Non. Les poteaux seront implantés le long des rues.</p>	Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des populations.
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités car ça va beaucoup aider dans les activités de soudures et de la broderie.</li> <li>- Quels types de compteurs seront envoyés ?</li> </ul>	<p>-Pour l'instant, je peux déjà vous dire que les c'est les compteurs prépayés qui sont sur le marché actuellement donc la probabilité est forte que ça soit ça.</p> <p>A travers tout le pays, la tendance à l'usage des compteurs prépayés afin de permettre aux abonnés</p>	Informers la population à chaque étape de l'avancement du projet.
<b>Autorités locales</b>	Merci aux autorités à divers niveau. Nous demandons à nos supérieurs pour qu'ils pensent à étendre le courant dans les localités voisines.	Merci chères autorités pour vos différentes préoccupations. Nous allons insérer vos préoccupations au rapport final et transmis à qui de droit.	Étendre le réseau aux villages voisins
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment au président de la république pour avoir initié un tel sous-projet pour sa population. Nous sommes prêts pour la libération des espaces. On s'engage à libérer les emprises du projet.	-Merci chers parents, nous avons pris bonne note et les doléances seront transmis à de droit.	Réaliser les travaux dans un bref délai.

### Synthèse de la consultation publique à Badjoudè-Centre (Commune de Ouaké)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Populations</b>	Nous sommes favorables à la réalisation de ce sous-projet dans la commune de Ouaké et plus précisément dans la localité de Badjoudè. Il nous permettra de réduire les problèmes d'insécurité et d'améliorer le rendement scolaire de nos enfants. Nous vous invitons à vite démarrer les activités.	Merci infiniment. La qualité de vos interventions témoigne de votre adhésion au projet. Nous avons pris bonne note de vos doléances et vous assurons qu'elles seront transmises à qui de droit et une suite vous sera donnée.	Rendre accessible les abonnements à un coût réduit.
<b>Autorités communales et locales</b>	<p>Nous vous remercions de votre déplacement et par vous, le gouvernement qui a pensé à notre Commune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A quand le démarrage effectif des travaux ?</li> <li>- Quelle sera la contribution des autorités locales à la mise en œuvre du sous-projet ?</li> <li>- Est-ce qu'il y aura recrutement de la main d'œuvre local ?</li> </ul>	<p>Merci beaucoup.</p> <p>Par rapport à votre question, le sous-projet est encore à la phase des études. Le rapport qui va sanctionner cette mission fera l'objet de validation à l'ABE et c'est après avoir bouclé cette phase que les travaux vont démarrer physiquement. Mais nous pouvons vous rassurer que le gouvernement et le bailleur sont pressés pour la mise en œuvre de ce sous-projet.</p> <p>La contribution des autorités va traduire par leur disponibilité à accompagner le sous-projet durant toutes ses phases. Bien évidemment, la main d'œuvre locales qualifiée et disponibles pourra être recrutée.</p>	Mettre l'abonnement au compteur à un prix accessible aux populations

Synthèse de la consultation publique Alitokoun (Commune de Ouaké)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON d'avoir pensé à nous population de Alitokoun. Je voudrais savoir à quel prix sera cédé le compteur électrique.</li> <li>- Au nom de la population de Alitokoun et en mon nom personnel, je dis Merci au gouvernement du Bénin. Nous sommes content de de sorte que le courant vient chez nous.</li> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON ; Je me demande à quand le démarrage effectif des activités ?</li> <li>- Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant.</li> <li>- A quand le démarrage des travaux ?</li> <li>- On dirait que ça tarde. Le courant fait développer. A cause du manque du courant, les gens ne viennent pas s'installer. L'électricité crée des activités économiques.</li> </ul>	<p>A travers vos interventions, on en déduit que la population Alitokoun adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux. Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</p> <p>Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. De plus, je ne saurais le prix du compteur mais je vous rassure que ce sous-projet est venu pour le bonheur de tous.</p>	<p>J'invite le gouvernement à réaliser réellement ce sous-projet</p> <p>-Je voudrais que le prix du compteur électrique soit à la portée de tous</p>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On est contente. L'arrivée de ce courant pourra accroître nos revenus en matière de nos activités génératrices de revenu</li> </ul>		<p>Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.</p>

<b>Parties prenantes</b>	<b>Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes</b>	<b>Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations</b>	<b>Suggestions/Attentes</b>
<b>Jeunes</b>	- Merci aux autorités. Est-ce que le sous-projet va couvrir tout le village ?	Pour le moment, rien n'est encore claire ; Donc, il aura plus de visibilité au moment où les choses proprement dites vont commencer.	Informar la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet.
<b>Autorités locales</b>	Merci aux autorités à divers niveau. Pour charger nos portables, il faut se déplacer pour aller jusqu'à Badjoude pour le faire. Donc c'est une joie totale pour nous la jeunesse de Alitokoum. Nous sommes disponibles à accompagner le sous-projet de bout en bout.	C'est compris chères autorités. Merci de votre disponibilité	Étendre le réseau pour tout le village de Alitokoum.
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment à la délégation et au Gouvernement. Il n'y a pas de lieu de restriction ici. On s'engage à libérer les emprises du sous-projet.		

## Synthèse de la consultations publiques Kakpala (Commune de Ouaké)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON d'avoir pensé à nous population de Kakpala. C'est un sous-projet qui viendra nous sortir de l'obscurité. Je voudrais savoir le prix du compteur électrique.</li> <li>- Au nom de la population de Kakpala et en mon nom personnel, je dis Merci au gouvernement du Bénin. Nous sommes content de sorte que le courant vient chez nous.</li> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON ; Je me demande à quand le démarrage effectif des activités ?</li> <li>- Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant.</li> <li>- On dirait que ça tarde. Le courant fait développer. A cause du manque du courant, les gens ne viennent pas s'installer. L'électricité crée des activités économiques.</li> </ul>	<p>A travers vos interventions, on en déduit que la population Kakpala adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux.</p> <p>Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</p> <p>Par rapport aux questions, on ne saurait vous donner nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. De plus, nous ne saurions vous indiquer un prix concernant le compteur mais je vous rassure que ce sous-projet est venu pour le bonheur de tous et il y a une démarche sociale dans tout ce qui se fait.</p>	<p>J'invite le gouvernement à réaliser réellement ce sous-projet</p> <p>-Je voudrais que le prix du compteur électrique soit à la portée de tous</p>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On est contente. L'arrivée de ce courant pourra accroître nos revenus en matière de nos activités génératrices de revenu. La consommation sera-t-elle payante ?</li> </ul>	<p>Merci de votre intervention. Oui, mais les dispositions sociales seront prises pour que la consommation vous soit facturée à un coût réduit.</p>	<p>Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.</p>

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIEE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)



Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Jeunes</b>	- Merci aux autorités. Est-ce que le sous-projet va couvrir tout le village ?	Pour le moment, rien n'est encore claire ; Donc, il aura plus de visibilité au moment où les choses proprement dites vont commencer.	Informar la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet.
<b>Autorités locales</b>	- Merci aux autorités à divers niveau. C'est une joie totale pour nous les jeunes de Kakpala		Étendre le réseau pour tout le village de Kakpala.
<b>Sages du village</b>	- Merci infiniment à la délégation et au Gouvernement. Il n'y a pas de lieu de restriction ici. Même nos biens culturels ont besoins de l'électricité.		Nous voudrions que ce sous-projet soit une réalité

#### Synthèse de la consultation publique à Tchitchakou (Commune de Ouaké)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	- Merci au gouvernement du Président Patrice TALON d'avoir pensé à nous population de Tchitchakou. Je voudrais savoir le prix du compteur électrique. - Au non de la population de Tchitchakou et en mon nom personnel, je dis Mercie au gouvernement du Bénin. Nous sommes contant de de sorte que le courant vient chez nous. - Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant. A quand le démarrage des travaux ? On dirait que ça tarde. Le courant fait développer. A cause du manque du courant, les gens ne viennent pas s'installer. L'électricité crée des activités économiques.	A travers vos interventions, on en déduit que la population Tchitchakou adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux. Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit. Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. De plus, je ne sauré le prix du compteur mais je vous rassure que ce sous-projet est venu pour le bonheur de tous.	J'invite le gouvernement à réaliser réellement ce sous-projet -Je voudrais que le prix du compteur électrique soit à la portée de tous - Il faudrait que le travail soit de qualité

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIEE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Femmes</b>	- On est contente. L'arrivée de ce courant pourra accroître nos revenus en matière de nos activités génératrices de revenu		Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.
<b>Jeunes</b>	- Merci aux autorités. Est-ce que le sous-projet va couvrir tout le village ?	Le sous-projet est à une phase donnée et il y en aura d'autre phase à la phase de laquelle, le réseau sera étendu à d'autres localité	Informar la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet.
<b>Autorités locales</b>	- Merci aux autorités à divers niveau. Pour charger nos portables, il faut se déplacer pour aller jusqu'à Badjoudè pour le faire. Donc c'est une joie totale pour nous la jeunesse de Tchitchakou		Étendre le réseau pour tout le village de Tchitchakou.

#### Synthèse de la consultation publique à Babazaouré (Commune de Copargo)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	Merci aux autorités à divers niveaux. Nous sommes satisfaits de tout ce que nous avons entendu ce jour. Mais est-ce que le coût d'abonnement ne sera pas trop haut ?	Merci de votre intervention. Par rapport à votre question, sachez que derrière ce projet, il y a aussi du social qui se fait et qu'il ne servira à rien que la ligne électrique passe dans votre localité et vous ne soyez capables de vous abonner. En son temps, les dispositions seront prises pour favoriser un abonnement massif de la population sans discrimination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais et</li> <li>- Appliquer un prix raisonnable pour la vente de l'électricité (abonnement et facture) à la population.</li> <li>- Réaliser les travaux dans les meilleurs délais ; utiliser la main d'œuvre locale lors de la réalisation des travaux ;</li> <li>- Demander aux ouvriers étrangers de collaborer avec la population sur place.</li> </ul>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Autorités communales et locales</b>	<p>Tous nos remerciements aux autorités au haut niveau. C'est très bon sous-projet qui sortira nos localités de l'ornière. Nous nous engageons à ce qu'il connaisse un aboutissement heureux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A quand le démarrage effectif des travaux ?</li> <li>- Est-ce qu'il y aura recrutement de la main d'œuvre local ?</li> </ul>	<p>Merci chères autorités de votre adhésion au projet.</p> <p>Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. Pour le recrutement de la main d'œuvre locale, l'entreprise qui sera en charge des travaux le fera.</p>	<p>Mettre l'abonnement au compteur à un prix accessible aux populations</p> <p>Intégrer dans le sous-projet les autres localités non encore électrifiées ;</p> <p>Démarrer le sous-projet dans les meilleurs délais</p> <p>Recruter la main d'œuvre locale.</p>

## Synthèse de la consultation publique Kataban (Commune de Copargo)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<p><b>Hommes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci au Consultant et au gouvernement. Nous sommes vraiment dans le besoin du courant. Nous sommes disponibles à accompagner le projet.</li> <li>- Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Il y a trop d'insécurité ici. Même les enseignants vivent à Copargo et viennent chaque jour pour faire cours. Tout ça par manque d'électricité.</li> <li>- Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant. A quand le démarrage des travaux ? On dirait que ça tarde. Nous avons besoin du courant pour développer notre localité comme cela se doit.</li> <li>- Merci beaucoup pour votre venue. Nous sommes très contents de ce sous-projet qui donnera à notre localité un autre aspect. Cependant, on constate que les installations ne vont pas jusqu'aux hameaux de Kataban. Pourquoi cela ?</li> </ul>	<p>A travers vos interventions, on en déduit que le sous-projet vient à point normé et comblera une soif longtemps inassouvie. La population adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux.</p> <p>Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</p> <p>Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-sous-projet est à la phase des études et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. Quant aux hameaux, on ne peut aller au-delà des prévisions du projet. Une autre phase viendra certainement et prendra en compte lesdits hameaux et même d'autres localités</p>	<p>J'encourage le gouvernement à réaliser effectivement ce sous-projet pour la satisfaction de tous.</p>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Femmes</b>	On est contente. Le manque de l'électricité fait que nos activités s'arrêtent à la tombée de la nuit. L'obscurité favorise les délinquants. Le courant diminuera l'insécurité.		Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.
<b>Jeunes</b>	Merci aux autorités. Nous attendons vivement le courant ici. Cela permettra à nous jeunes artisans diplômés d'installer nos ateliers pour le bien-être de la population.		Mettre tout en œuvre pour vite faire les installations.
<b>Autorités locales</b>	Merci aux autorités à divers niveaux. Il faut qu'elles aillent loin de leur effort de développement de notre localité		Étendre le réseau au quartier Kpami (hameau de Kataban).
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment à la délégation et au Gouvernement. Il n'y a pas de lieu de restriction ici. On s'engage à libérer les emprises du sous-projet. Que nos prières vous accompagnent.		

### Synthèse de la consultation publique à Koiwali (Bassila)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Est –ce que deux personnes peuvent prendre un compteur ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que deux personnes peuvent prendre un compteur s'ils entendent, mais cela a toujours des conséquences.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p> <p>Réaliser les forages au profit des populations</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à NIBADARA (Alédjo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Est –ce qu'une seule personne peut prendre plusieurs compteurs ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations qu'une seule personne peut prendre autant des compteurs qu'il veut selon ses moyens.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAP pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Taba (Pénessoulou)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que les travaux vont commencer après la validation des rapports de plusieurs équipes de terrain.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Réaliser les travaux dans les brefs délais.</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p> <p>Aménager la voie d'accès au village de Taba</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Taba (Pénessoulou)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que les travaux vont commencer après la validation des rapports de plusieurs équipes de terrain.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Réaliser les travaux dans les brefs délais.</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p> <p>Réaliser les forages au profit des populations</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>



### Synthèse de la consultation publique à NIBADARA (Alédjo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Est-ce qu'une seule personne peut prendre plusieurs compteurs ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations qu'une seule personne peut prendre autant des compteurs qu'il veut selon ses moyens.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Kpéli-Fada (Ouaké)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Atchakitam (Ouaké)

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale,</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

#### Synthèse de la consultation publique à Atchomkomou (Ouaké)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Bamisso (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Bissètougou (Ouaké)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Karhum-Dora (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Karhum-Yaourou (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Kpélité (Ouaké)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Passabia (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Le sous-projet distribuera gratuitement les compteurs ou il revient à la population de payer pour avoir les compteurs ?</p> <p>Combien faudra-t-il payer pour avoir un compteur ?</p> <p>Pour les installations électriques, la population participera-t-elle financièrement ?</p>	<p>Non, le sous-projet s'occupe uniquement des installations électriques. Quant aux compteurs, il revient à chacun de déboursier de l'argent pour en acquérir.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p> <p>Non, les travaux d'installations sont entièrement financés par les partenaires. La population n'a rien à déboursier concernant ces travaux.</p>	<p>Fournir le compteur à un coût réduit pour permettre à tout le monde d'en acheter ;</p> <p>Vite lancer les travaux</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps pour le bonheur des populations.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p>

A quand le démarrage des travaux est-il prévu ?	Le consultant a rassuré la population que dès que les formalités administratives seront bouclées, les travaux pourront commencer. Ce qui ne tardera plus.		
---	---	--	--

### Synthèse de la consultation publique à Tchakléro (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p> <p>Est-ce que ce ne sont pas des promesses politiques ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p> <p>Le consultant a rassuré les participants que c'est un sous-projet véridique</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Tchoutchou (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Combien faudra-t-il payer pour avoir un compteur ?</p> <p>Où trouver ces compteurs ?</p> <p>A quand le démarrage des travaux est-il prévu ?</p>	<p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer ainsi que les modalités d'acquisition et d'utilisation.</p> <p>Le consultant a rassuré la population que dès que les formalités administratives seront bouclées, les travaux pourront commencer. Ce qui ne tardera plus.</p>	<p>Fournir le compteur à un coût réduit pour permettre à tout le monde d'en acheter ;</p> <p>Vite lancer les travaux</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p>

### Synthèse de la consultation publique à Tigninou (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p> <p>Est-ce que ce ne sont pas des promesses politiques ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le Gouvernement va proposer.</p> <p>Le consultant a rassuré les participants que c'est un sous-projet véridique</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Wèkètè (Ouaké)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Yaka (Copargo)

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)



Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Est-ce qu'il revient à la population de payer pour avoir les compteurs ? Si oui, combien faudra-t-il payer pour avoir un compteur ?</p> <p>Est-ce que le démarrage des travaux dépend des travaux de lotissement en cours ?</p> <p>A quand le démarrage des travaux est-il prévu ?</p>	<p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p> <p>Non. Ce sont deux activités différentes à ne pas confondre. Que le lotissement soit fait ou pas, cela n'empêche pas les travaux d'électrification.</p> <p>Le consultant a rassuré la population que dès que les formalités administratives seront bouclées, les travaux pourront commencer. Ce qui ne tardera plus.</p>	<p>Fournir le compteur à un coût réduit pour permettre à tout le monde d'en acheter ;</p> <p>Réaliser deux ponts à l'entrée du village pour faciliter le transport des poteaux électriques ;</p> <p>Vite lancer les travaux</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p>

### Synthèse de la consultation publique à Melan (Pénessoulou)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que les travaux vont commencer après la validation des rapports de plusieurs équipes de terrain.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Réaliser les travaux dans les brefs délais.</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p> <p>Réaliser les forages au profit des populations</p> <p>Construire le pont de la rivière ARA.</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

### Synthèse de la consultation publique à Yari (Pénessoulou)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quel est le type de conducteur que le gouvernement veut installer ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que de nos jours c'est les compteurs prépayés qui existent.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAP pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Gnanfouroum (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p> <p>Est-ce que ce ne sont pas des promesses politiques ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p> <p>Le consultant a rassuré les participants que c'est un sous-projet véridique</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

Synthèse de la consultation publique à Gnalo (Ouaké)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

### **viii. Plan de Gestion Environnementale et Sociale du sous-projet d'électrification des trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké**

Pour une meilleure gestion des impacts identifiés, dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des mesures ont été proposées pour bonifier les impacts positifs et atténuer les impacts négatifs. Le PGES présente également les indicateurs de mise en œuvre de chaque mesure/activité, l'échéance (phase préparatoire, de construction, d'exploitation et de démantèlement), les acteurs de la surveillance, les acteurs du suivi et le coût en F CFA de chaque mesure comme l'indique la matrice ci-dessous. Le coût total de l'ensemble des PGES du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké est estimé à **Quatre-vingt-seize millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (96 482 650) F CFA.**

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
1.1.a.1.1, 2.2.a.1.1., 4.1.a.1.1 Faire signer des contrats aux prestataires légalement constitués	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de contrats de prestataires</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	–	Entreprise
1.1.a.1.2, 2.2.a.1.2., 4.1.a.1.2 Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 50 % de main d'œuvre locale est recruté pour les emplois non qualifiés</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	–	Entreprise
1.1.a.1.3, 2.2.a.1.3., 4.1.a.1.3 Privilégier le recrutement sans distinction de sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'employés de sexe féminin recrutés</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	–	Entreprise
1.2.b.2.1., 1.2.b.2.3., 2.1.b.2.1., 2.3.b.1.1. 2.1.b.2.3. Eviter les travaux bruyants aux heures de repos.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation et de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	–	Entreprise
1.2.b.1.2., 1.2.b.2.2., 1.5.b.1.2., 2.1.b.1.2., 2.2.b.1.2., 2.1.b.2.2., 2.2.b.2.2., 2.3.b.1.2., 4.2.b.1.2. Utiliser les	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de fiche de visite technique pour chaque engin</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	--	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
véhicules et engins de chantier en bon état						
1.2.b.1.3. Limiter la vitesse des camions à 30 km/h en agglomération	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de cas d'accidents de circulation enregistrés</li> <li>▪ Présence des panneaux de limitation de vitesse</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga CNSR	--	Entreprise
1.2.b.1.4. Sensibiliser les conducteurs de véhicules à la limitation des vitesses de circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de sensibilisation</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga CNSR	-	Entreprise
1.2.b.1.1., 1.5.b.1.1., 2.1.b.1.1., 2.2.b.1.1., 4.2.b.1.1. Arroser les voies d'accès potentiellement poussiéreuses 2 fois par jour par temps sec au besoin	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'arrosage effectué par jour</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	1 500 000	Entreprise
1.2.b.2.3., 1.2.b.3.6., 1.4.b.4.3., 2.1.b.4.3., 2.1.b.5.5., 2.2.b.4.3., 2.3.b.3.3., 2.3.b.4.5., 2.4.b.1.3., 2.4.b.2.5., 2.5.b.1.3., 2.5.b.2.5., 2.6.b.2.3., 4.2.b.2.3.,	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une boîte à pharmacie équipée</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	750 000	Entreprise

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
4.2.b.3.6. Doter le chantier d'une boîte à pharmacie constamment équipées pour les premiers soins						
1.2.b.3.2., 2.1.b.5.2., 2.3.b.4.2., 2.4.b.2.2., 2.5.b.2.2., 4.2.b.3.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de cas d'accidents enregistrés</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTP Atacora-Donga	-	Entreprise
1.2.b.3.3., 2.1.b.5.3., 2.3.b.4.3., 2.4.b.2.3., 2.5.b.2.3., 4.2.b.3.3. Etablir des panneaux de signalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des panneaux et affiche de consignes de sécurité</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTP Atacora-Donga	600 000	Entreprise
1.2.b.3.4., 2.1.b.5.4., 2.3.b.4.4., 2.4.b.2.4., 2.5.b.2.4., 4.2.b.3.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de porteur de drapeaux aux lieux critiques de la circulation</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DDTP Atacora-Donga	2 400 000	Entreprise
1.2.b.3.5., 4.2.b.3.5. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances de sensibilisation réalisée</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	600 000	Entreprise

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre						
1.3.b.2.2. Eviter d'abattre plus d'arbres que prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDS Atacora-Donga	-	Entreprise
1.4.b.1.1. Sensibiliser les propriétaires d'arbres avant le démarrage des activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances de sensibilisation réalisées</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	600 000	Entreprise
1.4.b.1.2. Indemniser les propriétaires des arbres à vocation économique affectés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>PV de compensation</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	25 149 000	Entreprise
1.4.b.1.3. Faire un reboisement compensatoire d'au moins 7 605 pieds d'arbres en collaboration avec l'inspection forestière sur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat de reboisement</li> <li>Attestation de reboisement délivrée par l'inspection forestière</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	34 412 500	Entreprise



Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
un espace mis à la disposition par la mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de superficie de 945 plans reboisés et entretenus</li> </ul>					
1.4.b.1.4. Veiller à l'entretien régulier des arbres reboisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat d'entretien des arbres</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	10 800 000	Entreprise
1.4.b.1.5. Restreindre le déboisement à l'emprise des travaux et baliser les emprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de plainte</li> <li>Présence de balise</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	Entreprise
1.4.b.1.6., Limiter la circulation des véhicules aux voies d'accès et aux aires des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</li> <li>Présence de balise</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	Entreprise
1.4.b.1.7. Obtenir l'autorisation de l'inspection forestière avant toute coupe d'arbre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'autorisation de coupe</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	Entreprise
1.4.b.2.1. Tenir compte de la période de reproduction des espèces aviaires avant l'abattage des arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de nid contenant d'œuf sur les arbres abattus</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	—	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
1.3.b.1.1., 1.3.b.2.1.,1.4.b.2.2, 2.2.b.2.1., 2.1.b.3.1., 2.2.b.3.1., 2.3.b.2.1., 2.4.b.6.1., 4.2.b.2.1., Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'environnementaliste sur le terrain</li> <li>Nombre d'arbres abattus</li> <li>PV d'abattage des arbres</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	—	Entreprise
1.4.b.2.3. Préserver autant que possible les habitats de la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'environnementaliste sur le terrain</li> <li>Nombre d'arbres abattus</li> <li>PV d'abattage des arbres</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	-	Entreprise
2.3.b.7.4., 2.4.b.5.4. Anesthésier les cuillères et fourchette par leur chauffage dans l'eau bouillante dans les restaurants	<ul style="list-style-type: none"> <li>PV visite contrôle d'hygiène</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DDS Atacora-Donga	--	Entreprise
2.2.b.2.2., 2.3.b.2.2., 2.4.b.6.2. Recenser, baliser et sécuriser tous les monuments historiques présents à moins 200 m des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>PV de recensement des biens,</li> <li>Présence de balise,</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DD culture et tourisme Atacora-Donga	-	Entreprise
2.2.b.2.3., 2.3.b.2.3., Protéger tout bien culturel, découvert	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké,	-	Entreprise

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
fortuitement, pendant les travaux et établir une procédure de déplacement de l'objet trouvé (en cas de découverte)				DDCVT Donga, DD culture et tourisme Atacora-Donga		
2.3.b.2.4., 2.4.b.2.4., Sensibiliser le personnel en charge des travaux sur le respect et la valorisation des valeurs culturelles locale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sensibilisations effectués</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DD culture et tourisme Atacora-Donga	600 000	Entreprise
2.3.b.9.2., 2.4.b.7.2. Doter le chantier d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui y travaillent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'équipement séparé accessible pour homme et femme</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DD Affaire sociale Atacora-Donga	750 000	Entreprise
2.3.b.9.3., 2.4.b.7.3. Installer de manière visible des panneaux autour du chantier qui signalent aux travailleurs et à la population locale que ce chantier est une zone où la violence sexuelle est interdite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de panneaux portant des consignes d'interdiction violence sexuelle est interdite</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DD Affaire sociale Atacora-Donga	600 000	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
2.4.b.8.1., 2.6.b.1.2. Procéder à l'enlèvement régulier des déchets par les structures agréées de pré-collectes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat d'enlèvement des déchets par une structure agréée</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	600 000	Entreprise
2.4.b.8.2., 2.6.b.1.3. Collecter les déchets spécifiques dans des bacs à ordures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de bac pour déchets spécifiques</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	600 000	Entreprise
2.6.b.1.1. Doter la base technique /chantier de deux poubelles appropriées avec couvercles pour la pré-collectes des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de poubelles différentielles</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	150 000	Entreprise
3.1.b.1.2. Respecter les mesures de consignations lors des travaux d'entretien sur le réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Port des équipements de protection</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
3.1.a.2.1. Accompagner les groupements dans les AGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'AGR par localité</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
3.1.a.2.2. Sensibiliser la population sur les termes portant sur une meilleure gestion des AGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sensibilisations effectuées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	600 000	SBEE

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
3.1.a.2.3.,3.1.a.3.1 Subventionner les frais de raccordement au réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant du coût de raccordement</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
3.1.a.4.1. Prévoir l'extension de la BT dans les localités avoisinantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des localités avoisinantes électrifiées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
4.3.b.1.1, 4.3.b.2.1, Réaliser un audit de démantèlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'audit disponible</li> </ul>	Phase de démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	7 000 000	SBEE
<b>Coût total net (FCFA)</b>					<b>87 711 500</b>	
<b>Imprévus (10 %)</b>					<b>8 771 150</b>	
<b>Montant total brut (FCFA)</b>					<b>96 482 650</b>	
<b>Montant total brut (Dollar US)</b>					<b>192 965,3</b>	
<b>Le coût total du PGES s'élève à Quatre-vingt-seize millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (96 482 650) FCFA</b>						

## **ix. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)**

### **Typologie des plaints et de réclamations prévues**

Les travaux de développement s'accompagnent régulièrement des problèmes divers. Cela amène certaines populations riveraines du site du sous-projet à formuler des plaintes visant à satisfaire des griefs. Les sujets ci-après peuvent motiver les plaintes :

- brassage entre les gens peut entraîner des cas de vol ;
- vol dans la communauté par les ouvriers venus d'ailleurs ;
- achat à crédit par les ouvriers auprès des vendeuses et commerçants dans la localité ;
- harcèlement et abus sexuels sur les vendeuses et filles ;
- enregistrement des cas de grossesses refusées sans auteur au sein des jeunes filles ;
- non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- mauvais traitement salarial des ouvriers locaux ;
- accidents de circulation causés par les camions transportant les matériaux de chantier ;
- confrontation entre communautés hôtes et travailleurs immigrés suite à une présence massive sur chantier;
- problème de relation entre travailleurs et communautés hôtes ;
- non identification du personnel de chantier (non-port de gilet comme épi de protection) de différenciation entre les internes et les ouvriers et personnel de chantier ;
- tension interne entre travailleurs sur la distribution des tâches ;
- défécation à l'air libre liée à la présence des ouvriers ;
- non-respect des us et coutumes de la communauté hôte par les acteurs du chantier ;
- vols sur le chantier ou dans la communauté hôte par les travailleurs des entreprises en charge des travaux ;
- recherche des femmes d'autrui par les personnels des entreprises ;
- non-respect des heures du travail par les entreprises commises aux travaux sur le terrain ;
- mauvaise gestion des déchets du chantier ;
- insuffisance de la communication ;
- etc.

## **Instances de réception et de gestion des plaintes**

Les instances de réception et de gestion des plaintes liées à la mise en œuvre du sous-projet s'articulent autour de trois niveaux d'intervention :

- **Niveau 1** : Comité local de gestion des plaintes (CLGP). Il sera chargé de l'enregistrement et de traitement des plaintes au niveau du village/quartier.
- **Niveau 2** : Comité d'arrondissement créé par Arrêté communal portant création, composition et fonctionnement des comités de gestion de plaintes et Arrêté communal portant nomination des membres du Comité d'arrondissement de gestion des plaintes (CAGP). Selon le choix du plaignant, ce comité enregistre et traite des plaintes/réclamations à lui soumises. Il est aussi capable de connaître des cas de plainte que le CLGP n'a pas pu résoudre ;
- **Niveau 3** : comité communal créé par Arrêté communal portant attribution, organisation et fonctionnement des comités communal de gestion des plaintes (CCGP). Il est chargé de connaître des cas de plaintes non résolus au niveau arrondissement par le CAGP. Il est attendu de ce comité une réponse diligente de la part- de comité ;
- **Niveau 4** : comité national créé par Acte réglementaire portant création et fonctionnement du Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP/PERU) du Ministre de l'énergie. Il est chargé de connaître des cas de plaintes non résolus au niveau communal par le CCGP.

### ➤ **Mode opératoire de gestion des plaintes**

Le mode opératoire de gestion des plaintes suivra le processus ci-après :

#### ***Etapes de gestion de plaintes***

Les plaintes reçues seront traitées conformément aux étapes suivantes :

1. réception et enregistrement des plaintes au niveau du comité choisi par le plaignant ;
2. accusé de réception délivré au plaignant ;
3. éligibilité de la plainte ;
4. traitement de la plainte ;
5. notification de la résolution au plaignant et décisions prises ;
6. résolution et mise en œuvre des mesures proposées ;
7. clôture de la plainte ;
8. suivi et documentation du processus de gestion de plaintes.

#### ***Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes***

Les plaintes peuvent se présenter sous forme écrite ou orale. La saisine peut se faire par :

- requête écrite signée par le demandeur et déposée au siège de chaque comité ;
- requête verbale rédigée par le réceptionniste et signée par le demandeur ;

- boîtes à plaintes où les bénéficiaires peuvent déposer des plaintes anonymes formulées par écrit.

Dans le cadre du projet, les plaintes peuvent être déposées et enregistrées par :

- ✓ une boîte à plaintes disposée au niveau de l'embarcadère/débarcadère
- ✓ registres de plaintes déposées au siège des comités (local, communal et national) ;
- ✓ envoi d'un SMS à la SBEE/UGP PERU ;
- ✓ courrier électronique à la SBEE/UGP PERU ;
- ✓ une plainte verbale peut être enregistrée dans le cahier de conciliation ;
- ✓ courrier formel transmis au sous-projet par le biais de l'arrondissement ;
- ✓ courrier formel transmis au sous-projet par le biais de la mairie concernée;
- ✓ plainte orale par échanges face à face entre la PAP et les membres des comités (local, communal et national) ;
- ✓ appel téléphonique au sous-projet ou au niveau du service administratif de la Mairie concernée.

L'un des trois comités mentionnés dans le tableau ci-dessus qui reçoit la plainte est chargé de l'enregistrer dans le registre des plaintes lié à la réinstallation, utilisant le formulaire conçu à cette fin.

Au sein de chaque comité, c'est le rapporteur qui est chargé de la réception des plaintes et de transmettre les plaintes enregistrées à leur niveau au président de leur comité.

Les plaignants sont encouragés à fournir des preuves (omissions lors du recensement, noms et prénoms mal écrits, etc.) qui peuvent soutenir leur plainte. Si le plaignant souhaite garder l'anonymat, la plainte sera acceptée. Il sera demandé au plaignant comment il aimerait être informé du traitement de la plainte.

Le président dès réception des plaintes, convoque sans délai les membres de son comité pour siéger au moins une fois par semaine en vue du traitement diligent des dossiers reçus.

Dans le cas où la plainte n'est pas clairement formulée, l'organe saisi peut s'informer davantage sur la nature de la plainte et aider le plaignant à la reformuler. La plainte doit indiquer clairement la nature, le type d'infractions ou de droits qui sont violés.

Par ailleurs, l'UGP-PERU peut s'autosaisir des préoccupations soulevées lors des ateliers, réunions, missions de suivi, de supervision ou dans les médias.

### ***Etape 2 : Accusé de réception par le comité concerné***

Le comité ayant reçu la plainte informe le ou les plaignants dans un délai de cinq (5) jours après la réception que la plainte reçue, est enregistrée et sera convenablement traitée. Cette information a lieu, sous la forme d'une lettre ou d'un courrier électronique, mentionnant le contact du rapporteur ou du président du comité concerné. Elle décrit également la procédure qui sera appliquée et indique la personne responsable ou un numéro de référence.



### **Etape 3 : Eligibilité et traitement d'une plainte**

Les membres du comité de gestion de plaintes ayant accusé réception de la plainte, siègent une fois par semaine pour examiner la plainte reçue. Ils analysent la recevabilité et l'éligibilité de cette plainte en se fondant sur les critères ci-après :

- lien avec les activités du sous-projet ;
- lien avec le processus de réinstallation ;
- appartenance aux parties prenantes (PAP, une personne, un bénéficiaire, une communauté, une collectivité concernée par les activités) ;
- entre dans le champ d'application du MGP.

Les plaintes qui sont de nature à influencer négativement la mise en œuvre du sous-projet doivent faire l'objet d'une attention particulière et suivies avec délicatesse. Il peut être nécessaire dans ces cas, de remonter à la source de toutes plaintes afin de déterminer les raisons profondes qui les sous-tendent.

Si la plainte est inéligible, le comité de gestion concerné saisi informe le ou les plaignants dans un délai de trois (03) jours à compter de la date d'accusé de réception en justifiant la raison de l'inéligibilité.

Si la plainte est éligible, le comité de gestion concerné saisi, analyse les faits et statue sur la plainte. Le traitement de la plainte se fait en deux étapes :

- la première étape est la catégorisation de la plainte. A cette étape, le comité saisi classe la plainte en s'inspirant de la typologie des plaintes et conflits ;
- la deuxième étape est la décision prise proposant les moyens de résolution du problème à l'amiable par le comité concerné. Pour chaque plainte, le comité saisi a la possibilité de procéder de trois manières. Il peut :
  - poser une action directe visant à résoudre le problème (réponse directe pour résoudre la plainte). La décision doit intervenir dans un délai maximum de six (06) jours ouvrés à compter de la date d'accusé de réception ;
  - procéder à une évaluation supplémentaire en vue de faire une vérification large et approfondie pouvant requérir l'extension du délai de traitement ou encore procéder à une enquête pour une résolution conséquente de l'affaire. La solution est notifiée dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de la date d'accusé de réception ;
  - engager avec le plaignant et les autres parties prenantes concernées, des discussions/dialogues pour déterminer conjointement la meilleure solution. La solution convenue est notifiée au plaignant immédiatement et dans un délai maximum de quinze (15) jours courant à compter de la date d'accusé de réception délivré au plaignant.

Les notifications au plaignant ci-dessus énumérées doivent tenir compte du niveau intellectuel, social et culturel du plaignant ainsi que des langues locales. Elles doivent

inclure les mesures prises et les procédures suivies, les informations fournies et la signification des voies de recours.

Nonobstant les étapes ci-dessus énumérées, le comité saisi peut, en raison de la nature de la plainte, transférer celle-ci au comité supérieur pour traitement dans un délai de trois (03) jours après la réception de la plainte et le notifier immédiatement au plaignant dans un accusé de réception. Le comité saisi peut également à tout moment, saisir le comité supérieur en raison de l'évolution de la situation et en informer le plaignant.

Si un accord n'est toujours pas trouvé au niveau de tous les trois (03) comités mis en place, le recours à la justice est possible.

### **Règlement, clôture et archivage des plaintes/réclamations**

Ici, il s'agit pour la SBEE/UGP-PERU, soit de finaliser les accords de conciliation ou de non conciliation et de liquider les indemnisations si nécessaires, soit pour répondre devant tout autre recours engagé par un plaignant avec qui les comités local et communal de gestion des plaintes ou SBEE/UGP-PERU n'a pas pu trouver une conciliation.

Une fois qu'un accord est trouvé entre les comités local et communal de gestion des plaintes et un plaignant, l'étape suivante va consister à la mise en œuvre de la mesure convenue selon les termes de l'accord. Les modalités de règlement doivent faire l'objet d'un accord entre le plaignant et la SBEE/UGP PERU et le comité local ou communal est associé au suivi de la mise en œuvre des conclusions issues des termes de l'accord.

Le dossier de plainte va être considéré comme clôturé et archivé (physiquement et électroniquement) lorsque la SBEE/UGP PERU, les comités local et communal de gestion des plaintes et le plaignant vont signer un document stipulant que le litige ou la réclamation est entièrement réglée selon les accords arrêtés antérieurement. Il faut documenter la résolution satisfaisante ainsi que la leçon tirée.

A cet effet, la SBEE/UGP PERU va s'appuyer sur la fiche de clôture de la plainte. L'archivage (physique et électronique) de chaque plainte doit comporter l'ensemble des éléments du dossier depuis le dépôt jusqu'à la clôture.

Le budget du MGP s'élève à la somme de seize millions (16.000.000) FCFA soit 29 763 Dollar US

### **x. Programme de surveillance et de suivi environnemental**

Le programme de surveillance est conçu pour observer l'évolution de l'efficacité des mesures de protection environnementale préconisées ainsi que la surveillance des impacts résiduels. Il est du ressort du promoteur. Les impacts environnementaux prévus sur les ressources naturelles par rapport à leur état initial ne seront pas négligeables. Les impacts sur les arbres à valeur économique ou non sont aussi significatifs au vu de leur importance relative forte. Le programme de surveillance met l'accent sur les biens.

Le suivi est une tâche régaliennne qui relève des compétences du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) qui le réalise par

l'entremise de la Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (DDCVT) et de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). Suite au rapport de la SBEE sur la gestion environnementale du projet, une commission de contrôle devra être mise en place par l'Agence Béninoise pour l'Environnement afin de procéder à la vérification sur le terrain. Toutefois, des visites inopinées du site pourront également être entreprises par ABE. En cas d'apparition d'un problème environnemental ou social grave non prévu, une visite extraordinaire sur le site s'avérerait indispensable.

Le plan de suivi décrit certains éléments devant faire l'objet de suivi, les méthodes ou dispositifs de suivi, les responsabilités de suivi, la période et la fréquence de suivi. La SBEE assure la responsabilité du suivi. Le budget de surveillance et de suivi des mesures s'élève à 7 150 000 FCFA soit 13 300 Dollar US.

#### **xi. Coût global des mesures environnementales et sociales**

Le coût total de l'ensemble des PGES du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké est estimé à Le coût total du PGES s'élève à **Quatre-vingt-seize millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (96 482 650) F CFA.**

#### **xii. Récapitulatif des coûts des mesures environnementales et sociale**

Les mesures environnementales et sociales proposées dans le cadre de cette Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) prennent en compte le coût du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), le coût du plan de suivi environnemental et social et coût du renforcement de capacité des différents acteurs qui interviendront dans la mise en œuvre du projet.

Rubriques/Activités		Coût (FCFA)	Sources de Financement
1.	<b>Mesures d'indemnisations/compensation et Campagnes IEC</b>		
1.1	Indemnisations/compensation pour pertes d'arbres	25 149 000	Budget national
1.2	Provision pour le reboisement compensatoire aux destructions d'espèces végétales	34 412 500	Budget national
1.3	Provision pour la prévention/gestion des risques	20 400 000	BAD
1.4	Coût des impacts cumulatifs	12 000 000	BAD
	<b>Sous-total 1</b>	<b>91 961 500</b>	
2	<b>Renforcement de capacités</b>		
3.1	Suivi environnemental et social des activités du sous-projet	7 150 000	BAD
	<b>Sous-total 2</b>	<b>7 150 000</b>	
3	<b>Fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)</b>		
3.3	Fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes	16 000 000	BAD

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE SUB-SUB-PROJECT FOR THE ELECTRIFICATION OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

Rubriques/Activités		Coût (FCFA)	Sources de Financement
	<b>Sous total 3</b>	<b>16 000 000</b>	
<b>4.</b>	<b>Audit de mise en œuvre et de fin du sous-projet</b>		
4.2	Audits annuels de performance environnementale et sociale	40 000 000	BAD
4.3	Audit environnemental et social	15 000 000	BAD
	<b>Sous total 4</b>	<b>55 000 000</b>	
<b>5.</b>	<b>Sensibilisations diverses et autres mesures du PGES</b>		
5.1	Sensibilisations diverses	1 800 000	BAD
5.2	Autres mesures du PGES	19 121 150	BAD
	<b>Sous total 5</b>	<b>20 921 150</b>	
	<b>Total general</b>	<b>191 032 650</b>	

**Source :** Groupement ICB-EFA, décembre 2022

Le coût global de l'ensemble des mesures environnementales et sociales dans les trente-trois (33) localités des Communes de Bassila, Copargo et Ouaké s'élève à **cent quatre-vingt-onze millions trente-deux mille six cent cinquante (191 032 650) Francs CFA.**

## NO TECHNICAL SUMMARY

### **i. Brief description of the sub-project**

The demographic and economic growth supported by the galloping urbanization of rural localities in Benin induces a strong demand for electrical energy. Faced with such an increasingly strong demand, the Government of Benin developed a Government Action Program (PAG 2016-2021) in 2016. This program has been revised with new objectives for the period 2021-2026. At the level of the fourth strategic axis (Improvement of economic growth), the energy sector constitutes one of the three priority sectors. As such, the Government has chosen to strengthen the country's energy capacities and the capacity to exploit the country's mineral resources. This involves the modernization and extension of the thermal sector to guarantee competitive access to electricity. The Beninese State is operationalizing its Government Action Program (PAG) 2021-2026 in the field of electricity through a significant number of programs and projects including the electrification sub-project (PERU) jointly financed by the African Development Bank and the Republic of Benin. Specifically, the implementation of the sub-project aims at (i) improving the school success rate in the localities concerned; (ii) reducing rural exodus; (iii) reducing insecurity; (iv) developing income-generating activities.

The components of the sub-project are: (A) Electrical Infrastructure, (B) Institutional Support and (C) Project Management.

The aim of this sub-sub-project financed by the African Development Bank is the electrification of 33 new rural localities in the Donga department, specifically in the communes of Copargo, Bassila and Ouaké.

Specifically, the implementation of the sub-project aims at (i) improving the school success rate in the localities concerned; (ii) reducing rural exodus; (iii) reducing insecurity; (iv) developing income-generating activities.

The components of the sub-project are: (A) Electrical Infrastructure, (B) Institutional Support and (C) Project Management.

The electrical connection and distribution lines to be built will consist mainly of concrete poles, conductors for HTA and LV networks, IACM, H61 transformers and line accessories. They will be installed as a priority in the track rights-of-way.

The different possibilities for carrying out the sub-project are analyzed with a view to better optimizing the issues. Indeed, the purpose of this environmental assessment is not only to enable decision-making but also to optimize the sub-sub-project so as to make it ecologically, economically and socially viable for sustainable development. In view of the nature of the activities to be carried out, the optimization of the sub-sub-project will involve the different possibilities for constructing power lines in order to make the sub-sub-project more ecological. To minimize the social and environmental impacts of the sub-project, two (02) variants were

analyzed for each of the 26 localities of lot 5 of this sub-project. The analysis of the alternatives was based on two implementation variants. These are:

- **Variant A:** Construction of the underground electrical network;
- **Variant B:** Construction of the overhead electrical network.

From a social, economic and environmental perspective, the basic variant (construction of Medium Voltage HTA (20 or 33 kV), mixed (LV and HTA) and Low Voltage (LV) overhead lines) offers more advantages. These advantages are due to the fact that it induces less loss of biodiversity and destruction of plant cover, less land occupation, more accessible construction materials, easy identification of operating faults, and lower investment and maintenance costs.

The entire network to be built is made up of :

- 96 km of linear HTA medium voltage lines (20 or 33 kV depending on the location);
- 104.75 km of linear low voltage BT lines only;
- 39.15 linear km of mixed lines ;
- 16.7 km of BT on existing HTA ;
- 55 H61 positions ;
- 550 street lamps for public lighting;
- connection to the existing network and commissioning of the network.

On the social, economic and environmental levels, the basic variant (construction of Medium Voltage HTA (20 or 33 kV), mixed (LV and HTA) and Low Voltage (LV) overhead lines) offers more advantages. These advantages are due to the fact that they induce less loss of biodiversity and destruction of plant cover, less land occupation, more accessible construction materials, easy identification of operating faults, and lower investment and maintenance costs. Thus, variant 2 was therefore subject to an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) in accordance with the general guide to environmental impact assessments in force in the Republic of Benin.

The main works to be carried out for the construction of the various power lines are divided into three phases which are:

❖ Preparatory phase

The work to be carried out during the preparatory phase mainly concerns:

- recruitment and presence of workers on the site;
- installation of construction sites;
- deployment of equipment on construction sites;
- staking out to mark the locations of the posts;
- felling of trees and shrubs as well as clearing of brush to create line rights-of-way;
- installation and storage of all assembly equipment and tools necessary for the construction of the networks.

#### ❖ Construction phase

The work to be carried out during the construction phase mainly concerns:

- transportation of equipment (poles, electromagnetic and electrical equipment);
- execution of excavations for the installation of posts;
- installation of posts;
- assembly of electrical line fittings and accessories;
- installation of overhead conductors, installation of electrical transformer stations and IACM;
- installation of neutral earthing of LV networks and masses of HVA equipment;
- installation and connection of public lighting fixtures;
- control and verification of the work carried out, operational tests, all reworking work which should be carried out even after the completion of the lines, so that the installation meets all the requirements and regulations in force;
- removal of equipment and cleaning of construction sites.

#### ❖ Operational phase

During the operating phase, the work to be carried out mainly concerns:

- commissioning of electrical installations;
- subscriber connection work;
- maintenance and upkeep of facilities.

#### ❖ Dismantling phase

During the dismantling phase, the work to be carried out mainly concerns:

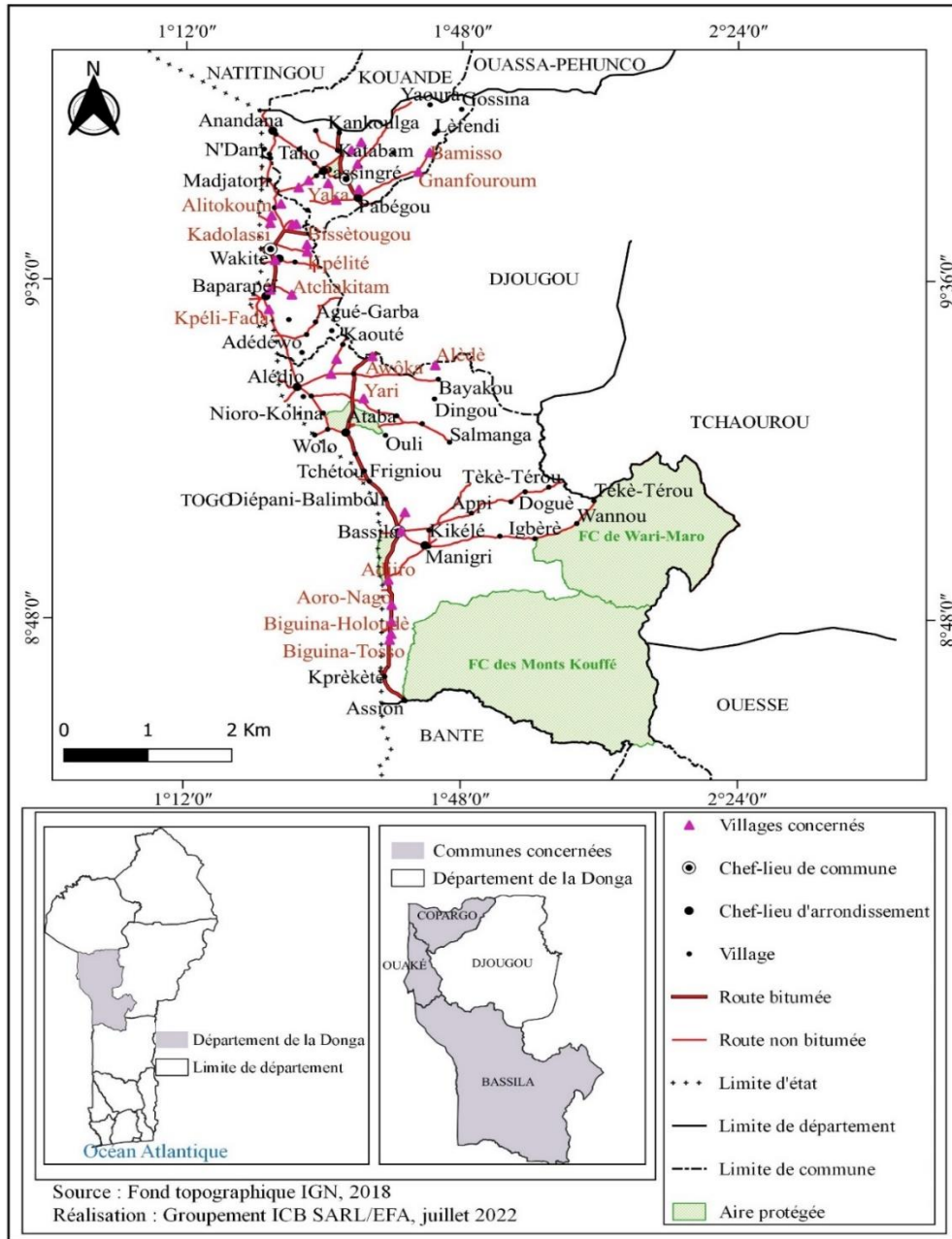
- the recruitment and presence of workers on the site;
- the deployment of machinery on construction sites;
- the removal of the posts;
- transportation of equipment (poles, electromagnetic and electrical equipment)
- the removal of equipment, cleaning of construction sites and restoration of the site.

### **xiii. Brief description of the sub-sub-project site and its area of influence**

This sub-sub-project and its area of influence concerns thirty-three (33) localities spread over three (03) communes in the Donga department. These are the localities of Boutou, Nibadara, Adjiro, Guiguisso, Koiwali, Awo, Yari, Taba, Saramanga, Tchele, Melan (commune of Bassila), Babazaoure, Passabia, Tchoutchou, Yaka, Bamisso, Gnanfouroum, Tchaklero, Tigninoun, Karhum-Dora, Karhum-Yaourou, Katabam (Commune of Copargo), Alitokoum, Atchomkomou, Bissetougou, Kadolassi, Kakpala, Tchitchakou, Wekete,



Kpelite, Atchakitam, Gnalo, Kpeli-Fada (Commune of Ouaké). The figure below shows the geographic location of the study area.



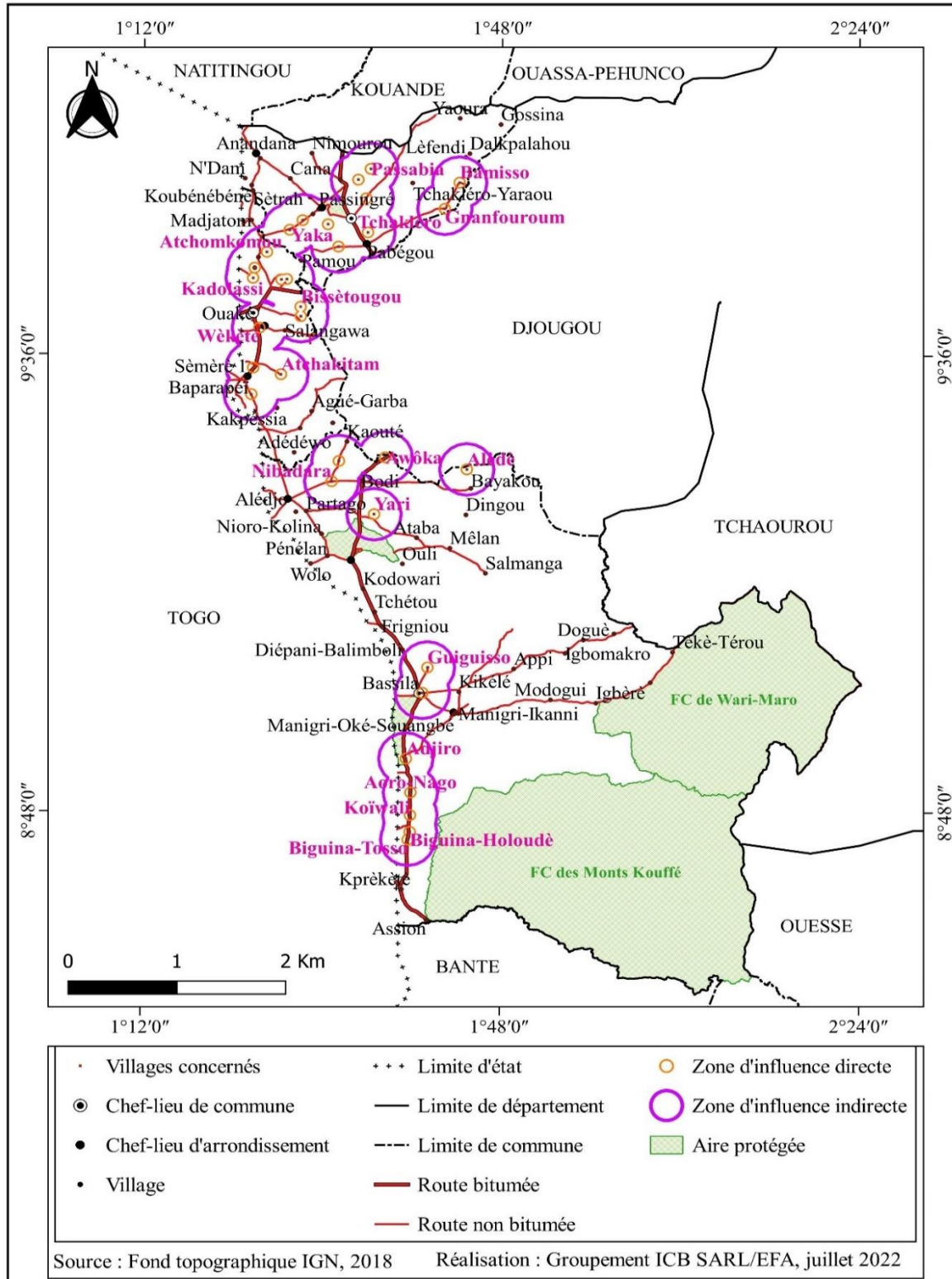
Geographical location of the study environment.

The thirty-three (33) localities which will benefit from this electrification sub-project in lot 7 are spread across three (03) communes and eleven (11) Arrondissements of the Donga department.



➤ **Area of influence of the subproject**

The sub-sub-project for the construction of power lines in thirty-three (33) localities in northern Benin (lot 7) will be carried out in the communes of Copargo, Ouaké and Bassila in the Donga department. In total, two (02) zones of influence have been defined based on the work to be carried out for this sub-project. These are the direct zone of influence and the indirect zone of influence. sub-project



Map of the areas of influence of the electrification sub-sub-project of thirty-three (33) localities in the communes of Bassila, Copargo, Ouaké.

Details on the different types of area are presented in the following sections.

**Direct area of influence:**The direct influence zone includes the direct impact zone of the sub-project activities. The area of influence of this sub-sub-project brings together thirty-three (33) localities spread over three (03) communes in the Donga department. These are the localities of Boutou, Nibadara, Adjiro, Guiguisso, Koivali, Awo, Yari, Taba, Saramanga, Tchele, Melan (commune of Bassila), Babazaoure, Passabia, Tchoutchou, Yaka, Bamisso, Gnanfouroum, Tchaklero, Tigninoun, Karhum-Dora, Karhum-Yaourou, Katabam (Commune of Copargo), Alitokoum, Atchomkomou, Bissetougou, Kadolassi, Kakpala, Tchitchakou, Wekete, Kpelite, Atchakitam, Gnalo, Kpeli-Fada (Commune of Ouaké). These are the localities that will host the construction activities of the power lines. It is within this area that the direct impacts linked to pollution, clearing and disturbance of fauna and flora are notably studied. The inventory of the goods and persons affected by the sub-sub-project (PAP) was carried out in this area. All environmental and social issues were identified and exhaustively analyzed in this area of influence.

**Indirect area of influence:**The extended study area (indirect influence) is the area likely to be indirectly affected by certain activities of the subproject. This area is nothing other than all the localities located within a radius of 5 km around the receiving environment of the subproject. These are mainly the localities of Kaouté, Gngabakabia, N'Djakada, Kpakpararé, Agbandaré, Troucaré-Bas, Ouramaré, Agbandaré, Gao, Tchinguéyaré, Ouramaré, Daka, Baparapéï, Gnalo, Salangawa, Wèkètè, Komdè, Yamsalé, Kantè, Sobitè, Wakitè, Koukoulounda, Awanla, Assaradè, Sonaholou, Tchalahè, Bohomdo, Akpatè, Komtcha, Talinta, Itchodè, Badjoudé, Kawado, Tchalinga, Dakpéra, Passingré, Maho, Bissinra, Taho, Bayakou, Nagayilé, Diépani, Biguina, Bassila Agniyou-Tadja.

➤ **Biophysical characteristics of the receiving environment of the sub-project**

In terms of climate, the study area is located above the 8th parallel. It is characterized by a tropical transitional climate. It is of the Sudano-Guinean type and prevails in the sub-sub-project area with an alternation of two seasons, a rainy season from mid-April to mid-October and a dry season from mid-October to mid-April. Air humidity is at its highest in the rainy season (April to October) and at its lowest in the dry season. It varies from 17% to 99% depending on the month and time of day.

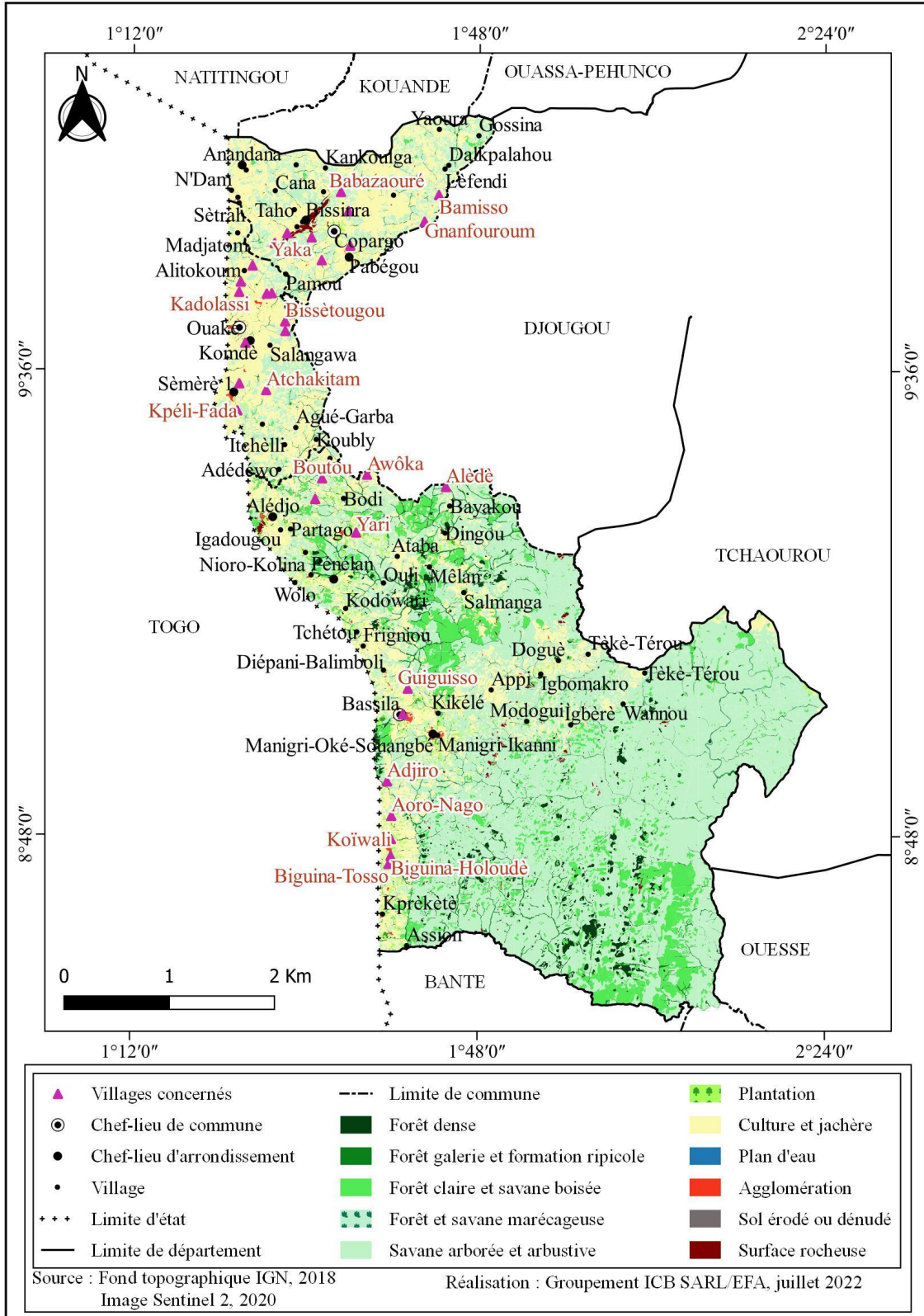
Concerning its geology, the sub-sub-project sector is located on the Precambrian basement consisting of very old crystalline formations of the "Dahomeyan" type with igneous and granitic eruptive rocks (N. Agossou, 2016, p. 47). Migmatite rocks cover the south-eastern part of the receiving environment of the sub-project (area where the classified forests of Wari-Marou and the Kouffè Mountains are found). Calco-alkaline syntectonic granitic rocks and biotite ortho gneisses dominate in the centre, while quartzites, micaschists, muscovite gneisses and syntectonic granites dominate in the north of the receiving environment of the sub-sub-project. These geological formations constitute a set of substratum that can condition the type or method of installation of the

electricity poles to be built within the framework of this sub-project. Therefore, the work must be carried out in such a way as to cause less disruption to the geological structure of the receiving environment.

Considering the pedology, the receiving environment of the sub-project is based on two main types of soils. These are tropical ferruginous soils and ferralitic soils. These soils are sometimes leached or not, with concretion or not. In addition to these soils, there are some small portions of hydromorphic, mineral and lithic soils. The receiving environment of the sub-project therefore has soil formations that are sufficiently capable of receiving the projected electrical infrastructures, in particular the electricity poles, and this, in a sustainable manner. However, the company responsible for installing these infrastructures must carry out the work in such a way as to guarantee the good health of the different soil units of the receiving environment.

The hydrological context of the environment is marked by watercourses with temporary flow. The only one capable of retaining pockets of water in places is the Téro. It is one of the main tributaries of the Ouémé and receives its waters from north to south, from the Awo, Kémétou and Apéré rivers in the district of Pénessoulou. The Adjiro and Odola rivers join the Ouémé after crossing the north and south of the classified forest of the Kouffè Mountains. Only the southwestern part of Alédjo-Koura and the southwestern strip of the commune, limited by the National Inter-State Road (RNIE3) is part of the Mono River watershed where the latter takes its source. The maximum flow is recorded in September and sometimes in October in relation to the winter rains. In addition to these watercourses, there are natural or artificial rivers and ponds. Most of these watercourses and backwaters dry up in the dry season. The hydrographic network is therefore very limited to ensure the coverage of the water needs of the population (MS Issa, 2012, p. 83). In view of this analysis, it should be noted that the receiving environment of the sub-project has a significant hydrographic network which the company in charge of the works will have to take into account in order to have less impact on the water parameters of the environment.

The receiving environment of this sub-sub-project shelters natural formations (dense forests, gallery forests and riparian formations, open forests and wooded savannahs, forests and wooded savannahs, wooded and shrubby savannahs) and anthropogenic formations (plantations, crops and fallow lands). The figure below presents the land use.



### Land use in the municipalities of Bassila, Copargo, Ouaké



#### **xiv. Environmental and social issues of the sub-project**

A total of four (04) types of issues were identified for this sub-project of electrification of thirty-three (33) localities of Bassila, Copargo and Ouaké. These are :

- Biophysical issues ;
- Human and economic issues ;
- Health issues ;
- Political issues.

#### **xv. Methodological approach adopted**

The methodological approach adopted can be summarized as follows:

##### **➤ Mission framing**

Upon receipt of the service order for the start of the mission, The members of the group were invited at a methodological framing session held in one of the SBEE meeting rooms.

The agenda included:

- Information about the sub-sub-project;
- SBEE guidelines for better implementation of the mission;

During this session, particular emphasis was placed on the components of the environment to which special attention must be paid. These are trees with economic value, deities, the owners of the trees, the dignitaries of the deities located within the network's reach. During this session, a review of the documents to be made available to the consultant was made.

##### **➤ Collection of basic data and information on the biophysical and socio-economic environment**

This phase took place through documentary research and analysis, interviews with grassroots political and administrative actors, field investigations and public consultation.

##### **➤ Development of tools and data collection**

For the collection of socio-economic and environmental data, several tools have been developed. These include :

- an interview guide with technical service managers (DST, Department of Land and Environmental Affairs);
- an individual questionnaire for households and people whose property is impacted.
- an environmental visit sheet to identify the potential constraints of the receiving environment;

- an identification and characterization sheet of forest species found in the sub-project areas.

Field surveys were conducted in the 33 localities receiving environments of this sub-project. They focused on the physical, biological and socio-economic aspects of the project. These are surveys of groups of people living or carrying out activities along the sub-project's rights-of-way. These surveys were conducted in the form of interviews and focus groups involving all categories of people likely to be affected directly or indirectly by the impacts (positive and negative) of the project.

#### ➤ **Public consultation**

In parallel with the field surveys, public consultation sessions took place from October 25 to 26, 2022, from January 31 to February 4, 2024, and from October 10 to 24, 2024 in each of the municipalities concerned by lot 7. These public consultations aim to collect the concerns, suggestions and expectations of the populations and local elected officials on the sub-sub-project and the conditions of its implementation.

During the public consultation sessions, the sub-project was presented with its impacts (positive and negative) as well as the associated improvement and mitigation measures. Also, the opinions, concerns as well as the expectations and recommendations of the various stakeholders consulted were collected and presented in this ESIA report.

#### ➤ **Specific steps for carrying out the EIES**

Specifically, the approach followed for the implementation of the EIES is as follows:

- development of land use maps;
- analysis of variants;
- environmental analysis and impact assessment;
- identification and assessment of the significance of the impacts of the sub-sub-project;
- proposal of measures;
- development of the Environmental and Social Management Plan (ESMP);
- estimation of reforestation costs;
- assessment of the cost of compensation for affected trees;
- risk and accident analysis.

The factual and qualitative data from the activities to be carried out following the different phases of the sub-project were cross-referenced with the Valued Environmental Elements (EVE) using the Leopold matrix (1971) and the ABE reference framework (2001). This made it possible to assess the socio-environmental impacts of the project, during the preparation, construction, operation and dismantling phases.

## **xvi. Political, legal and institutional framework for the implementation of the sub-sub-project**

### **☞ Political framework**

Strategic axis 2: "Engage in the structural transformation of the economy" of the Government Action Program (PAG) in which this sub-project is included is supported by several political documents developed by Benin with a view to improving the electrification rate on a national scale. Through its Action Program, the Beninese government plans to release more than 1,199 billion CFA francs, or nearly 2.1 billion dollars, in the energy sector during the five-year period 2021-2026 in order to ensure more than 100% energy autonomy in Benin. The National Action Plan for Energy Efficiency (PANEE) was developed for the period 2015-2030. The National Renewable Energy Development Policy (PONADER) developed in 2020, was developed in 2020. The objectives set in this plan are aligned with the vision of the Beninese government in the energy sector. It is about achieving practically "85% in 2025 and 100% in 2030 of efficient non-directional household lamps sold per year". The Energy Sector Recovery Plan (PRSE) has twenty-eight (28) components which "determine the actions to be undertaken according to the expected impact". The rural electrification sub-project aims to recover the energy sector in Benin. It is one of the largest projects of the Government of Benin which aim to meet the national coverage in electricity availability.

### **☞ SO applicable to the subproject**

As part of this sub-sub-project for the electrification of 20 localities in the communes of Gogounou and Banikoara in the department of Alibori (Lot 3), nine (09) Operational Safeguards (OS) of the AfDB's Integrated Safeguards System (ISS) are activated. These are precisely:

- SO 1 relating to the assessment and management of environmental and social risks and impacts;
- SO 2 relating to employment and working conditions;
- SO 3 relating to the efficient use of resources and prevention and management of pollution;
- SO 4 relating to community health, safety and security;
- SO 5 relating to land acquisition, restrictions on access to and use of land, and involuntary resettlement;
- SO 6 relating to the conservation of habitats and biodiversity and sustainable management of living natural resources;
- SO 7 relating to vulnerable groups;
- SO 8 relating to Cultural Heritage;
- SO 10 on stakeholder engagement and dissemination of information.

### **☞ Legal framework of the sub-project**



Law No. 2020-05 of April 1, 2020 on the Electricity Code in the Republic of Benin "applies to the activities of production, transport and distribution of electrical energy including export and import activities. According to Article 28 of the law, the activities of transport, distribution and marketing of electrical energy for public needs throughout the territory of the Republic of Benin, including its import and export, constitute a national public service placed under the exclusive responsibility of the State. The Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) of this sub-project was carried out in accordance with the legislative and regulatory requirements for Environmental Assessment in the Republic of Benin, and with the operational policies of the AfDB in terms of environmental and social safeguards. At the national level, these are: Law No. 030-98 of February 12, 1999 relating to the Framework Law on the environment in the Republic of Benin and that one°2017-15 amending and supplementing Law 2013-01 of August 14, 2013 on the Land and Property Code in the Republic of Benin. In addition, with a view to better implementing these provisions, Decree No. 2022-390 of July 13, 2022, on the organization of environmental and social assessment procedures in the Republic of Benin, has been taken into account. In addition to these two texts, there is Law No. 2022-04 of February 16, 2022 on public hygiene in the Republic of Benin, Law No. 97-029 of January 15, 1999 on the organization of municipalities in the Republic of Benin, Law No. 93-009 of July 2, 1993 on the forest regime in the Republic of Benin, Law No. 2002-16 of October 28, 2004 on the Fauna regime in the Republic of Benin, Law No. 2010-44 of November 24, 2010 on water management in the Republic of Benin, Law No. 2007-20 on the protection of cultural heritage and natural heritage of a cultural nature in the Republic of Benin, etc.

#### ☞ **Institutional framework for implementing the sub-project**

Several institutions are involved in the implementation of this project. These are mainly:

- **Ministry of Energy, Water and Mines (MEEM)**

The Ministry of Energy, Water and Mines is responsible for developing and ensuring the implementation of the Government's policy in the field of Energy, in accordance with the laws and regulations in force in the Republic of Benin. In this capacity, it is responsible, among other things, for: defining and implementing energy policy and regulations, in all its dimensions and ensuring the availability of fuel supply channels essential to the operation of electricity production facilities; developing optimal and adequate governance strategies for the sector; developing the policy for the development, increasing use and accessibility of renewable energies; providing, as needed, advisory assistance to the various public service project owners; etc. The Minister of Energy has one (01) General Directorate and regional directorates to accomplish his mission. On behalf of this project, the regional directorate concerned is that of Atacora-Donga.

- **Beninese Electric Energy Company (SBEE)**

SBEE is a state-owned industrial and commercial company whose purpose is the distribution of electrical energy and aims to implement the government's policy on research, production and use of energy resources. Since the dissolution of ABERME, SBEE has also been tasked with implementing state policy in the areas of rural electrification and energy management. In the areas of Rural Electrification and Energy Management, SBEE is responsible for conducting strategic studies, developing national and regional development programs, coordinating and monitoring their implementation; carrying out pilot demonstration projects; supporting the development of projects by various stakeholders through the stimulation of local initiative, technical assistance and the provision of various services; proposing incentive and encouragement measures likely to help promote energy management and private investment in rural electrification; to instruct investment projects requesting the benefit of incentive measures aimed at promoting rural electrification and energy management; to contribute to the development and strengthening of the national private sector in the areas of the provision of technical services and the supply of equipment required for the development and implementation of rural electrification and energy management programs; to contribute to research and development of innovative and low-cost technological solutions.

Within the framework of this sub-project, SBEE is the promoter and must support the company(ies) in charge of the work in taking into account environmental and social measures.

- **Beninese Agency for the Environment (ABE)**

According to the Environmental Framework Law, the ABE is the support institution responsible for implementing the environmental policy defined by the Government within the framework of the general development plan. It ensures the environmental assessment procedures stipulated in Decree No. 2022-390 of July 13, 2022 organizing environmental assessment procedures in the Republic of Benin. Among the environmental assessment tools, we can cite the Strategic Environmental Assessment, the Environmental Impact Study and the Environmental Audit. It is on the technical advice of the Agency that the Minister issues the Environmental Conformity Certificates before the implementation of any sub-project subject to the environmental impact study procedure.

Other structures such as :

- **Technical services of the town hall of Bassila, Copargo and Ouaké**, will be involved in monitoring the implementation of the PGES during and after the activities are carried out. The works carried out will be the property of the Municipalities of Bassila, Copargo and Ouaké, who will be the manager after

their receipt, their responsibility will be engaged for the continuous maintenance of the works.

- **Successful bidders/service providers** (Control-monitoring and execution of works) are responsible, through their Environmental Experts, for implementing the obligations of the PGES on the site;
- **NGOs**, in addition to social mobilization, will participate in raising awareness among populations and monitoring the implementation of the obligations of the PGES through the questioning of the main actors involved in carrying out the activities;
- **Technical and Financial Partners (TFP)** will have the right to environmental and social monitoring and supervision, in accordance with their directives.
  
- **PERU Subproject Management Unit (UGP)**

The PMU will be responsible for the implementation of the sub-project with the project coordinator. The Sub-project Management Unit (PMU) is composed of a team of experts within the SBEE in charge of monitoring and executing the different phases of the sub-project including daily operations, including work planning, monitoring, evaluation and project management activities. It:

- Prepares and transmits periodic reports on the implementation of environmental and social measures to the Bank in accordance with its framework and within the required timeframes;
- Has the environmental and social performance audit of the sub-project carried out each year and transmits the related report to the Bank within the required time limits;
- Report to the Bank within 24 hours any incident/accident occurring within the framework of the project.

- **Control mission**

Through its Expert in environmental and social safeguarding, it ensures:

- monitor HSE measures on the construction site
- analyze and manage new risks
- validates the site PGES, the Site Environmental Protection Plan (and any other plan produced by the company) and the approval requests for the sites proposed by the company;

- participate in site meetings;
- carry out monitoring missions on the site;
- prepare the monthly monitoring report and submit it to the UGP.
- regularly monitors the company's compliance with the environmental and social requirements of the site;
- identifies environmental non-conformities on the construction site and assists the project owner and the company in decision-making;
- assesses the effective implementation of contractual environmental measures and their effectiveness;
- detect any unforeseen environmental or social impacts that may occur during the execution of the project activities, and propose measures to rectify the sub-project activities accordingly;
- ensure that the rights of the populations affected by the sub-project are respected, particularly during the occupation of construction site installations, quarries and borrow pits, etc. and by limiting nuisances (disturbances, destruction of local access, noise and dust control, protection of pedestrians, etc.);
- ensure the working conditions of employees (compliance with hygiene, health and safety measures at work).

▪ **Company responsible for carrying out the work**

The company in charge of the work must recruit an HSE engineer or an Environmental and Social Protection Expert among its management staff. It must also draft and submit to the Control Mission for approval, the PGES-C, PHS-C. It will put in place the material, human and financial resources for the strict application of the environmental and social monitoring measures contained in the plans approved by the control mission, in particular:

- ensure the measurement of environmental parameters linked to the work;
- prepare the monthly PGES-C implementation report and submit it to the MDC for review and approval;
- participate in site meetings.

Through the social manager in charge of managing collaboration with local residents, she is responsible for:

- manage conflicts between populations and the company, in conjunction with the local MGP implementation committee concerned;
- lead the related negotiations and resolutions;

- record the nature of the conflict, the identity of the stakeholders, the stages of its resolution and closure;
- to draw up successive separate reports but, when the conflict is closed, a global report.

#### **xvii. Environmental and social risks and impacts of the sub-project**

The various activities planned as part of the implementation of this sub-sub-project will generate several risks and impacts. The analysis of these risks/potential hazards and impacts covers the activities related to the preparatory, construction and operating phases of the HTA and LV lines to be built. The identification of risks/potential hazards and impacts and the formulation of preventive measures are done in such a way as to avoid their repetition according to the different components of the sub-project.

##### **☞ Sub-project risks**

The risks and dangers associated with the construction phase can be summarized as follows:

- Accident laborer's;
- Accident traffic lights;
- Transformer explosion or fire;
- Electrification and electrocution (workers during wiring work or populations when using electricity);
- Snake droppings when clearing brush;
- Accidents related to manual or mechanical handling;
- Vibrations due to the movements of construction vehicles;
- Hearing damage in the event of prolonged exposure to noise of an intensity greater than 50 or 60 decibels (dB) depending on the regulatory time slot;
- Appearance of new cases of STI/HIV AIDS, COVID-19, Hepatitis and other infections
- Appearance of new cases of VBG/EAS/HS

The various activities planned as part of the execution of this sub-sub-project are sources of several impacts.

##### **☞ Positive impacts of the sub-sub-project**

- Creation of 250 jobs;
- Development of income-generating activities and improvement of income;
- Improvement of public lighting (550 street lamps) and improvement of security conditions;
- Increase in the number of SBEE subscribers to 3,279 and therefore revenue;
- 20% improvement in academic performance;
- Improving the quality of care.

#### ☞ **Negative impacts of the project**

- Deterioration of air quality;
- Noise pollution;
- Loss of 1521 trees during the release of line rights-of-way;
- Modification of soil morphology and structure;
- Loss and disturbance of wildlife habitat;
- Deterioration of cultural values;
- Accidental discovery of cultural object;
- Soil pollution by solid waste;
- Occurrence of cases of STI/HIV AIDS, Hepatitis and other infections;
- Electrocutation and electrification.

#### ☞ **Identified risks**

- Electrocutation and electrification;
- Work accident;
- Traffic accident;
- Occurrence of cases of STI/HIV AIDS, Hepatitis and other infections;
- New cases of COVID 19 recorded;

### **xviii. Public consultation**

As part of the socio-economic and environmental data collection operations in the project's receiving area, public consultations were organized in the 33 localities with stakeholders (technical and administrative managers of the town halls concerned, district heads, village chiefs, local councilors, development associations, local populations, etc.) of Zone 7 (municipalities of Bassila, Copargo and Ouaké) through an inclusive approach over the period from October 25 to 26, 2022, from February 2 to 6, 2024, from July 15 to August 17, 2024 and from October 10 to 24, 2024. The approach adopted for organizing public consultations consisted of informing local authorities, technical executives of the town halls concerned of the date, time and place where said sessions will take place, emphasizing the importance of their presence through mails.

In addition, interview sessions were organized with local authorities (technical and administrative managers of the town halls concerned, district heads) of the project's receiving environments. To this end, discussions took place with a view to identifying the socio-environmental aspects to be taken into account in the drafting of the study report.

The target groups that participated in these public hearings are: local authorities (District Chief or Councilor), youth or development associations, elders, village executives. More

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE SUB-SUB-PROJECT FOR THE ELECTRIFICATION OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

than a hundred people often participated in this public consultation. A total of thirty-three (33) public consultations were held at a rate of one (01) per locality in the communes of Bassila, Commune Ouaké and Commune de Ouaké. The table below presents the statistics of the participants in the public consultation sessions.

Locations where public consultations were held

No.	Commune	Locality	Name of participants		Total
			Women	Man	
1	BASSILA	Boutou	11	30	41
2	BASSILA	Nibadara	7	38	45
3	BASSILA	Adjiro	7	24	31
4	BASSILA	Taba	12	38	50
5	BASSILA	Saramanga	12	35	47
6	BASSILA	Chele	14	30	44
7	BASSILA	Melan	10	29	39
8	BASSILA	Guiguisso	20	20	40
9	BASSILA	Koiwali	18	32	50
10	BASSILA	Awo	7	38	45
11	BASSILA	Yari	7	38	45
12	COPARGO	Babazaoure	20	43	63
13	COPARGO	Passabia	12	22	34
14	COPARGO	Chouchou	11	35	46
15	COPARGO	Yaka	12	36	48
16	COPARGO	Bamisso	22	41	63
17	COPARGO	Gnanfouroum	10	33	43
18	COPARGO	Tchaklero	15	29	44
19	COPARGO	Tigninoun	13	33	46
20	COPARGO	Karhum-dora	22	38	45
21	COPARGO	Karhum-yaourou	14	31	45
22	COPARGO	Katabam	9	30	39
23	OUAKE	Alitokoum	17	24	41
24	OUAKE	Atchomkomou	9	22	32
25	OUAKE	Bissetougou	11	16	27
26	OUAKE	Kadolassi	15	18	33
27	OUAKE	Kakpala	7	32	39
28	OUAKE	Tchitchakou	15	9	24
29	OUAKE	Wekete	11	39	50
30	OUAKE	Kpelite	9	24	33
31	OUAKE	Atchakitam	16	28	44
32	OUAKE	Gnalo	14	23	37
33	OUAKE	Kpeli-fada	19	27	46
	<b>TOTAL</b>		<b>447</b>	<b>943</b>	<b>1469</b>

Public consultations were organized in the communes of Bassila, Copargo and Ouaké. These sessions were attended by 4,569 people, including 943 men (64.19%) and 447 women (30.42%). The actors who took part in this public consultation are: farmers, housewives, the village chief and the wise men and notables of the locality. The tables below present the summaries of the public consultations.



Summary of public consultation in Guiguisso (Commune of Bassila)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	We are delighted with the information you have shared with us. We are happy with it and wish the government a long time for its works in favor of our locality. However, we ask you to recruit our children who are unemployed as soon as the work starts.	Thank you for your presence at this meeting. We have taken note of your grievances. They will be forwarded to the appropriate authorities.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruiting local labor</li> <li>- Expand the network to all areas of our locality.</li> </ul>
<b>Municipal and local authorities</b>	Thank you for your approach and also to the government for its development work. How long will the subproject last?	Thank you very much for your commitment. Regarding your question, it must be said that the sub-project is still in the study phase and it is necessary to complete this first before moving on to the physical implementation phase. But the Government and its partner are committed and also in a hurry for its implementation.	-

Summary of public consultation Salmanga (Commune of Bassila)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- I would like to thank the Beninese government for initiating a sub-project that will greatly alleviate the suffering of people in areas not covered by electricity. Power is truly a necessity for our village. This is really good news that we are ready to support without money because it is in our interest.</li> <li>- We thank the consultants and the AfDB for agreeing to finance the sub-project and we hope that the activities will start as soon as possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thank you very much for your interventions, we understand that you are very happy with the future of this sub-project and this shows that the population of Salmanga adheres to the sub-project and is committed to doing everything they can to ensure that the work progresses very quickly.</li> <li>- All your complaints are well noted and will be included in the mission report and forwarded to the appropriate authorities.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- We strongly urge the government to actually implement this sub-project before the end of its mandate.</li> <li>- Recruit local labor;</li> <li>- Development of the access road to the village of Salmanga.</li> </ul>

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- The arrival of electricity in our village can reduce a lot of costs and boost the local economy.</li> <li>- Many thanks to the local authorities and also to the government for this great initiative.</li> <li>- What are the subscription formalities to complete?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regarding the questions, we can tell you that the sub-project is in the study phase and it will be necessary for this to be completely completed before moving on to another stage. As such, an exact date for the start of work cannot be given at the moment.</li> <li>- Obviously, administrative steps will be taken to identify the people who will express their desire by creating files, the details of which will be given to you in due course.</li> </ul>	
<b>Women</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- We are very eager to see the work completed because it will allow us to sell in the evenings.</li> <li>- The sub-project is beneficial because we were in need and we pray to the government to complete the project.</li> </ul>	Thank you, dear mothers, for your various interventions; your complaints will be forwarded to the appropriate authorities.	The construction of socio-community infrastructures for the benefit of populations
<b>Young people</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thanks to the local authorities and the government for the initiative of the project.</li> <li>- Isn't this politics to flatter the population?</li> </ul>	Thank you, dear young people, for your various interventions. We understand that you are in a hurry to see your locality electrified. But we assure you that this is a development sub-project and not politics. This is something concrete, the start of which you will see after the study phase.	Inform the population at each stage of the progress of the project. Build a football field for the benefit of the young people of the village of Salmanga.
<b>Local authorities</b>	Thank you to the government for this sub-project which came at a time when the populations are waiting for it the most. Our localities will emerge	Thank you, dear authorities, for your various concerns. We will include your concerns in the final report and	Extend the network to neighboring villages in our district.

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
	from darkness to the great happiness of all, especially our women who will initiate small businesses to sell us fresh and frozen products. We are very happy and we will spare no effort to support the work. You have our support and availability to work alongside you. We ask our superiors to think about extending the current to neighboring localities, especially to Dingou.	forward them to the appropriate authorities.	
<b>Village Sages</b>	Many thanks to the President of the Republic for initiating such a sub-project for his population. We are ready and by the grace of the spirits of our ancestors everything will go smoothly.	Thank you, dear parents, we have taken note and the complaints will be transmitted as of right.	Complete the work within a short time frame and think about building hangars in our market.

Summary of public consultation Boutou (Commune of Bassila)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thanks to the authorities at various levels. Power is really a necessity for our village. This is really good news that we are ready to support.</li> <li>- God bless the initiators of the project. I thank the consulting team for coming to us.</li> <li>- Many thanks to the local authorities and also to the government for this great initiative.</li> <li>- When will the activities actually start?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thank you very much for your contributions. The quality of your questions reflects your commitment to the project.</li> <li>- All your complaints are well noted and will be included in the mission report and forwarded to the appropriate authorities.</li> <li>- Regarding the questions, we can tell you that the sub-project is in the study phase and it will be necessary for this to be completely completed before moving on to another stage. As</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actually, carry out the project.</li> <li>- Building a health center in the village of Boutou</li> <li>- Recruit local labor for activities that young people can do.</li> </ul>

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE SUB-SUB-PROJECT FOR THE ELECTRIFICATION OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- What is the cost of transferring the meters?</li> </ul>	<p>such, an exact date for the start of work cannot be given at the moment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- The consultant reassured the people of Boutou that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</li> </ul>	
<b>Women</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- We are very happy with the actions of the government. If the president manages to realize this project, he will be our God on this earth because he would have relieved our pain.</li> <li>- Thanks to the Mayor of the commune and his entourage and a big thank you to the president Patrice TALON for having thought of the uncovered localities; may God and the members of our ancestors assist him to be able to carry out this project.</li> </ul>	<p>Thank you, dear mothers, for your interventions, it really proves that you are in need.</p>	<p>Start work as soon as possible to ease the suffering of the population.</p>
<b>Young people</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thanks to the authorities at various levels because we are really in need.</li> <li>- We never imagined that one day they would think of our village and I say a big thank you to the local authorities and more specifically to the Beninese government.</li> </ul>	<p>Thank you, dear young people, for your presence at this session and thank you for your various interventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inform the population at each stage of the progress of the sub-project and if possible involve young people in achieving the project objectives.</li> </ul>

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Local authorities</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Thanks to the authorities at various levels. We ask the consultant to say a big thank you to the partners and the government for thinking of our locality.</li> <li>– We would like the meters to be sold cheaper to allow everyone to be able to buy.</li> </ul>	Thank you dear authorities for your various concerns. We will include your concerns in the final report and forward them to the appropriate authorities.	Take the social aspect into account in this project
<b>Village Sages</b>	Many thanks to the President of the Republic for initiating such a sub-project for his population. We are ready for the liberation of spaces. We are committed to freeing the project's rights-of-way.	-	Carry out the work within a short time frame and always stay in contact with the population on the progress of the project activities.

Summary of public consultation Adjiro (Commune of Bassila)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– We would like to thank the partners and more specifically the government of Benin for thinking of our village. Power is truly a necessity for our village. This is really good news that we are ready to support.</li> <li>– We thank the initiators of the sub-project and hope that the activities will start as soon as possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Thank you very much for your interventions, we understand that you are very happy with the future of this sub-project and this shows that the population of Adjiro adheres to the sub-project and is committed to doing everything they can to ensure that the work progresses very quickly.</li> <li>– All your complaints are well noted and will be included in the mission report and forwarded to the appropriate authorities.</li> <li>– Regarding the questions, we can tell you that the sub-sub-project is still in the</li> </ul>	We strongly urge the government to actually implement this sub-project before the end of its mandate.

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- The arrival of electricity in our village can reduce many problems such as theft, selling at night.</li> <li>- Many thanks to the local authorities and also to the government for this great initiative.</li> <li>- Current makes us develop. Due to the lack of current, we are unable to develop economic activities.</li> <li>- When will the activities actually start?</li> <li>- It's been almost a year but why is it taking so long?</li> </ul>	<p>study phase. The report that will sanction this mission will be validated by the ABE and it is after completing this phase that the work will physically begin. But we can reassure you that the government and the lessor are in a hurry to implement this sub-project.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- It is the time of (intellectual) preparation that seems long to you. But it is necessary so that the implementation can go smoothly.</li> </ul>	
<b>Women</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- We are very eager to see the work completed because it will allow us to sell in the evenings.</li> <li>- Will the poles be installed in the streets?</li> </ul>	<p>At the appropriate time, arrangements will be made in mutual agreement with the authorities and yourselves on the consequential actions to be taken in this context.</p> <p>No. The poles will be installed along the streets.</p>	<p>Start work as soon as possible to ease the suffering of the population.</p>
<b>Young people</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thanks to the authorities because it will help a lot in welding and embroidery activities.</li> <li>- What types of meters will be sent?</li> </ul>	<p>-For now, I can already tell you that these are the prepaid meters that are currently on the market, so the probability is high that this is it.</p> <p>Across the country, the trend towards the use of prepaid meters to allow subscribers</p>	<p>Inform the population at each stage of the progress of the project.</p>
<b>Local authorities</b>	<p>Thanks to the authorities at various levels. We ask our superiors to think about extending the current to the neighboring localities.</p>	<p>Thank you, dear authorities, for your various concerns. We will include your concerns in the final report and forward them to the appropriate authorities.</p>	<p>Extend the network to neighboring villages</p>

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Village Sages</b>	Many thanks to the President of the Republic for initiating such a sub-project for his population. We are ready for the liberation of spaces. We are committed to freeing the project's rights-of-way.	-Thank you, dear parents, we have taken note and the complaints will be forwarded as of right.	Complete the work within a short time frame.

Summary of the public consultation in Badjoudè-Centre (Commune of Ouaké)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Populations</b>	We are in favor of carrying out this sub-project in the commune of Ouaké and more precisely in the locality of Badjoudè. It will allow us to reduce the problems of insecurity and improve the academic performance of our children. We invite you to quickly start the activities.	Thank you very much. The quality of your interventions demonstrates your commitment to the project. We have taken good note of your complaints and assure you that they will be forwarded to the appropriate authorities and a follow-up will be given.	Make subscriptions available at a reduced cost.

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Municipal and local authorities</b>	<p>We thank you for your trip and through you, the government which thought of our Commune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- When will the work actually start?</li> <li>- What will be the contribution of local authorities to the implementation of the sub-project?</li> <li>- Will there be recruitment of local labor?</li> </ul>	<p>Thank you so much.</p> <p>Regarding your question, the sub-sub-project is still in the study phase. The report that will sanction this mission will be subject to validation by the ABE and it is after completing this phase that the work will physically begin. But we can reassure you that the government and the lessor are in a hurry to implement this sub-project.</p> <p>the contribution of the authorities will be reflected in their willingness to support the sub-project during all its phases.</p> <p>Obviously, qualified and available local labor can be recruited.</p>	<p>Set the meter subscription at a price accessible to the population</p>



Summary of the public consultation Alitokoun (Commune of Ouaké)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- I thank the government of President Patrice TALON for thinking of us, the people of Alitokoun. I would like to know at what price the electricity meter will be sold.</li> <li>- On behalf of the people of Alitokoun and on my own behalf, I say thank you to the government of Benin. We are happy that electricity is coming to our home.</li> <li>- I thank the government of President Patrice TALON; I wonder when the activities will actually start?</li> <li>- We are very happy. Thanks to President Talon. He is doing his job well. We are in need of electricity. Many thanks to the government. Thanks also to the Consultant.</li> <li>- When will the work start?</li> <li>- It seems to be taking a long time. The current makes development. Because of the lack of current, people do not come to settle. Electricity creates economic activities.</li> </ul>	<p>Through your interventions, we deduce that the Alitokoun population adheres to the sub-sub-project and is committed to doing everything within its power to advance the work.</p> <p>We assure you that all your complaints have been duly noted and will be included in the mission report and forwarded to the appropriate authorities.</p> <p>Regarding the questions, we can tell you that the sub-sub-project is in the preliminary phase and it must be completely completed before moving on to another stage. As such, an exact date for the start of work cannot be given at the moment. In addition, I do not know the price of the meter but I assure you that this sub-sub-project has come to everyone's delight.</p>	<p>I call on the government to actually implement this sub-sub-project</p> <p>-I would like the price of the electric meter to be affordable for everyone</p>
<b>Women</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- We are happy. The arrival of this current will be able to increase our income in terms of our income-generating activities.</li> </ul>		<p>Start work as soon as possible to alleviate the suffering of women.</p>

<b>Stakeholders</b>	<b>Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders</b>	<b>Responses given to concerns or debates during consultations</b>	<b>Suggestions/Expectations</b>
<b>Young people</b>	- Thanks to the authorities. Will the sub-project cover the entire village?	At the moment, nothing is clear yet; So, it will have more visibility when things actually start.	Inform the population at each stage of the progress of the sub-project.
<b>Local authorities</b>	Thanks to the authorities at various levels. To charge our cell phones, we have to travel to Badjoude to do it. So it is a total joy for us the youth of Alitokoum. We are available to support the sub-project from start to finish.	Understood dear authorities. Thank you for your availability.	Expand the network to the entire village of Alitokoum.
<b>Village Sages</b>	Many thanks to the delegation and the Government. There is no place for restriction here. We are committed to freeing up the sub-project's rights-of-way.		

Summary of the public consultations Kakpala (Commune of Ouaké)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- I thank the government of President Patrice TALON for thinking of us, the people of Kakpala. This is a sub-project that will bring us out of the darkness. I would like to know the price of the electric meter.</li> <li>- On behalf of the people of Kakpala and on my own behalf, I say thank you to the government of Benin. We are happy that electricity is coming to our home.</li> <li>- I thank the government of President Patrice TALON; I wonder when the activities will actually start?</li> <li>- We are very happy. Thanks to President Talon. He is doing his job well. We are in need of electricity. Many thanks to the government. Thanks also to the Consultant.</li> <li>- It seems to be taking a long time. The current makes development. Because of the lack of current, people do not come to settle. Electricity creates economic activities.</li> </ul>	<p>Through your interventions, we deduce that the Kakpala population adheres to the sub-sub-project and is committed to doing everything within its power to advance the work.</p> <p>We assure you that all your complaints have been duly noted and will be included in the mission report and forwarded to the appropriate authorities.</p> <p>Regarding the questions, we cannot give you we can tell you that the sub-sub-project is in the preliminary phase and it must be completely completed before moving on to another stage. As such, an exact date for the start of work cannot be given at the moment. In addition, we cannot give you a price for the meter but I assure you that this sub-project has come for the happiness of all and there is a social approach in everything that is done.</p>	<p>I call on the government to actually implement this sub-sub-project</p> <p>-I would like the price of the electric meter to be affordable for everyone</p>

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Women</b>	- We are happy. The arrival of this current will be able to increase our income in terms of our income-generating activities. Will consumption be profitable?	Thank you for your intervention. Yes, but social arrangements will be made so that consumption is billed to you at a reduced cost.	Start work as soon as possible to alleviate the suffering of women.
<b>Young people</b>	- Thanks to the authorities. Will the sub-project cover the entire village?	At the moment, nothing is clear yet; So, it will have more visibility when things actually start.	Inform the population at each stage of the progress of the sub-project.
<b>Local authorities</b>	- Thanks to the authorities at various levels. It is a total joy for us the youth of Kakpala		Expand the network to the entire village of Kakpala.
<b>Village Sages</b>	- Many thanks to the delegation and the Government. There is no place of restriction here. Even our cultural assets need electricity.		We would like this sub-project to become a reality

Summary of the public consultation in Tchitchakou (Commune of Ouaké)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thank you to the government of President Patrice TALON for thinking of us, the people of Tchitchakou. I would like to know the price of the electricity meter.</li> <li>- On behalf of the people of Tchitchakou and in my own name, I say thank you to the government of Benin. We are happy that electricity is coming to our home.</li> <li>- We are very happy. Thanks to President Talon. He is doing his job well. We are in need of electricity. Many thanks to the government. Thanks also to the Consultant. When will the work start? It seems to be taking a long time. Electricity makes development possible. Because of the lack of electricity, people do not come to settle. Electricity creates economic activities.</li> </ul>	<p>Through your interventions, we deduce that the Tchitchakou population adheres to the sub-sub-project and is committed to doing everything within its power to advance the work.</p> <p>We assure you that all your complaints have been duly noted and will be included in the mission report and forwarded to the appropriate authorities.</p> <p>Regarding the questions, we can tell you that the sub-sub-project is in the preliminary phase and it must be completely completed before moving on to another stage. As such, an exact date for the start of work cannot be given at the moment. In addition, I do not know the price of the meter but I assure you that this sub-sub-project has come to everyone's delight.</p>	<p>I call on the government to actually implement this sub-sub-project</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- I would like the price of the electric meter to be affordable for everyone</li> <li>- The work should be of quality</li> </ul>
<b>Women</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- We are happy. The arrival of this current will be able to increase our income in terms of our income-generating activities.</li> </ul>		<p>Start work as soon as possible to alleviate the suffering of women.</p>
<b>Young people</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thanks to the authorities. Will the sub-project cover the entire village?</li> </ul>	<p>The sub-project is at a given phase and there will be other phases in the phase of which, the network will be extended to other localities</p>	<p>Inform the population at each stage of the progress of the sub-project.</p>

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Local authorities</b>	- Thanks to the authorities at various levels. To charge our cell phones, we have to travel to Badjoudè to do it. So, it is a total joy for us the youth of Tchitchakou		Expand the network to the entire village of Tchitchakou.

Summary of the public consultation in Babazaouré (Commune of Copargo)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	Thanks to the authorities at various levels. We are satisfied with everything we have heard today. But won't the subscription cost be too high?	Thank you for your intervention. Regarding your question, know that behind this project, there is also social work that is being done and that it will be useless for the power line to pass through your locality and you are not able to subscribe. In due time, arrangements will be made to encourage a mass subscription of the population without discrimination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- The work is carried out as quickly as possible and</li> <li>- Apply a reasonable price for the sale of electricity (subscription and bill) to the population.</li> <li>- Carry out the work as quickly as possible; use local labor when carrying out the work;</li> <li>- Ask foreign workers to collaborate with the local population.</li> </ul>
<b>Municipal and local authorities</b>	Many thanks to the authorities at the highest level. This is a very good sub-project that will get our localities out of the rut. We are committed to ensuring that it has a successful outcome. <ul style="list-style-type: none"> <li>- When will the work actually start?</li> <li>- Will there be recruitment of local labor?</li> </ul>	Thank you, dear authorities, for your support for the project. Regarding the questions, we can tell you that the sub-sub-project is in the preliminary phase and it must be completely completed before moving on to another stage. As such, an exact date for the start of the work cannot be given at the moment. For the recruitment of local labor, the company that will be in charge of the work will do so.	Set the meter subscription at a price accessible to the population Integrate into the sub-project other localities not yet electrified; Start the sub-sub-project as soon as possible Recruit local labor.

Summary of the public consultation Kataban (Commune of Copargo)

Stakeholders	Questions, opinions and concerns expressed or fears of stakeholders	Responses given to concerns or debates during consultations	Suggestions/Expectations
<b>Men</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thanks to the Consultant and the government. We are really in need of power. We are available to support the project.</li> <li>- We are very happy. Thank you to President Talon. He is doing his job well. We need electricity. There is too much insecurity here. Even the teachers live in Copargo and come every day to teach. All this because of lack of electricity.</li> <li>- Many thanks to the government. Also, thanks to the Consultant. When will the work start? It seems to be taking a long time. We need electricity to develop our locality as it should be.</li> <li>- Thank you very much for coming. We are very happy with this sub-project which will give our locality another aspect. However, we note that the installations do not go as far as the hamlets of Kataban. Why is that ?</li> </ul>	<p>Through your interventions, we deduce that the sub-project comes at a standardized time and will satisfy a long-unquenched thirst. The population adheres to the sub-sub-project and undertakes to do everything within its power to advance the work.</p> <p>We assure you that all your complaints have been duly noted and will be included in the mission report and forwarded to the appropriate authorities.</p> <p>Regarding the questions, we can tell you that the sub-sub-project is in the study phase and it must be completely completed before moving on to another stage. As such, an exact date for the start of work cannot be given at the moment. As for the hamlets, we cannot go beyond the project forecasts. Another phase will certainly come and will take into account the said hamlets and even other localities.</p>	<p>I encourage the government to actually carry out this sub-sub-project to the satisfaction of all.</p>
<b>Women</b>	<p>We are happy. The lack of electricity means that our activities stop at nightfall. Darkness favors delinquents. The current will reduce insecurity.</p>		<p>Start work as soon as possible to alleviate the suffering of women.</p>
<b>Young people</b>	<p>Thanks to the authorities. We are eagerly awaiting the electricity here. This will allow us young qualified craftsmen to set up our workshops for the well-being of the population.</p>		<p>Do everything possible to quickly complete the installations.</p>
<b>Local authorities</b>	<p>Thanks to the authorities at various levels. They must go far in their effort to develop our locality.</p>		<p>Extend the network to the Kpami district (Kataban hamlet).</p>
<b>Village Sages</b>	<p>Many thanks to the delegation and the Government. There is no place for restriction here. We are committed to freeing the sub-project's rights of way. May our prayers be with you.</p>		

Summary of the public consultation in Koiwali (Bassila)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>Can two people take one meter?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant representative reassured the population that two people can take a meter if they hear, but this always has consequences.</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant's representative reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use local labor during construction work</p> <p>Facilitate the acquisition of meters for the population;</p> <p>Put into practice everything that has been said.</p> <p>Carry out drilling for the benefit of the populations</p>	<p>That the work begins as soon as possible.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at NIBADARA (Alédjo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>Can one person take multiple meters?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant representative reassured the population that a single person can take as many meters as he wants according to his means.</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant's representative reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use local labor during construction work</p> <p>Facilitate the acquisition of meters for the population;</p> <p>Put into practice everything that has been said.</p>	<p>That the work begins as soon as possible.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation in Taba (Pénessoulou)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>When will the work start?</p>	<p>The consultant representative reassured the</p>	<p>Complete the work as quickly as possible.</p>	<p>That the work begins as soon as possible.</p>



How much does the meter cost?	<p>populations that the work will begin after the validation of the reports of several field teams.</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant's representative reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Facilitate the acquisition of meters for the population;</p> <p>Put into practice everything that has been said.</p> <p>Developing the access road to the village of Taba</p>	<p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>
-------------------------------	---	--	--

#### Summary of the public consultation in Taba (Pénessoulou)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>When will the work start?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant representative reassured the populations that the work will begin after the validation of the reports of several field teams.</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant's representative reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Complete the work as quickly as possible.</p> <p>Facilitate the acquisition of meters for the population;</p> <p>Put into practice everything that has been said.</p> <p>Carry out drilling for the benefit of the populations</p>	<p>That the work begins as soon as possible.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at NIBADARA (Alédjo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>Can one person take multiple meters?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the population that a single person can take as many meters as he wants according to his means.</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant's representative reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use local labor during construction work</p> <p>Facilitate the acquisition of meters for the population;</p> <p>Put into practice everything that has been said.</p>	<p>That the work begins as soon as possible.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Kpeli-Fada(Ouake)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p> <p>Use local labor</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Atchakitam(Ouake)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p> <p>Use local labor,</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Atchomkomou(Ouake)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Bamisso (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Bissetougou(Ouake)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Karhum-Dora (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Karhum-Yaourou (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Kpelite (Ouake)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p> <p>Use local labor</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation in Passabia (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>Will the sub-project distribute the meters for free or will the population have to pay to have the meters?</p> <p>How much will it cost to have a meter?</p> <p>Will the population contribute financially to the electrical installations?</p> <p>When is the work scheduled to start?</p>	<p>No, the sub-project only deals with electrical installations. As for meters, it is up to each person to pay money to acquire them.</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p> <p>No, the installation work is fully funded by the partners. The population does not have to pay anything for this work.</p>	<p>Provide the meter at a reduced cost to enable everyone to purchase one;</p> <p>Quickly start the work</p>	<p>May the work start on time for the happiness of the people.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p>

	The consultant reassured the population that as soon as the administrative formalities are completed, the work can begin. Which will not be long.		
--	---	--	--

#### Summary of the public consultation at Tchaklero (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p> <p>Aren't these political promises?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p> <p>The consultant reassured the participants that this is a genuine sub-project.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

#### Summary of the public consultation in Tchoutchou (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>How much will it cost to have a meter?</p> <p>Where can I find these meters?</p> <p>When is the work scheduled to start?</p>	<p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose as well as the terms of acquisition and use.</p> <p>The consultant reassured the population that as soon as the administrative formalities are completed, the work can begin. Which will not be long.</p>	<p>Provide the meter at a reduced cost to enable everyone to purchase one;</p> <p>Quickly start the work</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p>

Summary of the public consultation at Tigninou (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p> <p>Aren't these political promises?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the Government will propose.</p> <p>The consultant reassured the participants that this is a genuine sub-project.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>

Summary of the public consultation at Wèkètè (Ouake)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>What is the start date of the work?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;</p> <p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p>	<p>Use good quality materials;</p> <p>Provide power at a reduced cost;</p> <p>Put into practice everything that has been said;</p> <p>Use local labor</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p> <p>Compensate PAPs for property losses;</p>



Summary of the public consultation in Yaka (Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>Is it up to the population to pay for the meters? If so, how much will it cost to have a meter?</p> <p>Does the start of work depend on the subdivision work in progress?</p> <p>When is the work scheduled to start?</p>	<p>Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.</p> <p>No. These are two different activities that should not be confused. Whether the subdivision is done or not, this does not prevent the electrification work.</p> <p>The consultant reassured the population that as soon as the administrative formalities are completed, the work can begin. Which will not be long.</p>	<p>Provide the meter at a reduced cost to enable everyone to purchase one;</p> <p>Build two bridges at the entrance to the village to facilitate the transport of electric poles;</p> <p>Quickly start the work</p>	<p>Let the work start on time.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p>

Summary of the public consultation in Melan (Pénessoulou)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
<p>When will the work start?</p> <p>How much does the meter cost?</p>	<p>The consultant representative reassured the populations that the work will begin after the validation of the reports of several field teams.</p> <p>Regarding the cost of the meter, the</p>	<p>Complete the work as quickly as possible.</p> <p>Facilitate the acquisition of meters for the population;</p>	<p>That the work begins as soon as possible.</p> <p>Take into account the concerns of the population.</p>

	consultant's representative reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.	Put into practice everything that has been said.  Carry out drilling for the benefit of the populations  Building the ARA River Bridge.	Compensate PAPs for property losses;
--	---	---	--------------------------------------

Summary of the public consultation at Yari (Pénessoulou)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
What kind of driver does the government want to install?  How much does the meter cost?	The consultant representative reassured the population that nowadays it is prepaid meters that exist.  Regarding the cost of the meter, the consultant's representative reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.	Use local labor during construction work  Facilitate the acquisition of meters for the population;  Put into practice everything that has been said.	That the work begins as soon as possible.  Take into account the concerns of the population.  Compensate PAPs for property losses;

Summary of the public consultation at Gnanfouroum(Copargo)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
What is the start date of the work?  How much does the meter cost?  Aren't these political promises?	The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;  Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional	Use good quality materials;  Provide power at a reduced cost;	Let the work start on time.  Take into account the concerns of the population.  Compensate PAPs for property losses;

	cost that the government will propose. The consultant reassured the participants that this is a genuine sub-project.	Put into practice everything that has been said;	
--	---	--	--

Summary of the public consultation at Gnalo(Ouake)

Concerns raised by participants	Responses provided by the consultant	Participants' complaints and expectations	Participants' suggestions
What is the start date of the work? How much does the meter cost?	The consultant reassured the participants and promised them that the work will begin shortly;  Regarding the cost of the meter, the consultant reassured the population that after our team, another team will come to talk to them about the promotional cost that the government will propose.	Use good quality materials;  Provide power at a reduced cost;  Put into practice everything that has been said;	Let the work start on time.  Take into account the concerns of the population.  Compensate PAPs for property losses;

**xix. Environmental and Social Management Plan for the electrification sub-sub-project of the thirty-three (33) localities of the communes of Bassila, Copargo and Ouaké**

For better management of the identified impacts, in the Environmental and Social Management Plan (ESMP), measures have been proposed to improve the positive impacts and mitigate the negative impacts. The ESMP also presents the implementation indicators of each measure/activity, the deadline (preparatory, construction, operation and dismantling phase), the monitoring actors, the follow-up actors and the cost in CFA francs of each measure as indicated in the matrix below. The total cost of all the PGES of the sub-sub-project for the electrification of thirty-three (33) localities in the communes of Bassila, Copargo and Ouaké is estimated at Ninety-six million four hundred and eighty-two thousand six hundred and fifty (96482650)F CFA.

Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the electrification sub-sub-project of thirty-three (33) localities in the municipalities of Bassila, Copargo and Ouaké

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
1.1.a.1.1,2.2.a.1.1.,4.1.a.1.1 Have legally constituted service providers sign contracts	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Presence of service provider contracts</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation, construction and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	-	Business
1.1.a.1.2,2.2.a.1.2.,4.1.a.1.2 Promote the recruitment of local labor for unskilled jobs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 50% of local labor is recruited for unskilled jobs</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation, construction and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	-	Business
1.1.a.1.3,2.2.a.1.3.,4.1.a.1.3 Prioritize recruitment without distinction of gender	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Number of female employees recruited</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation, construction and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	-	Business
1.2.b.2.1.,1.2.b.2.3., 2.1.b.2.1., 2.3.b.1.1. 2.1.b.2.3. Avoid noisy work during rest hours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Number of complaints recorded,</li> </ul>	Preparation and	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	-	Business

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
	processed and archived	construction phases				
1.2.b.1.2.,1.2.b.2.2.,1.5.b.1.2., 2.1.b.1.2., 2.2.b.1.2.,2.1.b.2.2., 2.2.b.2.2., 2.3.b.1.2.,4.2.b.1.2.Use construction vehicles and equipment in good condition	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence of technical inspection sheet for each machine</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation, construction and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	--	Business
1.2.b.1.3.Limit the speed of trucks to 30 km/h in built-up areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Number of recorded traffic accidents</li> <li>▪ Presence of speed limit signs</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga CNSR	--	Business
1.2.b.1.4.Raising awareness among vehicle drivers about speed limits	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Number of awareness</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga CNSR	-	Business

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
1.2.b.1.1., 1.5.b.1.1.,2.1.b.1.1.,2.2.b.1.1., 4.2.b.1.1. Water potentially dusty driveways twice daily in dry weather as needed	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of waterings carried out per day</li> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation, construction and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	1,500,000	Business
1.2.b.2.3., 1.2.b.3.6., 1.4.b.4.3.,2.1.b.4.3.,2.1.b.5.5.,2.2.b.4.3.,2.3.b.3.3.,2.3.b.4.5.,2.4.b.1.3.,2.4.b.2.5.,2.5.b.1.3.,2.5.b.2.5.,2.6.b.2.3., 4.2.b.2.3., 4.2.b.3.6. Provide the site with a medicine cabinet constantly equipped for first aid	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence of an equipped first aid box</li> </ul>	Preparation, construction, and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	750,000	Business
1.2.b.3.2.,2.1.b.5.2.,2.3.b.4.2.,2.4.b.2.2.,2.5.b.2.2., 4.2.b.3.2. Respect the speed limits which are: 20 km/h on each construction site and 40 km/h in built-up areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of accident cases recorded</li> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation, construction, and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga DDTP Atacora-Donga	–	Business
1.2.b.3.3.,2.1.b.5.3.,2.3.b.4.3.,2.4.b.2.3.,2.5.b.2.3., 4.2.b.3.3. Establish traffic signs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence of safety instructions signs and posters</li> <li>Number of complaints recorded,</li> </ul>	Preparation, construction, and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga DDTP Atacora-Donga	600,000	Business

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
	processed and archived					
1.2.b.3.4.,2.1.b.5.4.,2.3.b.4.4.,2.4.b.2.4.,2.5.b.2.4., 4.2.b.3.4.Position flag bearers at critical traffic points.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Presence of flag bearers at critical traffic locations</li> </ul>	Preparation, construction, and dismantling phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga, DDTP Atacora-Donga	2,400,000	Business
1.2.b.3.5., 4.2.b.3.5.Organize information and awareness sessions for local populations on the start of work and the useful measures to be taken	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of awareness sessions carried out</li> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation and dismantling phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	600,000	Business
1.3.b.2.2. Avoid cutting down more trees than planned	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga DDS Atacora-Donga	-	Business
1.4.b.1.1. Raise awareness among tree owners before the start of project activities	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of awareness sessions carried out</li> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga Atacora-Donga Forest Inspection	600,000	Business

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
1.4.b.1.2. Compensate the owners of trees of economic use affected by the project	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compensation PV</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga Atacora-Donga Forest Inspection	25,149,000	Business
1.4.b.1.3. Carry out compensatory reforestation of at least 7,605 tree feet in collaboration with the forestry inspection on a space made available by the town hall	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reforestation contract</li> <li>▪ Reforestation certificate issued by the forestry inspectorate</li> <li>▪ Presence of surface area of 945 reforested and maintained plans</li> </ul>	Preparation phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga Atacora-Donga Forest Inspection	34,412,500	Business
1.4.b.1.4. Ensure regular maintenance of reforested trees	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tree maintenance contract</li> <li>▪ Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga Atacora-Donga Forest Inspection	10,800,000	Business
1.4.b.1.5. Restrict deforestation to the work area and mark out the areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No complaints</li> <li>▪ Beacon presence</li> </ul>	Preparation phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	-	Business
1.4.b.1.6., Limit vehicle traffic to access roads and work areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Number of complaints registered and processed</li> </ul>	Preparation phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	-	Business

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)



Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Beacon presence</li> </ul>					
1.4.b.1.7. Obtain authorization from the forestry inspectorate before cutting down any trees.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence of cutting authorization</li> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Preparation phases	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	-	Business
1.4.b.2.1. Take into account the breeding period of avian species before felling trees	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence of nests containing eggs on felled trees</li> </ul>	Preparation phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga Atacora-Donga Forest Inspection	---	Business
1.3.b.1.1., 1.3.b.2.1., 1.4.b.2.2, 2.2.b.2.1., 2.1.b.3.1., 2.2.b.3.1., 2.3.b.2.1., 2.4.b.6.1., 4.2.b.2.1., Limit activities strictly to the minimum footprint of the subproject	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environmentalist presence on the ground</li> <li>Number of trees felled</li> <li>Tree felling report</li> </ul>	Preparation phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga Forest inspection Atacora-Donga	---	Business
1.4.b.2.3. Preserve wildlife habitats as much as possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environmentalist presence on the ground</li> <li>Number of trees felled</li> <li>Tree felling report</li> </ul>	Preparation phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga Forest inspection Atacora-Donga	-	Business
2.3.b.7.4., 2.4.b.5.4. Anesthetizing spoons and forks by heating them in boiling water in restaurants	<ul style="list-style-type: none"> <li>PV hygiene inspection visit</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga, DDS Atacora-Donga	--	Business

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
2.2.b.2.2.,2.3.b.2.2.,2.4.b.6.2.Identify, mark and secure all historical monuments within 200 m of the works	<ul style="list-style-type: none"> <li>Property inventory report,</li> <li>Presence of beacon,</li> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga DD culture and tourism Atacora-Donga	–	Business
2.2.b.2.3.,2.3.b.2.3.,Protect any cultural property discovered by chance during the work and establish a procedure for moving the object found (in the event of discovery)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga, DD culture and tourism Atacora-Donga	–	Business
2.3.b.2.4.,2.4.b.2.4.,Raise awareness among staff in charge of work on the need to respect and promote local cultural values.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of awareness campaigns carried out</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga, DD culture and tourism Atacora-Donga	600,000	Business
2.3.b.9.2.,2.4.b.7.2.Provide the construction site with separate, safe and easily accessible equipment for the women and men working there	<ul style="list-style-type: none"> <li>Presence of separate equipment accessible for men and women</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga, DD Social Affair Atacora-Donga	750,000	Business
2.3.b.9.3.,2.4.b.7.3.Visibly install signs around the construction site that alert workers and local residents that the construction site	<ul style="list-style-type: none"> <li>The presence of signs with instructions prohibiting sexual</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga,	600,000	Business

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
is a zone where sexual violence is prohibited	violence is prohibited			DD Social Affair Atacora-Donga		
2.4.b.8.1.,2.6.b.1.2. Carry out regular waste removal by approved pre-collection structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Waste removal contract by an approved structure</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	600,000	Business
2.4.b.8.2.,2.6.b.1.3. Collect specific waste in garbage bins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Presence of bin for specific waste</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	600,000	Business
2.6.b.1.1.Equip the technical base/site with two suitable bins with lids for the pre-collection of household solid waste	<ul style="list-style-type: none"> <li>Presence of differential bins</li> </ul>	Construction phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	150,000	Business
3.1.b.1.2. Respect the consignment measures during maintenance work on the network	<ul style="list-style-type: none"> <li>Wearing protective equipment</li> <li>Number of complaints registered and processed</li> </ul>	Operational phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
3.1.a.2.1. Supporting groups in AGRs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of AGRs per locality</li> </ul>	Operational phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
3.1.a.2.2. Raise awareness among the population on the terms relating to better management of AGRs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of awareness campaigns carried out</li> </ul>	Operational phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	600,000	SBEE
3.1.a.2.3.,3.1.a.3.1 Subsidize the costs of connection to the electricity network	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connection cost amount</li> </ul>	Operational phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

Activities	Indicators	Deadlines	Responsible persons		Cost	Implementation Manager
			Monitoring	Follow up		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of complaints recorded, processed and archived</li> </ul>					
3.1.a.4.1. Plan the extension of the BT in neighboring localities	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of neighboring towns electrified</li> </ul>	Operational phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	-	SBEE
4.3.b.1.1, 4.3.b.2.1, Carry out a dismantling audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit report available</li> </ul>	Dismantling phase	SBEE	Town halls of Bassila, Copargo and Ouaké, DDCVT Donga	7,000,000	SBEE
<b>Total net cost (FCFA)</b>					<b>87711500</b>	
<b>Unforeseen events (10%)</b>					<b>8,771,150</b>	
<b>Total gross amount (FCFA)</b>					<b>96482650</b>	
<b>Total gross amount (US Dollar)</b>					<b>192965.3</b>	
<b>The total cost of the PGES amounts to Ninety-six million four hundred and eighty-two thousand six hundred and fifty (96482650) FCFA</b>						

## xx. Complaints Management Mechanism (MGP)

### Typology of complaints and anticipated claims

Development works are regularly accompanied by various problems. This leads some populations living near the sub-project site to file complaints aimed at satisfying grievances. The following subjects may motivate complaints :

- mixing between people can lead to cases of theft;
- theft in the community by workers from elsewhere;
- purchase on credit by workers from saleswomen and traders in the locality;
- harassment and sexual abuse of saleswomen and girls;
- recording of cases of refused pregnancies without a perpetrator among young girls;
- non-recruitment of local labor;
- poor wage treatment of local workers;
- traffic accidents caused by trucks transporting construction materials;
- confrontation between host communities and immigrant workers following a massive presence on the construction site;
- problem of relationship between workers and host communities;
- non-identification of site personnel (non-wearing of vests as protective PPE) of differentiation between interns and workers and site personnel;
- internal tension between workers over the distribution of tasks;
- open defecation linked to the presence of workers;
- non-compliance with the customs and practices of the host community by those involved in the construction site;
- thefts on the construction site or in the host community by workers of the companies responsible for the work;
- search for other people's wives by company personnel;
- failure to comply with working hours by companies carrying out work on site;
- poor management of construction site waste;
- lack of communication
- etc.

### Complaints reception and management bodies

The bodies for receiving and managing complaints relating to the implementation of the sub-sub-project are structured around three levels of intervention:

- **Level 1:** Local Complaints Management Committee (CLGP). It will be responsible for recording and processing complaints at the village/neighborhood level.
- **Level 2:** District committee created by Municipal decree establishing the creation, composition and operation of complaints management committees and Municipal decree appointing members of the District Committee for

Complaints Management (CAGP). Depending on the complainant's choice, this committee records and processes complaints/claims submitted to it. It is also able to hear cases of complaints that the CLGP has been unable to resolve;

- **Level 3:** municipal committee created by Municipal decree on the allocation, organization and operation of municipal complaints management committees (CCGP). It is responsible for hearing complaints cases not resolved at district level by the CAGP. This committee is expected to respond diligently on the part of the committee;
- **Level 4:** national committee created by Regulatory Act establishing the creation and operation of the National Complaints Management Committee (CNGP/PERU) of the Minister of Energy. It is responsible for hearing complaints cases not resolved at the municipal level by the CCGP.

➤ **Procedure for handling complaints**

The procedure for handling complaints will follow the following process:

**Complaints Management Steps**

Complaints received will be processed in accordance with the following steps:

9. reception and recording of complaints at the level of the committee chosen by the complainant;
10. acknowledgement of receipt issued to the complainant;
11. eligibility of the complaint;
12. complaint processing;
13. notification of the resolution to the complainant and decisions taken;
14. resolution and implementation of the proposed measures;
15. closure of the complaint;
16. monitoring and documentation of the complaints management process.

**Step 1: Receiving and recording complaints**

Complaints may be submitted in written or oral form. The complaint may be submitted by:

- written request signed by the applicant and filed at the headquarters of each committee;
- verbal request written by the receptionist and signed by the applicant;
- complaint boxes where beneficiaries can submit anonymous written complaints.

In the frame of the project, Complaints may be filed and registered by:

- ✓ a complaint box available and at the pier/landing stage
- ✓ registers of complaints filed at the headquarters of the committees (local, municipal and national);
- ✓ sending an SMS to SBEE/UGP PERU;
- ✓ email to SBEE/UGP PERU;

- ✓ a verbal complaint may be recorded in the conciliation book;
- ✓ formal mail forwarded to the subproject via the district;
- ✓ formal letter sent to the sub-project via the relevant town hall;
- ✓ oral complaint through face-to-face exchanges between the PAP and members of the committees (local, municipal and national);
- ✓ telephone call to the sub-project or to the administrative department of the relevant Town Hall.

One of the three committees mentioned in the table above that receives the complaint is responsible for registering it in the resettlement complaints register, using the form designed for this purpose.

Within each committee, it is the rapporteur who is responsible for receiving complaints and forwarding complaints registered at their level to the chairman of their committee.

Complainants are encouraged to provide evidence (omissions in the census, misspelled names, etc.) that can support their complaint. If the complainant wishes to remain anonymous, the complaint will be accepted. The complainant will be asked how he or she would like to be informed about the handling of the complaint.

The President, upon receipt of complaints, shall immediately convene the members of his committee to meet at least once a week with a view to the diligent processing of the files received.

In the event that the complaint is not clearly formulated, the body seized of the matter may inquire further about the nature of the complaint and assist the complainant in reformulating it. The complaint must clearly indicate the nature, type of offences or rights that are violated.

Furthermore, the UGP-PERU may take up concerns raised during workshops, meetings, monitoring and supervision missions or in the media.

### ***Step 2: Acknowledgement of receipt by the relevant committee***

The committee that received the complaint informs the complainant(s) within five (5) days of receipt that the complaint received is registered and will be properly processed. This information takes place in the form of a letter or email, mentioning the contact details of the rapporteur or the chair of the committee concerned. It also describes the procedure that will be applied and indicates the person responsible or a reference number.

### ***Step 3: Eligibility and processing of a complaint***

The members of the complaints management committee who have acknowledged receipt of the complaint, meet once a week to examine the complaint received. They analyze the admissibility and eligibility of this complaint based on the following criteria:

- link with sub-project activities;

- link with the resettlement process;
- stakeholder membership (PAP, a person, a beneficiary, a community, a group concerned by the activities);
- falls within the scope of the MGP.

Complaints that are likely to negatively influence the implementation of the sub-project should be given special attention and followed up with sensitivity. It may be necessary in these cases to trace the source of all complaints in order to determine the underlying reasons.

If the complaint is ineligible, the relevant management committee shall inform the complainant(s) within three (03) days from the date of acknowledgment of receipt, justifying the reason for ineligibility.

If the complaint is eligible, the relevant management committee will contact it, analyse the facts and rule on the complaint. The complaint is processed in two stages :

- The first step is the categorization of the complaint. At this stage, the committee seized of the complaint classifies it based on the typology of complaints and conflicts;
- The second step is the decision taken proposing the means of resolving the problem amicably by the committee concerned. For each complaint, the committee seized has the possibility of proceeding in three ways. It can :
  - take direct action to resolve the problem (direct response to resolve the complaint). The decision must be made within a maximum of six (06) working days from the date of acknowledgment of receipt;
  - carry out an additional assessment with a view to carrying out a broad and in-depth verification which may require an extension of the processing time or even carry out an investigation for a consequential resolution of the case. The solution is notified within a maximum period of ten (10) working days from the date of acknowledgement of receipt;
  - engage in discussions/dialogues with the complainant and other relevant stakeholders to jointly determine the best solution. The agreed solution shall be notified to the complainant immediately and within a maximum period of fifteen (15) days from the date of acknowledgement of receipt issued to the complainant.

The notifications to the complainant listed above must take into account the intellectual, social and cultural level of the complainant as well as local languages. They must include the measures taken and the procedures followed, the information provided and the meaning of the remedies.

Notwithstanding the steps listed above, the committee seized may, due to the nature of the complaint, transfer it to the higher committee for processing within three (03) days after receipt of the complaint and immediately notify the complainant in an



acknowledgement of receipt. The committee seized may also at any time, refer the matter to the higher committee due to the development of the situation and inform the complainant thereof.

If an agreement is still not reached at the level of all three (03) committees set up, recourse to justice is possible.

### **Settlement, closure and archiving of complaints/claims**

Here, it is about the SBEE/UGP-PERU, either to finalize the conciliation or non-conciliation agreements and to liquidate the compensation if necessary, or to respond to any other appeal brought by a complainant with whom the local and municipal complaints management committees or SBEE/UGP-PERU could not find a conciliation.

Once an agreement is reached between the local and municipal complaints management committees and a complainant, the next step will be to implement the agreed measure according to the terms of the agreement. The terms of settlement must be agreed between the complainant and the SBEE/UGP PERU and the local or municipal committee is involved in monitoring the implementation of the conclusions arising from the terms of the agreement.

The complaint file will be considered closed and archived (physically and electronically) when the SBEE/UGP PERU, the local and municipal complaints management committees and the complainant will sign a document stating that the dispute or claim is fully resolved according to the agreements previously reached. The satisfactory resolution and the lesson learned must be documented.

For this purpose, the SBEE/UGP PERU will rely on the complaint closure sheet. The archiving (physical and electronic) of each complaint must include all the elements of the file from filing to closure.

The MGP budget amounts to the sum of sixteen million (16,000,000) FCFA, or 29,763US Dollar

### **xxi. Environmental monitoring and surveillance program**

The monitoring program is designed to observe the evolution of the effectiveness of the recommended environmental protection measures as well as the monitoring of residual impacts. It is the responsibility of the promoter. The anticipated environmental impacts on natural resources compared to their initial state will not be negligible. The impacts on trees of economic or non-economic value are also significant given their high relative importance. The monitoring program focuses on property.

Monitoring is a sovereign task that falls within the remit of the Ministry of Living Environment and Transport in charge of Sustainable Development (MCVT), which carries it out through the Departmental Directorate of Living Environment and Transport in charge of Sustainable Development (DDCVT) and the Beninese Agency for the Environment (ABE). Following the SBEE report on the environmental management of the project, a monitoring

committee will have to be set up by the Beninese Agency for the Environment in order to carry out the verification on the ground. However, unannounced site visits may also be undertaken by ABE. In the event of the emergence of a serious unforeseen environmental or social problem, an extraordinary site visit would be essential.

The monitoring plan describes certain elements to be monitored, the monitoring methods or devices, monitoring responsibilities, the monitoring period and frequency. The SBEE is responsible for monitoring. The budget for monitoring and tracking measures amounts to 7,150,000 FCFA or 13,300US Dollar.

#### **xxii. Overall cost of environmental and social measures**

The total cost of all the PGES of the electrification sub-project of thirty-three (33) localities of the communes of Bassila, Copargo and Ouaké is estimated at The total cost of the PGES amounts to Ninety-six million four hundred and eighty-two thousand six hundred and fifty (96482650) F CFA.

#### **xxiii. Summary of costs of environmental and social measures**

The environmental and social measures proposed within the framework of this Environmental and Social Impact Study (ESIS) take into account the cost of the Environmental and Social Management Plan (ESMP), the cost of the environmental and social monitoring plan and the cost of capacity building for the various stakeholders who will be involved in the implementation of the project.

<b>Sections/Activities</b>		<b>Cost (FCFA)</b>	<b>Sources of Funding</b>
<b>1.</b>	<b>Compensation/compensation measures and IEC campaigns</b>		
1.1	Compensation for tree loss	25,149,000	National budget
1.2	Provision for compensatory reforestation for the destruction of plant species	34,412,500	National budget
1.3	Provision for risk prevention/management	20,400,000	BAD
1.4	Cost of cumulative impacts	12,000,000	BAD
	<b>Subtotal 1</b>	<b>91 961 500</b>	
<b>2</b>	<b>Capacity building</b>		
3.1	Environmental and social monitoring of sub-project activities	7,150,000	BAD
	<b>Subtotal 2</b>	<b>7,150,000</b>	
<b>3</b>	<b>Operation of the Complaints Management Mechanism (MGP)</b>		
3.3	Operation of the Complaints Management Mechanism	16,000,000	BAD
	<b>Subtotal 3</b>	<b>16,000,000</b>	
<b>4.</b>	<b>Audit of implementation and completion of the sub-project</b>		
4.2	Annual environmental and social performance audits	40,000,000	BAD
4.3	Environmental and social audit	15,000,000	BAD
	<b>Subtotal 4</b>	<b>55,000,000</b>	

Sections/Activities		Cost (FCFA)	Sources of Funding
<b>5.</b>	<b>Various awareness-raising and other PGES measures</b>		
5.1	Various awareness raising	1,800,000	BAD
5.2	Other measures of the PGES	19 121 150	BAD
	<b>Subtotal 5</b>	<b>20,921,150</b>	
	<b>Grand total</b>	<b>191,032,650</b>	

**Source:** ICB-EFA Group, December 2022

The overall cost of all environmental and social measures in the thirty-three (33) localities of the Communes of Bassila, Copargo and Ouaké amounts to one hundred and ninety-one million thirty-two thousand six hundred and fifty (191,032,650) **CFA francs**.

## INTRODUCTION

L'accès à l'électricité est l'un des principaux défis pour la relance du développement socio-économique de tout pays. S'inscrivant dans cette dynamique, la vision du Gouvernement du Bénin est d'assurer un accès universel à une énergie électrique propre, disponible en qualité et sécurisée pour un développement socio-économique harmonieux du Bénin, tout en renforçant la position qu'il occupe dans sa région. Pour ce faire, l'énergie électrique occupe une place centrale dans le Programme d'Actions du Gouvernement : PAG 2021-2026 étant donné que l'énergie électrique impacte, directement ou indirectement, l'ensemble des axes stratégiques du PAG. Aussi, le développement des infrastructures électriques doit-il se faire rapidement afin de combler les gaps existants, au profit des générations futures et en ligne avec les stratégies des partenaires nationaux et internationaux. La stratégie globale consiste à mettre en place des programmes cohérents d'électrification par raccordement aux réseaux.

L'énergie électrique joue une fonction fondamentale dans la fourniture des services sociaux de base (santé, éducation, accès à l'eau, etc.) et contribue à l'essor des secteurs d'activités porteurs de l'économie (agriculture, industrie, commerce, télécommunications, etc.). Un déficit énergétique entrave significativement le développement d'une nation. Au Bénin, le secteur de l'électricité est caractérisé par une demande largement supérieure à l'offre disponible pour la consommation. La faible capacité de production d'énergie électrique induit une grande dépendance des pays (Ghana et Nigeria) pour la satisfaction des besoins en électricité.

Dans le but de renforcer le réseau électrique du pays, il a été initié le Sous-projet d'Electrification Rurale (PERU) pour améliorer l'accès à l'électricité dans les localités rurales et péri rurales du Bénin. Conformément aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière de protection de l'environnement et le social d'une part, et à la réglementation nationale en vigueur d'autre part, le sous-projet a fait l'objet d'une Etude d'Impact Environnement et Social.

La présente Étude d'Impact sur l'Environnement va permettre d'évaluer l'état actuel des milieux récepteurs du projet, ainsi que les impacts (négatifs à minimiser et positifs à bonifier) afin d'élaborer les Plans de Gestion Environnementale et Sociale du sous-projet dans les différentes localités bénéficiaires que sont : Boutou, Nibadara, Adjiro, Guiguissou, Koiwali, Awo, Yari, Taba, Saramanga, Tchele, Melan (commune de Bassila), Babazaoure, Passabia, Tchoutchou, Yaka, Bamisso, Gnanfouroum, Tchaklero, Tigninoun, Karhum-Dora, Karhum-Yaourou, Katabam (Commune de Copargo), Alitokoum, Atchomkomou, Bissetougou, Kadolassi, Kakpala, Tchitchakou, Wekete, Kpelite, Atchakitam, Gnalo, Kpeli-Fada (Commune de Ouaké).

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- Résumé analytique

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)

- Introduction
- Informations générales
- Description et justification du projet
- Cadre politique, juridique et institutionnel
- Approche méthodologique de l'EIES
- Etat de référence de l'environnement
- Enjeux environnementaux et sociaux et présentation des solutions de rechange du projet
- Impacts environnementaux et sociaux potentiels
- Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
- Résumé des consultations publiques et des opinions exprimées
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- Programme de suivi et de surveillance
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes

# 1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

## 1.1. Présentation du promoteur

### 1.1.1. Informations sur le Maître d'Ouvrage

La structure d'exécution et de suivi du sous-projet est la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) sous tutelle du Ministère de l'Energie de l'Eau et des Mines (MEEM) qui a la charge de la gestion du secteur de l'énergie et a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Energie, de l'Eau et des Mines, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) est représentée par M. André-Marie KACZMAREK en qualité du Directeur Général.

La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) dispose d'une direction d'électrification rurale dont le siège est situé à Cotonou, quartier Fidjrossè, VONS HOUDOU ALI, en face de l'Université UPIB, Dr OBIANG NGUEMA MBASOGO. Tel : (229) 21 38 05 99/ Fax : (229) 21313868.

### 1.1.2. Informations sur le Sous-projet

<b>Type de projet</b>	VII- Industrie de l'énergie
<b>Intitule du projet</b>	SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE 33 LOCALITES RURALES DU DEPARTEMENT DE LA DONGA (NORD BENIN) : Lot 7
<b>Activités projetées</b>	Construction ou extension de lignes moyennes tension HTA ; Construction ou extension de lignes mixtes ; Construction ou l'extension de lignes basses tension BT ; Installation de poste H61 ; Réalisation de l'éclairage public.
<b>Type d'études environnementales requises</b>	D'après le guide général de réalisation de l'EIE au Bénin, le sous-sous-projet est classé dans la catégorie B : VII – 7 Construction ou relocalisation d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique (transport d'énergie inférieure à 63 kV). Conformément aux dispositions du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin et en se référant à la lettre de catégorisation de l'Agence Béninoise pour l'Environnement N°1619/2024/DG-ABE/DEES/AD du 2 avril 2024, le sous-projet est de catégorie B, il est réalisé une EIES simplifiée.
<b>Durée et le coût du projet</b>	Le sous-projet a une durée de 5 ans et son budget s'élève à 1 000 000 000 F CFA
<b>Date de démarrage</b>	Juin 2025

### 1.1.3. Informations sur les acteurs institutionnels du projet

<b>Unité de gestion du projet</b>	Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE)
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)
<b>Bénéficiaires</b>	Les Communes de Bassila, Copargo et Ouaké. Ce sont trois communes situées dans le Département de la Donga. Elles sont à caractère rural avec un faible niveau de développement infrastructurel.

## 1.2. Présentation de la BAD

La Banque Africaine de Développement est une institution multilatérale ayant pour objectif de contribuer au développement économique durable et au progrès social des pays africains. Le Groupe de la Banque africaine de développement est composé de trois entités : la Banque Africaine de Développement, le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN). Le programme de développement du Groupe de la Banque s'articule autour de cinq grandes priorités stratégiques que sont :

- Nourrir l'Afrique,
- Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie,
- Industrialiser l'Afrique,
- Intégrer l'Afrique,
- Améliorer la qualité de vie des populations africaines.

### 1.2.1. Achats institutionnels de la BAD

Le Département des services généraux et des achats institutionnels a le pouvoir et la responsabilité fonctionnels d'effectuer les acquisitions internes de la Banque. Dans l'exercice de ce mandat, il s'engage à se procurer les produits, travaux et services appropriés aux fins convenues ; au moment, à l'endroit et au coût appropriés, de sorte à répondre à la fois, aux exigences institutionnelles globales d'économie, d'efficacité, de transparence, d'égalité des chances et de responsabilisation, d'une part, et aux besoins de la gestion hiérarchique en termes de flexibilité et de réactivité face à des situations opérationnelles particulières, d'autre part.

### 1.2.2. Vue d'ensemble du groupe de la banque africaine de développement

<b>Date de création</b>	1964
<b>Institutions membres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Banque africaine de développement (BAD)</li><li>– Fonds africain de développement (FAD)</li><li>– Fonds spécial du Nigeria (FSN)</li></ul>
<b>Actionnaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– 54 pays africains (pays membres régionaux)</li><li>– 27 pays non africains (pays membres non régionaux)</li></ul>

<b>Mission</b>	Promouvoir une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables en Afrique.
<b>Capital autorisé au 31 décembre 2022</b>	180,64 milliards d'UC*
<b>Capital souscrit au 31 décembre 2022</b>	148,77 milliards d'UC
<b>Capital libéré au 31 décembre 2022</b>	9,97 milliards d'UC
<b>Capital callable au 31 décembre 2022</b>	138,79 milliards d'UC
<b>Total des réserves au 31 décembre 2022</b>	3,67 milliards d'UC
<b>Opérations approuvées en 2022</b>	6 156 millions d'UC
<b>Approbations par High 5 en 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Éclairer l'Afrique</b> : 524 millions d'UC (9 %)</li> <li>– <b>Nourrir l'Afrique</b> : 1 342 millions d'UC (22 %)</li> <li>– <b>Industrialiser l'Afrique</b> : 1 594 millions d'UC (26 %)</li> <li>– <b>Intégrer l'Afrique</b> : 1 135 millions d'UC (18 %)</li> <li>– <b>Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique</b> : 1 561 milliards d'UC (25 %)</li> </ul>
<b>Approbations cumulées de prêts et de dons, 1967-2022</b>	– 6 575 prêts et dons se chiffrant à 125,461 milliards d'UC

Source : <https://www.afdb.org/fr>

### 1.2.3. Fonds spéciaux de la BAD

Il s'agit d'approbations au titre des opérations du Fonds africain pour l'eau et de l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural, du Fonds mondial pour l'environnement, du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, du Fonds d'investissement climatique, du Fonds pour la forêt du bassin du Congo, du Fonds d'aide au secteur privé africain, du Fonds fiduciaire multidonateurs pour le Zimbabwe, du Fonds fiduciaire pour la migration et le développement, du Fonds pour l'énergie durable en Afrique, du Fonds africain pour le changement climatique, du Fonds de l'Initiative pour la migration et le développement, du Fonds pour le renforcement des capacités de microfinance, du Fonds fiduciaire Mena, du Fonds de coopération technique du Nigeria et de l'OPEP.

### 1.3. Présentation du consultant

Le consultant dans le cadre de cette mission est un groupement de deux bureaux d'études. Il s'agit des bureaux d'études société d'Ingénierie et de Contrôle du Burkina-Faso (ICB) et Energy For Africa (EFA).

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE DU SOUS-SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)



### 1.3.1. Présentation du cabinet ICB SARL

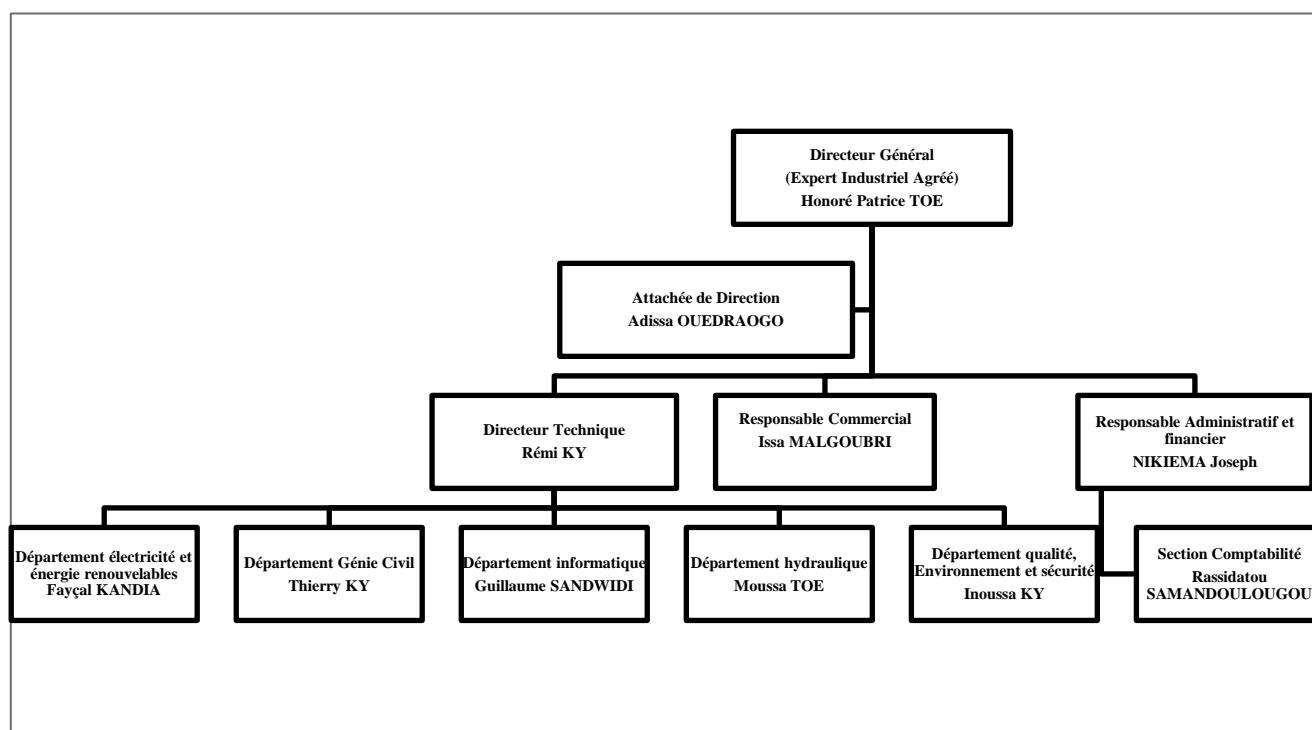
#### 1.3.1.1. Présentation de IBC

Le Cabinet I.C.B. est une S.A.R.L (Société à Responsabilité Limitée) de droit burkinabé au capital de 2 000 000 F CFA, créée en 1996 et dont le siège social est à Ouagadougou, à l'adresse : 01 BP 193 Ouagadougou 01, Tél. : (+226) 25 33 55 49 / 70 21 04 90, E-Mail : toe.honore@fasonet.bf

Les références administratives de la société sont :

- Directeur Général : Monsieur TOE Honoré Patrice
- N° du Registre de Commerce : BF OUA 2002 B – 754
- N° Identification fiscale : 9709537V (RRN – KADIOGO 1)
- N° d'Agrément en qualité fournisseur de l'Etat : 536 / 98
- N° de sécurité sociale : 14850 / S

#### 1.3.1.2. Organigramme du cabinet ICB Sarl



## 1.3.2. Présentation de EFA

### 1.3.2.1. Raison sociale

Dénomination du bureau d'études ou raison sociale : **ENERGY FOR AFRICA**

Forme juridique : **Etablissement (ETS)**

Registre de Commerce : **RCCM RB/ABC / 15 A 2669**

Adresse postale : **02BP 342 Abomey-Calavi (République du Bénin)**

Adresse géographique : **Abomey-Calavi / ilot C/SB-M Sandrine GAOUSSIN**

Téléphone : **(+229) 97 41 42 11**

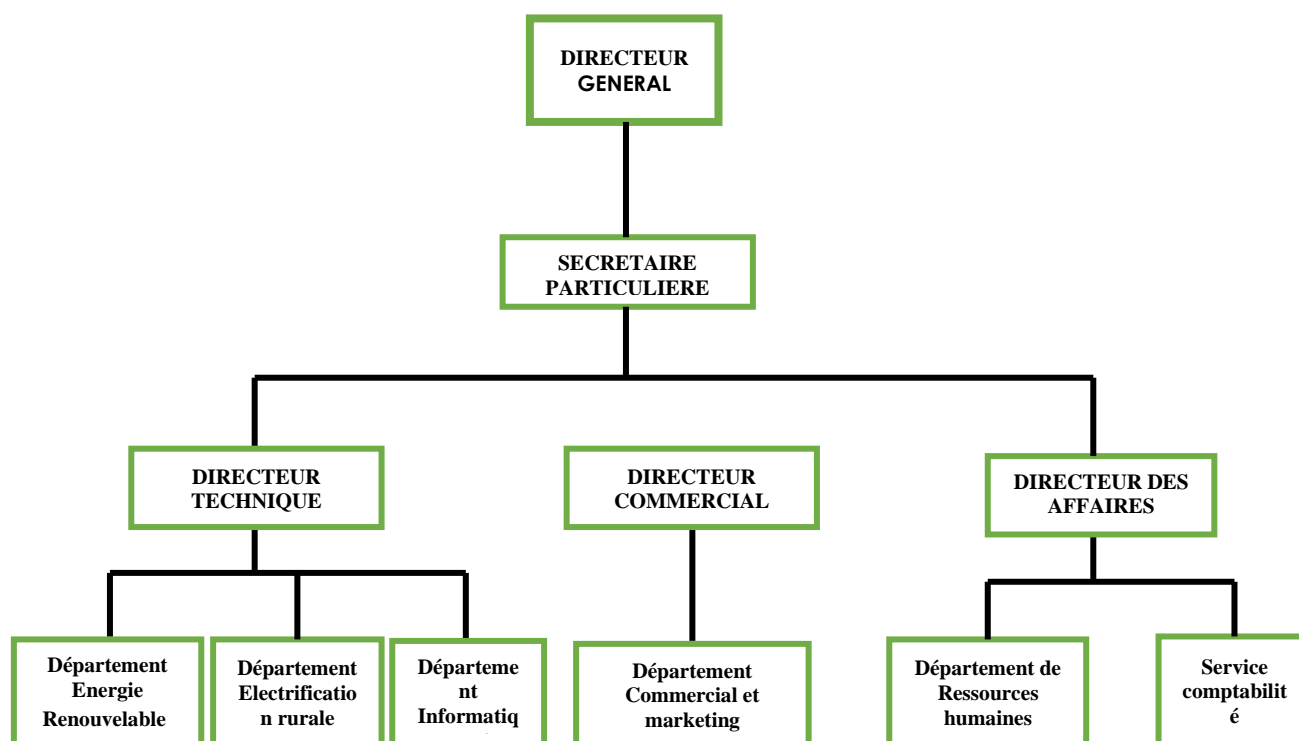
Principal responsable : **GAOUSSIN Sandrine, Directrice Générale**

### 1.3.2.2. Domaines d'activités

Créé en 2015, l'Ets Energy For Africa (EFA) est spécialisé dans les énergies renouvelables, le génie énergétique, l'étude de faisabilité pour la construction des lignes électriques, la fourniture et travaux de constructions des lignes électriques pour l'électrification rurale ou urbaine, le froid et la climatisation, le réseau informatique & télécommunications et enfin les fournitures d'équipements et consommables de bureau. En ce qui concerne :

### 1.3.2.3. Organigramme de Energy For Africa

Le personnel technique et administratif de Energy For Africa se présente comme suit :



### 1.3.3. Equipe de réalisation de l'étude

Cette étude est réalisée par une équipe d'Expert constitué d'un personnel clé et d'un personnel d'appui.

#### ☐ Personnel clé

N°	Nom et prénom	Poste au sein de l'équipe	Contact
1	Dr AGBANOU Thierry	Environnementaliste, chef de mission	96 00 32 17
2	Dr HOUNGUE Joël	Environnementaliste, expert associé	97 45 02 46
3	M. OWOLABO Cyprien	Expert socio-économiste	95 85 75 49
4	M. AOLO A. Justin	Ingénieur électricien	96 50 91 91
5	M. KANDYA Faisal	Ingénieur électricien (Burkinabé)	+226 70 42 67 84
6	M. QUENUM Quentin	Expert en Système d'Information Géographique (SIG)	97 25 23 26
7	M. TENTE Oreste	Cartographe	66 36 80 72

#### • Personnel d'appui

N°	Nom et prénom	Poste au sein de l'équipe	Contact
1	Dr OGUIDI Eugène	Environnementaliste	66 76 75 57
2	Dr TCHAOUSSI Ayoub	Environnementaliste	62 61 57 82
3	Dr MENSAN Gildas	Environnementaliste	97 89 82 83
4	Dr DJIBOU Sylvain	Environnementaliste	66 58 79 49
5	M. BALOGOUN Roméo	Environnementaliste	96 57 15 53

## 2. DESCRIPTION COMPLETE DU SOUS PROJET

### 2.1. Contexte et justification du sous-projet

Le Bénin fait face à une demande d'électricité de plus en plus forte du fait d'une croissance démographique, d'une croissance économique soutenue et de l'urbanisation galopante. Face à cette forte demande et dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), notamment en son Pilier 3 : Amélioration des conditions de vie des populations rurales et en son axe stratégique 6 : accès à l'électricité en milieu rural, le Gouvernement de la République du Bénin a adopté, en septembre 2018, un Plan Directeur d'Electrification Rurale qui prévoit l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 1274 localités rurales d'ici 2030 et la densification et/ou l'extension du réseau dans les localités péri-urbaines déjà électrifiées. Pour la concrétisation de cette ambition, la SBEE s'est engagée dans la recherche de financement pour la réalisation de grands projets d'électrification rurale et péri-urbaine. Dans cette perspective, il est nécessaire de disposer d'étude technico-économique sur Les localités concernées d'une part et d'autre part, d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en raison de la nature et de la sensibilité des milieux concernés conformément au Décret N°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin. Ainsi, à l'occasion du sous-projet d'électrification de 33 localités rurales financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la République du Bénin, la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) a initié la réalisation des études techniques d'Avant-Sous-projet Sommaire (APS), d'Avant-Sous-projet Détaillé (APD) et d'Etude d'Impact Environnementale et Social (EIES) en vue de l'électrification de 33 localités rurales du nord du Bénin par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE.

Ce sous-projet prend en compte deux volets à savoir : (i) électrification par raccordement au réseau de la SBEE et (ii) extension/densification du réseau électrique de la SBEE dans certaines localités péri-urbaines. L'objectif à terme est d'améliorer le taux d'électrification rurale.

Les travaux à réaliser comprennent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public
- le raccordement au réseau existant et la mise en service du réseau.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

## **2.2. Localisation géographique du sous-projet et de sa zone d'influence**

Le Sous-projet d'Electrification Rurale (PERU) objet d'étude est un sous-projet de raccordement de deux cent (200) localité du nord Bénin au réseau de la SBEE. Les localités bénéficiaires de ce sous-projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) sont réparties en huit (08) lots dont celui objet de la présente étude est le lot 7 qui concerne l'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké dans le département de la Donga ;

## **2.3. Justification et objectifs de l'étude**

### **2.3.1. Justification de l'étude et du type d'EIES**

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce sous-projet d'électrification par raccordement au réseau électrique de la SBEE de 33 localités rurales (Lot 7) du nord Bénin concernent la construction des lignes HTA et BT pour assurer l'alimentation des localités ciblées. Les supports des lignes seront en poteaux béton ayant une hauteur commune de 12 mètres.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront installées prioritairement dans les emprises des voies. Toutefois, il arriverait pour des raisons techniques et d'entretien qu'elles traversent des zones agricoles mais aussi des sites écologiquement sensibles. Aussi, arriverait-il que pendant l'exécution des risques de sécurité, des perturbations de la circulation puissent être enregistrés. D'où la nécessité de réaliser une étude d'impact sur l'environnement pour la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Aussi, importe-t-il de respecter la législation environnementale en vigueur au Bénin ainsi que les procédures et politiques environnementales du principal bailleur de fonds.

En prélude donc au démarrage des travaux et conformément aux exigences de la loi cadre sur l'environnement du Bénin et du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) a initié cette mission de réalisation d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du sous-projet d'électrification par raccordement au réseau électrique de la SBEE avec l'appui financier de la BAD.

Conformément aux dispositions du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin et en se référant à la lettre de catégorisation de l'Agence Béninoise pour l'Environnement N°1619/2024/DG-ABE/DEES/AD du 2 avril 2024, le sous-projet est de catégorie B (Annexe 7, lettre de catégorisation de l'ABE).

### **2.3.2. Objectifs de l'étude**

L'objectif global de la présente étude est d'identifier les impacts et risques environnementaux et sociaux, et proposer les mesures d'atténuations et de

bonification afférentes dans la mise en œuvre du sous-projet de raccordement du réseau électrique de la SBEE dans 33 localités rurales.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ présenter l'état initial du milieu récepteur du sous-projet ;
- ✓ déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du sous-sous-projet ;
- ✓ présenter le cadre institutionnel et réglementaire du sous-projet ;
- ✓ identifier et évaluer les risques ainsi que les impacts potentiels du sous-sous-projet sur le milieu naturel et humain ;
- ✓ organiser la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- ✓ proposer des mesures pertinentes d'atténuation des impacts négatifs (mesures préventives, compensatoires et correctives) et de maximisation des impacts positifs ;
- ✓ préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) en faisant ressortir les spécificités par tracé de ligne de raccordement y compris un programme de surveillance et de suivi environnemental assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;

## **2.4. Description des activités du sous-projet potentiellement génératrices des impacts environnementaux et sociaux**

### **2.4.1. Types d'installations à réaliser**

Dans le cadre de cette étude, les travaux à réaliser se résument essentiellement à la construction des lignes HTA, BT, Mixte et à l'installation de postes H 61 et d'éclairage public (tableau I).

**Tableau I :** Synthèse des activités par localité dans le lot 7

N°	Localité	Linéaire des réseaux (m)				Total	P H61	EP	Coordonnées	
		HTA	BT	Mixte	BT sur HTA existant				X	Y
1	Boutou	4250	5400	2300	0	11950	3	30	1,5177813	9,4283736
2	Nibadara	5100	7700	3100	450	16350	4	40		
3	Adjiro	0	2700	200	3650	6550	3	30	1,6418035	8,8924392
4	Taba	4800	5200	2100	0	12100	1	10		
5	Saramanga	6300	2400	1200	0	9900	1	10	1,7560579	9,2365246
6	Tchele	6200	700	1650	0	8550	2	20		
7	Melan	5200	2100	1300	0	8600	1	10		
8	Guiguisso	3200	2900	600	1000	7700	1	10	1,6795539	9,0542765
9	Koiwali	0	6100	100	1700	7900	2	20		
10	Awo	2350	8400	1800	0	12550	3	30		
11	Yari	2800	3350	300	0	6450	1	10	1,5879524	9,3088787
<b>Commune de Bassila</b>		<b>40200</b>	<b>46950</b>	<b>14650</b>	<b>6800</b>	<b>108600</b>	<b>22</b>	<b>220</b>	-	-
12	Babazaoure	2500	800	250	0	3550	1	10	1,5581797	9,9063873
13	Passabia	7100	3200	1300	550	12150	2	20	1,617182	9,9321266
14	Tchoutchou	3800	1700	500	0	6000	1	10	1,5703599	9,8700639
15	Yaka	4650	2300	2000	0	8950	2	20	1,4847691	9,8271158
16	Bamisso	4800	3500	1000	600	9900	1	10	1,7309661	9,9015504
17	Gnanfouroum	2400	5300	3100	1200	12000	3	30	1,7029642	9,8555698
18	Tchaklero	1000	800	500	50	2350	1	10	1,3402	9,48323
19	Tigninoun	3600	1700	1400	300	7000	1	10	1,3382	9,47403
20	Karhum-dora	4400	1400	600	350	6750	1	10	1,4618067	9,8301317
21	Karhum-yaourou	650	800	500	1300	3250	1	10		
22	Katabam	0	2800	250	1800	4850	2	20	1,31563	9,54503
<b>Commune de Copargo</b>		<b>34900</b>	<b>24300</b>	<b>11400</b>	<b>6150</b>	<b>76750</b>	<b>16</b>	<b>160</b>	-	-

N°	Localité	Linéaire des réseaux (m)				Total	P H61	EP	Coordonnées	
		HTA	BT	Mixte	BT sur HTA existant				X	Y
23	Alitokoum	3200	2500	500	0	6200	1	10	1,4079912	9,7308509
24	Atchomkomou	700	1600	650	0	2950	1	10	1,24363	9,46848
25	Bissetougou	4850	3900	1200	0	9950	2	20	1,28277	9,40841
26	Kadolassi	3800	4000	2600	0	10400	2	20	0,5989	7,27057
27	Kakpala	250	3100	3000	0	6350	2	20	1,4317776	9,7401339
28	Tchitchakou	1600	2600	950	0	5150	1	10	1,438125	9,736539
29	Wekete	0	1600	100	600	2300	1	10	3,42081	2,30286
30	Kpelite	1500	2200	2800	120	6620	3	30	1,27386	9,39982
31	Atchakitam	3900	4000	400	100	8400	1	10	1,25803	9,34
32	Gnalo	0	5000	200	1500	6700	2	20		
33	Kpeli-fada	1100	3000	700	900	5700	1	10	1,25803	9,34
<b>Commune de Ouaké</b>		<b>20900</b>	<b>33500</b>	<b>13100</b>	<b>3220</b>	<b>70720</b>	<b>17</b>	<b>170</b>	-	-
<b>Total</b>		<b>96000</b>	<b>104750</b>	<b>39150</b>	<b>16170</b>	<b>256070</b>	<b>55</b>	<b>550</b>		

**Légende :** HTA = Lignes moyennes tension ; BT = Lignes basse tension ; PH 61 = Poste H61 ; EP = Eclairage public

**Source :** Groupement ICB-EFA, Novembre 2022



De l'analyse du tableau, il ressort que la commune de Copargo est la plus dotée de lignes (toutes catégories confondues), suivi de la commune de Ouaké et celle de Bassila. L'ensemble du réseau à construire est constitué de :

- 96 km de linéaire de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- 104,75 km de linéaire de lignes basse tension BT seule ;
- 39,15 km linéaire de lignes mixtes ;
- 16,7 km de BT sur HTA existant ;
- 55 postes H61 ;
- 550 lampadaires pour l'éclairage public ;
- le raccordement au réseau existant et la mise en service du réseau.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

#### **2.4.2. Description du procédé technologique du sous projet**

Le présent du sous-projet d'électrification par raccordement au réseau électrique de la SBEE de 33 localités rurales (Lot 7) est constitué de trois différentes lignes.

##### **2.4.2.1. Constitution des lignes HTA (moyenne tension)**

Les lignes HTA à construire doivent assurer l'alimentation des localités concernées en énergie électrique. Elles seront construites entre les lignes HTA existantes principales et les localités non électrifiées.

Les supports des lignes HTA seront en poteaux béton. Ils auront une hauteur totale commune de 12 mètres au moins et seront de la classe A et C. L'effort nominal du support sera choisi d'après la fonction qu'il devra assurer. Les armements des lignes HTA sont du type nappe-voûte ou quinconce pour les supports d'alignement et d'angles simples et en nappe horizontale pour les supports d'ancrage. Tous les supports seront stabilisés par une fondation constituée d'un bétonnage à pleine fouille, qui sera définie en fonction des poteaux. La portée des lignes HTA rurales sera de 150 m ou 120 m.

Par ailleurs, dans les agglomérations non prévues dans le cadre du présent sous-projet, les lignes HTA auront une portée moyenne de 90 m. Dans ce cas, les armements seront du type drapeau.

Les câbles conducteurs des lignes HTA seront constitués en alliage d'aluminium (almélec).

#### **2.4.2.2. Constitution des lignes BT**

Les supports des lignes BT seront des poteaux en béton armé. La portée des lignes BT sera de 45 à 50 m. Dans les zones où le niveau de la nappe phréatique ne descend pas au-dessous de la base des supports, les poteaux seront implantés en faisant usage de buses en béton de diamètre extérieur 500 mm, d'épaisseur 50 mm minimum et d'une longueur de 1,20 m. Les supports d'angle, de dérivation et d'arrêt étant soumis à des efforts permanents, ceux-ci seront stabilisés par une fondation constituée d'un bétonnage à pleine fouille.

Le câble BT retenu pour la réalisation du sous-projet sera du type isolé, préassemblé en faisceaux de tension nominale de 0,6/1 kV.

#### **2.4.2.3. Constitution des lignes mixtes**

Les lignes mixtes seront réalisées à l'intérieur des agglomérations, de façon à assurer l'alimentation des nouveaux postes de transformation HTA/BT à installer dans chacune des localités.

Les supports du réseau HTA seront communs aux réseaux BT et l'armement HTA retenu sera du type « drapeau ». Ces supports seront constitués exclusivement de poteaux en béton armé de classe A et C et auront une hauteur totale commune de 12 mètres au moins.

La portée des lignes mixtes sera de 45 à 50 m. Les spécifications techniques de la partie HTA des lignes mixtes seront identiques à celles des lignes HTA pures. De la même manière, les spécifications techniques de la partie BT des lignes mixtes seront identiques à celles des lignes BT pures.

#### **2.4.2.4. Constitution des sectionneurs de lignes HTA**

Chaque poste de distribution est associé à un organe de sectionnement permettant la mise hors tension du poste lors des interventions d'entretien ou de dépannage. L'organe de sectionnement est constitué d'un Interrupteur A Commande Manuelle (IACM) monté sur un support en béton de classe C de 800 daN d'effort nominal et de 12 m de hauteur.

#### **2.4.2.5. Constitution des postes de transformation aériens**

Le poste de transformation HTA/BT est composé des éléments principaux suivants :

- le support du poste aérien qui sera en poteau béton de classe C, d'effort nominal de 1250 daN et 11 m de hauteur (Norme NFC 67200) ;
- le transformateur HTA/BT de type triphasé à isolement et refroidissement dans l'huile (Norme NFC 18510) ;

- le châssis-support du transformateur (Norme NFC 11201) ;
- le disjoncteur BT haut de poteau ou bas de poteau de type tétrapolaire (Norme NFC 11201) ;
- la plate-forme de manœuvre pour l'actionnement du levier de commande du disjoncteur BT au pied du support (Norme NFC 11201).

#### **2.4.2.6. Constitution du réseau d'éclairage public**

L'éclairage public sera assuré par des luminaires fixés sur les supports des lignes BT et mixtes par l'intermédiaire d'une console assurant leur bonne orientation par rapport à la voie de circulation (EN 13-201 et NF C 17-200).

### **2.5. Etendue des travaux**

Les principaux travaux liés à exécuter pour la construction des différentes lignes électriques sont repartis en trois phases que sont :

#### **2.5.1. Phase préparatoire**

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- déploiement des engins sur les chantiers ;
- piquetage pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

#### **2.5.2. Phase de construction**

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;
- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après

l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;

- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

### **2.5.3. Phase d'exploitation**

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- mise en service des installations électriques ;
- travaux de raccordement des abonnés ;
- entretien et la maintenance des installations.

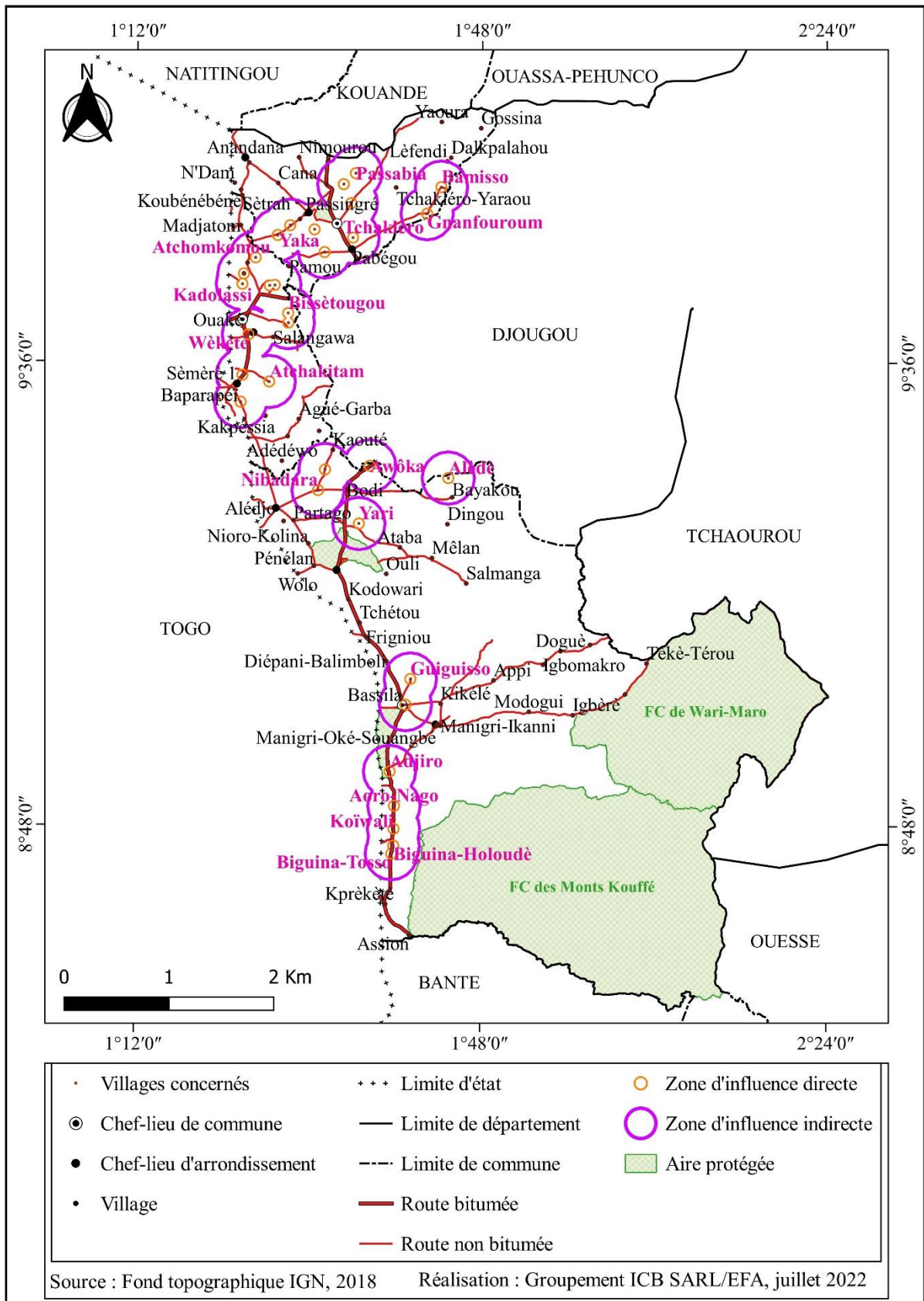
### **2.5.4. Phase de démantèlement**

Pendant la phase de démantèlement, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- le recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- le déploiement des engins sur les chantiers ;
- l'enlèvement des poteaux ;
- le transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)
- le repli du matériel, nettoyage des chantiers et remise en état du site.

## **2.6. Zone d'influence du sous-projet**

Le sous-projet de construction de lignes électriques dans vingt (20) localités du nord Bénin (lot 3) sera réalisé dans les communes de Banikoara et de Gogounou dans le département de l'Alibori. Au total deux (02) zones d'influence ont été définies en se basant sur les travaux à réaliser pour ce sous-projet. Il s'agit de la zone d'influence directe et de la zone d'influence indirecte. La figure 1 présente la répartition spatiale des zones d'influence du sous-projet dans les communes de Bassila, Copargo, Ouaké.



**Figure 1 :** Carte des zones d'influence du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo, Ouaké.

Les détails sur les différents types d'aire sont présentés dans les sections qui suivent.

**Zone d'influence directe :** La zone d'influence directe comprend la zone d'impact direct des activités du sous-projet. La zone d'influence de ce sous-projet regroupe trente-trois (33) localités réparties sur trois (03) communes du département de la Donga. Il s'agit des localités de Boutou, Nibadara, Adjiro, Guiguisso, Koiwali, Awo, Yari, Taba, Saramanga, Tchele, Melan (commune de Bassila), Babazaoure, Passabia, Tchoutchou, Yaka, Bamisso, Gnanfouroum, Tchaklero, Tigninoun, Karhum-Dora, Karhum-Yaourou, Katabam (Commune de Copargo), Alitokoum, Atchomkomou, Bissetougou, Kadolassi, Kakpala, Tchitchakou, Wekete, Kpelite, Atchakitam, Gnalo, Kpeli-Fada (Commune de Ouaké). Ce sont ces localités qui vont accueillir les activités de construction des lignes électriques. C'est au sein de cette aire que les impacts directs liés à la pollution, au défrichement et perturbation de la faune et de la flore sont notamment étudiés. L'inventaire des biens et des personnes affectées par le sous-projet (PAP) a été effectué dans cette aire. L'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux a été relevé et analysés de manière exhaustive dans cette aire d'influence.

**Zone d'influence indirecte :** L'aire d'étude élargie (influence indirecte) est la zone susceptible d'être affectée de manière indirecte par certaines activités du sous-projet. Cette zone n'est rien d'autre que toutes les localités situées dans un rayon de 5 km autour du milieu récepteur du sous-projet. Il s'agit essentiellement des localités de Kaouté, Gnangbakabia, N'Djakada, Kpakpararé, Agbandaré, Troucaré-Bas, Ouramaré, Agbandaré, Gao, Tchinguéyaré, Ouramaré, Daka, Baparapéï, Gnalo, Salangawa, Wèkètè, Komdè, Yamsalé, Kantè, Sobitè, Wakitè, Koukoulounda, Kassoua-Allah, Awanla, Assaradè, Sonaholou, Tchaladè, Bohomdo, Akpatè, Komtcha, Talinta, Itchodè, Badjoudé, Kawado, Tchalinga, Dakpéra, Passingré, Maho, Bissinra, Taho, Bayakou, Nagayilé, Diépani, Biguina, Bassila Agniyou-Tadja.

### 3. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE AU SOUS-PROJET

Le Bénin a ratifié des traités et conventions internationales applicables à ce sous-projet, qui comportent des obligations en matière de protection de l'environnement. Le présent cadre politique, juridique et institutionnel regroupe l'ensemble des mesures relatives à la mise en œuvre du sous-projet.

#### 3.1. Cadre politique applicable du sous-projet

L'énergie, précisément l'électricité est un facteur d'importance majeure de développement économique dans tout secteur d'activité. Tout gouvernement qui aspire au développement et à l'émergence de son pays a le devoir d'offrir à sa population l'énergie électrique en quantité suffisante et de bonne qualité. C'est le défi que tente de relever la politique énergétique béninoise pour insuffler un nouveau dynamisme à son économie.

Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) connu sous le vocable du « Bénin Révélé », est le document stratégique de pilotage des actions du gouvernement de 2017-2021. Il est constitué de trois grands axes dont le troisième vise à : « Améliorer les conditions de vie des populations ».

*Le présent sous-projet s'inscrit dans l'axe stratégique 2 : « Engager la transformation structurelle de l'économie ».*

##### 3.1.1. Politique d'autonomie énergétique du Bénin

A travers son Programme d'Action, le gouvernement béninois envisage de débloquer plus de 1.199 milliards de francs CFA, soit près de 2,1 milliards de dollars, dans le secteur de l'énergie au cours du quinquennat 2021-2026 en vue d'assurer plus de 100% d'autonomie énergétique au Bénin.

En présentant les projets majeurs du secteur de l'énergie, contenus dans le PAG pour le quinquennat 2021-2026, le gouvernement a prévu pour aller au-delà des capacités d'autonomie énergétique, entre autres, la construction d'un terminal flottant de stockage et de regazéification qui permettra d'alimenter les centrales électriques du pays et aussi des industriels qui auront besoin de gaz pour la première fois au Bénin.

S'agissant des énergies renouvelables, elles représenteront près de 40% de la production énergétique du Bénin. Ainsi, il est prévu la construction d'un sous-projet majeur de 50 mégawatts de central solaire qui seront installés dans plusieurs villes.

Il est également prévu la construction du barrage hydroélectrique de 128 MW qui aura une vocation multifonctionnelle. Il sera capable de produire de l'électricité, d'assurer l'irrigation des terres traversées et de contribuer à la gestion intégrée des ressources en eau pour mieux gérer les problèmes d'inondation dans le sud du Bénin. Le Bénin opérationnalise sa politique d'autonomie énergétique à travers la création de

la Société Béninoise de Production d'Electricité (SBPE) et la construction des centrales thermiques déjà en service et en projets.

*C'est donc dans le but de rendre accessible l'énergie électrique à tous que ce sous-projet d'électrification par raccordement de 33 localités rurales du nord Bénin au réseau de la SBEE a été initié par le gouvernement du Bénin avec l'appui de la BAD.*

### **3.1.2. Plan d'Action National d'Efficacité Energétique (PANEE)**

Le Plan d'Action National d'Efficacité Energétique (PANEE) a été élaboré pour la période 2015-2030. Les objectifs fixés dans ce plan, s'alignent sur la vision du gouvernement béninois dans le secteur énergétique. Il s'agit d'atteindre pratiquement « 85 % en 2025 et 100 % en 2030 de lampes domestiques efficaces non directionnelles vendues par an ». Sur la base des objectifs spécifiques de la Politique Régionale d'énergie électrique (PREE), les objectifs indiqués ici permettent de disposer de 100 % de lampadaires publics à haut rendement au Bénin d'ici 2030, bien qu'en 2015, ce pourcentage ne dépasse pas 10 %. Autres que ces objectifs, ce plan permettra de :

- éliminer les lampes à incandescence inefficaces d'ici 2020 ;
- réduire les pertes sur les réseaux de distribution d'électricité (qui varient actuellement entre 15% et 22 %) à moins de 10 % d'ici 2020 ;
- réaliser l'accès universel à la cuisson saine, propre, abordable, efficace et durable pour toute la population du Bénin, d'ici à 2030 ;
- adopter les premières normes et des labels pour les principaux équipements énergétiques ;
- créer des instruments de financement de l'énergie durable, y compris la finance carbone.

*Le sous-projet d'électrification rural objet de la présente étude s'inscrit dans cette dynamique en optant pour le choix des équipements modernes et efficace visant l'atteinte des objectifs contenus dans le Plan d'Action National d'Efficacité Energétique.*

### **3.1.3. Plan de Redressement du Secteur de l'Energie**

Plan de Redressement du Secteur de l'Energie (PRSE) comporte vingt-huit (28) composantes qui " Le déterminent les actions à entreprendre en fonction de l'impact attendu". Les composantes ont été identifiées sur la base de plusieurs principes, notamment l'implication du secteur privé dans le financement de certaines composantes et la prise en compte de l'efficacité énergétique comme l'un des moyens les plus rapides et les plus rentables pour faire face aux déficits énergétiques.

*En effet, le sous-projet d'électrification rural vise le redressement du secteur de l'énergie au Bénin. Il fait partie des plus vastes sous-projets du gouvernement du Bénin qui à satisfaire la couverture nationale en disponibilité de l'électricité.*



### **3.1.4. Agenda 2030**

Le Bénin est membre du concert des Nations-Unies qui en 2015 ont défini un nouveau paquet de 17 Objectifs de Développement Durable contenus dans le programme Agenda 2030 de l'ONU. Le 7<sup>ème</sup> Objectif mondial de Développement Durable est de faire en sorte que l'énergie propre et d'un coût abordable soit accessible aux populations. En effet, l'objectif sept des ODD stipule l'accès des populations à des services énergétiques modernes et indispensables au développement. Il veut accroître de manière significative la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, à l'heure où plus de 80 % de la consommation de la planète repose sur des énergies fossiles, et multiplier par deux l'amélioration de l'efficacité énergétique. Cet objectif global a été repris par le Bénin et traduit dans les différentes politiques et stratégies. L'objectif principal demeure, la généralisation de l'accès à l'électricité pour la majorité de la population, en particulier pour le monde rural.

*Le Bénin a adhéré à la nouvelle politique de développement des Nations-Unies connue sous le nom de l'Agenda 2030. Ce nouveau programme de développement regroupe un ensemble de 17 objectifs de développement durable. Le 7<sup>ème</sup> Objectif mondial de Développement Durable est de faire en sorte que l'énergie propre et d'un coût abordable soit accessible aux populations explique la volonté du gouvernement béninois à travers le PERU et le choix des 33 localités objet de ce rapport d'étude.*

### **3.1.5. Bénin 2025 « Alafia »**

L'accès à l'énergie électrique est l'une des variables clés du système Bénin 2025 Alafia, avec une forte influence sur les perspectives de développement des énergies renouvelables. Le scénario Alafia ou bien-être partagé, retenu à l'horizon 2025 par les études nationales de perspectives à long terme depuis 2000, s'appuie sur le bien-être social traduit par la qualité du cadre de vie avec un habitat sain, décent sécurisé et équipé en services de base (éducation, santé, eau potable, énergie) accessible à toutes les familles et communautés du territoire national. Le scénario Alafia 2025 propose concrètement le renforcement du cadre institutionnel et juridique de la gestion municipale dans le sens d'une gestion participative, la densification des infrastructures sociocommunitaires, le développement de la foresterie urbaine, le développement des voies et réseaux divers (VRD), etc.

*Il est question dans la vision Bénin « Alafia » 2025, d'atteindre au Bénin un niveau de développement à travers l'atteinte des objectifs de croissance fixés dans ce document. Ces objectifs de développement ne peuvent être atteints sans l'accès à l'électricité pour tous. Le sous-projet PERU est l'un des projets dans le domaine de l'électricité qui contribuent à l'atteinte des objectifs de Bénin « Alafia » 2025.*

### **3.1.6. Plan national de développement**

Le plan national de développement 2018-2025 s'inspire à la fois des ODD et de la vision Bénin 2025 Alafia. Ses trois orientations stratégiques sont (i) le développement du capital humain, (ii) la productivité et la compétitivité économique et (iii) la gestion

durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence de pôles régionaux de développement. Le PND 2018-2025 offre l'opportunité d'assurer la mise en œuvre des Agendas internationaux que sont les Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030 dans le secteur des énergies. Pour sa mise en œuvre, l'Etat stratégie, positionne le secteur privé comme moteur de croissance, les collectivités en partenaires pour les ODD et la coopération bilatérale ou multilatérale en partenaires au développement. Selon le plan, la maîtrise des sources d'énergies renouvelable constitue un grand levier de développement.

*Le sous-projet d'électrification rurale (PERU) est partie intégrante du plan national de développement 2018-2025. Il accorde de priorité à l'accès à l'électricité dans les milieux ruraux.*

### **3.1.7. Programmes d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et 2021-2026**

Le Gouvernement du Bénin a élaboré en 2016 un « Programmes d'Action du Gouvernement » pour le mandat 2016-2021. Ce programme a été revu avec de nouveaux objectifs pour la période 2021-2026. Le programme d'action du gouvernement 2016-2021 « Bénin révélé » repose sur 3 piliers dont, engager la transformation structurelle de L'économie (2è pilier) et améliorer les conditions de vie des populations (3è pilier). Au niveau du quatrième axe stratégique (Amélioration de la croissance économique) le secteur de l'énergie constitue l'un des trois secteurs prioritaires. A ce titre, le Gouvernement a fait le choix de renforcer les capacités énergétiques et la capacité d'exploitation des ressources minières du Pays. Il s'agit de la modernisation et extension de la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité. Ceci permet de retrouver une plus grande indépendance énergétique à court terme grâce à une production thermique compétitive, dans une filière verticale intégrée.

*L'Etat béninois opérationnalise son Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026 dans le domaine de l'électricité à travers un nombre important de programmes et projets dont le sous-projet PERU.*

### **3.1.8. Plan d'Action National Genre du Secteur de l'énergie (2020-2024)**

Le Plan d'Action National Genre (PANG) du secteur de l'énergie est élaboré sur la période 2020 à 2024 et validé en octobre 2020. Il permet d'appréhender les questions spécifiques liées aux inégalités persistantes entre les deux (02) sexes en matière d'accès équitable aux services énergétiques entre les femmes et les hommes. Le Plan d'Action National Genre pour la politique d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie est un outil très précieux pour opérer des choix d'accompagnement du ministère de l'énergie et servira de boussole pour répondre efficacement aux besoins réels et pertinents de réduction des inégalités liés au sexe dans le secteur énergétique.

*Le sous-projet PERU tient compte du Plan d'Action National Genre du Secteur de l'énergie. Il met l'accent sur l'équilibre des sexes dans sa mise et dispose activités sociales d'intermédiation visant l'équilibre genre.*

## **3.2. Cadre juridique applicable du sous-projet**

La protection de l'environnement est aujourd'hui un impératif à tout sous-projet de développement. Dans le concert des nations, en dehors des accords, conventions et traités signés et ratifiés par l'Etat sur le plan international, un cadre législatif et réglementaire national permet de garantir à la population le droit constitutionnel à un environnement sain, que l'Etat se doit de garantir à tous. Les exigences juridiques du Bénin, de la SBEE et de la banque africaine de développement (BAD) ont été inventoriées pour être analysées dans le cadre de cette mission.

### **3.2.1. Accords internationaux sur l'environnement**

Les accords, protocoles et conventions internationaux ratifiés et signés par le Bénin impliquent des engagements qui se doivent d'être respectés par chaque Partie afin d'être en conformité avec les principes. Les conventions auxquelles le Bénin est partie prenante et qui s'appliquent au sous-projet sont présentées dans le tableau II.

**Tableau II :** Principaux accords internationaux sur l'environnement que le Bénin a adhéré et a ratifié

N°	Intitulés	Dates de ratification / Décret d'application	Domaine environnemental d'application	Autorité/institution chargée de mise en œuvre	Lien avec la mise en œuvre du sous-projet
1	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	05 novembre 1998 Décret n° 2015-679 du 31 décembre 2015	Protection de l'environnement et Gestion des ressources naturelles	Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)	Cette convention vient appuyer les dispositions contenues dans la convention sur la diversité biologique. Elle promeut la préservation de l'environnement et des ressources naturelles présentes dans l'emprise du sous-projet.
2	Convention de RAMSAR sur les zones humides	24 Janvier 2002	Gestion des Zones Humides	-Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) -Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)	Cette convention vise la protection des écosystèmes des zones humides principalement ceux inscrits comme un site RAMSAR. Une attention particulière devra donc être portée à la préservation des zones humides situées dans la zone du sous-projet.
3	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) signé le 23 mai 2001 à Stockholm en Suède	Décret n° 2003-268 du 31 juillet 2003 portant ratification de la convention de Stockholm sur [...].	Lutte contre la pollution causée par les pesticides	-Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) -Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la pêche (MAEP)	Cette convention a pour objectif principal la protection de la santé humaine et de l'environnement des polluants organiques persistants (POP). En phase de construction et d'exploitation du sous-projet, la mauvaise gestion des huiles usagées impactera le milieu physique (sol et cours d'eau). Des dispositions doivent être prise pour une gestion respectueuse de l'environnement.
4	Convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments signée le 13 juin 1992 à Rio de Janeiro	Décret n° 93-305 du 13 décembre 1993 portant ratification de la convention sur la diversité biologique	Protection de la biodiversité (ressources floristiques et fauniques)	-Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)	Cette convention, dans son article 8d, promeut un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées en vue de renforcer la protection de ces dernières.

N°	Intitulés	Dates de ratification / Décret d'application	Domaine environnemental d'application	Autorité/institution chargée de mise en œuvre	Lien avec la mise en œuvre du sous-projet
5	Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse en particulier l'Afrique signée à Paris le 15 octobre 1994	Décret n° 96-291 du 11 juillet 1996 portant ratification de la [...].	Lutte contre les changements climatiques Protection de la biodiversité (ressources floristiques et fauniques)	-Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)	Cette convention vise à prévenir la désertification par la préservation des ressources végétales ligneuses. Il stipule un reboisement compensatoire des ligneux abattus dans le cadre de la mise d'un projet.
6	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques signée le 13 juin 1992 à Rio de Janeiro	Décret n°93-304 du 13 décembre 1993 portant ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Lutte contre les changements climatiques	-Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)	Cette convention reconnaît que le système climatique est une ressource commune dont la stabilité peut être affectée par des émissions industrielles et d'autres émissions de dioxyde de carbone et d'autres GES dont le présent sous-projet pourrait être responsable.
7	Protocole de Kyoto : Réglementation d'utilisation des fluides ayant une action sur l'effet de serre (HFC) adopté à Kyoto au Japon le 11 décembre 1997	Décret 2001-543 du 17 décembre 2001 portant la ratification de l'adhésion du Bénin au protocole de Kyoto à la [...].	Lutte contre les changements climatiques Lutte contre les effets de serre Préservation des ressources naturelles	-Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)	Ce protocole vient appuyer la CCNUCC et promeut un développement sobre en carbone et autres GES.
8	Amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone, signé à Kigali au	Décret n° 2018-022 du 26 janvier 2018	Lutte contre les changements climatiques	-Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)	Ce protocole stipule les obligations spécifiques relatives au contrôle et à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

N°	Intitulés	Dates de ratification / Décret d'application	Domaine environnemental d'application	Autorité/institution chargée de mise en œuvre	Lien avec la mise en œuvre du sous-projet
	Rwanda le 15 octobre 2016				
	Convention de bâle, sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Décret no 97-513 du 16 octobre 1997 portant adhésion de la République du Benin à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Préservation de la santé humaine et protection de l'environnement	Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) Ministère de la Santé	Cette convention s'intéresse aux dommages causés à la santé humaine et à l'environnement par les déchets dangereux et d'autres déchets susceptibles d'être générés dans le cadre de ce sous-projet.
	Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel 14 septembre 1982	<b>Décret n° 2001-092 du 20 février 2001 portant classement des voies d'intérêt économique, touristique et stratégique</b>	Préservation des patrimoines culturels	Ministère du tourisme, de la culture et des arts	Le site d'intervention du sous-projet regorge de plusieurs patrimoines naturels, culturels et archéologiques susceptibles d'être protégés et valorisés pour un tourisme durable conformément aux dispositions contenues dans les articles 4, 5, 6 et 7 de ladite convention.

Source : Travaux de terrain, octobre 2022

Ce tableau fait la synthèse des éléments montrant la volonté du Bénin de se doter de tous les moyens juridico-politiques nécessaires pour gérer son environnement et surtout pour contribuer à la conservation de l'environnement global, malgré son niveau de développement.

### **3.2.2. Cadre juridique de l'évaluation environnementale au Bénin**

Le cadre juridique de l'évaluation environnementale au Bénin est constitué de deux sortes de dispositions législatives et réglementaires que sont :

- les accords internationaux ratifiés et signés par le Bénin et dont les contenus ont trait à l'environnement et aux conditions de vie des populations ;
- les textes nationaux dont la Constitution de la République du Bénin, les lois béninoises en vigueur concernant l'environnement.

### **3.2.3. Code Bénino-Togolais de l'Électricité et code de l'Electricité en République du Bénin**

#### **3.2.3.1. Code Bénino-Togolais de l'Électricité**

Le Bénin et le Togo, deux pays frontaliers ont en commun des accords internationaux qui régissent le secteur de l'électricité. C'est le cas du Code Bénino-Togolais de l'électricité (Loi n° 2005-01 du 12 janvier 2005 publiée au Journal Officiel (JO) du Bénin du 19 juillet 2007 et loi n° 2006-005 du 03 juillet 2006 publiée au Journal Officiel du Togo du 05 Juillet 2006), signé entre le Bénin et le Togo. L'Article L14 du code stipule que *« toute installation de production d'énergie ou toute extension d'installation de production d'énergie électrique existante pour les besoins du service public sera réalisée conformément au Schéma Directeur de Production, dans le respect des règles de concurrence en vigueur dans les deux Etats et par un accord ou une convention (concession ou autres) »*.

*En effet, le sous-projet d'électrification rurale est purement un sous-projet de distribution de l'énergie électrique. Le Bénin continue d'importer de l'électricité depuis l'extérieur pour couvrir ses besoins. Le Code Bénino-Togolais de l'Électricité est un cadre définit par les deux pays qui règlemente le transport de l'électricité.*

#### **3.2.3.2. Code de l'Électricité en République du Bénin**

La loi n° 2020-05 du 1er avril 2020 portant Code de l'Électricité en République du Bénin *« s'applique aux activités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique y compris les activités d'exportation et d'importation. Selon l'article 28 de la loi, les activités de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique pour les besoins du public sur l'ensemble du territoire de la République du Bénin, y compris son importation et son exportation constituent un service public national placé sous la responsabilité exclusive de l'Etat. Les Dispositions relatives au foncier et aux actifs des conventions des activités réglementées sont prises en compte par l'Article 49 de cette loi. Il s'agit des modalités d'occupation du domaine, qu'il s'agisse d'un domaine privé, du domaine public ou privé de l'État ou d'une collectivité*

territoriale sur lequel est développé le projet, des modalités qui gouvernent le régime de propriété des actifs au cours de l'exécution ou au terme de la convention et des conditions et modalités d'accès aux immeubles du domaine public et d'utilisation desdits immeubles nécessaires à la réalisation des installations électriques et à leur exploitation par le concessionnaire. L'Article 58 renseigne que les propriétaires des terrains ou leurs ayants droit, les utilisateurs du domaine public ou privé national et les titulaires de titre d'exploitation situés dans l'emprise des installations électriques ne sont pas autorisés à entreprendre des actes ou travaux susceptibles de nuire à la construction, à l'exploitation et à la maintenance des installations électriques.

*Le Code de l'Électricité en République du Bénin s'applique à tous les projets et programmes en matière d'électricité dont le sous-projet d'électrification rurale et les activités d'électrification de 33 localités objet de cette étude d'impact environnemental.*

### **3.2.3.3. Législation et réglementation béninoise en matière d'environnement**

#### **🇸🇵 Principales lois régissant le sous-projet**

##### **▪ La Constitution de la République du Bénin**

La Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin **telle que modifiée et complétée par la loi n°040 du 7 novembre 2019** édicte certains principes ayant trait à l'environnement et aux conditions de vie des citoyens. Ces principes sont décrits comme suit :

**Article 8** : L'Etat assure à ses citoyens, l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.

**Article 22** : Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement.

**Article 27** : Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement.

**Article 28** : Le stockage, la manipulation et l'évacuation des déchets toxiques ou polluants sont réglementés par la loi.

**Article 29** : Le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire de déchets toxiques ou polluants étrangers est un crime contre la Nation.

**Article 74** : Le Président de la République sera accusé de haute trahison pour un certain nombre de comportements, parmi lesquels un acte attentatoire au maintien d'un environnement sain, satisfaisant, durable et favorable au développement.

**Article 98** : Fixant le domaine de la loi qui détermine entre autres, les principes fondamentaux de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles.

##### **▪ La Loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin**



Pour renforcer ses mesures environnementales, le Bénin s'est doté de la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement, dans laquelle les principes généraux qui régissent l'étude d'impacts sur l'environnement sont édictés. Il s'agit des dispositions :

**Article 3-a** : l'environnement béninois est un patrimoine national et fait partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité.

**Article 3-c** : la protection et la mise en valeur de l'environnement doivent faire partie intégrante du plan de développement économique et social et la stratégie de sa mise en œuvre.

**Article 3-f** : tout acte préjudiciable à la protection de l'environnement engage la responsabilité directe ou indirecte de son auteur qui doit en assurer la réparation.

Ces trois principes font respectivement référence (i) à la prise en compte des préoccupations environnementales lors de la mise en œuvre des projets à travers les outils d'évaluation environnementale, (ii) à la participation du public pendant le processus d'évaluation environnementale et (iii) au principe du Pollueur-Payeur « visant la prise en charge des frais/coûts qui résultent des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre les pollutions par le pollueur ». C'est un principe découlant de l'éthique de responsabilité, qui consiste à faire prendre en compte par chaque acteur économique les externalités négatives de son activité.

Deux dispositions clés de cette loi rendent obligatoires les évaluations d'impact sur l'environnement au Bénin : « Nul ne peut entreprendre des aménagements, des opérations, des installations, des plans, des projets et des programmes ou la construction d'ouvrages sans suivre la procédure d'étude d'impact sur l'environnement lorsque cette dernière est exigée par les lois et règlements » (Article 88). Cet article rend donc obligatoire l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) dans ce type d'opération. La falsification du résultat d'une EIE ou l'altération des paramètres permettant la réalisation d'une EIE rend le contrevenant sanctionnable (art. 122) et le place sous l'effet d'une amende de « cinq millions (5 000 000) à vingt-cinq millions (25 000 000) de francs et d'une peine d'emprisonnement d'un (1) à trois (3) ans ».

L'article 89 stipule que « quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'une des activités visées à l'article 88 doit déposer un avis écrit au Ministre demandant la délivrance d'un **certificat de conformité environnementale (CCE)** et décrivant la nature générale de l'activité. Ce certificat de conformité environnementale fait partie des pièces à soumettre à l'autorité de tutelle pour l'obtention de la décision finale quant à la réalisation de l'activité proposée ».

#### ▪ **L'obtention du certificat de conformité environnementale au Bénin**

L'obtention du certificat de conformité environnementale et sociale (CCES) au Bénin passe par l'établissement d'une évaluation environnementale pour le sous-projet à

réaliser dont l'analyse est jugée adéquate et pertinente par l'Autorité environnementale. L'évaluation environnementale, dont fait partie l'étude d'impact environnemental et social (EIES), est la procédure d'analyse préalable des impacts qu'un sous-projet peut avoir sur l'environnement. Elle assure l'intégration des préoccupations environnementales à la planification du sous-projet et permet de prendre en compte les mesures environnementales probables dès la conception du projet.

*Le présent sous-projet d'électrification objet de la présente étude d'impact environnemental et social est classé dans la catégorie B. Il est soumis à une étude d'impact environnemental simplifiée.*

▪ **Loi n°2022 - 04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin**

Loi n°2022 - 04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin a pour objet de régir l'hygiène publique en République du Bénin. Elle s'applique à l'hygiène sur les voies et les places publiques, etc. (article 2). Elle dispose que :

- il est interdit de poser des actes susceptibles de porter atteinte à l'hygiène publique (article 3) ;
- il est interdit d'abandonner sur les voies et places publiques tous objets, en l'occurrence des boîtes de conserve, des objets en matière plastique, des poissons ou des détritiques, des épaves de toutes sortes, susceptibles d'en altérer la propreté (article 10) ;
- il est interdit de déposer, de jeter ou d'enfouir les déchets de quelque nature que ce soit sur les voies et places publiques sur les rives ou dans les mares, les rivières, les fleuves, les lacs, les étangs, les canaux d'évacuation des eaux pluviales et les canaux d'irrigation ou à proximité de tout point d'eau (article 16) ;
- il est interdit de rejeter les eaux usées de quelque origine que ce soit, les graisses, les huiles de vidange, les excréments sur les voies et places publiques, dans les caniveaux et les cours d'eau (article 17) ;
- le rejet dans la nature des huiles de vidange est interdit. Les propriétaires de garage et les mécaniciens de toute catégorie disposent de bacs à huiles (article 160).

La loi n°2022 - 04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin couvre les aspects que sont :

- l'hygiène sur les voies publiques ;
- l'hygiène des habitations ;
- l'hygiène des denrées alimentaires ;
- l'hygiène des établissements classés, les marchés et activités commerciales en plein air ;
- l'hygiène des places publiques et des plages ;
- l'hygiène de l'eau pour diverses utilisations ;

- l'hygiène relative à la lutte contre le bruit et à la pollution du milieu naturel.

*Ce sous-projet de raccordement électrique se déroulera dans des localités et au sein des communautés. Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce sous-projet et font appel à des interactions entre les hommes et entre les hommes le milieu naturel. La loi sur l'hygiène publique en République du Bénin est applicable afin d'amener tout parti intervenant dans le sous-projet au respect des meilleures pratiques d'hygiène gage de santé pour tous.*

- **La Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin**

L'Etat et la commune sont des collectivités publiques possédant un patrimoine au sein de laquelle on distingue un domaine public et un domaine privé. En effet, le domaine public est soumis à un régime de droit public, relevant de la compétence des tribunaux administratifs, tandis que les biens qui font partie du domaine privé relèvent d'un régime mixte, mais traditionnellement ils sont soumis aux règles du droit privé, relevant ainsi des tribunaux judiciaires.

Pour qu'un bien soit considéré comme faisant partie du domaine public :

- il doit, en premier lieu appartenir à une collectivité publique, c'est-à-dire soit à la collectivité nationale (Etat) ou à la collectivité territoriale décentralisée (commune).
- il doit, en second lieu, recevoir une certaine affectation ou être spécialement aménagé pour l'exploitation d'un service public.

Conformément à l'article 110 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, sont reconnus comme faisant partie du domaine public communal :

- les terres appartenant à la commune et qui ont reçu, de droit ou de fait, une affectation locale comme rues, routes, les places et jardins publics aménagés ;
- les terres appartenant à la commune, et qui supportent des ouvrages d'intérêt public chaque fois que la charge incombe à la commune ;
- les terres appartenant à la commune et constituant l'assiette d'un ouvrage prévu aux plans d'aménagement ou d'urbanisme ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et affectées à la réalisation d'un équipement ou service public ;
- tous les autres biens compris dans le domaine public lorsqu'ils ont été transférés à la commune conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives au domaine public.

Par ailleurs, relèvent du domaine privé les biens mobiliers et immobiliers des collectivités publiques qui n'ont pas été rangés dans les dépendances du domaine public. Mais dans la composition du domaine privé, il faut distinguer les biens mobiliers et les biens immobiliers. Ainsi, font partie du domaine privé de la commune :

- les biens immobiliers non affectés à un service public mais que la commune entend garder en propre en vue d'aménagements ultérieurs tels que les immeubles ou réserves foncières ;
- les biens patrimoniaux.

*Il s'agit ici d'un sous-projet inclusif dont les infrastructures sont à réaliser sur les voies et sites à priori faisant partir des territoires communaux. Il est indispensable de collaborer avec les différentes mairies des localités concernées pour s'assurer de leur implication au niveau décisionnel et opérationnel.*

▪ **La Loi n° 2013-01 du 14 Août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.**

Conformément aux dispositions de cette loi, le domaine immobilier de l'Etat et des collectivités territoriales comprend :

- le domaine public et le domaine privé immobiliers de l'Etat ;
- le domaine public et le domaine privé immobiliers des collectivités territoriales.

Le domaine public immobilier de l'Etat et des collectivités territoriales est composé de tous les biens fonciers et immobiliers déterminés comme tels par la loi ou ayant fait l'objet d'une procédure spéciale de classement.

Le domaine public immobilier de l'Etat et des collectivités territoriales est constitué de l'ensemble des biens fonciers et immobiliers classés ou délimités, affectés ou non à l'usage du public. Il comprend, le domaine public naturel et le domaine public artificiel.

Le domaine public naturel comprend les sites naturels déterminés par la loi. En font partie notamment :

- le rivage de la mer jusqu'à la limite des plus hautes marées ainsi qu'une zone de cent (100) mètres mesurés à partir de cette limite ;
- les cours d'eau navigables ou flottables dans la limite déterminée par les eaux coulant à plein bord avant de déborder, ainsi qu'une zone de passage de vingt-cinq (25) mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive et sur chacun des bords des îles ;
- les sources et les cours d'eau non navigables, non flottables dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulant à plein bord avant de déborder ;
- les lacs, étangs et lagunes dans les limites déterminées par le niveau des plus hautes eaux avant débordement, avec une zone de passage de vingt-cinq (25) mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive extérieure et sur chacun des bords des îles ;
- les nappes souterraines quelles que soient leur provenance, leur nature et leur profondeur ;
- les terres et zones inondables, marécageuses ou mouvantes ;
- l'espace aérien.

Le domaine public artificiel comprend les aménagements et ouvrages de toute nature réalisés dans un but d'intérêt général ou d'utilité publique ainsi que les terres qui les supportent. Ils peuvent être déterminés par la loi ou faire l'objet d'une procédure de classement ou d'incorporation. Font notamment partie du domaine public artificiel :

- les canaux de navigation et leur chemin de halage, les canaux d'irrigation ou de drainage, les aqueducs ainsi que leurs dépendances exécutées dans un but d'utilité publique ;
- les voies ferrées, les routes, les voies de communication de toute nature et leurs dispositifs de protection, les conduites d'eau, les conduites d'égouts, les ports et rades, les digues maritimes et fluviales, les ouvrages d'éclairage et de balisage ainsi que leurs dépendances ;
- les ports maritimes et fluviaux et leurs dépendances ;
- les aménagements aéroportuaires et leurs dépendances ;
- les lignes téléphoniques et télégraphiques, les stations radioélectriques et les autres installations de télécommunication ainsi que leurs dépendances ;
- les ouvrages déclarés d'utilité publique en vue de l'utilisation des forces hydrauliques et du transport de l'énergie électrique, solaire ou éolienne ;
- les ouvrages de fortification des places de guerre ou des postes militaires ainsi qu'une zone de sécurité autour de ses ouvrages ;
- les dépendances des voies publiques.

▪ **Loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin**

En 2017, la loi N° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin a été modifiée et complétée par la Loi n° 2017-15 du 26 mai 2017. Cette nouvelle loi a abrogé les articles 16 et 501 de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.

Ont été également modifiés, les articles 4, 7, 22, 112, 115, 125, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 152, 158, 159, 161, 166, 171, 172, 175, 176, 178, 181, 182, 183, 184, 185, 200, 201, 204, 209, 238, 240, 284, 285, 286, 304, 305, 307, 352, 360, 375, 376, 377, 378, 380, 398, 400, 402, 412, 416, 425, 428, 439, 445, 447, 449, 451, 515, 516, 517, 520 et 539 de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.

• *l'arrêté n°0002/MEHU/DC/DUA du 07 février 1992, définissant les zones impropres à l'habitation Conformément à l'article 2 de cet arrêté, sont considérées comme zones impropres à l'habitation, sans limitation : les mines et les carrières, les terrains inondables, marécageux ou mouvants, les lits des cours d'eau, les berges des cours d'eau, des lacs permanents ou saisonniers, sauf dispositions administratives contraires, sur une distance de 100 m à partir de la limite des plus hautes eaux, etc. Par ailleurs, l'article 3 précise que les zones impropres à l'habitation sont exclues de tout*

*aménagement spatial ; urbain ou rural, impliquant l'installation permanente des populations, notamment les lotissements.*

▪ **Loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin**

Cette loi prévoit la définition d'un plan d'aménagement, élaboré avec la participation des populations riveraines et définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre. Ce plan peut aussi concerner les domaines forestiers des particuliers et des collectivités dans le cadre d'un contrat entre ces derniers et l'administration forestière. Les collectivités locales peuvent participer à son exécution dans les forêts classées dans le cadre d'un contrat de gestion. Cette loi fixe aussi la liste des espèces protégées de flore. L'abattage, l'ébranchage, l'arrachage et la mutilation des essences forestières citées (dans le décret d'application) sont interdits, sauf dans les cas autorisés par l'Administration Forestière. Dans le cadre de ce projet, il sera procédé à l'abattage des arbres, à leur largage, et à la compensation sous forme de reboisement des arbres coupés.

Les dispositions de cette loi relatives à ce sous-projet se résument à :

Art.29.- Les droits d'usage portant sur les fruits et les produits de la forêt naturelle s'exercent librement dans le domaine protégé. La récolte de ces produits doit être effectuée de manière à ne pas détruire les végétaux producteurs. En conséquence, sont interdits, sauf autorisation de l'Administration Forestière, l'abattage, l'émondage, l'ébranchage, la mutilation, l'arrachage, l'incinération, l'annulation et la saignée des essences protégées.

Art.36.- Sont et demeurent protégées : • 1° les essences forestières à croissance lente, à but scientifique ou médicinal ; • 2° toutes les essences forestières arboricoles plantées de main d'homme ; • 3° toutes les essences forestières classées telles par décret pris en Conseil des Ministres. L'abattage, l'ébranchage, l'arrachage et la mutilation des essences forestières ci-dessus énumérées sont interdits, sauf dans les cas autorisés par l'Administration Forestière. Le Conseil des Ministres est seule habilité à arrêter et réviser chaque fois que nécessaire la liste des essences protégées.

Art.37.- l'ébranchage est interdit dans les boisements classés, sauf autorisation spéciale et motivée.

Art.77.- Tous bois ou produits abattus, récoltés, détenus sans autorisation de l'Administration Forestière ainsi que tous les bois sciés à la tronçonneuse seront confisqués d'office au profit de l'Etat.

*L'application de cette loi est visée par le fait que des essences forestières sont impactées par le projet. Il s'agit de 1226 pieds d'arbres, dont le Karité (*Vitellaria paradoxa*), le Baobab (*Adansonia digitata*), l'Eucalyptus (*Eucalyptus camaldulensis*), le Teck (*Tectona grandis*), le Manguier (*Mangifera indica*), le Rônier (*Borassus aethiopum*), l'Iroko (*Milicia excelsa*), le Néré (*Parkia biglobosa*), le Fromager (*Ceiba pentandra*), etc.*

- **Loi n° 2002-16 du 28 Octobre 2004 portant régime de la Faune en République du Bénin**

L'article 2 de cette loi définit une aire protégée comme étant un espace bénéficiant de mesures spéciales de protection et de gestion de la faune et comprenant, en particulier, les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune et les zones cynégétiques. Cette loi précise l'existence potentielle de zone tampon ceinturant le domaine forestier protégé (article 11). Enfin, l'article 50 spécifie que « *tous travaux, aménagements ou installations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou à l'équilibre écologique des aires protégées doivent préalablement à leur réalisation, être précédés d'une étude d'impact sur l'environnement, effectuée conformément à la législation en vigueur* ».

- **Loi n° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'Eau en République du Bénin**

La loi portant gestion de l'eau dispose : « *dans tous les projets de valorisation de mobilisation de protection et de conservation des ressources en eau, l'Etat et les collectivités territoriales encouragent la participation des personnes physiques et morales de droit privé du secteur national de l'eau sous réserve que des considérations d'intérêt et d'efficacité ne s'y opposent* » (article 12). Les décrets n° 2011-623 du 29 septembre 2011 et n° 2011-671 du 5 octobre 2011 déterminent les limites des dépendances du domaine public de l'eau et fixent les procédures de délimitation des périmètres de protection. Article 39 : Les règles générales de préservation et de répartition des ressources en eau sont déterminées par décret pris en conseil des ministres. Elles fixent: - les normes de qualité environnementales et les mesures nécessaires à la préservation et à la restauration de cette qualité ; - les règles de répartition des eaux de manière à concilier les intérêts des diverses catégories d'utilisateurs; - les conditions dans lesquelles peuvent être interdits ou réglementés les rejets, dépôts et déversements susceptibles d'altérer la qualité des eaux et du milieu aquatique ; - les mesures nécessaires pour assurer la protection des puits et des forages; - les conditions dans lesquelles peuvent être interdites ou réglementées la mise en vente et la diffusion de produits ou de dispositifs qui sont susceptibles de nuire à la qualité des eaux ou du milieu aquatique;

Les conditions dans lesquelles sont effectués des contrôles techniques des installations, ouvrages, travaux ou activités inscrits dans la nomenclature établie en application des dispositions de l'article 47 de la présente loi.

*L'importance de cette loi s'inscrit dans le fait que l'emprise du sous-projet dans certaines localités traverse les cours d'eau.*

- **Loi n° 2007-20 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin**

Dans l'Article 2 de cette loi, le patrimoine culturel de la nation est constitué des biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par l'Etat comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art, l'anthropologie, l'anthologie ou la science. Dans l'article 4, il est précisé que le patrimoine naturel à caractère culturel de la Nation comme les monuments naturels constitués par les formations ou groupes de formations physiques et biologiques ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique - les formations géologiques et biologiques, les aires ou zones délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation - les sites ou zones naturels délimités ayant une valeur universelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

*Cette loi a une importance majeure dans le cadre de ce projet. Elle permet d'identifier et d'accorder une priorité aux nombreux biens abritant des valeurs culturelles et culturelles dans les milieux récepteurs du projet.*

- **Loi portant code du Travail (loi n°98-004 du 27 Janvier 1998) et la loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin**

*Il doit être accordé une place privilégiée à la loi sur le code de travail à toutes les phases de la mise en œuvre de ce projet. Les travailleurs constituent la principale source de richesses dans tout projet, dans toute entreprise, etc. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Il est considéré comme travailleur au sens du code du travail au Bénin, quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une personne physique ou morale, publique ou privée. La durée légale du travail ne peut excéder quarante heures par semaine. La durée quotidienne du travail effectif par travailleur ne peut excéder huit heures, sauf dérogation fixée par décret pris en Conseil des Ministres ou par les conventions collectives. Le code du travail en vigueur au Bénin prescrit en son article 182 que pour protéger la vie et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise.*

#### Principaux décrets régissant le projet

- **Décret n° 2001-092 du 20 février 2001 portant classement des voies d'intérêt économique, touristique et stratégique**

Le sous-projet d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de vingt-six (26) localités du nord Bénin est étroitement lié aux voies dans leur catégorie diverses. Ce décret porte spécifiquement sur la classification des routes au Bénin avec leur dimensionnement. Il décrit la Routes nationales Inter-État (RNIE), les Routes Nationales



(RN), les Routes Départementales (RD) et les Routes Communales (RC). C'est un décret qui situe sur la nature des routes dans les milieux récepteurs du projet. Il permet de connaître l'emprise des voies selon sa nature d'une part et de situer l'emprise des lignes électriques. Ainsi, faut-il retenir les largeurs suivantes pour les routes selon leur catégorie :

- Routes nationales Inter-État (RNIE) : 40 mètres ;
- Routes Nationales (RN) : 30 mètres ;
- Routes Départementales (RD) : 20 mètres ;
- Routes Communales (RC) : 15 mètres.

▪ **Décret n° 96-271 du 2 juillet 1996 portant application du régime forestier**

Le présent décret d'application n° 96-271 du 2 juillet 1996 protège une cinquantaine d'espèces d'arbres au Bénin. Plusieurs de ces arbres sont des espèces utilitaires et sont cultivées au Bénin comme le palmier à huile, le bambou commun d'origine chinoise, le néré ou encore le karité. Selon l'article 88 du décret, il est interdit de « couper ou enlever des arbres, mutiler, ébrancher, écorcer, incinérer abusivement ou exploiter des produits forestiers accessoires » sans autorisation.

*Les travaux de libération de l'emprise des lignes en phase préparatoire vont induire la perte définitive de 73 pieds d'arbres. Il s'agit des arbres à valeur économique dont le Karité, le Baobab, l'Eucalyptus, le Teck, le Manguier, le Rônier, l'Iroko, le Néré, le Fromager, etc.*

▪ **Décret n° 2011-394 du 28 Mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats**

Dans ce décret, sont fixées les listes des espèces intégralement protégées (catégorie A) et partiellement protégées (catégorie B), en tenant compte de l'état de la faune se trouvant sur le territoire national et des conventions internationales applicables en la matière auxquelles le Bénin est parti. L'annexe 1 et 2 du décret détaille la liste des espèces protégées.

*Le récepteur du sous-projet regorge des espèces fauniques. Il s'agit entre autres de Martin-pêcheur huppé (*Corythornis cristatus*), Francolin (*Francolinus bicalcaratus*), Martin-pêcheur azure (*Alcedo quadibrachys*), Pintade (*Numidae meleagris*), Tourterelle à collier (*Streptopelia semitorquata*), Tourterelle maillée (*Streptopelia senegalensis*), Tourterelle pleureuse (*Streptopelia decipiens*), Tourterelle vineuse (*Streptopelia vinacea*), etc.*

▪ **Décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022, portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin**

Ce décret précise les modalités de mise en œuvre des études environnementales et sociale au Bénin. La procédure permet au Ministère en charge de l'Environnement de veiller au respect des normes environnementales et sociale, d'exiger des mesures correctives et de prendre des sanctions en cas de non-respect délibéré ou de

récidive. L'article 25 de ce décret, dispose que les projets sont classés en quatre (04) catégories à savoir :

- **Catégorie A** : les projets ou les activités à risques élevés et susceptibles d'avoir des impacts très négatifs et d'importances majeure le plus souvent ressentis dans une zone plus vaste ou limitée aux sites d'accueil des projets. Il en est de même pour tout sous-projet touchant ou affectant des milieux sensibles ;
- **Catégorie B** : les projets ou les activités à risques modérés voire faibles et dont les impacts sont relativement mineurs sur l'environnement biophysique et humain mais nécessitant une surveillance ;
- **Catégorie C** : les projets ou les activités dont les impacts négatifs sont faibles ou insignifiants sur l'environnement biophysique et humain ;
- **Catégorie D** : les projets ou les activités dont les impacts négatifs sont très insignifiants ou très faibles sur l'environnement biophysique et humain.

Selon l'article 26, est soumis à une étude d'impact environnemental et social, tout sous-projet ou activité susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement classé dans l'une des catégories ci-après :

- **les projets de la catégorie A** qui sont soumis à une étude environnemental et social détaillée ou approfondie
- **les projets de la catégorie B** qui font objet d'une étude d'impact environnemental et social simplifiée ;
- **les projets de la catégorie C** qui font l'objet de prescription environnementale et sociale ou notice d'impact environnemental et social.

On note dans l'article 28 qu'un sous-projet initialement classé dans une catégorie inférieure peut être mené un niveau supérieur en raison des enjeux environnementaux et sociaux associés, de la sensibilité de la zone d'insertion du sous-projet et des impacts cumulatifs probables liés à l'existence d'autres projets déjà en cours d'exécution ou encore en raison des modifications substantielles apportées au sous-projet initial. Quant à l'article 30, l'étude d'impact environnemental et social est mise à jour en cas de modification substantielle ou de construction de nouveaux équipements et installations sur le périmètre ayant fait l'objet d'étude d'impact environnemental et social initial du projet.

*Le présent sous-projet d'électrification objet de la présente étude d'impact environnemental et social est classé dans la catégorie B au regard de son étendu et de la puissance des équipements électriques à installer. Il est soumis à une étude d'impact environnemental simplifiée.*

- **Décret n° 2003-332 du 27 août 2003, portant gestion des déchets en République du Bénin**

Les différentes phases de ce sous-projet (préparatoire, construction et exploitation) vont induire la production des déchets solides, liquides et gazeux. L'objet visé par ce décret est la protection de l'environnement et de la santé de l'homme de toute influence dommageable causée par les déchets. Il vise essentiellement à :

- prévenir ou réduire la production de déchets et leur nocivité ;

- promouvoir la valorisation des déchets notamment par recyclage, réemploi, récupération, utilisation comme source d'énergie ;
- organiser l'élimination des déchets;
- assurer la remise en état des sites.

La responsabilité des producteurs de déchets est définie en son article 9 : « toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion dans des conditions propres à limiter les effets négatifs sur les eaux, l'air, le sol, la flore, la faune, à éviter les incommodités dues au bruit et aux odeurs et d'une façon générale, à ne porter atteinte ni à l'environnement, ni à la santé de l'homme ».

▪ **Décret n° 2001-110 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité de l'air en République du Bénin**

Les différentes activités de ce sous-projet auront des impacts sur la qualité de l'air du fait de l'utilisation des engins pour le transport des matériels et équipements. Ces impacts sont liés aux gaz d'échappement et au soulèvement de la poussière dans l'emprise des projets.

Ce décret fixe notamment en son article 3 les normes de la qualité de l'air ambiante, les normes de rejet des véhicules motorisés et les normes d'émission atmosphérique relatives aux sources fixes, conformément aux dispositions de la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.

**Tableau III** : Normes de qualité de l'air ambiant

Polluants	Durée de la période de mesure	Valeur moyenne
Ozone (O <sub>3</sub> )	Moyenne sur 8 heures	0,08 ppm
Monoxyde de carbone (CO)	Moyenne sur 1 heure	40 mg/m <sup>3</sup>
	Moyenne sur 8 heures	10 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	Moyenne sur 1 heure	1300 µg/m <sup>3</sup>
	Moyenne sur 24 heures	200 µg/m <sup>3</sup>
	Moyenne annuelle	80 µg/m <sup>3</sup>
Particules en suspension (<10 microns)	Moyenne sur 24 heures	230 µg/m <sup>3</sup>
	Moyenne annuelle	50 µg/m <sup>3</sup>
Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )	Moyenne sur 24 heures	150 µg/m <sup>3</sup>
	Moyenne annuelle	100 µg/m <sup>3</sup>
Plomb (Pb)	Moyenne annuelle	2 µg/m <sup>3</sup>

**Tableau IV** : Critères d'émission des particules

Type d'établissement	Paramètre	Critères limites d'émission
Cimenterie (broyage de clinker et formation)	Particules	85 g/T de clinker
Installations de combustion utilisant des hydrocarbures comme combustible	Particules	85 mg/Mj
	NO <sub>x</sub>	325 ppm

▪ **Décret n° 2003-330 du 27 août 2003 portant gestion des huiles usagées en République du Bénin**

Les différentes phases de ce sous-projet (préparatoire, construction et exploitation) vont induire la production des huiles usagées issus des transformateurs et des engins.

Le présent décret fixe les modalités de collecte, de transport, de regroupement, de prétraitement, d'élimination ou de valorisation des huiles usagées en application des dispositions de la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en république du Bénin (article 1er). Il définit en son article 2 les huiles usagées comme étant « *toutes huiles, issues du raffinage du pétrole brut ou synthétique, destinées à la lubrification ou à d'autres fins, et qui sont devenues impropres à leur usage original en raison de la présence d'impuretés ou de la perte de leurs propriétés initiales ; elles incluent les huiles lubrifiantes, les huiles hydrauliques, les huiles pour le travail des métaux et les liquides isolants ou caloporteurs* ». Il précise en son article 3, entre autres, qu'il est interdit :

- de déposer, verser ou de laisser des huiles usagées en quelque lieu que ce soit où elles peuvent polluer l'environnement notamment dans ou sur le sol, dans les eaux de surface ou les eaux souterraines, dans les égouts, les canalisations ou les collecteurs ;
- d'ajouter ou de mélanger à des huiles usagées de l'eau ou tout corps étrangers tels que solvants, produits de nettoyage, détergents, autres combustibles ou autres matières avant ou pendant la collecte ou avant ou pendant le stockage.

▪ **Arrêté interministériel 2020 N°014 portant les délimitations des emprises au droit de passage aux couloirs d'exclusions des lignes électriques aériennes au Bénin**

L'Article 2 dispose que toute emprise occupée par des lignes électriques 330 kV à 400 kV, 161 kV et 63 kV avant d'enclencher les processus d'expropriation, doit être déclarée d'utilité publique conformément aux dispositions de l'article 216 du code foncier et domanial, les personnes affectées doivent être dédommagées et les relocalisations doivent être réalisées avant le démarrage des travaux de construction de la ligne électrique et ce dans un délai d'un (01) an au plus tard à partir de la date de publication de l'acte d'expropriation pour cause d'utilité publique (cf. article 217 du code foncier et domanial). Au regard des dispositions ci-dessus évoquées, le maître d'ouvrage doit prendre les dispositions pour satisfaire les exigences. Le tracé des lignes électriques doit éviter au maximum les ressources naturelles.

La distance de sécurité des postes de transformation et de distribution aux habitations est de 20 m autour pour les postes HT, de 3 à 4 m pour les MT/BT du type H61, de 2 m pour les MT/BT de type H59 (article 8).

Selon l'article 9, le tracé des lignes électriques dans le cadre de l'électrification rurale et/ou de l'extension de réseau dans les zones rurales et périurbaines non loties doit

être convenu de commun accord avec les autorités locales et ne doit pas être remis en cause. Dorénavant, les emprises des différentes voies devant servir d'itinéraire pour les réseaux électriques à construire par l'Agence en charge d'électrification rurale doivent être validées par un acte administratif du Conseil Communal avant la mise œuvre de tout sous-projet d'électrification rurale.

#### **3.2.3.4. Autres lois et règlements pertinents relatifs au genre applicable au sous-projet**

Le Bénin à l'avènement de la démocratie a fait des réformes juridiques qui participent à l'amélioration du statut juridique de la femme/filles et autres personnes vulnérables.

- **La loi N°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019**

L'article 26 de la loi N°2019-40 du 07 Novembre 2019 portant révision de la loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin reconnaît à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale ; Toutefois, la loi peut fixer des dispositions spéciales d'amélioration de la représentation du peuple pour les femmes. Le même article dispose de ce que l'Etat protège la famille, particulièrement la mère et l'enfant et porte assistance aux personnes porteuses de handicap ainsi qu'aux personnes âgées.

- **La loi N°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes**

Le Benin a promulgué la loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression de qui a abordé la définition des types de violences identifiés au Bénin, les mesures de sensibilisation de prévention et de détection, les droits des femmes victimes de violence, le cadre institutionnel pour la lutte contre les violences et les dispositions civiles et pénales.

*Dans le cadre de ce projet, les dispositions de sensibilisation, de prévention, de lutte et de répression contre les violences faites aux femmes doivent être prises en compte lors de l'exécution des travaux.*

- **Loi N° 98-004 du 27 janvier 1998, portant code du travail au Bénin**

Les articles 167, 168 à 171, puis 173 du code du Travail en République du Bénin préconisent que les jeunes travailleurs âgés de 14-21 ans aient les mêmes droits que les travailleurs de leur catégorie professionnelle et prévoient des dispositions particulières aux femmes et aux jeunes ;

L'article 208 du même code interdit des pratiques discriminatoires en matière de paiement de salaire aux travailleurs.

L'embauche du personnel de chantier et même le recrutement des ouvriers doivent suivre les dispositions de cette loi.

▪ **Loi N°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin**

L'article 4 de cette loi stipule qu'aucune personne victime de harcèlement sexuel ne peut être, ni sanctionnée ni licenciée pour avoir subi ou refusé de subir, les agissements de harcèlement sexuel d'un employeur, de son représentant, d'un (e) éducateur (trice) ou de toute autre personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction ou sa profession.

Quant à l'article 5, il prévoit qu'aucune personne ne peut être, ni sanctionnée ni licenciée pour avoir témoigné des agissements définis à l'article 1<sup>er</sup> ou pour les avoir relatés.

Nul ne peut prendre en considération le fait que la personne intéressée a subi ou refusé de subir les agissements définis à l'article 1<sup>er</sup> ou bien a témoigné de tels agissements ou les a relatés, pour décider, notamment en matière d'embauche, de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de reclassement, de promotion professionnelle, de mutation, de résiliation ou de renouvellement de contrat de travail ou de sanctions disciplinaires (Article 8).

*Les différentes dispositions des lois et règlements ci-dessus évoqués s'appliquent à ce sous-projet d'électrification, tant dans les travaux physiques nécessitant le recrutement et l'emploi de la main d'œuvre que dans la phase d'exploitation des installations.*

**3.2.4. Politiques de sauvegarde environnementale et Sociale de la BAD**

Le présent Sous-projet d'Electrification Rurale (PERU) est financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Les lignes directrices de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui s'appliquent à ce sous-projet sont résumées dans ce tableau V.

**Tableau V** : Politiques opérationnelles concernées par le sous projet

Sauvegarde opérationnelle applicables	Justification des SO déclenchées
SO 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Les travaux d'extension du réseau électrique dans les localités de ce sous sous-projet vont induire des activités à risques. Entre autres il s'agit des travaux de fouilles, d'implantation des poteaux, de câblage, de transport des équipements, etc. Au-delà des risques, ces activités sont sources d'impacts sur l'environnement du milieu récepteur qu'il convient d'atténuer à travers des mesures préconisées dans le PGES
SO 2 : Conditions d'emploi et de travail	Dans le cadre de ce sous-projet, la SO 2 est déclenchée pour une meilleure gestion de la main d'œuvre et du

Sauvegarde opérationnelle applicables	Justification des SO déclenchées
	<p>personnel qui sera recruté pour le compte des travaux. La SO 2 définit les conditions de travail qui garantissent les droits des travailleurs, la sécurité et la santé au travail, un traitement non discriminatoire et l'égalité des chances pour les travailleurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit ici de protéger les droits des travailleurs ; d'établir, maintenir et améliorer les relations entre employés et employeurs ; d'appliquer les exigences réglementaires nationales et celles du partenaire financier en matière de travail.</p> <p>Dans la mise en œuvre du PERU, il sera recruté une main d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Les risques sur la santé-sécurité au travail sont probables. La SO 2 interviendra pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protéger les droits des travailleurs ;</li> <li>- établir, maintenir et améliorer les relations entre employés et employeurs ;</li> <li>- promouvoir la conformité aux prescriptions légales nationales et fournir une diligence prescriptive additionnelle lorsque les lois nationales sont muettes ou incompatibles avec la SO ;</li> <li>- assurer l'alignement des prescriptions de la Banque avec les normes fondamentales du travail de l'OIT et de la Convention internationale des droits de l'enfant (UNICEF), quand les lois nationales ne fournissent pas une protection équivalente ;</li> <li>- protéger la population active contre les inégalités, l'exclusion sociale, le travail des enfants et le travail forcé ; et</li> <li>- mettre en place les exigences visant à assurer la sécurité et la santé au travail.</li> </ul>
SO 3 : Utilisation efficace des ressources et prévention et gestion de la pollution	<p>Cette SO permet non seulement de réduire la pression sur les ressources naturelles, mais aussi de réduire les polluants résultant du sous-projet y compris les déchets dangereux et non dangereux afin qu'ils ne posent pas de risques sur l'environnement. Elle permet de définir un cadre d'utilisation efficace de toutes les matières premières et ressources naturelles du projet, particulièrement l'énergie et l'eau.</p>
SO 4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires	<p>L'application de cette SO permet à l'UGP du sous-projet de prendre les dispositions en amont à la phase des travaux pour anticiper sur les mesures préservant la santé des travailleurs et garantissant la sûreté et la sécurité communautaire pendant les travaux. Cette SO permet de prendre des mesures pour non seulement garantir la santé des communautés et la lutte contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels, mais aussi d'assurer leur sécurité et la sûreté.</p>
SO 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire	<p>Dans la mise en œuvre du PERU, la SO 5 est déclenchée, car, les activités de construction de réseau électrique nécessitent la libération des emprises du projet. Pour cela, tout ceux qui se trouvent dans ces emprises seront recensés,</p>

Sauvegarde opérationnelle applicables	Justification des SO déclenchées
	dédommagés et réinstallés ailleurs s'il y a lieu. Ainsi le bailleur avec l'aide des autorités communale va identifier de nouveaux sites pour la réinstallation des PAP. La SO 5 consolide les conditions et l'engagements politiques énoncés dans la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire et intègre un certain nombre d'améliorations destinées à accroître l'efficacité opérationnelle de ces conditions.
SO 6: Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes	Le milieu récepteur du sous-projet abrite des zones de forêts. Il est noté la présence importante des espèces fauniques et floristiques qu'il convient de préserver au cours de la réalisation du projet.
SO 7: Groupes vulnérables	La SO 7 est déclenché dans le cadre de ce sous-projet afin de prendre des mesures pour lutter contre la vulnérabilité. Dans l'emprise du projet, il est recensé quelques biens affectés appartenant à des personnes. Etant donnée le taux de pauvreté élevé dans les milieux ruraux. La SO 7 permet d'analyser le niveau de vulnérabilité des personnes affectées dans le cadre de ce sous-projet afin que leur situation ne s'empire pas par le fait du projet, mais qu'il profite de ce sous-projet pour améliorer leur condition de vie. Le respect et la protection des droits et les intérêts des personnes et des groupes vulnérables tout au long du cycle de vie du sous-projet sont garantis par cette SO.
SO 8: Patrimoine culturel	La SO 8 est une disposition qui permet de développer les mesures pour protéger le patrimoine culturel dans la zone du sous-projet et de veiller à sa préservation. Le sous-projet s'insère dans un milieu abritant des communautés qui développent des valeurs culturelles identitaires qu'il importe de protéger. Mieux, les fouilles et autres travaux d'excavation peuvent mettre à jour des vestiges historiques, aux guerres de conquête, à la traite négrière, etc... Aussi convient-il de prendre les dispositions adéquates pour préserver ces vestiges lors de la survenance de tel incident.
SO 10: Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information	Il est question pour la SO 10 d'établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les emprunteurs à identifier celles-ci et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, et en particulier avec les parties affectées par le projet. L'application des dispositions de cette SO permet une mise en œuvre inclusive du sous-projet qui permet d'impliquer tous les acteurs concernés directement ou indirectement. Cette approche permet de réduire les plaintes associées au projet.

**Source :** Recherche documentaire, 2024

Les politiques opérationnelles de la BAD ont pour but de : (i) Ne pas causer de dégâts : protéger les intérêts des tierces parties (personnes et environnement) contre les impacts négatifs ; (ii) Réduire et gérer le risque ; (iii) Aider à une meilleure prise de décisions ; (iv) Faire du bien par des opérations bonnes et durables.



Selon les dispositions des Politiques opérationnelles de la Banque, les projets sont classés dans les catégories ci-après :

- **catégorie A** : Si le sous-projet risque d'avoir sur l'environnement des incidences très négatives, névralgiques, diverses ou sans précédent ;
- **catégorie B** : Si les effets négatifs qu'il est susceptible d'avoir sur les populations humaines ou sur des zones importantes du point de vue de l'environnement - zones humides, forêts, prairies et autres habitats naturels, etc. - sont moins graves que ceux d'un sous-projet de catégorie A ;
- **catégorie C** : Si la probabilité de ses effets négatifs sur l'environnement est jugée minimale ;
- **catégorie FI** : un sous-projet envisagé est classé dans la catégorie FI si la Banque y investit des fonds au travers d'un intermédiaire financier, dans des sous-projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement.

En se référant à cette catégorisation, le PERU est classé dans la catégorie B.

Selon la législation nationale, les projets sont classés en tenant compte des principales activités et en se référant à la liste des projets assujettis aux EIES contenu dans le décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant procédure d'Evaluation Environnementale en République du Bénin.

### **3.2.5. Points de convergence entre la législation nationale et les Politiques environnementales de la Banque Africaine de Développement (BAD)**

De l'analyse comparative des textes nationaux et des Politiques environnementales de la Banque Africaine de Développement (BAD), il ressort quelques points de convergence. En effet, la République du Bénin a toujours eu le souci manifeste de la gestion durable des ressources comme en témoignent les multiples textes juridiques et les actions y relatives. Ainsi, à la suite de la conférence nationale de 1990 qui a marqué le retour à la démocratie pluraliste et à l'économie de marché, une orientation claire en matière de gestion de l'environnement a été adoptée. Du reste, la convergence entre la législation nationale en matière environnementale et les Politiques environnementales de la BAD peuvent être observée à travers :

- l'inscription du principe de la protection et de la gestion de l'environnement dans la constitution ;
- l'existence d'une Loi-cadre sur l'environnement et de la Stratégie Nationale de l'Environnement ;
- l'existence d'une loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant code de travail en République du Bénin ;
- l'existence d'une loi n°2022 - 04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin après abrogation de la loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique de la République du Bénin ;
- l'existence d'une loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin ;

- l'existence d'une loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- l'adoption du Plan d'Action Environnementale de 1993 révisé en 2001 ;
- la création d'un ministère en charge de l'environnement (depuis 1990) et de ses structures techniques notamment l'Agence Béninoise pour l'Environnement (1995) ;
- l'adoption de l'agenda 21 national (1997) ;
- l'adoption de la Convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments ;
- l'obligation au promoteur de mener une étude d'impact environnemental (pour les aménagements, les ouvrages ou installations qui risquent en raison de leurs dimensions, de la nature des activités qui y sont exercées ou de leur incidence sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement;
- l'élaboration des différents guides de réalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement ;
- la disponibilité du Code Foncier Domanial qui décrit les procédures de réinstallations des populations ;
- etc.

*Le Plan d'Action Environnementale (PAE) constitue depuis lors le document – cadre de gestion environnementale en République du Bénin. Les différents objectifs du PAE restent les repères environnementaux de toute politique sectorielle, de tout programme ou de sous-projet de soutien environnemental aux niveaux national et local.*

Le tableau ci-dessous présente le point de convergence des SO avec la législation nationale.

**Tableau VI : Points de convergence des SO avec la législation nationale**

SO de la Banque Africaine de Développement	Dispositions nationales pertinentes applicables au sous-projet	Conformité aux tests nationaux
<p><b>SO 1 « Evaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la Constitution du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019</li> <li>✓ la Loi-Cadre sur l'environnement du 12 février 1998</li> <li>✓ le Décret N° 2022 – 390 du 13 juillet 2022 portant procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin exige l'évaluation environnementale et sociale à tout sous-projet susceptible de porter atteinte à l'environnement ;</li> <li>✓ Loi N°2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin</li> <li>✓ Loi n° 2006-17 du 17 octobre 2006 portant Code Minier et fiscalités minières en République du Bénin</li> <li>✓ Loi N°2022 - 04 du 16 Février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin,</li> <li>✓ la loi n° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin,</li> <li>✓ la loi n°2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune, la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts ;</li> </ul> <p>Le Décret N° 2022 – 390 du 13 juillet 2022 portant procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin : Ce décret prévoit une catégorisation/classification des projets soumis à EIES ou bénéficiant d'un constat d'exclusion catégorielle.</p>	<p>La loi nationale sera complétée par les dispositions de la SO 1, étant donné que l'engagement environnemental et social et les responsabilités du maître d'ouvrage ne sont pas pris en compte par la loi nationale.</p> <p>Le Décret N° 2022 – 390 du 13 juillet 2022 portant procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin prévoit une catégorisation/classification des Projets soumis à EIES.</p> <p>La loi nationale satisfait cette disposition. La disposition nationale sera appliquée au sous-projet.</p>
<p><b>SO 2 « Conditions d'emploi et de travail »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant code de travail en République du Bénin</li> <li>- Loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions d'embauche, de placement de main-d'œuvre et résiliation du contrat de travail en République du Bénin</li> <li>- Loi n° 2022-17 du 19 octobre 2022 portant modification de la loi n° 2020-37 du 3 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin.</li> </ul> <p>L'article 182 de la Loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant code de travail en République du Bénin, stipule que « pour protéger la vie et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise ». Article 9 : Le contrat de travail est un accord de volonté par lequel une personne physique s'engage à mettre son activité professionnelle sous la direction et l'autorité d'une autre personne physique ou morale moyennant rémunération.</p> <p>Article 10 : Les contrats de travail sont passés librement ; toutefois, doivent être constatés par écrit : • a) le contrat d'apprentissage, • b) le contrat à durée déterminée excédant un mois, • c) le contrat de travail dont l'exécution est hors du lieu de</p>	<p>Les dispositions nationales ne satisfont pas totalement aux exigences de la SO 2. La disposition nationale sera complétée par la SO 2 de la BAD dans le cadre de ce sous-projet. Les dispositions spécifiques à prendre dans le cadre du présent Sous-projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un Mécanisme de Gestion des Grievs (MGG) du Projet</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre des clauses sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre le Code d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE)</li> <li>- Elaborer une grille de traitement salariale des</li> </ul>

SO de la Banque Africaine de Développement	Dispositions nationales pertinentes applicables au sous-projet	Conformité aux tests nationaux
	<p>résidence habituelle du travailleur, • d) le contrat des travailleurs immigrés, • e) la stipulation d'une période d'essai dans un contrat. Les contrats et stipulations écrits sont exempts de tout droit de timbre et d'enregistrement</p> <p>Selon l'article 61 du Code du Travail, 1998 ; article 61 de la Convention Collective, 2005, c'est un devoir de l'Etat d'assurer l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, religion, opinion politique ou statut social. L'homme et la femme sont égaux devant la loi. Le Code du Travail dispose qu'il ne peut pas y avoir discrimination sur base de race, genre, âge, handicap, d'origine ethnique, du statut social, de l'appartenance ou non- appartenance à un syndicat, l'activité syndicale, les croyances ou les opinions religieuses ainsi que les croyances et les opinions politiques. Un employeur ne peut pas discriminer contre un travailleur sur l'un des motifs ci-dessus en matière de recrutement, la répartition du travail, la formation professionnelle la promotion, la rémunération et les conditions de travail comme fin et d'un contrat de travail. Le Code de l'Enfant de 2015 exige que les jeunes travailleurs ne doivent pas faire l'objet de discrimination.</p> <p>Les travailleurs du secteur privé et les contractuels des projets sont quant à eux, régis par la Loi 98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail et ses textes d'application. Cette loi régleme les rapports individuels et collectifs de travail, précise les conditions de travail et de rémunération de même qu'elle prévoit les mécanismes de règlement des différends individuels et collectifs de travail.</p> <p>Les dispositions nationales seront complétées par la SO 2 de la Banque mondiale pour être appliquées.</p>	travailleurs et des ouvriers
<b>SO 3 « Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi n° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin,</li> <li>- la loi n°2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune,</li> <li>- la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts et</li> <li>- la loi N° 2022-04 du 16 février 2022 portant code de l'hygiène publique de la République du Bénin édictent les dispositions sur la gestion, la protection, l'exploitation des ressources naturelles ainsi que la prévention des pollutions.</li> <li>- La loi n° 91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytopharmaceutique en République du Bénin : ses dispositions concernent la protection sanitaire des végétaux et produits végétaux, par la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles tant au niveau de leur introduction qu'à celui de leur propagation sur le territoire national, en vue de sauvegarder et de garantir un environnement satisfaisant propice à un développement durable.</li> </ul>	<p>La loi nationale sera complétée par les dispositions de la SO 3.</p> <p>Lors du démantèlement des équipements il faudra que les entreprises élaborent un plan de gestion des déchets dangereux et non dangereux, alors qu'avec la SO 3 cela devient une obligation.</p> <p>La SO 3 sera appliqué au sous-projet.</p>

SO de la Banque Africaine de Développement	Dispositions nationales pertinentes applicables au sous-projet	Conformité aux tests nationaux
	<p>L'Article 4 de la loi n° 98 - 030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin annonce les principes généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir et anticiper les actions de nature à avoir des effets immédiats ou futurs sur la qualité de l'environnement ;</li> <li>- faire cesser toute pollution ou dégradation, ou tout au moins en limiter les effets négatifs sur l'environnement. De même, l'article 50 de cette même loi stipule que « Toute activité pouvant porter atteinte aux espèces animales ou à leurs milieux naturels est soit interdite soit soumise à l'autorisation préalable de l'administration ».</li> </ul>	
<p><b>SO 4 « Santé, sûreté et sécurité communautaire »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant code de travail en République du Bénin</li> <li>- Loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions d'embauche, de placement de main-d'œuvre et résiliation du contrat de travail en République du Bénin</li> <li>- Loi n° 2022-17 du 19 octobre 2022 portant modification de la loi n° 2020-37 du 3 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin</li> </ul> <p>Aussi, l'article 8 de la Constitution du 11 décembre 1990 stipule-t-il que « La personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi ».</p> <p>L'article 182 de la Loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant code de travail en République du Bénin, stipule que « pour protéger la vie et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise ». Ce code de travail au Bénin ne prend pas en compte explicitement les VBG. Toutefois, le Bénin dispose d'un Plan d'Action Genre.</p> <p>Il y a aussi des types d'emploi qui ne sont pas destinés aux femmes, il est important de rappeler les dispositions nationales qui protègent donc les femmes et les filles contre ce types d'emploi ainsi que celles qui sont enceintes par exemple.</p>	<p>La loi nationale sera complétée par les dispositions de la SO 4.</p> <p>Les dispositions spécifiques à prendre dans le cadre du présent sous-sous-projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un Code de conduite intégrant des clauses sur les VBG/EAS/HS et le travail des enfants ainsi que les sanctions disciplinaires.</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre le Plan d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (PHSSE)</li> </ul>
<p><b>SO 5 : « Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire »</b></p>	<p>La constitution du Bénin du 11 décembre 1990 stipule que « le domicile est inviolable. Les atteintes ou restrictions ne peuvent y être apportées que par la Loi », puis en son article 11 que « le droit de propriété est garantie à tous. Nul ne doit être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation »</p> <p>La loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin et ses décrets d'application et</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositions nationales ne satisfont pas totalement aux exigences de la SO 5. En conclusion, les dispositions nationales seront complétées par la SO 5 de la Banque mondiale dans le cadre de ce Projet.</li> </ul> <p>En guise de dispositions ad'hoc, le Sous-projet</p>

SO de la Banque Africaine de Développement	Dispositions nationales pertinentes applicables au sous-projet	Conformité aux tests nationaux
	<p>spécifiquement le décret n°2015-013 du 29 janvier 2015 portant composition et fonctionnement type des commissions d'enquête de commodo et incommodo et d'indemnisation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique spécifie tout ce qui peut faire objet d'expropriation pour cause d'utilité publique pourvu que la PAP ait un droit de propriété légale ou coutumière.</p> <p>Les occupants informels ne sont pas reconnus par la législation nationale.</p> <p>Il n'existe pas de mesures spécifiques d'assistance à la réinstallation. La réhabilitation économique n'est pas mentionnée par le Code Foncier Domaniale (CFD)</p> <p>Pas de dispositions spécifiques dans la procédure nationale pour la prise en charge des personnes vulnérable. La législation béninoise ne prévoit pas de mesures spécifiques pour les groupes vulnérables</p> <p>Le Code Foncier et Domanial en République du Benin prévoit la comparution des personnes affectées devant la Commission Administrative d'Expropriation pour s'entendre à l'amiable sur l'indemnisation et dans le cas où la PAP n'est pas satisfaite du traitement de son dossier, elle peut saisir le Tribunal d'Instance qui établit l'indemnité d'expropriation sur la base d'une expertise.</p> <p>Le décret n° 2017-332 du 06 juillet 2017 impose lors de la réalisation des études environnementales, la consultation et la réalisation des audiences publiques selon l'envergure du sous-projet. Elle exige le suivi- évaluation de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales</p>	<p>prendra les dispositions nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du sous-projet ;</li> <li>- éviter l'expulsion forcée</li> <li>- atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à d'accès à des ressources ;</li> <li>- Compenser les impacts résiduels</li> </ul> <p>Dans la mise en œuvre du PERU, la SO 5 est déclenchée, car, les activités de construction de réseau électrique nécessitent la libération des emprises du projet. Pour cela, tout ceux qui se retrouve dans ces emprises seront recensés, dédommagés et réinstallés ailleurs s'il y a lieu. Ainsi le bailleur avec l'aide des autorités communale va identifier de nouveaux sites pour la réinstallation des PAP. La SO 5 consolide les conditions et l'engagements politiques énoncés dans la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire et intègre un certain nombre d'améliorations destinées à accroître l'efficacité opérationnelle de ces conditions.</p>
<p><b>SO 6 : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes</b></p>	<p>Dans le but de protéger la biodiversité, le Bénin s'est doté du Plan d'Action Environnementale (1993) révisé en 2001. Document cadre de gestion de l'environnement en République du Bénin, l'un de ses objectifs est "la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des ressources naturelles". A cela s'ajoute aussi le Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020. Par ailleurs, la loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin et celle n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin viennent consolider cet arsenal juridique du Bénin. Ces outils importants de gestion de l'environnement progressivement mis en œuvre s'arriment à la SO 3 et expriment la prise de conscience du Bénin à mieux gérer ses ressources biologiques.</p>	<p>Les dispositions nationales seront La loi sera complétées par les exigences de la SO 6 de la BAD. La SO 6 parle de biodiversité pas seulement des forêts. Cette biodiversité peut se retrouver dans un cours d'eau, dans les airs, dans le sol pas nécessairement juste lié aux forêts. Il est donc peu probable que cette loi rencontre l'ensemble des critères de la SO 6.</p>

SO de la Banque Africaine de Développement	Dispositions nationales pertinentes applicables au sous-projet	Conformité aux tests nationaux
<b>SO 7 : Groupes vulnérables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 20219 ;</li> <li>- Loi n° 2015-08 du 08 décembre 2015 portant code de l'enfant République du Bénin ;</li> <li>- Loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de sécurité sociale en République du Bénin ;</li> <li>- Loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;</li> <li>- La loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes ;</li> <li>- Loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et protection de la femme en République du Bénin.</li> </ul> <p>La SO 7 est déclenché dans le cadre de ce sous-projet afin de prendre des mesures pour lutter contre la vulnérabilité. Dans l'emprise du projet, il est recensé quelques biens affectés appartenant à des personnes. Étant donnée le taux de pauvreté élevé dans les milieux ruraux. La SO 7 permet d'analyser le niveau de vulnérabilité des personnes affectées dans le cadre de ce sous-projet afin que leur situation ne s'empire pas par le fait du projet, mais qu'il profite de ce sous-projet pour améliorer leur condition de vie. Le respect et la protection des droits et les intérêts des personnes et des groupes vulnérables tout au long du cycle de vie du sous-projet sont garantis par cette SO.</p>	<p>Les dispositions nationales satisfont partiellement au contenu de la SO 7. Cette dernière sera donc entièrement prise en compte dans le cadre de ce sous-projet financé par la BAD.</p>
<b>SO 8 « Patrimoine culturel »</b>	<p>La loi n°2021-09 du 22 octobre 2021 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin.</p> <p>L'article 6 fait la typologie du patrimoine culturel immobilier national. L'article 7 définit le patrimoine culturel immatériel national et le patrimoine culturel subaquatique national a été défini dans l'article 8. La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont assurées par l'Etat et ses démembrés et, dans une certaine mesure, par les populations locales concernées.</p> <p>Le ministère en charge de la culture est la structure de l'Etat qui assure la protection et la sauvegarde des biens culturels. La gestion, la protection et la sauvegarde des biens culturels locaux incombent à la commune et aux communautés locales régulièrement constituées (art. 11).</p> <p>Toute prospection et toute fouille tendant à la découverte de vestiges concernant la préhistoire, l'histoire, l'ethnologie, l'art, l'archéologie sont soumises au contrôle et au suivi des services compétents du ministère en charge de la culture. Les dispositions de l'alinéa précédent s'appliquent, que les prospections ou fouilles aient lieu ou non sur le</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la SO 8 de la Banque Africaine de Développement.</p>

SO de la Banque Africaine de Développement	Dispositions nationales pertinentes applicables au sous-projet	Conformité aux tests nationaux
	patrimoine culturel immobilier décrit à l'article 6 de la présente loi. Si lors des travaux des objets du patrimoine culturel sont découverts, l'Entrepreneur est tenu de suivre les prescriptions de la Loi.	
<b>SO 10 : « Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.</li> <li>- La loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes</li> <li>- Loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et protection de la femme en République du Bénin</li> <li>- Loi n°2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille modifiée et complétée par la loi n° 2021-13 du 20 décembre 2021</li> <li>- Loi n°2017-06 du 13 avril 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin.</li> </ul> <p>Le Décret N° 2022 – 390 du 13 juillet 2022 portant procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin : Ce décret prévoit une catégorisation/classification des projets soumis à EIES ou bénéficiant d'un constat d'exclusion catégorielle.</p> <p>Il est question pour la SO 10 d'établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les emprunteurs à identifier celles-ci et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, et en particulier avec les parties affectées par le projet. L'application des dispositions de cette SO permet une mise en œuvre inclusive du sous-projet qui permet d'impliquer tous les acteurs concernés directement ou indirectement. Cette approche permet de réduire les plaintes associées au projet.</p> <p>L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.</p> <p>Selon CFD, une fois que la procédure d'expropriation est lancée, l'information et la consultation des PAP se font essentiellement par le biais d'enquêtes commodo et incommodo visant à informer les populations de la réalisation du sous-projet et pour recueillir leurs observations ; des affiches d'information sont apposées à cet effet dans les places publiques.</p>	<p>Les dispositions nationales ne satisfont pas totalement aux exigences de la SO 10. En effet, la participation publique est évoquée mais n'est pas systématique car l'audience publique à travers laquelle cette participation devra être réelle n'est pas systématique, car elle n'est obligatoire que pour les sous-projets qui nécessitent une EIES simplifiée. En plus, elle demeure une initiative pilotée par le Ministre en charge de l'environnement.</p> <p>Dans le cas de ce projet, les consultations des parties prenantes seront réalisées même pour les sous-projets soumis à EIES simplifiées. Celles-ci seront conduites dès le début des études et s'entendront tout au long du cycle du sous-projet. Les consultants commis à ces études bénéficieront de l'appui des services techniques et ONG intervenant dans la zone pour mener à bien cette mission.</p>

**Source :** Recherche documentaire, 2024



### **3.3. Cadre institutionnel du sous-projet**

#### **3.3.1. Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)**

Le MCVT depuis 2016 a pour missions la définition, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'habitat, de développement urbain, de mobilité urbaine, de cartographie, de géomatique, de l'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques, de reboisement, de protection des ressources naturelles et forestières, de préservation des écosystèmes, de protection des berges et des côtes. Il participe également à la définition et au suivi de la politique de l'Etat en matière de foncier et de cadastre. Il dispose de structures sous tutelle qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de gestion et d'assainissement des milieux urbains, tels que : la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable, la Direction générale des forêts et des ressources naturelles, le Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF), les Cellules environnementales instituées par décret n° 2011-281 du 2 Avril 2011, etc.

##### **3.3.1.1. Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)**

L'ABE est selon la Loi-Cadre sur l'Environnement l'institution d'appui chargée de la mise en œuvre de la politique environnementale définie par le Gouvernement dans le cadre du plan général de développement. Elle assure les procédures d'évaluations environnementales stipulées dans le décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin. Au nombre des outils de l'évaluation environnementale on peut citer, l'Evaluation Environnementale Stratégique, l'Etude d'Impact sur l'Environnement et l'Audit Environnementale. L'ABE invite et installe une commission ad'oc composée des personnes ressources provenant des institutions ayant un lien direct ou non au sous-projet qui font la revue du rapport. De cette commission, sorte un PGES validé sur la base duquel, cette institution donne son avis technique au Ministre du cadre de vie et des Transports en charge du développement durable qui délivre les Certificats de conformité environnemental et sociale. A la phase de mise en œuvre du projet, l'ABE assurera également le suivi environnemental et social des activités à travers des visites périodiques sur le terrain.

##### **3.3.1.2. Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVT) de l'Atacora-Donga**

La DDCVT est le démembrement territorial du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable dans chaque département du Bénin. Elle est chargée entre autres de :

- suivre et de contrôler l'application des normes et textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement, de protection de la nature, d'urbanisme, d'assainissement, de voirie urbaine, de mobilité urbaine, d'habitat, de construction et de cartographie ;
- suivre toutes les activités des communes concourant à l'amélioration du cadre de vie ;

- assister les Autorités communales et départementales sur les questions relevant des domaines de compétence du Ministère.

Au sujet de la présente étude, l'ABE et la DDCVT de l'Atacora-Donga seront les structures les plus impliquées, surtout en ce qui concerne la délivrance du CCE et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

### **3.3.1.3. Inspection Forestière (IF) de la Donga**

Elle est chargée du reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières des départements de la Donga. Elle est chargée de mettre en œuvre, au niveau départemental, la politique nationale en matière de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques.

A travers la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC), inspection forestière est la structure nationale en charge de la gestion durable des ressources naturelles. Elle se fait l'obligation à la fin de chaque année d'exercice, d'élaborer son rapport annuel d'activités qui est un document de référence qui donnent annuellement une vision complète de toutes les actions menées et des performances réalisées par les différentes composantes de l'Administration y compris les centres et offices, les projets et programmes qui opèrent dans le secteur forestier. L'IF-Donga donnera l'autorisation des coupes d'arbre. Elle sera associée aux activités de reboisement compensatoire des arbres. Elle assurera aussi, aux côtés de l'ABE, le suivi des arbres plantés.

### **3.3.2. Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM)**

Le Ministère de l'Énergie a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Énergie, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. A ce titre, il est chargé entre autres de :

- définir et mettre en œuvre la politique et les réglementations en matière d'énergie, dans toutes ses dimensions et s'assurer de la disponibilité des filières d'approvisionnement en combustibles indispensables au fonctionnement des installations de production d'électricité ;
- élaborer les stratégies de gouvernance optimales et adéquates du secteur ;
- élaborer la politique de développement, d'utilisation croissante et d'accessibilité des énergies renouvelables ;
- contribuer à la mobilisation du financement pour la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets des domaines de compétences du ministère ;
- promouvoir et mettre en valeur, en collaboration avec tous les acteurs concernés, les ressources énergétiques nationales dans tous les secteurs d'activités ;
- initier ou participer à toute initiative concourant à la protection de l'environnement dans les domaines de l'énergie ;

- élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'énergie et veiller à leur application ;
- assurer au besoin l'assistance-conseil aux divers maîtres d'ouvrage du service public ;
- assurer dans le secteur de l'énergie, la représentation du Bénin dans les organismes internationaux et suivre les accords internationaux auxquels le Bénin a souscrit.

Le Ministre de l'Énergie dispose d'une (01) Direction Générale et des directions régionales pour accomplir sa mission. Pour le compte de ce sous-projet, la direction régionale concernée est celui de l'Atacora-Donga. Le MEEM va appuyer la SBEE pour la surveillance des travaux.

### **3.3.2.1. Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)**

La Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE) est chargée de donner des orientations et de coordonner les actions des structures opérationnelles qui la composent. Elle a pour mission d'élaborer, en liaison avec les structures nationales compétentes, la politique du Gouvernement relative au développement des ressources énergétiques nationales, à la maîtrise de l'Énergie, à l'efficacité énergétique, de veiller à sa mise en œuvre et de rendre compte périodiquement au Ministre de l'Énergie de l'évolution du sous-secteur de l'Énergie électrique. La Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE) comporte trois (03) Directions :

- la Direction des Etudes, de la Planification et de la Réglementation (DEPR) ;
- la Direction des Énergies Renouvelables, de la Maîtrise et de l'Efficacité Énergétique (DERMEE) ;
- la Direction des Combustibles Fossiles et du Développement de l'Énergie Électrique (DCFDEE).

C'est la DGRE qui est à l'origine de l'élaboration de la politique énergétique ayant conduit au présent sous-projet et sera également invité à formuler ses observations et recommandations lors de l'atelier de validation du présent rapport d'EIES à l'ABE. Elle appuiera la SBEE dans la surveillance des travaux de mise en œuvre du sous-projet.

### **3.3.2.2. Direction Départementale de l'Énergie de l'Atacora-Donga**

La Direction Départementale est le démembrement du ministère de l'énergie dans les départements territoriaux. La Direction Départementale de l'Énergie (DDE) est la Direction Technique au niveau déconcentré qui a pour mission de coordonner les actions du secteur au niveau du département et d'apporter l'assistance technique et l'appui-conseil nécessaire aux communes dans le secteur de l'Énergie, conformément aux textes en vigueur sur la décentralisation. Elle est placée sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère. La Direction Départementale de l'Énergie comprend :

- un Secrétariat ;
- un Service Administratif et Financier (SAF) ;
- un Service des Énergies Conventionnelles (SEC) ;
- un Service des Énergies Renouvelables (SER) ;

- un Service de l'Efficacité Énergétique et de la Maîtrise de l'Énergie (SEEME).

La DDEEM Atacora/Donga assurera le suivi des activités du sous-projet aux côtés de l'ABE.

### **3.3.2.3. Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)**

Créée par décret du 1er mars 2004, à la suite de la séparation des activités eau et électricité, la SBEE est une société d'Etat à caractère industriel et commercial. Elle dispose de huit directions régionales. Elle a pour objet selon ses statuts toute entreprise concernant directement ou indirectement la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique et visant à mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de recherche, de production et d'utilisation des ressources énergétiques. La SBEE a pour également mission, depuis la dissolution de l'ABERME de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines de l'électrification rurale et de la maîtrise d'énergie. La SBEE est chargée dans les domaines de l'Electrification Rurale et de la Maîtrise d'Énergie, de faire les études stratégiques, d'élaborer les programmes nationaux et régionaux de développement, de coordonner et de suivre leur mise en œuvre ; de réaliser les projets pilotes de démonstration ; d'appuyer le montage de projets par divers acteurs à travers la stimulation de l'initiative locale, l'assistance technique, et la prestation de services divers ; de proposer les mesures d'incitation et d'encouragement susceptibles d'aider à la promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'investissement privé dans l'électrification rurale ; d'instruire les projets d'investissement sollicitant le bénéfice des mesures d'encouragement visant la promotion de l'électrification rurale et de la maîtrise de l'énergie ; de contribuer au développement et au renforcement du secteur privé national dans les domaines de l'offre de services techniques et de fourniture d'équipements nécessités par l'élaboration et la réalisation des programmes d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie ; de contribuer à la recherche et au développement des solutions technologiques novatrices et à moindre coût.

La SBEE est chargée, dans le domaine spécifique de l'électrification rurale, de réaliser des enquêtes et des études débouchant sur des solutions techniques d'électrification économiquement applicables en milieu rural, dans le respect des standards et des normes homologuées ; de contribuer à établir et veiller à la mise en œuvre des normes et spécifications techniques des installations d'électrification collaboration avec les autres organismes nationaux concernés ; d'établir les dossiers d'appels d'offres pour l'octroi de concessions de production ou de distribution d'électricité en zones rurales et d'organiser les consultations ; d'assister les opérateurs du secteur et les communautés rurales dans la préparation des dossiers de sous-projet relatifs à la production et à la distribution de l'électricité dans les zones rurales en vue de leur financement ; d'élaborer des dossiers techniques en liaison avec les administrations concernées, les opérateurs du secteur pour le compte des communautés rurales, en vue du financement de l'électrification rurale; de proposer les mécanismes de financement et de gestion des programmes d'électrification en milieu rural, ainsi que la gestion des installations d'électrification ; d'encadrer les communautés rurales bénéficiaires des installations d'électrification en milieu rural dans la gestion et la

maintenance de celles-ci lorsqu'elles ne sont pas gérées par des opérateurs agréés; de suivre la mise en œuvre des conventions de concession de service de fourniture d'électricité en milieu rural dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur et d'en rendre compte à l'Autorité de régulation ; de promouvoir l'utilisation des sources renouvelables dans l'électrification rurale.

Elle est le promoteur du présent sous-projet. Elle a en charge l'exécution technique des travaux et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales. Elle a en charge le contrôle et la surveillance environnementale et sociale des activités inscrites au sous-projet. Cette institution dispose d'un service de sauvegarde environnementale et sociale qui coordonne les travaux de mise en œuvre et du suivi du sous-projet.

#### **3.3.2.4. Autorité de régulation de l'électricité (ARE)**

L'ARE est créé par décret n°2009-182 du 13 mai 2009. C'est un établissement public, à caractère indépendant, doté d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous l'autorité du Président de la République et a pour mission de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'électricité, de protéger l'intérêt des différents acteurs et de garantir la continuité et la qualité du service, l'équilibre financier du sous-secteur de l'électricité et son développement harmonieux. Elle peut procéder ou faire procéder à des visites d'installations, réaliser et faire réaliser des expertises, faire ou faire des expertises des études, mener des enquêtes et recueillir auprès des opérateurs du secteur, toutes les données nécessaires à l'exercice de ses missions. Il rend compte à travers un rapport annuel, de ses activités et de l'application des dispositions législatives et réglementaires au Président de la République.

#### **3.3.3. Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale (MDGL) et Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)**

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique dans le cadre de ce sous-projet intervient aux sujets des questions d'ordre sécuritaire et de protection civile. C'est la structure tutelle des préfectures. A ce titre, le MISP assure la coordination des actions gouvernementales au niveau déconcentré par le biais des préfectures. Entre autres, le Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP) est des structures placées sous la tutelle de MISP qui intervient en cas d'urgence (incendie, noyade, accident, etc.) pour assurer la protection civile de la population. Le GNSP occupe une place stratégique dans la mise en de ce sous-projet, sa sollicitation peut intervenir en cas d'urgence. Le MDGL assure le suivi du sous-projet à travers les mairies.

##### **3.3.3.1. Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP)**

Le Groupement National des Sapeurs-Pompiers est une branche opérationnelle de la protection civile qui intervient dans les domaines qui sont entre autres :

- la prévention des risques contre les incendies, les calamités industrielles et technologiques à la phase de construction, au cours des activités d'extension des lignes électrique et de construction de la sous-station et des cabines ; et à

la phase d'exploitation durant les activités de mise en service et d'entretien du réseau électrique ;

- la prévision qui concerne l'ensemble des mesures spécifiques à mettre en œuvre pour atténuer les effets de la calamité si celle-ci se produit malgré la prévention ;
- l'intervention qui concerne le déploiement du matériel et des hommes pour affronter le phénomène calamiteux qui s'est produit.

Le GNSP donnera son avis technique lors de la validation du présent rapport d'EIES, notamment sur le volet sécurité incendie des installations.

### **3.3.3.2. Préfecture**

La préfecture est dirigée par un Préfet qui selon les textes sur la décentralisation, est le garant de l'application des orientations nationales par les communes du ressort territorial de son département. Il est ainsi le représentant de chaque Ministre pris individuellement et du gouvernement pris collectivement. Le Préfet est donc chargé de la mise en application de toutes les questions environnementales au niveau déconcentré de l'Etat. La préfecture de la Donga est celle concernée pour le compte de cette étude du PERU. En tant qu'autorité de tutelles des Mairies bénéficiaires du présent sous-projet, elle recevra les rapports de mission de suivi environnemental et social que les Mairies respectives feront aux côtés de l'ABE. La préfecture est impliquée également dans le fonctionnement de du MGP.

### **3.3.3.3. Collectivités locales (Communes concernées)**

Les collectivités locales sont constituées des différentes Communes, unité administrative décentralisée et territorialisée de ce sous-projet pour le compte du lot 7 dans le département de la Donga, il s'agit des communes de Bassila, Ouaké et de Copargo. En effet, la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin précise en ses articles 82, 93 et 96, les nouvelles prérogatives des maires en matière d'environnement. Elle confère à la commune la pleine responsabilité de la mise en œuvre de sa politique propre de gestion de l'environnement et des ressources naturelles mais en conformité avec les lois et orientations nationales. Tout sous-projet s'exécute donc dans la commune à travers leurs planifications environnementales et selon les mécanismes institutionnels qui garantissent la participation des communautés de base. Elle donne son avis chaque fois qu'il est envisagé la création sur son territoire de tout sous-projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

En outre, elle fait mention de ce que la loi précise que, le conseil communal dispose en son sein d'un service permanent qui s'occupe des affaires domaniales et environnementales. Autrement, la commune régule, autorise et contrôle l'occupation temporaire de son domaine public. Le domaine communal comprend le domaine public et le domaine privé. Eu égard à toutes ces prérogatives, la Commune d'accueil du sous-projet est incontournable à toutes les phases du projet,

depuis la réalisation de l'EIE jusqu'à la phase d'exploitation où elle doit participer activement à son suivi environnemental.

### **3.3.4. Ministère de la santé à travers la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP)**

Conformément aux dispositions du décret n° 426 du 20 Juillet 2016, portant attribution, organisation et fonctionnement du ministère de la santé, la DNSP a pour attributions de :

- élaborer les politiques, normes et réglementations dans les différents domaines de la santé publique et conformément au programme national de développement sanitaire ;
- élaborer les programmes et projets de santé conformément au programme national de développement sanitaire ;
- promouvoir la santé publique et les services d'hygiène et d'assainissement de base ;
- coordonner, suivre et évaluer les programmes et projets en cours d'exécution ;
- développer des mécanismes de partenariat public-privé dans le secteur de la santé ;
- coordonner, suivre et évaluer les interventions des secteurs privés confessionnel et libéral ;
- faire la surveillance épidémiologique et sanitaire.

La Direction Départementale de la Santé de la Donga est la représentation au niveau déconcentré du Ministère de la santé dans le cadre de ce projet. Elles représentent le niveau intermédiaire du système de santé dans le département concerné. Elle est l'organe de programmation, d'intégration et de coordination de toutes les actions de santé au niveau départemental. Elle supervise les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique. Elle est chargée de la gestion des plans d'action sectoriels, de l'assistance technique et de l'appui-conseil aux communes conformément aux lois sur la décentralisation. En tant que telle, la direction départementale de la santé de la Donga doit assurer le suivi sanitaire des activités du sous-projet.

### **3.3.5. Populations locales, ONG et associations de développement**

Les leaders locaux, les représentants des diverses couches sociales et groupes sociaux qui seront d'ailleurs les bénéficiaires du sous-projet devront aider à la collecte des informations sur le terrain (préparation, exécution des EIES) et faciliter la diffusion des informations pour une meilleure adhésion au projet.

Ils devront participer activement aux diverses restitutions (validation des EIES) et à l'animation des consultations. La consultation publique s'étendra également aux ONGs dont le champ d'intérêt est d'ordre environnemental et social et dont les

activités couvrent le territoire sur lequel seront réalisées les activités soumises à évaluation environnementale. Les associations de développement prendront aussi une part active aux consultations et devront être des facilitateurs depuis le déroulement des études jusqu'à la phase d'exécution du sous-projet.

### 3.3.6. Unité de Gestion du Sous-projet

L'Unité de Gestion du Sous-projet logé au sein de la SBEE est actuellement constituée de :

- Coordonnateur du PERU ;
- Socio-environnementaliste
- Responsable Administratif et Financier du PERU ;
- Spécialiste en Passation des Marchés du PERU ;
- Chargé en Suivi-Evaluation du PERU ;
- Trois Ingénieurs électriciens
- Deux ingénieurs Electriciens,
- Représentant de la SBEE ;
- Ingénieur Génie Civil ;
- Spécialiste des questions de genre ;
- Personne Responsable des Marchés Publics de la SBEE ;
- Chef Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la SBEE ;

L'UGP est la structure technique qui va assurer la coordination de toutes les activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet. L'UGP dispose en son sein d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et d'un spécialiste en sauvegarde sociale qui assurent le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes E&S des activités du sous-projet.

La matrice ci-dessous synthétise le cadre institutionnel d'exécution de ce sous-projet et la responsabilité de chaque institution (tableau VII).

**Tableau VII** : Cadre institutionnel d'exécution de ce sous-projet

Acteurs institutionnels	Responsabilités
MCVT	- Suivre la mise en œuvre du sous-projet en matière de sauvegarde environnementale et sociale ; - Faire le suivi du PGES ;
DDCVD et ABE	- Validation des rapports EIES - Suivi de la mise en œuvre du PGES
MSP et DDSP	- Assurer le suivi sanitaire des activités au cours des différentes phases de l'exécution du sous-projet ;
MEEM, DGRE, DDEEM	- Evaluation de la politique de l'Etat en matière d'électrification ; - Elaborer et assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Énergie ; - Assister-et conseiller le maître d'ouvrage du service public dans la mise en œuvre du sous-projet ; - Donner des orientations au maître d'ouvrage ; - Veiller à la mise en œuvre et rendre de l'exécution et de l'évolution du sous-projet au ministère ;



Acteurs institutionnels	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les impacts de l'exploitation des ressources énergétiques et de la consommation de l'énergie sur l'environnement ;</li> <li>- Prendre des initiatives pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation des effets ou impacts dus aux émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques ;</li> <li>- Veiller au respect des normes de construction des lignes de transport, de distribution et d'installations électriques ;</li> <li>- Veiller, à travers des contrôles périodiques, au respect des normes de sécurité et des normes environnementales dans les activités relatives au stockage, au transport ;</li> <li>- Coordination et exécution des actions gouvernementales du sous-projet au niveau départemental</li> </ul>
SBEE	- Mettre en œuvre et faire le suivi du sous-projet ;
Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale, Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, Préfectures, Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner la politique du gouvernement en lien avec le sous-projet ;</li> <li>- Faire le suivi du sous-projet et de la mise en œuvre du PGES ;</li> <li>- Mettre en application de toutes les questions environnementales au niveau déconcentré de l'Etat</li> </ul>
Groupement national des sapeurs-pompiers	- Prévenir et intervenir contre les incendies, les calamités industrielles et technologiques à la phase de hase de construction, au cours des activités d'extension des lignes électrique et de construction de la sous-station des cabines ; et à la phase d'exploitation durant les activités de mise en service et d'entretien du réseau électrique

**Source :** Groupement ICB-EFA, novembre 2022

## 4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans le cadre de cette mission, la démarche méthodologie allie une démarche générale et une démarche spécifique appliquée aux différentes analyses. Elle va de la préparation à l'élaboration du rapport.

### 4.1. Cadrage de la mission

Dès la réception de l'ordre de service pour le démarrage de la mission, le groupement a été invité à une séance de cadrage méthodologique qui s'est tenue dans l'une des salles de réunion de SBEE le vendredi 28 janvier 2022.

L'ordre du jour concernait :

- Les informations sur le sous-projet ;
- Les directives de la SBEE pour une meilleure mise en œuvre de la mission ;

Au cours de cette séance, un accent particulier a été mis sur les composantes de l'environnement auxquelles une attention particulière doit être accordée. Il s'agit des arbres à valeurs économiques, divinités, les propriétaires des arbres, les dignitaires des divinités situées dans l'emprise du réseau. Au cours de cette séance un point des documents à mettre à la disposition du consultant a été fait.

Pendant cette séance, il a été question non seulement d'harmoniser la compréhension sur la démarche méthodologique d'intervention et sur le calendrier de travail avec une attention particulière sur les outils de collecte et d'investigation de terrain.

### 4.2. Collecte des données et informations de base sur l'environnement biophysique et socio-économique

Cette phase s'est déroulée à travers la recherche et analyse documentaire, l'entretien avec les acteurs politico-administratif à la base, les investigations de terrain et la consultation publique.

#### 4.2.1. Recherche et analyse documentaire

Une recherche documentaire a été nécessaire dans le cadre de ce sous-projet et a consisté à rechercher et à consulter les documents en rapport avec le projet. Ainsi, les documents comme les Plan de Développement Communaux, les Monographies des Communes concernées, les rapports sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat-RGPH4, les informations relatives au contexte législatif et réglementaire de l'étude d'impact environnemental en vigueur dans le pays ont été analysés.

Les centres de documentation, structures, institutions et bibliothèques parcourus dans le cadre de cette recherche documentaire sont :

- le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- le Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) ;
- le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM) ;

- la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) du Ministère de l'Energie (ME) ;
- la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) ;
- l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ;
- le Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) devenu l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) ;
- le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) ;
- le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- les bibliothèques des mairies des localités concernées.

Du reste, la revue a permis de réunir les éléments d'informations nécessaires à la description de :

- cadre institutionnel et juridique dans lequel s'inscrit le sous-projet (contexte international, régional et national) ;
- l'état de référence de l'environnement du secteur d'accueil du sous-projet : il s'agit de la caractérisation du milieu physique (climat, sols, hydrographie, etc.) du milieu biologique (flore/végétation, faune) et du milieu socioéconomique (aspects socioéconomiques, sanitaires, culturels et culturels, etc.).

#### **4.2.2. Elaboration des outils de collecte**

Pour la collecte des données socio-économiques et environnementales, plusieurs outils ont été élaborés. Il s'agit notamment de :

- un guide d'entretien avec les responsables des services techniques (DST, Direction des Affaires Domaniales et environnementales) ;
- un questionnaire individuel à l'endroit des ménages et des personnes dont les biens sont impactés.
- une fiche de visite environnementale afin recenser les contraintes potentielles du milieu récepteur ;
- une fiche d'identification et de caractérisation des essences forestières retrouvées dans les emprises du projet.

#### **4.2.3. Formation et déploiement des agents de collecte**

Les agents de la collecte des informations ont été mobilisés, formés et déployés dans les localités bénéficiaires du projet. Cette formation a eu lieu le lundi 29 août 2022 dans la salle de réunion du bureau d'études. L'objectif a été de prendre connaissance du contexte de la mission, des outils et méthode de collectes pour une réussite de la mission. Les outils de collectes qui ont été étudié sont le questionnaire individuel, le guide d'entretien technique.

Au terme de cette séance de formation, il a été procédé au déploiement de l'équipe de travail dans les villes concernées. De même, il a été retenu qu'un rapport sera établi pour la fin de la mission.

L'équipe de collecte est constituée de deux (02) superviseurs, d'un (01) sociologue, d'un (01) environnementaliste junior et de quatorze (14) agents enquêteurs de niveau BAC+3.

#### **4.2.4. Entretien avec les acteurs politico-administratifs à la base**

Lors de la collecte des données, l'équipe du consultant a tenu des rencontres de prise de contact et d'information avec les autorités administratives et élus locaux, au niveau de chaque commune bénéficiaire du sous-projet du 20 au 11 septembre 2022. L'objet de la séance était dans un premier temps, présenter aux autorités communales et locales, les travaux à exécuter dans le cadre du sous-projet et dans un second temps, faire le point de la documentation nécessaire à la réussite de cette mission. La liste des personnes ressource et autorités rencontrées est annexé au présent rapport.

#### **4.2.5. Investigations de terrain**

##### **➤ Inventaires floristiques sur les sites**

Dans le cadre de cette étude, pour les espèces floristiques c'est l'inventaire systématique et exhaustif qui a été fait. Il concerne tous les arbres, à l'exception des arbustes et des hautes herbes, qui se situent dans le corridor des lignes, c'est-à-dire 2 m de part et d'autre de ligne HTA et 1 m de part et d'autre des lignes BT. L'inventaire a pris en compte les essences autochtones (naturelles) et les arbres à valeur économiques (essences plantées) ayant des propriétaires dont ceux-ci ont été identifiés.

Le corridor des différents tracés a été reconnu à l'aide des fichiers cartographiés en format KML, mis à disposition par les cartographes, suivant lequel les agents de collecte ont procédé au relevé. Il est important de signaler que dans toutes les localités, les autorités locales (chefs de village et ses conseillers notamment) et même la population, en général dans certaines localités, ont été informés et se sont mobilisés pour appuyer les différentes équipes d'agents de collecte sur le terrain pour :

- reconnaître les tracés dans leur localité, conformément aux indications préalables des topographes ;
- aider les équipes d'agents de collecte à identifier et recenser les propriétaires des arbres à valeur économique.

Les investigations de terrain ont consisté à la collecte de données dans la zone d'influence du projet. Elles se sont déroulées du 20 au 11 septembre 2022. A cette occasion, deux (02) types d'investigations de terrain ont été menés. Il s'agit de :

- collecte de données le long de l'itinéraire des lignes électriques à construire et ;
- enquête socioéconomique.

Plusieurs outils et matériels ont été utilisés lors de la collecte des données de terrain. Comme matériel, le décamètre a été utilisé pour mesurer respectivement l'emprise du sous-projet à considérer pour le recensement des biens affectés par le projet. Le

GPS (Global Positioning System) a été utilisé pour prendre les coordonnées géographiques des habitats, arbres, hangars, et tout autre bien affecté qui se retrouvent dans l'emprise du sous-projet à mettre en œuvre. Les investigations ont été menées dans l'ensemble des trente-trois (33) localités bénéficiaires du sous-projet d'électrification rurale. Elles ont permis de compléter les informations recueillies lors de la recherche documentaire.

Des entretiens individuels (tête-à-tête) ont été réalisés avec tous les propriétaires des biens affectés par ce sous-projet d'électrification. Un recensement exhaustif de ces biens (habitation, arbres, hangars, etc.) et de leurs propriétaires a donc été fait sur le terrain.

Pour mieux évaluer les impacts socio-économiques et dédommager ou déplacer les biens affectés dans les emprises du sous projet, un questionnaire comportant l'identification des personnes, l'identification des biens affectés, l'estimation des coûts des biens affectés et la perception des populations (chefs de ménages) sur le sous-projet d'électrification et ses impacts environnementaux et sociaux a été administré sur le terrain.

Les investigations dans l'emprise du sous-projet ont consisté au recensement des biens (habitation, arbres, divinités, etc.) affectés par l'installation des lignes électriques. Il s'agit des biens retrouvés dans une bande de quatre (04) mètres pour les lignes HTA et de deux (02) mètres pour les lignes BT.

Aussi, des appareils photographiques numériques ont permis de prendre des vues instantanées utilisées pour l'illustration du présent rapport.

#### ➤ Collecte des données socioéconomiques

Concernant l'enquête socio-économique, elle s'est déroulée dans les ménages à raison de trente (30) ménages enquêtés par localité. Le tableau VII présente le récapitulatif des ménages enquêtés.

**Tableau VIII** : Nombre de ménages enquêtés et total de personnes touchées

N°	Localité	Nombre de ménages enquêtés	Taille moyenne des ménages
1	Adjiro	30	14
2	Alitokoum	30	7
3	Atchakitam	30	9
4	Atchankomou	30	9
5	Awo	30	13
6	Babazaoure	30	8
7	Bamisso	30	14
8	Bissetougou	30	13
9	Boutou	30	11
10	Gnalo	30	9

N°	Localité	Nombre de ménages enquêtés	Taille moyenne des ménages
11	Gnanfouroum	30	13
12	Guiguisso	30	10
13	Kadolassi	30	10
14	Kakpala	30	10
15	Katabam	30	12
16	Kharum Dora	30	11
17	Kharum Yaourou	30	13
18	Koïwali	30	15
19	Kpéli-Fada	30	12
20	Kpélité	30	10
21	Nibadara	30	9
22	Passapega	30	16
23	Tchaklero	30	6
24	Tchitchakou	30	11
25	Tchoutchou	30	10
26	Tigninoun	30	14
27	Yaka	30	10
28	Yari	30	8
29	Taba	30	11
30	Saramanga	30	11
31	Tchele	30	11
32	Melan	30	11
33	Wekete	30	11
	<b>Taille moyenne des ménage</b>	<b>990</b>	<b>11</b>

Source : RGPH 4 et données de terrains

Au total, la collecte a été faite au niveau de 990 ménages répartis dans les trente-trois (33) localités. L'ensemble de ces ménages ont une taille moyenne de 11 personnes. Aussi, il est à retenir que les tranches d'âges des ménages enquêtés varient entre 23 à 95.

#### 4.2.6. Méthode d'estimation des déchets produits par le sous-projet

Les déchets issus des travaux d'électrification se composent de différents types de matériaux qui peuvent avoir un impact environnemental et économique différent. Voici les principaux types de déchets qui seront produits :

- **Les déblais** : générés lors des travaux de libération des emprises, notamment les déchets liés à l'abattage des arbres (branchage, feuillage etc.) ;
- **Les résidus de matériaux de construction** : il s'agit de bois, fer, de carton, de plastique, etc.).

- **Les gravats** : ce sont les déchets les plus courants sur un chantier, ils sont généralement issus de la démolition ou de la rénovation de murs, cloisons, planchers, etc. ;
- **Les déchets inertes** : ce sont des matériaux minéraux tels que les laitances de ciment, la pierre ou gravier, les restes de fil électrique qui ne subissent pas de transformation physique ou chimique notable qui encombrant l'environnement ;
- **Les déchets non dangereux** : aussi nommés DIB (Déchets Industriels Banals) comme les cartons, le bois, les emballages, les métaux, les plastiques, ... ;
- **Les déchets dangereux** : ce sont des déchets qui présentent un risque pour la santé et l'environnement s'ils ne sont pas correctement traités, tels que les produits chimiques, les peintures, les huiles, les solvants, etc.

Ces déchets solides et liquides risquent de se disperser et d'affecter la salubrité du site. La gestion des déchets de chantier doit être assurée au quotidien par les entreprises adjudicataires des travaux qui élaboreront un plan de gestion des déchets de chantier. Elles veilleront au respect strict des clauses environnementales spécifiques acceptées conjointement par les parties impliquées.

La mise en œuvre de ce sous-projet nécessite l'implantation de la base vie de l'entreprise contractante dès la phase préparatoire. De la satisfaction des besoins quotidiens des ouvriers (alimentations, toilette, etc.) au niveau des bases vie et sur le chantier en résultera la production de déchets liquides et solides ménagers.

La formule suivante a été utilisée pour calculer la quantité de déchets que va générer la mise en œuvre de ce sous-projet :

$$D = Q \times N \times J$$

Avec :

D= Quantité totale de déchet produit par le sous-projet ;

Q= Quantité de déchet produit par jour et par localité ;

N = Nombre de localités du sous-projet ;

J = Nombre de jours de mise en œuvre du sous-projet.

**Ainsi, le poids de déchets à produire par localité et par jour est estimé ici à un (01) kg, soit au total 26 kg par jour pour ce sous-projet de 33 localités. Au terme de la mise en œuvre du sous-projet qui durera six (06) mois, il sera produit 5 940 kg, soit (33 kg x 180 jours).**

#### 4.2.7. Projection de la population et du taux d'accroissement du milieu d'étude

Le traitement des données démographique est fait à partir de la formule

$$Pop_t = Pop_{t_0}(1 + Aa)^{\Delta T}$$

Avec,

$Aa$  : taux d'accroissement  $pop_{t_0}$

$\Delta T = t - t_0$  nombre d'années qui sépare la population  $Pop_t$  et celle  $Pop_{t_0}$

$Pop_{t_0}$ : population de l'année initiale (2013) ;

$Pop_t$  : population de l'année de projetée (2022).

Le taux d'accroissement moyen annuel de la population est calculé en utilisant la relation :

$$Aa = \frac{(Pop^t - Pop^{t_0}) \times 100}{\Delta T \times Pop_{t_0}}$$

Avec :

$\Delta T = t - t_0$  nombre d'années qui sépare la population  $Pop_t$  et celle  $Pop_{t_0}$

$Pop_{t_0}$ : population de l'année initiale (2013) ;

$Pop_t$  : population de l'année de projetée (2022).

#### 4.2.8. Consultation publique

Parallèlement des séances de consultation publique ont eu lieu du 25 et 26 octobre 2022, du 31 janvier au 04 février 2024, du 15 juillet au 17 août 2024 et du 10 au 24 octobre 2024 dans chacune des communes concernées par le lot 7. Elles ont réuni au total 1469 personnes dont 943 hommes (64,19 %) et 447 femmes (30,42 %). Ces consultations du publique visent à recueillir les préoccupations, suggestions et attentes des populations et élus locaux sur le sous-projet et les conditions de sa mise en œuvre.

Au cours des séances de consultation publique le sous-projet a été présenté avec ses impacts (positifs et négatifs) de même que les mesures de bonification et d'atténuation associées. Aussi, les avis, inquiétudes ainsi que les attentes et recommandations des différentes parties prenantes consultées ont été recueillies et présentés dans le chapitre 7 du présent rapport d'EIES.

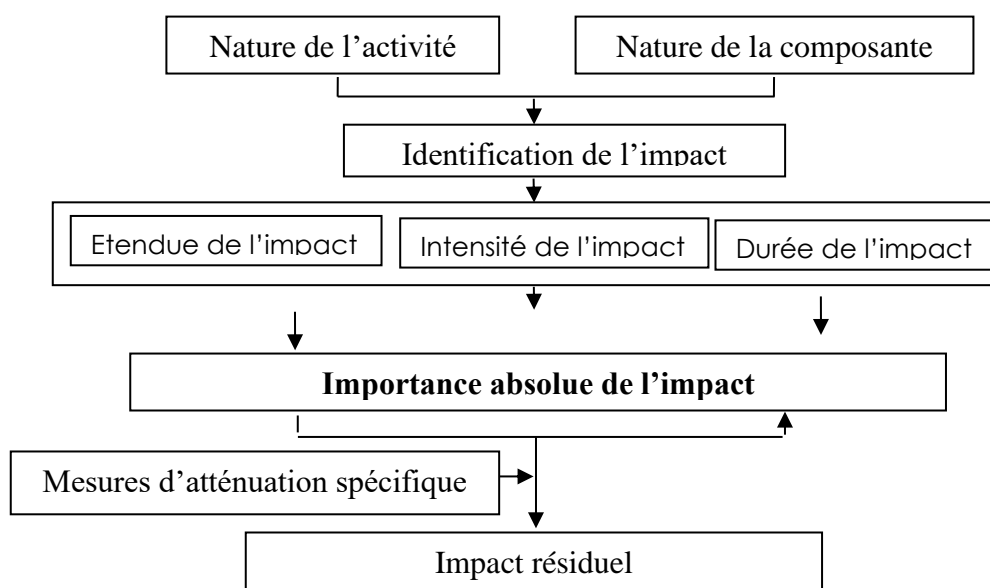


### 4.3. Collecte des données pour l'EIES et méthodes d'analyse

#### 4.3.1. Méthodes d'analyse environnementale et d'évaluation des impacts

Les impacts générés sur les différents éléments du milieu social et écologique (environnemental sensu stricto) par les activités reliées au sous-projet ont été évalués de la façon suivante :

Les figures 2 présente l'essentiel du processus menant à l'évaluation des impacts ainsi que les intrants et les extrants de chacune des étapes. Quatre grandes étapes ont permis d'évaluer ces impacts :



**Figure 2:** Processus d'évaluation des impacts environnementaux du sous projet

**Source :** Groupement ICB-EFA, octobre 2022

L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des travaux de raccordement de 33 localités du nord Bénin au réseau électrique de la SBEE a été faite grâce à utilisation de la Matrice de Léopold, 1971 (tableau IX).

**Tableau IX :** Composantes de la Matrice de Léopold pour l'identification et l'évaluation des impacts du sous-projet

Phase s	Activités sources d'impact	Milieu								
		Physique			Biologique		Humain			
		Air	Eau	Sol	Flore	Faune	Economie	Emploi	Santé	Sécurité
<b>I</b>	<b>Phase préparatoire</b>									
1.1.	Recrutement des ouvriers et installation du chantier									
1.2.	Déploiement des engins sur les chantiers									
1.3.	Piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux									
1.4.	Abattage des arbres pour la création des emprises des lignes									
1.5.	Mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux									
<b>II</b>	<b>Phase de construction</b>									
2.1.	Transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)									
2.2.	Exécution des fouilles pour la pose des poteaux									
2.3.	Implantation des poteaux									
2.4.	Montage des armements et accessoires de lignes électriques									
2.5.	Mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM									
2.6.	Mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA									
2.7.	Pose et raccordement des luminaires d'éclairage public									

Phase s	Activités sources d'impact	Milieu								
		Physique			Biologique		Humain			
		Air	Eau	Sol	Flore	Faune	Economie	Emploi	Santé	Sécurité
2.8.	Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement									
2.9.	Repli du matériel et nettoyage des chantiers									
<b>III</b>	<b>Phase d'exploitation</b>									
3.1.	Mise en service des installations électriques									
3.2.	Travaux de raccordement des abonnés									
3.3.	Entretien et la maintenance des installations									
<b>IV</b>	<b>Phase de démantèlement</b>									
4.1	Recrutement et présence des ouvriers sur le chantier									
4.2.	Déploiement des engins sur les chantiers									
4.3.	Transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)									
4.4.	Repli du matériel et nettoyage des chantiers									

Source : Groupement ICB-EFA, octobre 2022 et Léopold, 1971

### **4.3.2. Méthodes d'identification et d'évaluation de l'importance des impacts du sous-projet**

La méthode « Listes de Vérification », fondée sur une approche causale et qui procède de façon itérative entre les activités et les impacts qu'elle pourrait engendrer. La liste utilisée est inspirée du Guide Sectoriel de Réalisation d'une EIE éditée par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) en application des dispositions de la Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement et du Décret N°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin.

#### **4.3.2.1. Identification des impacts**

L'identification des impacts tant positifs que négatifs lors de la mise en œuvre des travaux d'électrification de 33 localités rurales du nord Bénin est basée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu touché et les équipements à implanter ou les activités à mener. Cette analyse permet de mettre en relation les sources d'impacts associées au sous-projet et les composantes environnementales des différents milieux susceptibles d'être affectés. Les sources d'impacts liées au sous-projet constituent l'ensemble des activités prévues lors des différentes phases de son exécution à savoir :

- Avant les travaux : qui correspond à la période de l'étude du schéma-itinéraire et des variantes probables d'implantation des équipements et infrastructures connexes. En d'autres termes, c'est la phase des études et des travaux préparatoires.
- Pendant les travaux : qui est la phase d'implantation des équipements et infrastructures connexes.
- Après les travaux : correspond à la période d'exploitation des équipements et infrastructures érigées.

#### **4.3.2.2. Méthode d'évaluation de l'importance des impacts ou du degré de perturbation**

L'approche méthodologique utilisée ici repose sur l'appréciation de la durée, de l'étendue et du degré de perturbation des impacts surtout ceux négatifs. Ces trois (3) paramètres d'appréciation sont agrégés en un indicateur synthèse : l'importance de l'impact.

L'importance d'un impact représente un indicateur de synthèse, de jugement global et non spécifique de l'effet que subit un élément de l'environnement donné par suite d'une activité dans un milieu d'accueil donné. Cette analyse doit prendre en compte le niveau d'incertitude qui affecte l'évaluation de l'impact et la probabilité que ce dernier se produise. Ainsi, s'agissant de la méthode d'évaluation de l'importance de l'impact, il est à retenir par paramètre justificatif les données suivantes :

### ➔ **Durée de l'impact**

La durée de l'impact précise sa dimension temporaire, soit la période de temps pendant laquelle seront ressenties les modifications subies par les composantes. Ce facteur de durée est regroupé en trois (3) classes :

- **Momentanée**, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps inférieure à une saison ;
- **Temporaire**, lorsque l'effet de l'impact est ressenti de façon continue mais pour une période de temps inférieure à la durée du sous-projet ;
- **Permanente**, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps supérieure ou égale à la durée du projet.

### ➔ **Étendue de l'impact**

Elle exprime la portée ou le rayonnement spatial des effets générés par une intervention sur le milieu. Cette notion se réfère, soit à une distance ou à une superficie sur lesquelles seront ressenties les modifications subies par une composante ou encore, à la proportion d'une population qui sera touchée par ces modifications.

Elle est régionale, locale ou ponctuelle selon que l'impact est ressenti respectivement en dehors des limites de la zone du projet, en dehors du quartier, mais à l'intérieur des frontières de la zone et lorsqu'elle se situe dans les limites du quartier.

### ➔ **Degré de perturbation**

Le degré de perturbation engendrée correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la dynamique interne et la fonction de l'élément environnemental touché. Elle veut définir l'ampleur des modifications qui affecteront la composante étudiée compte tenu de sa sensibilité par rapport à l'aménagement proposé. On distingue quatre (4) degrés : très fort, fort, moyen et faible.

- La perturbation est **très forte** lorsque l'impact compromet profondément l'intégrité de l'élément touché, altère très fortement sa qualité et annule toute possibilité de son utilisation ;
- Elle est **forte** quand l'impact compromet l'intégrité de l'élément touché, altère sa qualité ou restreint son utilisation de façon importante ;
- Elle est **moyenne** quand l'impact compromet quelque peu l'utilisation, la qualité ou l'intégrité de l'élément touché ;

- Elle est **faible** lorsque l'impact ne modifie pas de manière perceptible l'intégrité, la qualité ou l'utilisation de l'élément touché.

En conséquence, l'importance de l'impact peut être classée en trois (3) catégories :

- **Forte** lorsque les composantes de l'élément environnemental touché risquent d'être détruites ou fortement modifiées ;
- **Moyenne**, quand elles sont modifiées sans toutefois que l'intégrité ni leur existence ne soient menacées ;
- **Faible** lorsqu'elles ne sont que légèrement affectées.

Le tableau X est destiné à déterminer l'importance de l'impact à partir des facteurs précités.

**Tableau X:** Matrice d'identification de l'importance des impacts

Durée	Étendue	Importance			
		Faible	Moyenne	Forte	Très forte
		Importance de l'impact			
Momentanée	Ponctuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne
Momentanée	Locale	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne
Temporaire	Ponctuelle	Faible	Faible	Moyenne	Forte
Temporaire	Locale	Faible	Faible	Moyenne	Forte
Momentanée	Régionale	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Permanente	Ponctuelle	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Temporaire	Régionale	Faible	Moyenne	Forte	Forte
Permanente	Locale	Faible	Moyenne	Forte	Forte
Permanente	Régionale	Moyenne	Forte	Forte	Forte

**Source :** ABE, 1998

L'utilisation de cette matrice qui est un cadre de référence de l'ABE permet de dresser le tableau lequel sont présentés les phases/activités, les impacts (positifs et négatifs), les paramètres (durée, étendue et degré de perturbation) permettant de déterminer l'importance de l'impact.

#### 4.3.3. Méthode de proposition des mesures

Des mesures d'atténuation des impacts négatifs ou de bonification des impacts positifs sont proposées en fonction des différentes phases de mise en œuvre du sous-projet afin de prévenir, de limiter, compenser, réparer ou supprimer les impacts négatifs sur l'environnement, ou en renforcer les impacts positifs. L'ensemble de ces mesures d'atténuation proposées est traduit en un plan de gestion qui prend en

compte les aspects significatifs analysés, accompagné d'un cadre logique de sa mise en œuvre.

Les mesures destinées à maximiser les retombées positives ont été aussi mises en évidence et se rapportent en général aux objectifs du sous-projet et aux bénéfices qui peuvent en être tirés du point de vue bien être, confort, revenus.

Ces mesures d'atténuation des impacts négatifs sont générales ou spécifiques. Les mesures générales sont destinées à atténuer les effets négatifs d'un sous-projet pris dans son ensemble. Les mesures spécifiques visent l'atténuation des impacts sur une composante de l'environnement en particulier. Le tableau XI présente le modèle adopté dans cette étude.

**Tableau XI** : Synthèse des impacts et des mesures d'atténuation et de bonification

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
<b>1. Phase de préparation</b>					
<b>2. Phase de construction</b>					
<b>3. Phase d'exploitation</b>					
<b>4. Phase de démantèlement</b>					

**Source** : GROUPEMENT ICB-EFA, octobre 2022

Le tableau ci-dessus résume donc toutes les mesures relatives à la protection du milieu biophysique et humain que l'entreprise devra prendre pour la protection du milieu naturel (sol, air, eau, végétation et la faune) et humain aussi bien pendant la phase de préparation et d'installation du chantier que lors de l'exécution des travaux et à la fin des travaux. Ces mesures d'ordre administratif et technique sont consignées dans les clauses techniques environnementales des travaux.

Les autres mesures notamment les mesures de compensation, de réduction des nuisances ou de suppression permettent en général de limiter les impacts ou pertes de biens et de ressources. Les coûts liés à la suppression des nuisances seront intégrés au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

#### **4.3.4. Méthode d'élaboration des cartes d'occupation du sol**

##### **➤ Matériel et outils**

Les images Landsat, OLI- TIRS de 2020 (résolution, 30 m) a été utilisée pour la réalisation de la carte d'occupation du sol. Les données de cette image ont été actualisées par image Google Earth. L'image SRTM de 2018 (résolution 90 m) a été utilisée pour la réalisation des Modèles Numériques de Terrain, et le Fond topographique au 1/100.000 du Bénin réalisé par l'Institut Géographique National (IGN) a servi au découpage administratif des différents espaces géographiques cartographiés. Les outils suivants ont été utilisés pour la collecte et le traitement des données :

GPS (Global Positioning System) de marque GARMIN pour localiser la position des différents points d'échantillonnage (point de contrôle terrain) et la géolocalisation des biens affectés par le projet. Les logiciels QGis et ArcGIS 10.4 ont été utilisés pour la cartographie. L'extraction des superficies d'occupations du sol est faite automatiquement avec le logiciel ArcGis et le résultat est consigné dans une table Excel pour les différents calculs.

#### **4.3.5. Méthode d'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**

Pour une meilleure mise en œuvre des mesures proposées, le Consultant a élaboré un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ce plan définit de manière opérationnelle les mesures préconisées et les conditions de leur mise en œuvre. Conformément à la législation en vigueur en matière d'évaluation environnementale, et selon les directives du guide général des EIES au Bénin, le rapport d'EIES doit présenter un plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Ce plan intègre aussi les coûts des mesures de protection évalués à travers une estimation approximative.

Le PGES comprend les rubriques suivantes :

- intitulé de l'action qui n'est rien d'autre que la mesure d'atténuation ou de maximisation d'un impact ;
- indicateurs de l'impact ;
- échéancier (délai d'exécution de l'activité) ;
- responsable de l'activité ;
- responsable de la surveillance ;
- responsable de suivi ;
- coût de l'activité.

Des mesures ont été proposées pour chaque impact significatif en distinguant les mesures de maximisation de celles destinées à limiter ou à atténuer les impacts.

Ces mesures peuvent être des ouvrages, des équipements (lutte contre incendie et sinistre), des prestations, des prescriptions, des dispositions, etc.



**Tableau XII** : Modèle de présentation de la synthèse du PGES

Activités	Mesures/Activités à réaliser	Indicateur de suivi	Echéanciers	Responsables		Coût
				Surveillance	Suivi	

**Source** : Groupement ICB-EFA, octobre 2022

Le plan de gestion environnementale ainsi élaboré est appuyé d'un programme de suivi permanent, notamment, les paramètres physiques, biologiques et humains mis en place pour aider à identifier les impacts qui se produiront, à vérifier si ceux-ci se situent dans les limites prévues et exigées par la législation, à déterminer l'application correcte et le fonctionnement efficace de mesures d'atténuation, à garantir l'obtention des avantages environnementaux attendus et à fournir des rétroactions afin d'améliorer les applications futures du processus d'évaluation environnementale.

#### 4.3.6. Méthode d'estimation des coûts de reboisement

Les itinéraires du sous-projet, objet de la présente étude d'impact environnemental et social présente des enjeux environnementaux notamment, quelques pieds d'arbre qui seront inévitablement détruits lors des travaux. Cette situation est prise en compte dans l'analyse des impacts du sous-projet et une mesure compensatoire de reboisement a été proposée dans le PGES. L'estimation des coûts de mise en œuvre de cette mesure, concernent les éléments suivants : Matérialisation et défrichage d'un site à choir en collaboration avec les autorités communales ; achat de plants (essence à croissance rapide) ; transport, distribution des plants ; confection, distribution des piquets et piquetage ; Trouaison et mise en terre des plants ; entretien ; surveillance et protection de la plantation contre les feux et la divagation du bétail. Les prix de référence de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) ont été utilisés pour déterminer les prix des travaux de reboisement (tableau XII).

Le nombre total d'arbres qui serait abattu est multiplié par cinq (05) pour obtenir la quantité de plants à mettre en terre et entretenue en termes de mesures compensatoire. Les plants seront reboisés en 4X4 mètres, soit 625 plants à l'hectare. Vingt pour cent de la quantité de plants à reboiser est prévue en augmentation pendant l'achat en prévision aux plants aliénés lors du transport.

**Tableau XIII** : Grille d'estimation monétaire de reboisement

N°	Activités	Unité	Prix unitaire (F CFA)
1	Matérialisation des points de mise à terre des plants	Plants	150
2	Achat de plants (essence à croissance rapide)	Plants	150
3	Transport, distribution des plants	Plants	100
4	Confection, distribution des tuteurs et piquetage	Piquets	50

N°	Activités	Unité	Prix unitaire (F CFA)
5	Trouaison, implantation, cage, tuteur et mise en terre des plants + paillage	Plants	50
6	Achat de cage à plant	Unité	2000
7	Achat et transport de terreau	m <sup>3</sup>	4000
8	Entretien (arrosage, remplacement des plants morts, etc.)	Plants	2000
9	Suivi de la plantation par l'inspection forestière	Ff/m	300000

**Source :** PAPC, 2023

#### 4.3.7. Méthodologique d'évaluation du coût d'indemnisation des arbres affectés

L'indemnité est calculée par pied pour les arbres à valeur économique. La détermination de la valeur intégrale de remplacement exige que soient pris en compte le coût d'installation de la plantation (plants, labour, engrais et autres), ainsi que le revenu perdu pendant les années nécessaires à l'installation et non productives de la plantation qui varie suivant l'espèce.

Les compensations sont donc calculées sur les bases suivantes :

- V: Valeur moyenne de commercialisation du produit ;
- D: Durée d'installation moyenne de l'arbre adulte ;
- CP: Coût de plantation (plant, travail du sol, fertilisation initiale);
- CL: Coût du travail nécessaire à la plantation et à l'entretien pendant la durée d'installation de la plantation.

Le montant de la compensation C sera calculé selon la formule suivante :

$$C = V \times D + CP + CL$$

**Source :** CPRP/ACCESS, 2018

#### 4.4. Méthode d'analyse des risques et accidents

##### 4.4.1. Etapes d'analyse des risques

La méthodologie utilisée pour l'analyse des risques et accidents comporte principalement trois étapes :

- ◆ identification des dangers et situations dangereuses liées au travail sur un chantier de bâtiments ;
- ◆ estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ;
- ◆ hiérarchisation des risques pour déterminer les priorités du plan d'action.

#### 4.4.2. Méthode d'évaluation des risques et accidents

L'estimation du risque consiste à considérer pour chaque situation dangereuse deux facteurs :

- la fréquence d'exposition au danger ;
- la gravité des dommages potentiels.

Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquent et les niveaux de gravité de faible à très grave (tableau XIV).

**Tableau XIV** : Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels

Echelle de probabilité (P)		Echelle de Gravité (G)		
Score	Signification	Score		Signification
P1	Très improbable	G1 = faible		Accident ou maladie sans arrêt de travail
P2	Improbable	G2 = moyenne		Accident ou maladie avec arrêt de travail
P3	Probable	G3 = grave		Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
P4	Très Probable	G4 = très grave		Accident ou maladie morte

Source : Groupement ICB-EFA, octobre 2022

Le croisement de la fréquence et de la gravité donne le niveau de priorité telle que présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau XV** : Grille d'évaluation des risques

Score de Probabilité \ Score de Gravité	P1	P2	P3	P4
G4	Risque Moyen	Risque Moyen	Risque Elevé	Risque Elevé
G3	Risque faible	Risque Moyen	Risque Elevé	Risque Elevé
G2	Risque faible	Risque Moyen	Risque Moyen	Risque Moyen
G1	Risque faible	Risque faible	Risque faible	Risque faible

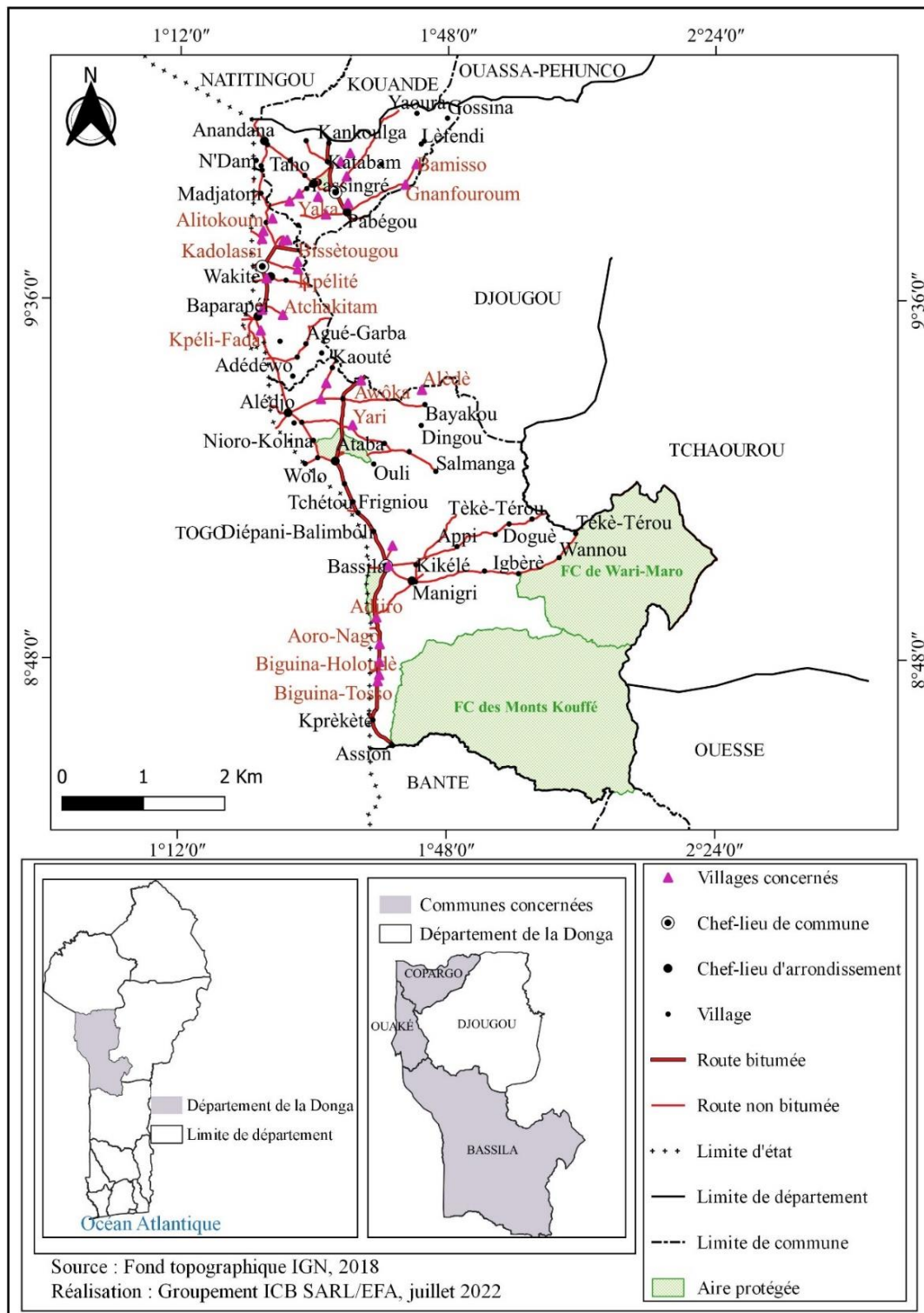
Source : Groupement ICB-EFA, octobre 2022

## 5. ETAT DE REFERENCE DE L'ENVIRONNEMENT

L'état de référence de l'environnement est consacré à la description du milieu récepteur du projet. Cette partie de l'étude présente d'abord la situation géographique et administrative du secteur d'étude, ensuite, elle décrit les composantes biophysiques du secteur et présente enfin, les caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur.

### 5.1. Situation géographique et administrative

D'une superficie de 7200 km<sup>2</sup>, le milieu récepteur du présent sous-projet couvre les communes de Bassila, Copargo et Ouaké. Il est localisé entre 1° 20' 38'' et 2°24' 04'' de longitude est et entre 8° 28' 43'' et 10° 02' 29'' de latitude nord. Ce secteur est situé au nord-Est du Bénin le département de l'Atacora, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le département du Borgou et la Commune de Djougou ,au Sud par le département des Collines (figure 3).



**Figure 3 :** Situation géographique et administrative du milieu récepteur

Les trente-trois (33) localités qui bénéficieront de ce sous-projet d'électrification dans le lot 7 sont réparties dans trois (03) communes et onze (11) Arrondissements du département de la Donga. Le tableau XVI présente la liste des localités de la zone à électrifier.

**Tableau XVI** : Liste des localités bénéficiaires du sous-projet

Département	Commune	Arrondissement	Localité	
Donga	Bassila	Aledjo	Boutou	
			Nibadara	
		Bassila		Adjiro
				Guiguisso
				Koiwali
		Penessoulou		Taba
				Saramanga
				Tchele
				Melan
				Awo
	Yari			
	Copargo	Copargo		Babazaoure
				Passabia
				Tchoutchou
				Yaka
		Pabegou		Bamisso
				Gnanfouroum
				Tchaklero
				Tigninoun
		Singre		Karhum-Dora
				Karhum-Yaourou
				Katabam
	OUAKÉ	Badjoudè		Alitokoum
				Atchomkomou
				Bisetougou
				Kadolassi
				Kakpala
Tchitchakou				
Komde		Wekete		
Ouake		Kpelite		
Semere 1		Atchakitam		
Semere 2	Gnalo			
			Kpeli-Fada	

Source : ABERME, 2022

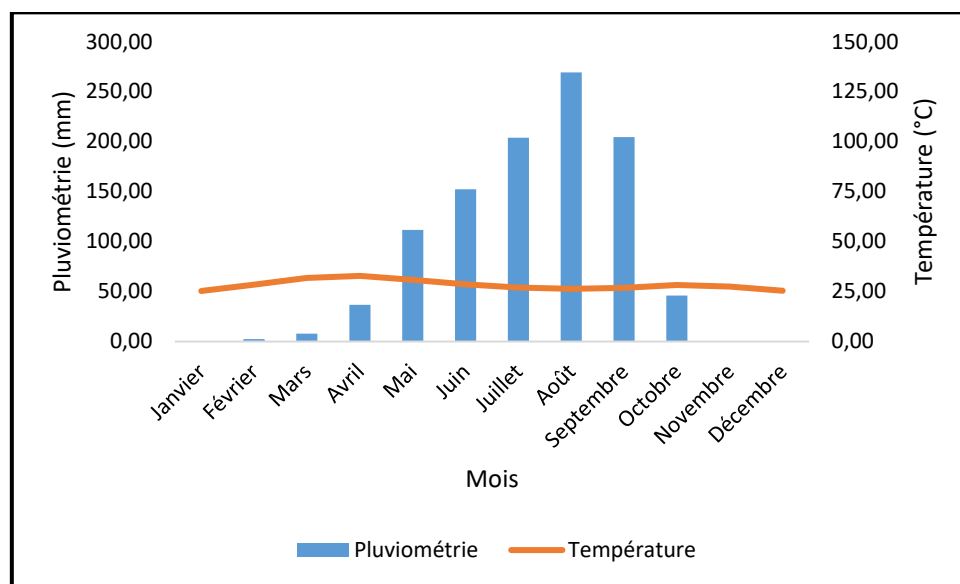
## 5.2. Composantes biophysiques du milieu

Cette rubrique présente d'une part, les facteurs climatiques, géologiques, pédologiques, hydrographiques et d'autre part, les formations végétales et fauniques de la zone du sous-projet.

### 5.2.1. Facteurs climatiques du milieu récepteur du sous-projet

Situés au-dessus du 8<sup>ème</sup> parallèle, la zone du sous-projet est caractérisée par un climat tropical de transition. Il est de type soudano guinéen et règne dans la zone du sous-projet avec une alternance de deux saisons, une saison pluvieuse de mi-Avril à mi-octobre et une saison sèche de mi-octobre à mi-avril. L'humidité de l'air est maximale en saison des pluies (avril à octobre) et est minimale en saison sèche. Elle varie de 17

% à 99 % suivant les mois et les moments de la journée. La figure 4 présente le diagramme ombro-thermique du milieu récepteur.



**Figure 4 :** Diagramme ombro-thermique du milieu récepteur (1960 à 2020)  
**Source :** Météo-Bénin, 2022.

L'analyse de la figure 4 révèle que le régime du milieu récepteur se caractérise par deux saisons, une saison pluvieuse d'avril-mai à septembre-octobre (5 mois où il pleut le plus souvent avec une moyenne mensuelle qui dépasse 100 mm et une saison sèche d'octobre-novembre à mars-avril où les précipitations sont quasi nulles en novembre, Décembre, Janvier et Février qui est accentuée par l'Harmattan. La courbe est unimodale avec un pic en août. Il s'agit là des caractéristiques de la région nord Bénin sous l'influence de l'air tropical continental (une masse d'air sec et froide ou l'harmattan, vent sec et froid très desséchant soufflant dans direction nord-est de novembre à février avec une vitesse de 2 m/s). Les variations thermiques sur la région sont liées à la durée de l'insolation et à l'influence des éléments orographiques. La température moyenne est de 27°C et soumise au régime d'harmattan, à un vent froid et sec qui souffle entre novembre et mi-mars entraînant parfois une amplitude thermique de 9,5°C. Pendant cette période, la température peut descendre jusqu'à 10°C. Les températures les plus élevées sont enregistrées en mars et avril et les plus basses en décembre et janvier, période durant laquelle sévit l'harmattan.

#### ➤ Vents

Le milieu récepteur est soumis à deux types de vents : l'alizé maritime ou la mousson et l'alizé continental ou l'harmattan. L'alizé maritime souffle d'avril à novembre suivant une direction sud-ouest et nord-est. Sa vitesse moyenne décroît de 3 m/s en avril à 2 m/s en novembre. Sa vitesse maximale atteint 30 m/s en mai. Par contre l'harmattan est un vent sec et froid qui souffle de novembre à mars suivant une direction nord-est et sud-ouest. Sa vitesse moyenne est de 2 m/s. Sa vitesse maximale atteint 14 m/s. Les vents sont de plus en plus violents. L'harmattan augmente le déficit de saturation de

l'air et accentue les conditions d'aridité de la saison sèche. Le vent est un agent de dissémination des diaspores de certaines espèces, et accentue la propagation des feux de végétation et l'érosion éolienne (Météo-Bénin, 2021). La prise en compte de ce paramètre est importante afin de bien ancrer les poteaux au sol et par ricochet pour prévenir les cas de chute de poteaux dans le réseau.

#### ❖ Humidité relative

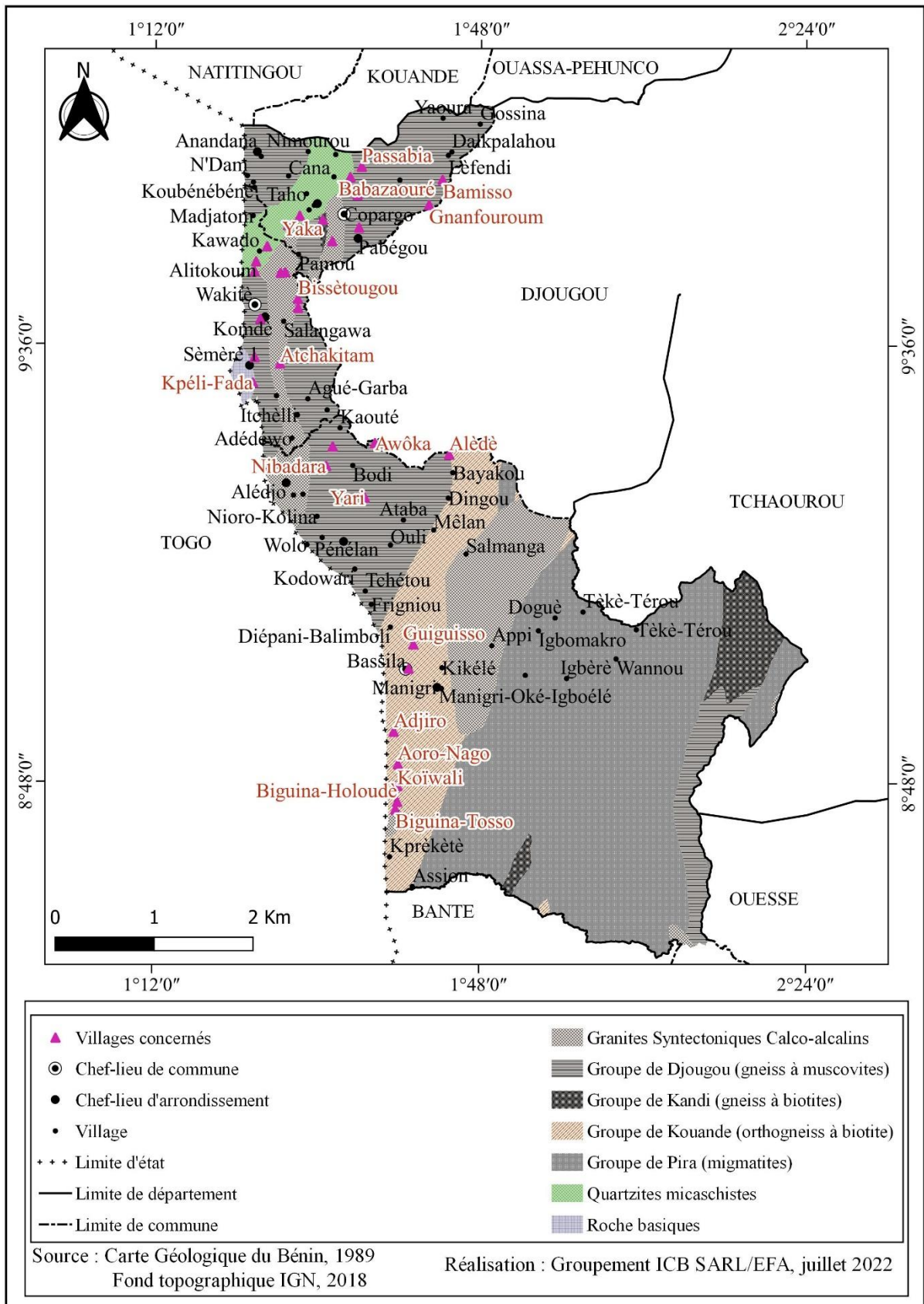
Les pluies annuelles en régime normal/moyen sont de 1057 à 1062 mm et confirment l'appartenance du milieu récepteur à un domaine climatique soudanien. L'instabilité du régime pluviométrique compromet, dans une certaine mesure l'intégrité des écosystèmes. Les cumuls annuels de pluie des régimes irréguliers (très sec, sec, humide et très humide) sont très variables par rapport à celui du régime normal. Les taux sont de +31,5 % en régime très humide à -22 % en régime très sec ; de +17 % en régime humide à -14 % en régime sec, comparé à un régime climatique normal. En effet, l'humidité relative varie entre 30 % 70 % (Météo-Bénin,2021).

*L'ensemble de ces facteurs climatiques (précipitation, température, vents, insolation et humidité relative) permet de connaître les périodes de l'année au cours desquelles les travaux liés au présent sous-projet pourraient être conduits avec moins de perturbations climatiques. Ces facteurs doivent également être pris en compte dans le choix des équipements électriques à installer.*

#### 5.2.2. Géologie du milieu récepteur

Le secteur du sous-projet est situé sur le socle précambrien constitué de formations cristallines très anciennes de type "Dahomeyen" présentant des roches éruptives gneissiques et granitiques (N. Agossou, 2016, p. 47). Les roches migmatites couvrent la partie sud-est du milieu récepteur du sous-projet (zone où on retrouve les forêts classées de Wari-Marou et des Monts Kouffè). Les roches granitiques syntectoniques calco-alcalins et ortho gneiss à biotites dominent dans le centre alors que dans le nord du milieu récepteur du sous-projet dominent les quartzites, micaschistes, gneiss à muscovites et des granites syntectoniques. Les caractéristiques géologiques du milieu récepteur sont présentées par la figure 5.





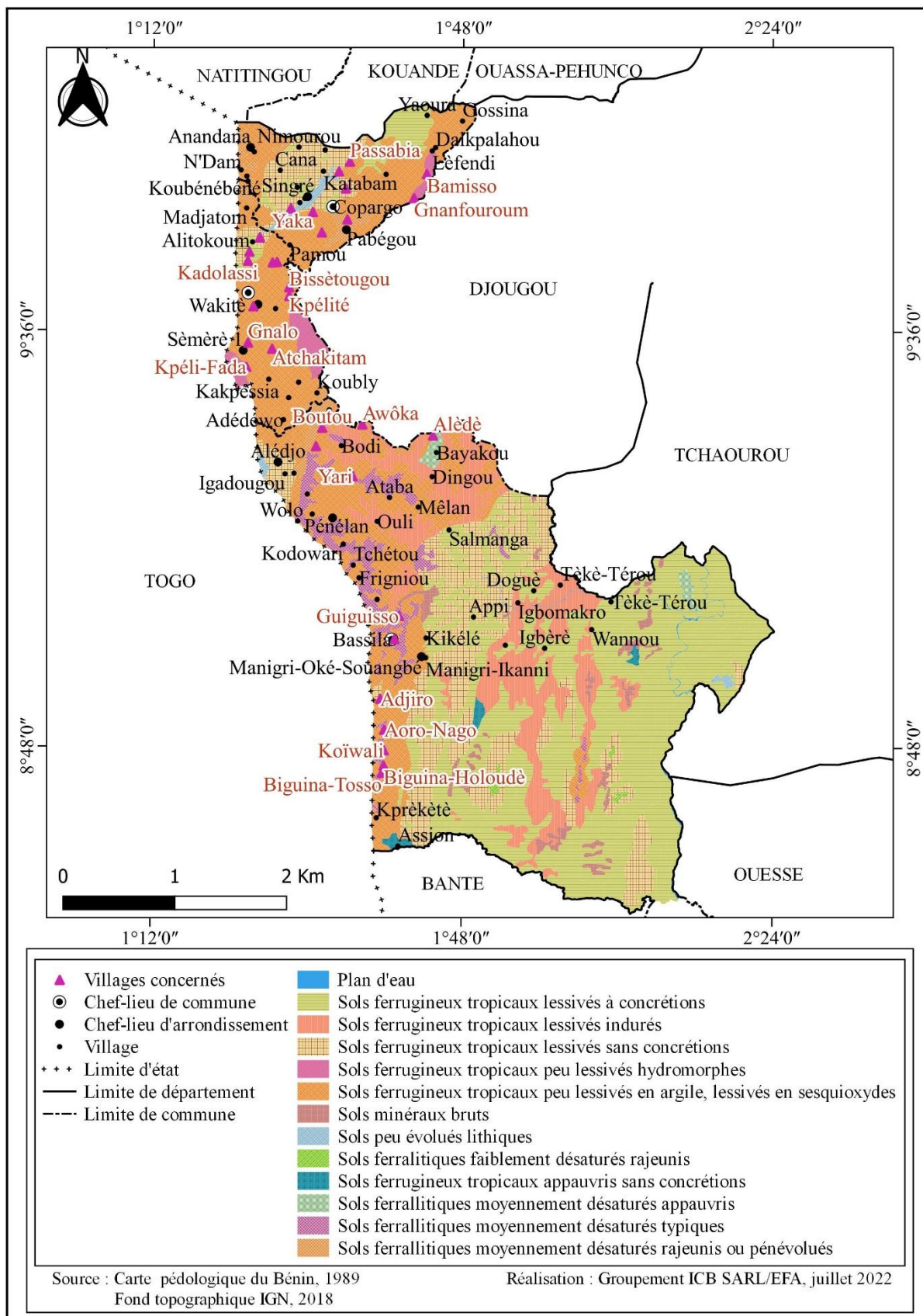
**Figure 5 : Formations géologiques du milieu récepteur**

L'analyse de la figure 5 révèle que les localités réceptrices du présent sous-projet sont dispersées sur toute l'étendue de la carte. Toutefois, les localités à électrifier sont concentrées sur les zones de granites syntectoniques calco-alcalins, les gneiss à muscovites, les orthogneiss à biotites, les granites protectoniques calco-alcalins, les grès, grès quartzites, schistes, quartzites, micaschistes et les roches basiques.

*Ces formations géologiques constituent un ensemble de substratum qui peut conditionner le type ou le mode d'implantation des poteaux électriques à réaliser dans le cadre de ce projet. Ainsi, les travaux devront être exécutés de manière à moins perturber la structure géologique du milieu récepteur.*

### **5.2.3. Facteurs pédologiques du milieu récepteur**

Le milieu récepteur du présent sous-projet s'étend sur une diversité de formations pédologiques comme l'indique la figure 6.



**Figure 6 :** Carte pédologique du secteur d'étude

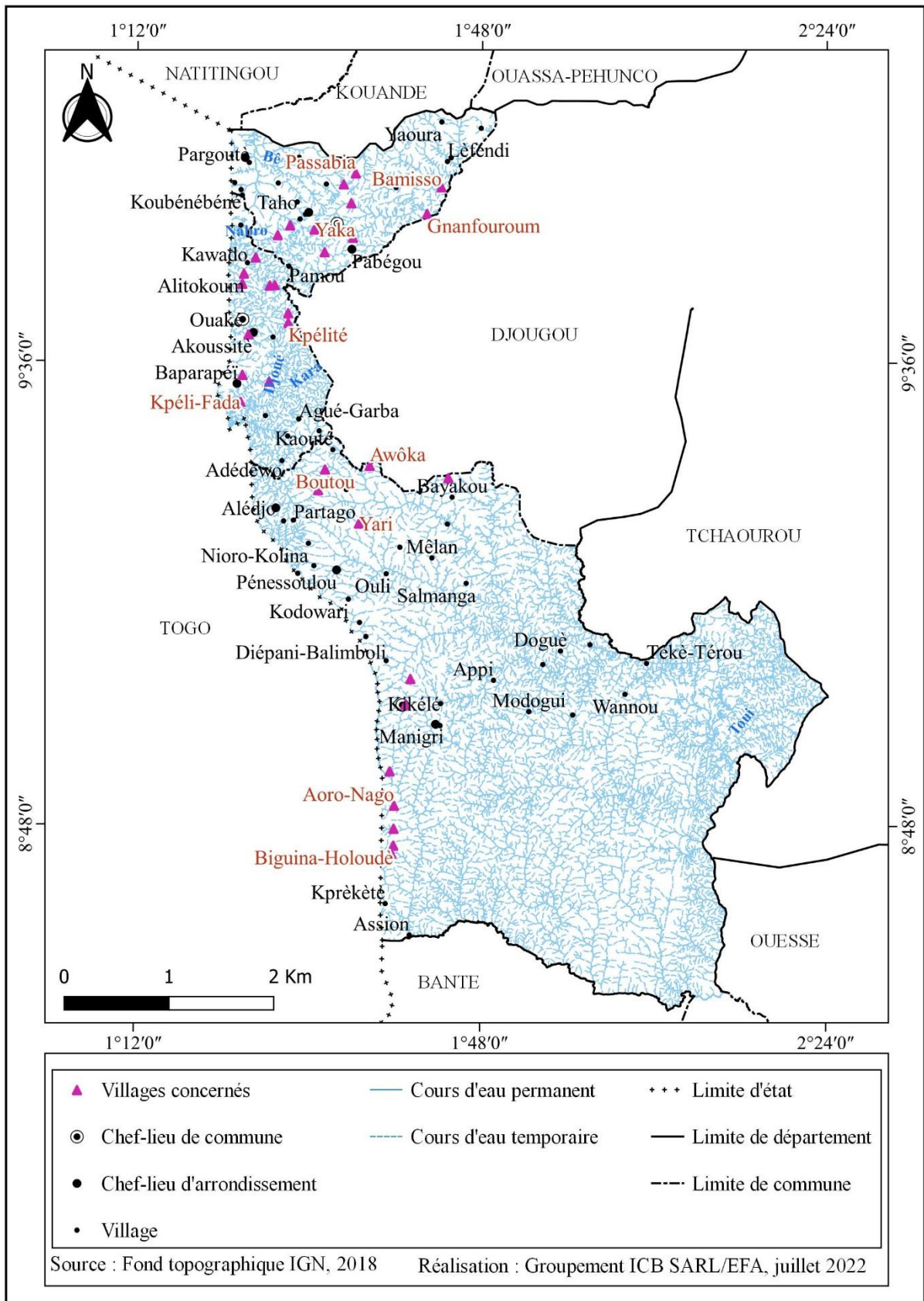
L'analyse de la figure 6 montre que le milieu récepteur du sous-projet repose sur deux grands types de sols. Il s'agit des sols ferrugineux tropicaux et des sols ferrallitiques. Ces sols sont parfois lessivés ou non, à concrétion ou non. A ces sols s'ajoutent quelques petites portions de sols hydromorphes, minéraux et lithiques.

*Le milieu récepteur du sous-projet dispose donc des formations pédologiques assez capables de recevoir les infrastructures électriques projetées, notamment les poteaux électriques et ceci, de manière durable. Toutefois, l'entreprise chargée de l'installation de ces infrastructures devra exécuter les travaux de manière à garantir la bonne santé des différentes unités pédologiques du milieu récepteur.*

#### **5.2.4. Hydrographiques du milieu récepteur**

Le réseau hydrographique de la zone est essentiellement composé des cours permanents et des cours d'eau temporaire. C'est un réseau apparemment dense mais composé à plus de 80 % de cours d'eau temporaire (figure 7).





**Figure 7 : Réseau hydrographique de la zone du sous-projet**

De l'examen de la figure 7, il ressort que près que tous les cours d'eau sont à écoulement temporaire. Le seul, capable de conserver par endroit des poches d'eau est le Téro. Il est l'un des principaux affluents de l'Ouémé et reçoit ses eaux du nord au sud, des rivières Awo, Kémétou et Apéré dans l'arrondissement de Pénessoulou. Les rivières Adjiro et Odola rejoignent l'Ouémé après avoir traversé le nord et le sud de la forêt classée des Monts Kouffè. Seule la partie sud-ouest d'Alédjo-Koura et la bande sud-ouest de la commune, limitée par la Route Nationale Inter -Etats (RNIE3) fait partie du bassin versant du fleuve Mono où ce dernier prend sa source. Le débit maximum est enregistré en septembre et parfois en octobre en rapport avec les pluies d'hivernage. A ces cours d'eau, s'ajoutent des rivières et des mares naturelles ou artificielles. La plupart de ces cours d'eau et marigots tarissent en saison sèche. Le réseau hydrographique se trouve de ce fait très limité pour assurer la couverture des besoins en eau de la population (M. S. Issa, 2012, p. 83).

Le milieu est traversé et arrosé par plusieurs cours d'eau sur environ 55 km dont un (1) fleuve et trois (3) sources. Les plus importants sont le fleuve Ouémé au Bénin, la rivière de Kéran au Togo, qui prennent leurs sources à Tanéka-Béri, le fleuve Sounhour/Binah au Togo qui prend sa source à Téval, le Yari, le Gbangbaré, le Saguigui, le Pabégou, le Baana, le Sountchoulou, le Danêgué, le Sounêgou, le N'kouéma et le Makoulouhou. Tous ces cours d'eau ont des écoulements saisonniers, à l'exception de l'Ouémé qui coule en permanence vers l'Océan Atlantique. Tout au long de ces cours d'eau, se retrouvent les principaux ruisseaux qui sont Issatchènè au nord, Monmougou au nord-est, Téro et Déwa (Djougou). Ils s'assèchent sur une partie de leurs cours en saison sèche.

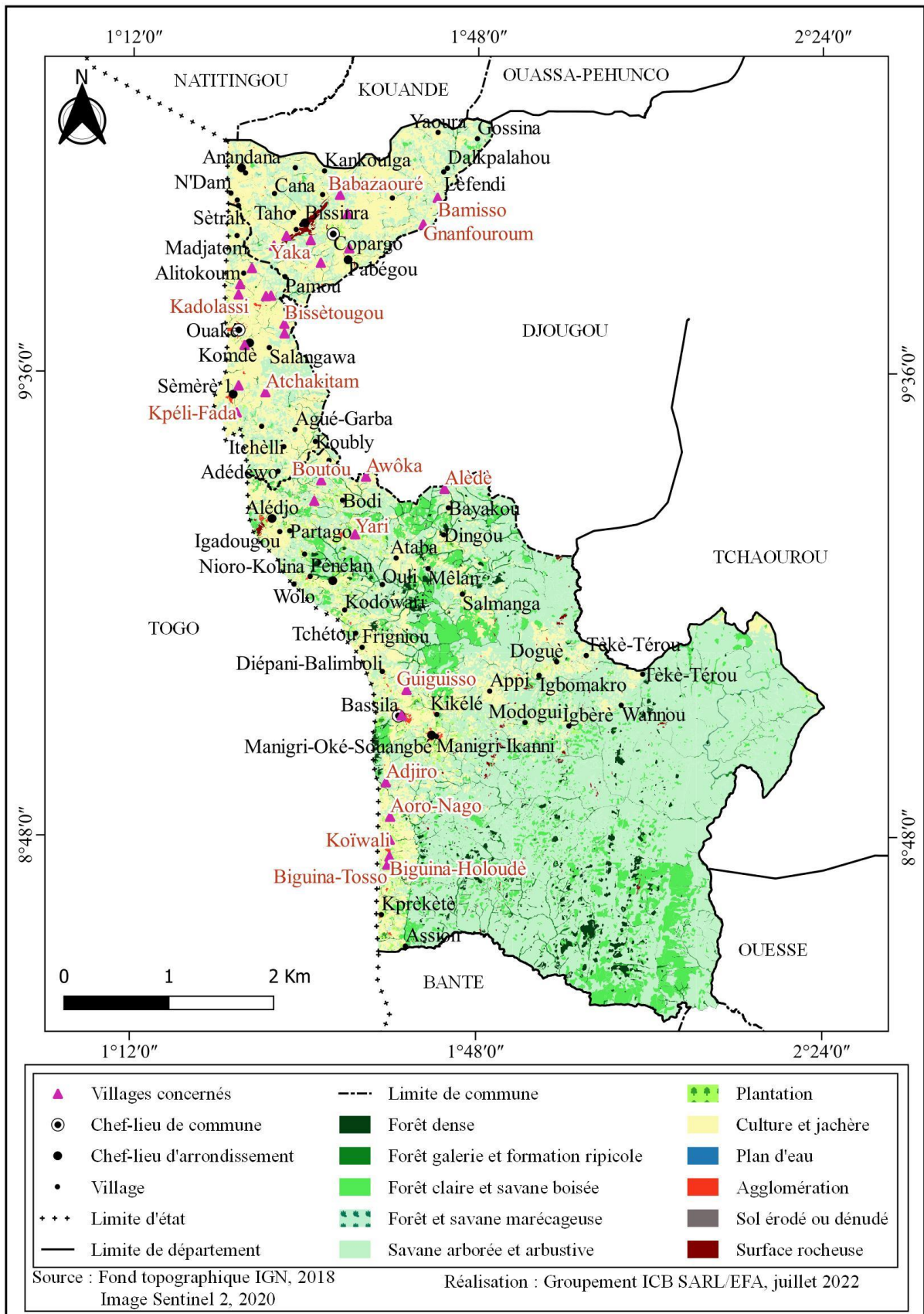
*Au vu de cette analyse, il faut retenir que le milieu récepteur du sous-projet dispose d'un réseau hydrographique non négligeable dont l'entreprise en charge des travaux devra tenir compte pour affecter moins les paramètres hydriques du milieu.*

#### **5.2.5. Formations végétales et fauniques du milieu récepteur du sous-projet**

Le milieu récepteur est caractérisé par différentes formations végétales et fauniques.

##### **➤ Formations végétales**

Le milieu récepteur du sous-projet est une zone fortement végétalisée. Ces formations végétales qui subissent l'influence des humaines sont inégalement réparties dans le milieu récepteur (figure 8).



**Figure 8 : Formations végétales du milieu récepteur**

L'analyse de la figure 8 révèle que le milieu récepteur du présent sous-projet abrite des formations naturelles (forêts denses, des forêts galeries et formations ripicole, des forêts claires et savanes boisées, des forêts et savane boisées, des savanes arborées et arbustives) et des formations anthropiques (plantations, cultures et jachères). Le tableau XVII ci-dessous présente les statistiques de chaque unité d'occupation du sol qu'on retrouve dans le milieu récepteur de ce sous-projet.

**Tableau XVII** : Statistiques des unités d'occupation du sol du milieu récepteur

Unités	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Proportion (%)
Culture et jachère	190,12	24,70
Forêt claire et savane boisée	81,17	10,55
Forêt dense	15,41	2,00
Galerie forestière et formation ripicole	30,86	4,01
Forêt et savane marécageuse	0,20	0,03
Agglomération	3,47	0,45
Plan d'eau	0,57	0,07
Plantation	18,31	2,38
Savane arborée et arbustive	426,29	55,39
Sol érodé ou dénudé	0,02	0,00
Surface rocheuse	3,25	0,42
<b>Total</b>	<b>769,66</b>	<b>100,00</b>

**Source** : Image Sentinel, 2020

L'examen de tableau XVII montre le milieu récepteur de ce sous-projet est dominé par les savanes arborées et arbustives avec 426,29 km<sup>2</sup> (55,39 %) suivi des cultures et jachères d'une superficie 190,12 km<sup>2</sup> (24,7 %). Quant aux forêts claires et savanes boisées, elles occupent une superficie de 81,17 km<sup>2</sup> (10,55 %) et les galeries forestières et formations ripicoles occupent 30,86 km<sup>2</sup> (4 %) contre 15,41 km<sup>2</sup>. (2 %) pour les forêts danses. L'agglomération, plan d'eau et la plantation occupe respectivement 3,47 km<sup>2</sup> (0,45 %), 0,57 km<sup>2</sup> (0,07 %) et 18,31 km<sup>2</sup> (2,38 %).

Les espèces végétales caractéristiques du milieu récepteur sont : Doka ou Sau (*Isobertina doka*), paulownia (*I.tomentosa*), baobab Africain (*Adansonia digitata*), Pterocarpus ou palissandre du Sénégal (*Pterocarpus erinaceus*), Afzélia d'Afrique (*Afzelia africana*), bois rouge ou poison d'épreuve (*Erythrophleum guineense*), karité (*Vitellaria paradoxa*), néré (*Parkia biglobosa*), etc. Mais, l'action de l'homme y a provoqué aujourd'hui, de profonds bouleversements dans cette végétation, faisant naître une végétation « humanisée » caractérisée par la disparition de nombreux ligneux et l'apparition de certaines plantations comme celles du *Tectona grandis* (tecks) et des formations agro-alimentaires comme les plantations d'anacardes, de manguiers, etc.

Malgré cette dégradation avancée de la végétation naturelle, certaines espèces ligneuses sont épargnées de l'action destructrice de l'homme à cause de leur importance économique dans le milieu. Il s'agit du Karité (*Vitellaria paradoxa*), du néré (*parkiabiglobosa*) et bien d'autres espèces.



Le Tableau XVIII présente la liste des espèces végétales qu'on retrouve dans le milieu récepteur du sous-projet avec leur statut UICN.

**Tableau XVIII** : Liste des espèces végétales du milieu récepteur et leur statut

Espèces menacées	Famille	UICN	Bénin
<i>Azelia africana</i>	Leg-Caesalpinioideae	VU	EN
<i>Albizia ferruginea</i>	Leg-caesalpinioideae	VU	VU
<i>Borassus aethiopum</i>	Arecaceae	LC	VU
<i>Chrysobalanus icaco L. subsp. Atacorensis</i>	Chrysobalanaceae	LC	CR
<i>Commiphora pedunculata</i>	Burseraceae	EN	CR
<i>Dennettia tripetata</i>	Annonaceae	EN	CR
<i>Detarium senegalense</i>	Leg-caesalpinioideae	EN	VU
<i>Gardenia imperialis</i>	Rubiaceae	VU	CR
<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae	VU	EN
<i>Parkia bicolor</i>	Leg-mimosoideae	LC	EN
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Leg-papilionoidae	LC	EN
<i>Rhizophora racemosa</i>	Rhizophoraceae	LC	VU
<i>Vitellaria paradoxa</i>	Sapotaceae	VU	VU

**Source** : Direction de la protection des côtes et des écosystème, 2021

**Légende** : VU : Vulnérables ; LC : Préoccupation mineure ; EN : En danger ; CR : en Danger Critique d'extinction.

Cette analyse du couvert végétal montre que le milieu récepteur regorge des espèces végétales de grand intérêt pour l'environnement. Par conséquent, le sous-projet devra être mis en œuvre de manière à détruire très faiblement ce couvert et prévoir aussi des espaces de reboisement pour compenser ce qui est détruit.

#### ➤ Faune du milieu récepteur

Sur le plan faunique, le milieu récepteur est constituée de rongeurs, d'oiseaux, de reptiles, etc. De façon spécifique, on y retrouve les rats (*rattus*), les perdrix (*Perdix*), les pintades (*Numididae*), etc. Le tableau XIX présente la liste complète des espèces de mammifères dans ce milieu avec leurs statuts de menace au niveau international et au niveau du Bénin.

**Tableau XIX** : Liste des mammifères du milieu réception du sous-projet et leur statut

	Nom commun	Sous-Famille	Nom scientifique	UICN	Benin
1	Eléphant	Elephantidae	<i>Loxodonta africana</i>	VU	VU
2	Buffle	Bovidae	<i>Syncerus caffer</i>	LC	NT
3	Damalisque	Bovidae	<i>Damaliscus lunatus korrugum</i>	LC	EN
4	Hippotrague	Bovidae	<i>Hippotragus equinus</i>	LC	VU
5	Guib harnaché	Bovidae	<i>Tragelaphus scriptus</i>	LC	NT

	Nom commun	Sous-Famille	Nom scientifique	UICN	Benin
6	Bubale	Bovidae	<i>Alcelaphus buselaphus</i>	LC	VU
7	Cobe de Buffon	Bovidae	<i>Kobus kob</i>	LC	NT
8	Cobe défassa	Bovidae	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>	LC	VU
9	Céphalophe de Grimm	Bovidae	<i>Sylvicapra grimmia</i>	LC	LC
10	Céphalophe à flanc roux	Bovidae	<i>Cephalophus rufilatus</i>	LC	NT
11	Ourebi	Bovidae	<i>Ourebia ourebi</i>	LC	VU
12	Cob des roseaux	Bovidae	<i>Redunca redunca</i>	LC	VU
13	Daman des rochers	Hyracoidae	<i>Procavia capensis</i>	LC	VU
14	Aulacode	Thryonomyidae	<i>Thryonomys swinderianus</i>	-	LC
15	Rat de gambie	Cricetomyinae	<i>Cricetomys gambianus</i>	-	-
16	Funisciure à dos rayé	Sciuridae	<i>Funisciurus anerythrus</i>	-	-
17	Heliosciure de Gambie	Sciuridae	<i>Heliosciurus gambianus</i>	LC	LC
18	Gerbille de kempfi	Muridae	<i>Gerbilliscus kempfi</i>	-	-
19	Gerbille de Guinée	Muridae	<i>Gerbilliscus guinea</i>	-	-
20	Tatère gracile	Muridae	<i>Taterillus gracilis</i>	-	-
21	Rat à mamelles multiples	Muridae	<i>Mastomys sp</i>	-	-
22	Lièvre de savanes	Leporidae	<i>Lepus crawshawii</i>	LC	-
23	Hippopotame	Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	VU	VU
24	Babouin	Cercopithecidae	<i>Papio anubis</i>	LC	LC
25	Tantale	Cercopithecidae	<i>Chlorocebus tantalus</i>	LC	-
26	Vervet	Cercopithecidae	<i>Chlorocebus aethiops</i>	LC	-
27	Patas	Cercopithecidae	<i>Erythrocebus patas</i>	LC	LC
28	Galago	Galagonide	<i>Galago senegalensis</i>	LC	LC
29	Phacochère	Suidae	<i>Phacochoerus africana</i>	LC	NT
30	Lion	Felidae	<i>Panthera leo</i>	VU	VU
31	Guépard	Felidae	<i>Acinonyx jubatus</i>	VU	EN
32	Caracal	Felidae	<i>Caracal caracal</i>	LC	NT
33	Serval	Felidae	<i>Leptailurus serval/ Caracal serval</i>	-	-
34	Chat sauvage	Felidae	<i>Felis silvestris</i>	LC	VU
35	Chacal doré	Canidae	<i>Canis aureus</i>	LC	NT
36	Chacal à flanc rayé	Canidae	<i>Canis adustus</i>	LC	NT
37	Hyène	Hyaenidae	<i>Crocuta crocuta</i>	LC	NT
38	Mangouste ichneumon	Herpestidae	<i>Hespestes ichneumon</i>	LC	LC
39	Mangouste à queue blanche	Herpestidae	<i>Ichneumia albicauda</i>	LC	NT
40	Zorille commun	Mustelidae	<i>Ictonyx striatus</i>	LC	VU
41	Genette commune	Viverridae	<i>Genetta genetta</i>	LC	LC
42	Genette tigrine	Viverridae	<i>Genetta tigrina</i>	LC	NT
43	Civette	Viverridae	<i>Civettictis civetta</i>	LC	VU
44	Pangolin	Manidae	<i>Manis tricuspis</i>	LC	VU

	Nom commun	Sous-Famille	Nom scientifique	UICN	Benin
45	Pangolin géant	Manidae	<i>Manis gigantea</i>	VU	CR
46	Hérisson à ventre blanc	Erinaceidae	<i>Atelerix albiventris</i>	-	LC
47	Orycterope	Orycteropodidae	<i>Orycteropus afer</i>	LC	EN
48	Porc-épic	Hystriidae	<i>Hyrix cristata</i>	LC	-
49	Taphien perforé	Emballonuridae	<i>Taphozous perforatus</i>	LC	VU
50	Rousette d'Angola	Pteropodidae	<i>Lissonycteris angolensis</i>	LC	VU
51	Epomophore de Gambie	Pteropodidae	<i>Epomophorus gambianus</i>	LC	-
52	Rousette paillée africaine	Pteropodidae	<i>Eidolon helvum</i>	NT	-
53	Microptère de Peters	Pteropodidae	<i>Micropteropus pusillus</i>	LC	-
54	Nyctère hérissé	Nycteridae	<i>Nycteris hispida</i>	LC	-
55	Nyctère de la Thébaïde	Nycteridae	<i>Nycteris thebaica</i>	LC	-
56	Chauve-souris à grande oreille	Nycteridae	<i>Nycteris macrotis</i>	LC	-

**Source** : Direction de la protection des côtes et des écosystème, 2021

**Légende** : VU : Vulnérables ; LC : Préoccupation mineure ; EN : En danger ; CR : en Danger Critique d'extinction ; NT : Quasi menacé

L'examen du tableau XIX montre que la faune mammalienne du milieu récepteur du sous-projet est assez diversifiée. Elle est constituée de grands animaux comme l'Eléphant (*Loxodonta africana*), Buffle (*Syncerus caffer caffer*), lion (*Panthera leo*), etc. La présence de ces animaux sauvages se justifie par la proximité des forêts classées de Wari-Marou et du Mont Kouffé et de quelques poches de forêts denses. En dehors des mammifères, on retrouve également une diversité de reptiles dans ce milieu. Le tableau XX présente la liste des espèces reptiles du milieu récepteur du sous-projet avec leur statut.

**Tableau XX** : Liste des reptiles du milieu réception du sous-projet et leur statut

N°	Nom commun	Nom scientifique	Famille	UICN	Bénin
1	Caméléon gracile	<i>Chameleo gracilis</i>	Chamaeleonidae	NE	LC
2	Caméléon du Sénégal	<i>Chameleo senegalensis</i>	Chamaeleonidae	NE	LC
3	Psammophis élégant	<i>Psammophis elegans</i>	Colubridae	NE	LC
4	Serpent mangeur d'œufs	<i>Dasypeltis gansi</i>	Colubridae	-	-
5	Serpent des maisons du Cap	<i>Lamprophis fuliginosus</i>	Colubridae	-	-
6	Couleuvre des ruisseaux	<i>Philothamnus irregularis</i>	Colubridae	-	-
7	Crocodile d'Afrique de l'Ouest	<i>Crocodylus suchus</i>	Crocodylidae	LC	VU
8	Mamba vert	<i>Dendroaspis</i>	Elapidae	NE	NT
9	Cobra des forêts	<i>Naja melanoleuca</i>	Elapidae	NE	NT
10	Cobra cracheur	<i>Naja nigricolis</i>	Elapidae	NE	NT
11	Tortue molle du Sénégal	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	Trionychidae	NT	-

N°	Nom commun	Nom scientifique	Famille	UICN	Bénin
12	Tortue sillonnée	<i>Geochelone sulcata</i>	Testudinidae	VU	-
13	Kinixys	<i>Kinixys belliana</i>	Testudinidae	NE	-
14	Python royal	<i>Python regius</i>	Pythonidae	NE	NT
15	Python de seba	<i>Python sebae</i>	Pythonidae	NE	NT
16	Varan des savanes	<i>Varanus exanthematicus</i>	Varanidae	NE	NT
17	Varan du nil	<i>Varanus niloticus</i>	Varanidae	NE	NT
18	Vipère heurtante	<i>Bitis arietans</i>	Viperidae	NE	LC
19	Lézards graciles	<i>Trachylepis sp</i>	Scincidae Scinque	-	-
20	Agame	<i>Agama sp</i>	Agamidae		

**Source :** Direction de la protection des côtes et des écosystème, 2021

**Légende :** VU : Vulnérables ; LC : Préoccupation mineure ; EN : En danger ; CR : en Danger Critique d'extinction ; NT : Quasi menacé

Compte tenu de la dangerosité des lignes électriques aériennes en terme d'électrocution, les espèces aviaires restent exposées (vulnérables). Le tableau XXI renseigne sur les différentes espèces d'oiseaux signalées dans milieu récepteur du sous-projet et leur statut de menace. Il en ressort que le statut de la majorité des espèces d'oiseaux n'est pas encore connu au Bénin.

**Tableau XXI :** Espèces d'oiseaux du milieu récepteur du sous-projet et leur statut

N °	Nom commun	Nom scientifique	Famille	UICN	Bénin
1	Busautour des sauterelles	<i>Butastur rufipennis</i>	Accipitridae	LC	LC
2	Vautour Ruppell	<i>Gyps rueppellii</i>	Accipitridae	NT	EN
3	Vautour africain	<i>Gyps africanus</i>	Accipitridae	NT	EN
4	Vautour charognard	<i>Necrosyrtes monachus</i>	Accipitridae	CR	
5	Aigle pêcheur	<i>Haliaeetus vocifer</i>	Accipitridae	LC	VU
6	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Accipitridae	LC	-
7	Buse unibande	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>	Accipitridae	LC	-
8	Héron-garde bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	Ardeidae	LC	-
9	Héron strié	<i>Butoridae striata</i>	Ardeidae	LC	-
10	Calao à bec noir	<i>Tockus nasutus</i>	Bucerotidae	LC	-
11	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Falconidae	LC	-
12	Tourterelle à collier	<i>Streptopelia semitorquata</i>	Columbidae	LC	-
13	Tourterelle maillée	<i>Streptopelia senegalensis</i>	Columbidae	LC	-
14	Tourterelle pleureuse	<i>Streptopelia decipiens</i>	Columbidae	LC	-
15	Tourterelle vineuse	<i>Streptopelia vinacea</i>	Columbidae	LC	-
16	Coucal du Sénégal	<i>Centropus senegalensis</i>	Cuculidae	LC	-
17	Drongo brillant	<i>Dicrurus adsimilis</i>	Dicruridae	LC	-

N °	Nom commun	Nom scientifique	Famille	UICN	Bénin
18	Amarante du Sénégal	<i>Lagonosticta senegala</i>	Estrildidae	LC	-
19	Grue couronnée	<i>Balearica pavonica</i>	Gruidae	VU	CR
20	Corvinelle à bec jaune	<i>Corvinella corvina</i>	Laniidae	LC	-
21	Barbican à poitrine rouge	<i>Pogonornis dubius</i>	Lybiidae	-	-
22	Gonolec de barbarie	<i>Laniarius barbarus</i>	Malaconotidae	LC	-
23	Touraco violet	<i>Musophaga violacea</i>	Musophagidae	LC	NT
24	Touraco vert	<i>Touraco persa</i>	Musophagidae	LC	-
25	Souimanga pygmée	<i>Hedydipna platura</i>	Nectarinidae	LC	-
26	Pintade	<i>Numidae meleagris</i>	Numididae	-	-
27	Francolin	<i>Francolinus bicalcaratus</i>	Phasianidae	LC	-
28	Tisserin gendarme	<i>Ploceus cucullatus</i>	Ploceidae	LC	-
29	Euplecte franciscain	<i>Euplectes franciscanus</i>	Ploceidae	LC	-
30	Perroquet youyou	<i>Poicephalus senegalensis</i>	Psittacidae	LC	VU
31	Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	Psittacidae	LC	NT
32	Bulbul commun	<i>Pycnonotus barbatus</i>	Pycnonotidae	LC	-
33	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Scolopacidae	-	-
34	Ombrette africaine	<i>Scopus umbretta</i>	Scopidae	LC	-
35	Chevêchette perlée	<i>Glaucidium perlatum</i>	Strigidae	-	-
36	Chouette pêcheuse de Pel	<i>Scotopelia peli</i>	Strigidae	LC	VU
37	Choucador splendide	<i>Lamprotornis splendidus</i>	Sturnidae	LC	-
38	Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	Tytonidae	LC	LC
39	Combassou du Sénégal	<i>Vidua chalybeata</i>	Viduidae	LC	-
40	Martin-pêcheur huppé	<i>Corythornis cristatus</i>	Alcedinidae	LC	-
41	Martin-pêcheur azure	<i>Alcedo quadribrachys</i>	Alcedinidae	LC	-

Source : Direction de la protection des côtes et des écosystème, 2021

**Légende** : VU : Vulnérables ; LC : Préoccupation mineure ; EN : En danger ; CR : en Danger Critique d'extinction ; NT : Quasi menacé

La diversification de ces espèces animales constitue une richesse environnementale pour le milieu. Par conséquent, les types lignes électriques à installer dans le cadre de ce sous-projet doivent être bien étudiées afin de réduire la mort ou la fuite des espèces animales lors des différentes activités. Il faudra également limiter au maximum les cas d'électrocution des espèces aviaires pendant toutes les phase de mise en œuvre du sous-projet parce que les lignes électriques sont responsables de la mort des oiseaux par collision.

### 5.3. Caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur du sous-projet

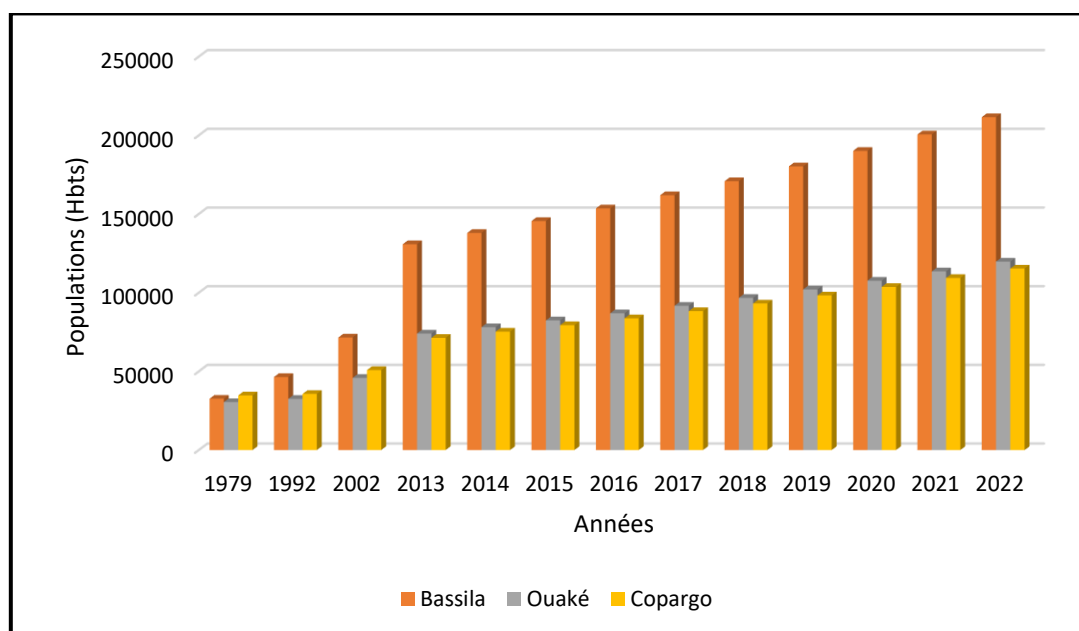
Cette rubrique présente les données sociodémographiques, les types d'habitation, les différentes activités économiques et quelques indicateurs de pauvreté des populations du milieu récepteur.

#### 5.3.1. Données socio-démographie du milieu récepteur

Cette phase est consacrée à la situation démographique, sanitaire et épidémiologique du milieu récepteur.

##### 5.3.1.1. Situation démographique

Au recensement général de la population de 1992, le milieu récepteur comptait 248 695 habitants. Au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 3) de février 2002, cette population est passée à 350 062 habitants, soit une augmentation de 101 367 habitants au cours de la décennie passée. Le taux d'accroissement moyen, sur la base des recensements de 1992 et 2002, est de 3,48 %. C'est une population répartie au sein de 44 945 ménages dont 35 258 ménages agricoles soit un taux de 78,44 % (INSAE, 2002 et résultats de calculs). La principale activité de subsistance est l'agriculture. Ainsi, cette augmentation offre à cette activité le potentiel humain capable d'assurer sa survie. Aussi les projections prévoient un doublement des effectifs de population dans le milieu récepteur du sous-projet à l'horizon 2022.



**Figure 9 :** Evolution de la population dans le milieu récepteur du sous-projet à l'horizon 2022

**Source :** A partir des données l'INSAE, 2013 et projections

De l'analyse de la figure 9, il ressort que la population du milieu récepteur du sous-projet a connu une augmentation très importante entre 1979 et 2022.

*Cette analyse démographique du milieu récepteur révèle donc qu'il existe de potentiels abonnés à l'énergie électrique dans la zone et divers services qui nécessiteraient l'utilisation de l'énergie électrique.*

### **5.3.1.2. Situation sanitaire et épidémiologique**

Selon l'INSAE devenu Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) (2019) les affections fréquemment notifiées en consultation et en hospitalisation par les patients du milieu récepteur sont : le Paludisme, l'anémie, les Infections Respiratoires Aigües et la Diarrhée. Mais, l'affection domine est le paludisme avec une incidence (grave et simple) de 27,3.

En dehors de ces affections, le milieu récepteur du présent sous-projet a enregistré des maladies comme VIH/SIDA, Hépatites virales, la Fièvre hémorragique à virus Lassa et COVID-19.

#### **o VIH/SIDA et Hépatites virales**

Le Bénin fait partie des pays dits à épidémie généralisée de faible prévalence. Des progrès ont été réalisés en matière de riposte contre le VIH/SIDA afin de stabiliser l'évolution de la prévalence. En effet, au sein de la population du milieu récepteur, la prévalence s'est stabilisée autour de 1,2 % depuis 2006. Les données officielles publiées par l'ONUSIDA en 2019 indiquent une régression de 15 % des nouvelles infections à VIH/SIDA. Ce qui est traduit par une augmentation du nombre de patients sous ARV, et un renforcement du partenariat avec la société civile y compris le secteur privé. En effet, 91 % des personnes dépistées positives en 2020 sont mises sous un traitement VIH/SIDA et Hépatites virales antirétroviral efficace (OMS/Bénin, 2020).

#### **o Fièvre hémorragique à virus Lassa**

Le Bénin a enregistré au cours de l'année 2020, deux (02) épisodes épidémiques de fièvre hémorragique à virus Lassa avec au total, six (06) cas confirmés parmi lesquels trois (03) décès. Le premier épisode avait été observé à Matéri au mois de Février 2014 avec quatre (04) cas confirmés dont 01 décès. Le second épisode est survenu dans le mois de Décembre avec deux (02) cas confirmés tous décédés rapportés entre les semaines épidémiologiques 52 dans les Départements de l'Atacora-Donga et du Borgou-Alibori (OMS/Bénin, 2020). Les épidémies de choléra y sont rapportées presque chaque année. Des cas de charbon bactérien sont souvent gérés dans le département de l'Atacora-Donga alors que la fièvre de la dengue bien que bénigne a retenu l'attention des autorités sanitaires en 2019.

En dehors des épidémies, le Bénin fait souvent face à des évènements environnementaux tels que les inondations et parfois des incendies de grande ampleur. A titre illustratif, en 2016, l'incendie survenu dans la commune de Tori-Avamé avait entraîné une centaine de victimes.

Les inondations successives de 2007, 2009, 2010 et 2019 avaient mis près de 1,1 million de personnes en insécurité. En 2019 elles ont eu des conséquences socio-sanitaires et agricoles importantes.

#### ○ COVID-19

Le Bénin a enregistré le 1er cas de Covid-19, le 16 mars 2020. Du 16 mars 2020 au 3 janvier 2021 soit de la 12<sup>ième</sup> à la 53<sup>ième</sup> semaine épidémiologique de l'année 2020, 3 304 cas confirmés de Covid-19 ont été enregistrés au Bénin et identifiés parmi 12 274 personnes suspectées. Le nombre de personne guérie était de 3 185 mais 44 décès avaient été déplorés (taux de létalité 1,3 %).

Les départements qui ont enregistré plus de cas : Le Littoral, l'Atlantique, l'Ouémé, le Borgou et les Collines. En effet, le département de l'Atacora-Donga qui constitue le milieu récepteur du présent sous-projet est touché par la pandémie de COVID-19 et a enregistré environ 8 cas importés et 83 cas de transmission locale en 2020 (OMS/Bénin, 2020).

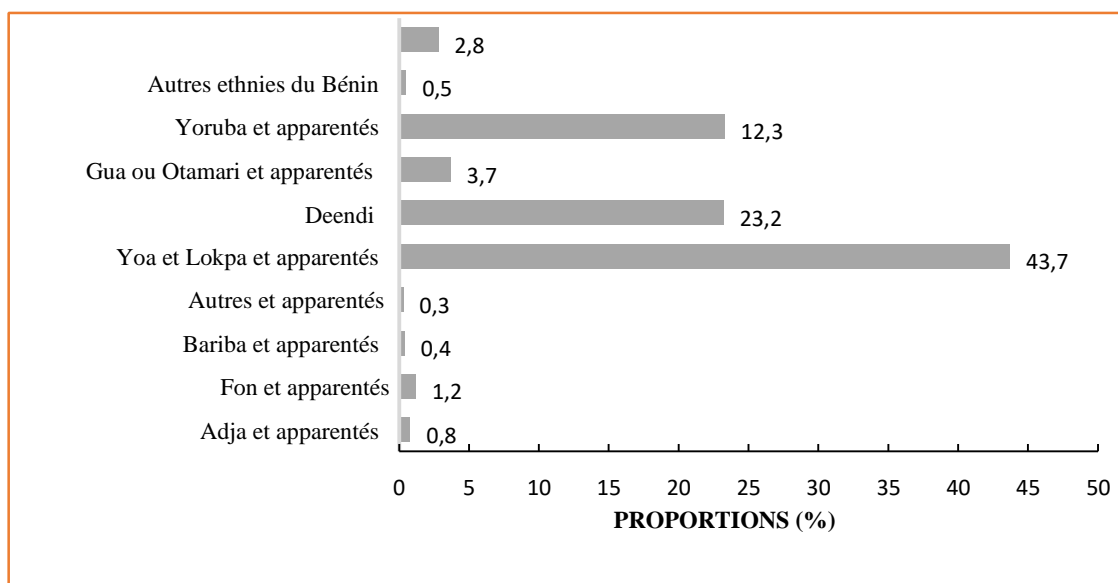
Vu ces différentes affections qui minent la santé des populations du milieu récepteur, l'électrification des communes bénéficiaires du présent sous-projet permettra d'améliorer, non seulement, le fonctionnement des plateaux techniques de leurs différents hôpitaux, mais aussi et surtout la prestation des agents de santé.

*Au vu de la situation sanitaire du milieu récepteur, l'avènement de l'électricité va contribuer à améliorer significativement des services et du plateau technique dans les divers centres de santé. De même, assez d'établissement de santé qui ne disposent pas encore de l'électricité, surtout dans les milieux ruraux, seront relié au réseau électrique. Ce qui va permettre un fonctionnement optimal des plateaux techniques et assurer des conditions de travail plus favorables au personnel de santé. Dès que ces conditions seront réunies, les patients bénéficieront d'une bonne prestation de la part de ces agents de santé.*

### **5.3.2. Groupes socio-culturels**

Le secteur d'étude regroupe plusieurs groupes socio-culturels. La figure 10 ci-dessous présente les groupes socio-culturels dans le milieu récepteur du sous-projet.





**Figure 10 :** Proportions des groupes socioculturels présents dans la zone

**Source :** INSAE, 2013 et traitements statistiques, 2017

L'analyse de la figure 10 montre que les groupes socioculturels dominants sont les Yoa, et Lokpa et apparentés (43 %). Ils sont en majorité des colons agricoles. Par contre, les Bariba, les Dendi 23, 2 % les Adja, les Fon et apparentés représentent moins de 4 % de la population Plus de 52 % de ces groupes résident en milieu rural et entretiennent diverses relations selon l'activité menée et l'origine de provenance. A cet effet, les différents groupes socioculturels de la zone ont été répartis en deux catégories auxquelles une attention particulière doit être portée pour la maîtrise des stratégies qu'utilisent les acteurs dans la dynamique des espaces agricoles.

*Ces différents groupes socio-culturels ont tous besoin de l'énergie électrique pour, non seulement améliorer leurs différentes activités mais aussi pour jouir d'un système d'éclairage digne de ce nom.*

### 5.3.3. Type d'habitation

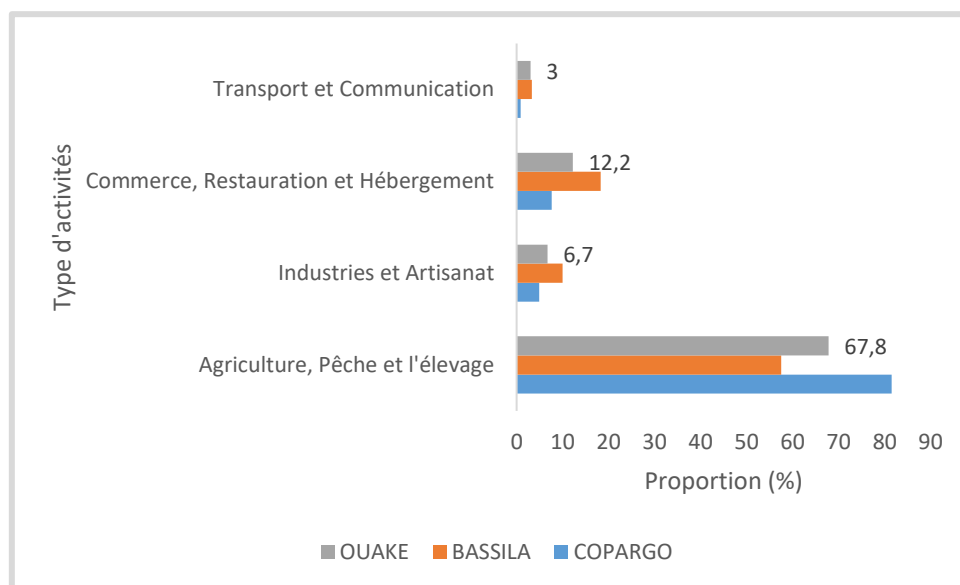
Dans les localités bénéficiaires du présent sous-projet, l'habitat est essentiellement de deux types : moderne et traditionnel. Les habitations sont généralement groupées, mais on note aussi des habitations dispersées. Ces habitations dispersées sont composées majoritairement des cases construites dans des campements peulhs. Les habitations sont pour la plupart des constructions en matériaux définitifs notamment en terres battues, en tôles et parfois en briques et en tôles. A l'exception des campements peulhs qui sont dominés par des constructions en terre battue et en paille.

Le mode d'éclairage utilisé dans ces habitations est dominé par lampe torche et la lampe à pétrole. Ce qui montre que les populations des localités bénéficiaires de ce

sous-projet ont besoin de l'électricité pour améliorer le mode d'éclairage dans leur habitation. Surtout, les populations des milieux ruraux qui risquent quotidiennement de mettre feu à leurs cases couvertes en paille pour la plupart, car ces dernières éclairent souvent leur chambre avec des lampions.

### 5.3.4. Activités économiques et revenus des populations

Plusieurs activités économiques sont développées et occupent les populations actives des localités bénéficiaires du présent projet. Il s'agit de l'agriculture, l'élevage, le commerce, la restauration, l'artisanat, la transformation, les activités industrielles et le tourisme (figure 11).



**Figure 11 :** Activités économiques dans le milieu récepteur

**Source :** INSAE, 2013

L'analyse de la figure 11 révèle que les populations actives du milieu récepteur du sous-projet développent plus les activités agricoles. En effet, 67,8 % des populations pratiquent l'Agriculture, la Pêche et l'élevage, 12,2 % sont occupées par le Commerce, la Restauration et l'Hébergement, développent les activités industrielles 6,7 % et artisanales puis se donnent au transport et à la communication.

Pour ce qui est de l'agriculture, les principales spéculations cultivées sont le maïs, l'igname, le coton, le manioc, le sorgho, l'arachide, le haricot et le Soja.

Le type d'élevage dominant dans le milieu récepteur est celui des bétails et de la volaille.

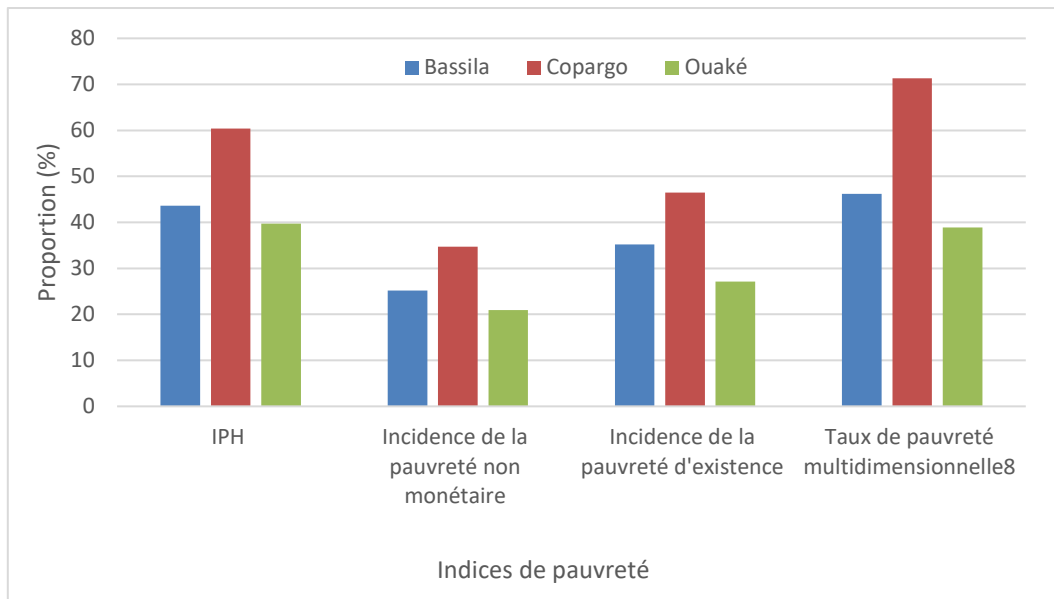
Les activités industrielles sont limitées aux transformations agroalimentaires. Les principales activités artisanales se résument en la forge, le tissage, la sculpture du bois, la couture et la maçonnerie et les produits forgés portent sur les outils agricoles et vendus localement sans difficulté.

La transformation est essentiellement pratiquée par les femmes. Elle se fait soit individuellement, soit en groupement avec l'appui de certains projets ou ONG. Les activités de transformation très couramment rencontrées dans le milieu sont : la transformation de soja en fromage, la transformation du manioc en gari et tapioca, la transformation du maïs en ses dérivées classiques (pâte, boisson, bouillie etc.), la transformation de l'arachide en huile et galette, la transformation des amandes de karité en beurre, la transformation du néré en moutarde, **les échanges commerciaux** dans la commune, essentiellement informels, portent sur la vente de produits locaux et l'achat de produits manufacturés importés. Les infrastructures marchandes sont en matériaux précaires. Il n'existe dans les marchés ni de comités de gestion, ni d'infrastructures de stockage. Les ventes sont surtout de détail pour les biens importés et la collecte des produits localement produits pour leurs exportations vers d'autres régions du pays ou vers le Togo. Le commerce souffre de son état informel, du manque de financement adéquat, de la faible circulation de l'information, etc.

*Au regard de ce qui précède, il ressort que les produits transformés sont majoritairement issus de l'agriculture, mais, faute de l'électricité dans certaines localités, les populations sont obligées de parcourir des dizaines de kilomètres avant de trouver satisfaction par rapport à la transformation de ces produits. La mise en œuvre du présent sous-projet soulagerait donc ces populations. De même, l'avènement du courant électrique dans le milieu va booster l'ensemble des activités économiques dans les Communes bénéficiaires. Cela aiderait les communes à maximiser leurs revenus financiers et assurer davantage le développement local. La mise en œuvre du sous-projet favoriserait aussi l'apparition de nouvelles activités économiques telles que les boulangeries, les mini-laiteries, les scieries, les unités de transformation (riz, noix de karité, soja, arachide, etc.), des produits congelés.*

### **5.3.5. 1.3.5. Indicateurs de pauvreté**

La figure 12 ci-dessous présente les indicateurs de pauvreté dans le milieu récepteur du projet



**Figure 12 :** Indicateurs de pauvreté dans le milieu récepteur du sous-projet

**Source :** INSAE, 2013

L'analyse de la figure 12 révèle que l'indice de pauvreté humain (IPH) est de 43,6 % à Bassila, 60,4 % à Copargo et 39,7 % à Ouaké. L'Incidence de la pauvreté d'existence est quant à lui respectivement de 35,2 % ; 46,5 % et 27,1 % à Bassila, Copargo et Ouaké. S'agissant de taux de pauvreté multidimensionnelle, à Bassila, il est 46,2, 71,3 % et 38,9 respectivement à Copargo et Ouaké

*Au vu des différents indices de pauvreté enregistrés dans le milieu récepteur, les activités du présent sous-projet devront être réalisées de manière à créer moins de perte socio-économique à une population qui croupit déjà sous le coup de la pauvreté. A la fin des travaux, des dispositions devront être prises pour proposer des offres concurrentielles afin de permettre à un grand nombre de ménages de s'abonner à l'électricité qui sera fourni à l'issu de ce sous-projet.*

### 5.3.6. Situation énergétique nationale

Le secteur de l'électricité au Bénin se caractérisait par une grande dépendance vis-à-vis des pays de la sous-région, une difficulté à satisfaire la demande sans cesse croissante induite par le développement du pays et un retard aigu en termes d'accès à l'électricité. Le déficit en énergie électrique et le faible taux d'accès à l'électricité constituent encore aujourd'hui de fortes contraintes à la croissance du Bénin et représentent un enjeu majeur en termes de réduction de la pauvreté. Le tableau XXII présente le taux de couverture nationale en électricité de 2016 à 2020.

**Tableau XXII :** Taux de couverture nationale en électricité de 2016 à 2020

Indicateurs d'accès aux services énergétiques	2016	2017	2018	2019	2020	Accroissement 2016-2020

<b>Taux de desserte nationale</b>	47,6 %	49,0 %	49,3 %	51,8 %	54,1 %	3,27 %
<b>Taux de couverture rurale</b>	33,5 %	35,3 %	35,7 %	39,0 %	<b>41,7 %</b>	5,87 %
Taux de couverture urbaine	74,3 %	75,1 %	75,1 %	76,1 %	77,6 %	1,10 %

**Source** : Direction Générale des Ressources Énergétiques, 2021

L'examen du tableau XXII montre que le Bénin connaît un déséquilibre croissant entre le développement en énergie des zones urbaines et la situation des zones rurales. Les infrastructures sociales élémentaires ne sont pas équipées de façon adéquate en matière d'accès à l'énergie et ne sont ainsi pas en mesure de fournir des services de qualité aux populations de façon équitable. Ce sous-projet s'inscrit dans la politique énergétique définie par le gouvernement béninois qui cherche notamment à améliorer les moyens de distribution de l'énergie électrique et à promouvoir l'électrification rurale.

### 5.3.7. Taux d'électrification

Le taux d'accès à l'électricité au Bénin est de 30,4 % en 2020, en deçà de la moyenne en Afrique sub-saharienne (47,6 % d'après la Banque Mondiale). Le faible niveau d'investissement dans les infrastructures de distribution de l'électricité a eu des conséquences importantes sur la qualité de service de la Société Béninoise de l'Energie Électrique (SBEE) et a ainsi freiné l'électrification du pays. La non-disponibilité et le coût élevé de l'énergie électrique affectent plus largement la croissance économique du pays. Le tableau XXIII présente le taux d'électrification nationale de 2016 à 2020.

**Tableau XXIII : Taux d'électrification nationale de 2016 à 2020**

<b>Indicateurs d'accès aux services énergétiques</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Accroissement 2016-2020</b>
<b>Taux d'électrification nationale</b>	29,2%	29,7%	29,2%	29,6%	30,4%	1,03%
<b>Taux d'électrification rurale</b>	6,5%	6,6%	6,5%	5,5%	5,7 %	-2,93%
<b>Taux d'électrification urbaine</b>	53,9%	54,8%	53,9%	55,9%	57,4 %	1,61%

**Source** : Direction Générale des Ressources Énergétiques, 2021

L'examen du tableau XXIII montre que l'accès aux services énergétiques est plus fournis en milieu urbain qu'en milieu rural. En moyenne entre 2016 et 2020, le milieu urbain bénéficie d'un taux d'électrification de 55,18 % contre 6,16 % du taux d'électrification rurale. Ce qui montre que le taux d'électrification des milieux ruraux au Bénin est très faible. La fourniture en électricité et surtout en milieu rural est donc un enjeu majeur et s'inscrit clairement dans la vision de l'état Béninois qui envisage

réaliser des taux d'accès à l'énergie électrique à l'horizon 2025 (DGRE, 2021). Le tableau XXIV présente le taux d'accès à l'électrique et de couverture par l'électricité des communes de Bassila, Ouaké et Copargo en 2020.

**Tableau XXIV** : Taux d'accès à l'électrique et de couverture par l'électricité des communes de Bassila Copargo et Ouaké en 2020

Commune	Taux d'accès à l'énergie électrique (%)	Taux de couverture (%)
Bassila	6,33%	32,69%
Ouaké	3,73%	32,79%
Copargo	5,33%	10,87%
Moyenne	5,13%	25,45%

*Source* : Direction Générale des Ressources Énergétiques, 2021

L'examen du tableau XXIV montre que le taux d'accès à l'électrique et de couverture par l'électricité varient d'une commune à une autre. Le taux d'accès à l'électricité dans le milieu récepteur est faible avec une moyenne de 5,13 %. Par contre, le taux de couverture par électricité dans le milieu récepteur est 25,45 %. Le faible taux d'accès et de couverture peut d'expliquer par le coût élevé à l'accès à l'électricité dans le milieu récepteur. Ce coût élevé de l'accès à l'électricité crée un déséquilibre entre les opérateurs économiques femmes et hommes. En raison de la pauvreté des femmes par rapport aux hommes, ceci affecte sérieusement les activités des femmes qui sont essentiellement dans les secteurs de transformation, conservation et commercialisation des denrées et produits alimentaires dont l'exploitation est subordonnée à l'énergie électrique.

Il en découle que la non maîtrise de la fourniture de l'énergie électrique au Bénin constitue un handicap majeur au développement des activités féminines qui se concentrent à 92,6 % dans la restauration et à 78,2 % dans le commerce (Dadjo, 2014). La mise en œuvre du présent sous-projet contribuera alors à renforcer ces communes en matière de couverture énergétique.

*Ce qui montre que les communes bénéficiaires du présent sous-projet et surtout les milieux ruraux sont faiblement couverts en énergie électrique. La mise en œuvre du présent sous-projet contribuera alors à améliorer la situation dans les localités bénéficiaires dusous- projet.*

### **5.3.8. Taux de desserte en électricité**

L'énergie est la base de la réussite de tout programme de développement. Le tableau XXV présente le taux de desserte nationale de 2016 à 2020

**Tableau XXV** : Taux de desserte nationale de 2016 à 2020

Indicateurs d'accès aux services énergétiques	2016	2017	2018	2019	2020	Accroissement 2016-2020
Taux de desserte nationale	49,9 %	50, %	49,9 %	49,8 %	49,8 %	-0,05 %
Taux de desserte rurale	31 %	31,80 %	32,90 %	33,80 %	33,80 %	2,19 %
Taux de desserte urbaine	72,70 %	72,50 %	72 %	72,70 %	72,80 %	0,04 %

Source : Direction Générale des Ressources Énergétiques, 2021

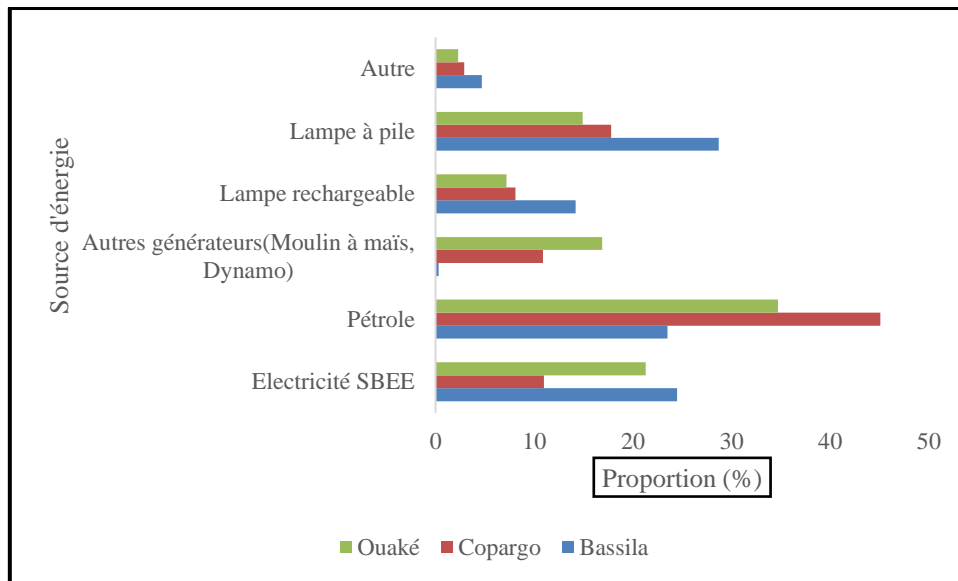
De l'examen du tableau XXV, il ressort qu'entre 2016 à 2020, le taux de desserte nationale en énergie électrique a connu une faible progression tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, le taux de desserte urbaine qui était de 72,70 % en 2016 est passé à 72,80 % 2020. Soit une augmentation de 0,10 %. Mais, il faut reconnaître que c'est en milieu rural que le taux de desserte est plus remarquable. Ainsi, avec un taux de 31 % en 2016, le taux de desserte rurale en énergie électrique au Bénin est passé à 33,80 % en 2020. Soit une augmentation de 2,8 %. Cela témoigne l'effort considérable fourni par le Bénin dans la poursuite de sa politique en électrification rurale à travers tout le pays. Nonobstant, ce progrès, le taux de desserte rurale en énergie électrique au Bénin est toujours inférieur à 50 %. Ce qui montre qu'assez d'effort reste à fournir pour satisfaire les populations.

La prédominance de l'utilisation du bois de chauffe (76,4 %), du charbon (9,9 %) et des résidus agricoles (2,0 %) comme moyens de cuisson dans les ménages contribue énormément à la destruction du couvert végétal. Plus de 86 % des ménages utilisent le bois de chauffe ou le charbon pour la cuisson des aliments ; le gaz domestique (0,8 %) étant quasi inexistant dans la commune.

*Ces résultats montrent que les milieux ruraux sont moins électrifiés. Le présent sous-projet est donc le bienvenu pour améliorer la situation dans les localités bénéficiaires du projet.*

### 5.3.9. Source d'énergie et équipements électriques

Au Bénin, les principales ressources énergétiques sont le bois et les autres formes de biomasse (86 %), les hydrocarbures (11 %) et l'électricité (3 %). La quasi-totalité des femmes et des ménages pauvres utilisent le bois et le charbon de bois surtout pour la cuisson des repas et le pétrole pour l'éclairage domestique (MIC, 2006). La figure 13 présente les sources d'énergie dans les communes de Bassila, Ouaké et Copargo.



**Figure 13 :** Situation de l'énergie électrique au Bénin

De l'analyse de la figure 13, il ressort que dans le milieu récepteur du sous-projet, 45, 1 % des populations utilisent de pétrole, 11 % de l'énergie électrique, 10, 9 % des autres générateurs, 17,8 % des lampe pile et 8, 1 % des lampe rechargeables contre 2,9 % pour autres à Copargo. Alors que à Bassila, 23,5 % utilisent le pétrole et 24,5 % de l'énergie électrique, 28,7 %, des lampes piles et 4,7 % pour autres à Bassila. Dans la Commune de Ouaké, 34,7 % et 21,3 % représentent respectivement de pétrole et de l'énergie électrique, les 16,9 % et 14,9 % des autres générateurs, lampe pile, 7, 2 % et 2,3 % montre lampes rechargeables et autres énergies utilisés dans le secteur du sous-projet. Les 0,2 % représentent les groupes électrogènes communautaire et énergie solaire, 0,5 % groupe électrogènes.

*Ces résultats montrent qu'il est important de mettre en œuvre ce sous-projet d'électrification rurale afin de renforcer la capacité énergétique du milieu récepteur.*



## 6. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET ANALYSE DES VARIANTES DU SOUS PROJET

### 6.1. Enjeux environnementaux et sociaux du sous projet

Dans le cadre de ce sous-projet d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de trente-trois (33) localités rurales des Communes de Bassila, Copargo et Ouaké, une description des enjeux potentiels est nécessaire et permettra de mieux caractériser les impacts et sources d'impacts potentiels aussi bien positifs que négatifs. Ces enjeux ont été révisés et ajustés par rapport à aux informations acquises sur le terrain et lors des consultations du public menées (approche participative) afin d'éviter ou de réduire au mieux les impacts sur l'environnement.

Au total quatre (04) types d'enjeux ont été identifiés pour le compte de ce sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités de Bassila, de Copargo et de Ouaké. Il s'agit des :

- Enjeux biophysiques ;
- Enjeux humains et économiques ;
- Enjeux d'ordre sanitaire (a été développé en 7.1.3) ;
- Enjeux d'ordre politique.

#### 6.1.1. Enjeux biophysiques

Les enjeux biophysiques concernent la modification du paysage avec possibilité de perte des espèces ligneuses et la modification de la qualité du sol et de l'eau.

##### 6.1.1.1. Modification du paysage des localités et possibilité de perte de la biodiversité :

Dans l'emprise des réseaux dans les trente-trois (33) localités, environ **mille cinq cent-vingt-un (1521) pieds d'arbres** de différentes espèces à valeur économique ont été recensés et repartis dans les trois communes comme sur :

- ☞ 147 arbres affectés dans la commune de Bassila ;
- ☞ 531 arbres affectés dans la commune de Copargo ;
- ☞ 843 arbres affectés dans la commune de Ouaké.

Lors de la mise en œuvre de ce sous-projet on assistera donc à la coupe de ces espèces ligneuses avec pour conséquences une perte de certaines espèces à valeur économique et celles menacées.

Les essences floristiques concernées sont : *Adansonia digitata* (Baobab), *Tectona grandis* (Teck), *Mangifera indica* (Manguier), *Borassus aethiopum* (Rônier), *Gmelina arborea* (Gmelina), *Vitellaria paradoxa* (Karité), *Parkia biglobosa* (Néré), *Eucalyptus camaldulensis* (Eucalyptus), *Milicia excelsa* (Iroko), *Ceiba pentandra* (Fromager), *Azadirachta indica* (Neem), etc. La perte des espèces floristiques aura pour conséquence la disparition de la faune.

Les essences forestières comme *Parkia biglobosa* (Néré), *Borassus aethiopum* (Rônier), *Tectona grandis* (Teck), *Milicia excelsa* (Iroko), *Vitellaria paradoxa* (Karité), etc. sont protégées par le décret n° 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalité d'application de la loi N° 93-009 du 02 Juillet 1993 Portant Régime des forêts en République du Bénin.

#### **6.1.1.2. Conservation de la qualité du sol et de l'eau**

La mise en œuvre de ce sous-projet nécessitera des fouilles pour l'implantation des poteaux. La qualité du sol ne sera pas affectée, par contre sa texture sera modifiée. En ce qui concerne la ressource en eau, elle sera en majorité préservée du fait de la non profondeur des fouilles lors l'implantation des poteaux. Mais l'utilisation des engins en mauvais état pourrait induit des déversements accidentels d'huiles usagées polluant ainsi les eaux de surfaces et celles souterraines situées dans l'emprise du projet.

#### **6.1.2. Enjeux humains et économiques**

Les enjeux socio-économiques du sous-projet concernent essentiellement la perte des arbres à valeur économique, l'insécurité des populations riveraines et les opportunités d'emploi (réduction du taux de chômage).

##### **6.1.2.1. Perte des arbres à valeur économique**

La mise en œuvre du présent sous-projet aura pour conséquence la perte des espèces à valeur économique comme *Adansonia digitata* (Baobab), *Tectona grandis* (Teck), *Mangifera indica* (Manguier), *Borassus aethiopum* (Rônier), *Vitellaria paradoxa* (Karité), *Parkia biglobosa* (Néré). La coupe de ces arbres constituera des manques à gagner aux propriétaires de ces arbres parce qu'ils n'auront plus de recettes liées à ces espèces ligneuses. Le manque à gagner économique de ces pertes d'arbre est évalué à 24 671 500 F CFA.

##### **6.1.2.2. Exposition des travailleurs et populations à des risques de sécurité et d'électrocution**

La mise en œuvre de ce sous-projet d'électrification nécessitera la mobilisation des engins de chantier (camions, les perles, etc.). Ceci pose le défi du maintien de la sécurité des personnes lors de la mobilité de ces engins. Ainsi, la sécurité des usagers des infrastructures sociocommunitaires, comme les centres de santé, les écoles primaires publics, des établissements scolaires privés, les églises, ainsi que des habitations, situés dans les environs de l'emprise du sous-projet devra être assuré.

Ce risque est à craindre également au niveau des travailleurs qui sont exposés à divers incidents tels l'électrocution.

##### **6.1.2.3. Opportunités d'emplois et de réduction du taux de chômage au niveau local**

La mise en œuvre de ce sous-projet nécessitera à coup sûr le recrutement de la main d'œuvre locale et la création d'activités génératrices de revenus à travers la naissance de petits commerces (pour les femmes) autour du chantier. Aussi, assisterions-nous à la naissance de nouvelles activités comme la soudure, la coiffure avec une grande satisfaction après la réalisation des travaux.

### **6.1.3. Enjeux d'ordre sanitaire**

La réalisation de ce sous-projet pourrait également menacer la santé de la population environnante. En effet, le sous-projet pourrait engendrer le risque d'accroissement et d'élévation du taux de prévalence du VIH/SIDA, IST et autres maladies transmissibles comme la COVID 19. Il importe que des mesures soient prises pour réduire la fréquence ou la multiplication de ces maladies.

La mise en œuvre des activités de ce sous-projet sera un moment de brassage et si les dispositions n'étaient pas prises, il pourrait s'observer le développement des comportements à risque pouvant conduire au développement des affections diverses dont le VIH/SIDA au sein des travailleurs.

### **6.1.4. Enjeux politiques**

Le Bénin a ratifié divers textes internationaux qui ont servi de toile de fonds dans l'élaboration de nombreux documents politiques et stratégiques au plan national. Les enjeux politiques majeurs liés à ce sous-projet se résument aux éléments suivants :

- la conservation de la biodiversité ;
- la lutte contre la dégradation et la pollution des sols et des eaux ;
- la conservation du couvert végétal ;
- le maintien et/ou l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- etc.

Les travaux d'installation des poteaux électriques et de la construction de la ligne pourraient donc provoquer des modifications négatives dans les fonctions du milieu à travers les différentes dégradations qu'il aura engendré et auxquelles il faut trouver des mesures d'atténuations ou de compensations. Ainsi, dans le but d'anticipation et de celui de précaution, il est important de prendre les dispositions idoines pour une mise en œuvre du sous-projet sans trop d'impacts négatifs.

## **6.2. Présentation des solutions de rechange du sous-projet**

### **6.2.1. Identification des alternatives**

Les différentes possibilités de réalisation du sous-projet, sont analysées en vue d'une meilleure optimisation des enjeux. En effet, le but de cette évaluation environnementale est non seulement de permettre une prise de décision mais aussi d'optimiser le sous-projet de sorte à le rendre viable écologiquement, économiquement et socialement pour un développement durable. Au regard de la nature des activités à réaliser, l'optimisation du sous-projet passera par les différentes possibilités de construction des lignes électriques en vue de rendre le sous-projet plus écologique. Pour minimiser les impacts sociaux et environnementaux du sous-projet, deux (02) variantes ont été analysées pour chacune des 33 localités du lot 7 de ce projet. Les activités faisant objet d'analyse des variantes concernent la technologie à développer pour mettre en œuvre les activités du sous-projet.

Les paramètres considérés pour l'analyse des variantes sont : l'environnement, le social, le coût et la faisabilité technique de chaque variante identifiée. Au niveau de chaque paramètre retenu, les variantes identifiées sont soumises à des critères tels que : l'efficacité (degré d'assurance pour atteindre l'idéal), la rentabilité (proportion de bénéfice ou d'avantage), la durabilité (la durée moyenne du profit) et la pertinence (caractère convenable et compatible de l'option par rapport aux priorités de la communauté).

### **6.2.2. Description des deux variantes**

L'analyse des alternatifs s'est basée sur deux variantes de réalisation. Il s'agit de :

- variante 1 : Construction du réseau électrique souterrain ; et,
- variante 2 : Construction du réseau électrique aérien.

#### **6.2.2.1. Construction du réseau électrique souterrain**

La variante 1 « construction du réseau électrique souterrain » consistera à construire le réseau électrique en enterrant les câbles de distribution du courant électrique. Le choix de cette technologie souterraine est de plus en plus envisagé dans la construction du réseau électrique. Elle est surtout envisageable en courant continu pour des distances supérieures à quelques kilomètres. Pour la technologie de réseau souterrain, les câbles souterrains occupent moins d'emprises que les lignes aériennes. Elles ont une visibilité réduite et sont moins affectés par les intempéries.

#### **6.2.2.2. Construction du réseau électrique aérien**

La variante 2 « construction du réseau électrique aérien » consistera à construire le réseau avec usage des poteaux en béton répondant aux normes techniques. Les câbles de distribution du courant électrique sont supportés par des poteaux. Cette technologie est la plus utilisée au Bénin dans le transport et la distribution du courant électrique, qu'on soit en milieu rural et urbain.

### **6.2.3. Analyse et choix des variantes du sous-projet**

L'analyse technique, économique et environnementale des deux variantes permet de constater que :

La Variante 1, c'est-à-dire la construction du réseau électrique souterrain fera appel à une technologie très onéreuse. En effet, les implications pour l'implantation et la distribution du courant électrique avec un réseau souterrain coûte plusieurs fois plus chers en investissement que le réseau aérien. Ce surcoût est principalement dû au fait que la technologie des lignes aériennes est bien plus simple que celle des câbles souterrains.

Il est noté que les coûts du câble isolé et de l'excavation sont beaucoup plus élevés que ceux de la construction du réseau aérien. Les pannes dans les lignes de transmission enterrées prennent plus de temps à être localiser et à réparer. Les lignes souterraines sont strictement limitées par leur capacité thermique, ce qui permet moins de surcharge ou de réévaluation que les lignes aériennes. Les longs câbles CA

souterrains ont une capacité importante, ce qui peut réduire leur capacité à fournir de l'énergie utile aux charges au-delà de 50 miles (80 kilomètres).

Du point de vue technique, la technologie de réseau souterrain est peu maîtrisée.

Au plan environnemental, même si ce type de réseau occupe moins d'espace, les travaux de fouille et de pose des câbles constituent une grande menace non seulement pour le milieu naturel traversé en termes de destruction d'arbres de biens culturels et culturels, mais aussi, sources d'insécurité et de danger pour la population.

Quant à la Variante 2, elle a le mérite d'être conçue en tenant compte de l'habitude technologique du secteur électrique au Bénin. Cette technologie de la construction du réseau électrique aérien exposerait moins les composantes biophysiques du milieu récepteur à d'éventuelles perturbations. Du point de vue économique, elle reviendrait moins coûteuse que la variante 1. Elle présente d'autres avantages dans l'entretien du réseau et autres.

#### **6.2.4. Résultat de la comparaison des variantes**

Dans l'analyse comparative des deux (02) variantes, il est question de déterminer les avantages et inconvénients de chaque variante aux plans environnemental, social et économique. Le tableau XXVI présente les résultats de la comparaison des deux variantes identifiées.

**Tableau XXVI :** Analyse comparative de chaque type de variante

Composantes	Variables	Variante 1				Variante 2				Variable retenue
		Pertinence	Efficacité	Rentabilité	Durabilité	Pertinence	Efficacité	Rentabilité	Durabilité	
Composantes biophysique et humaines de l'environnement	Perte de la biodiversité et destruction du couvert végétal	-	+	-	-	+	+	+	+	V2
	Occupation du sol	-	-	-	-	+	+	+	+	V2
	Sécurité des populations	+	+	-	+	-	+	+	+	V1 et V2
	Danger pour les populations	+	+	-	+	-	+	+	+	V1 et V2
Techniques	Matériaux de construction	-	+	-	-	-	+	+	+	V2
	Repérage des défauts de fonctionnement	-	+	-	+	+	+	+	+	V2
	Coût d'investissement	-	-	-	-	-	+	+	+	V2
	Coût d'entretien	-	-	-	-	-	+	+	+	V2
Socio-économie	Opportunité d'emploi au niveau local	+	+	+	+	+	-	-	-	V1
	Création de richesse avec amélioration des conditions de vie des populations	+	+	+	+	+	+	+	+	V1 et V2
	Développement des activités artisanales	+	+	+	+	+	+	+	+	V1 et V2
	Développement des activités génératrices de revenus	+	+	+	+	+	+	+	+	V1 et V2

**Légende :** + impact positif ; - impact négatif

Sur les plans social, économique et environnemental, la variante de base (construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV), mixtes (BT et HTA) et Basse Tension (BT) offre plus d'avantages. Ces avantages sont dus au fait qu'elle induit moins de perte de la biodiversité et destruction du couvert végétal, moins d'occupation du sol, des matériaux de construction plus accessibles, facile repérage des défauts de fonctionnement, et un coût d'investissement et d'entretien moins élevés.

**La variante 2 a été donc soumise à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) conformément au guide général des études d'impact sur l'environnement en vigueur en République du Bénin.**

## 7. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ET PROPOSITION DE MESURES D'ATTENUATION ET DE BONIFICATION

### 7.1. Principales activités sources d'impacts du sous-projet

#### 7.1.1. Phase préparatoire

A la phase préparatoire, les principales activités sources d'impact du sous-projet concernent :

- le recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- l'installation des chantiers ;
- le déploiement des engins sur les chantiers ;
- le piquetage pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- l'abattage des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- la mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

#### 7.1.2. Phase de construction

Les principales activités sources d'impact en phase de construction du sous-projet, sont entre autres :

- le transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- l'exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- l'implantation des poteaux ;
- le montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- la mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- la mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- la pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- le contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- le repli du matériel et nettoyage des chantiers.

#### 7.1.3. Phase d'exploitation

La phase d'exploitation correspond à la période de fonctionnement du réseau électrique, une fois tous les équipements mis en service. Dans cette étude, il s'agit d'inventorier les impacts de l'exploitation du réseau électrique sur les composantes sociales et environnementales affectées.



Les activités, sources d'impact au cours de la phase d'exploitation sont constituées des :

- la mise en service des installations électriques ;
- les travaux de raccordement des abonnés ;
- l'entretien et la maintenance des installations.

#### **7.1.4. Phase de démantèlement**

Les activités source d'impacts en phase de démantèlement sont :

- le recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- le déploiement des engins sur les chantiers ;
- l'enlèvement des poteaux ;
- le transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)
- le repli du matériel, nettoyage des chantiers et remise en état du site.

#### **7.2. Interactions du sous-projet avec les composantes environnementales**

Le croisement des activités avec les éléments de l'environnement et du milieu humain, a permis d'identifier les interactions possibles pouvant découler de la mise en œuvre du projet. La matrice de Léopold résume cette interaction des activités du sous-projet avec les composantes de l'environnement et de son milieu humain. Le tableau XXVII présente sous forme de matrice simplifiée, les types d'interactions potentielles des activités sources d'impacts du sous-projet avec les composantes de l'environnement.

**Tableau XXVII** : Matrice d'interactions des activités du sous-projet avec les composantes de l'environnement

Phases	Activités sources d'impact	Milieu								
		Physique			Biologique		Humain			
		Air	Eau	Sol	Flore	Faune	Economie	Emploi	Santé	Sécurité
<b>I</b>	<b>Phase préparatoire</b>									
1.6.	Recrutement des ouvriers et installation du chantier							+		
1.7.	Déploiement des engins sur les chantiers	-		-					-	-
1.8.	Piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux	-		-					-	-
1.9.	Abattage des arbres pour la création des emprises des lignes	-		-	-		-	-		-
1.10.	Mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux	-		-				+		-
<b>II</b>	<b>Phase de construction</b>									
2.10.	Transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)	-		-					-	-
2.11.	Exécution des fouilles pour la pose des poteaux	-	-	-		-			-	-
2.12.	Implantation des poteaux	-	-						-	-
2.13.	Montage des armements et accessoires de lignes électriques		-						-	-
2.14.	Mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM								-	-
2.15.	Mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA								-	-
2.16.	Pose et raccordement des luminaires d'éclairage public						+	+	-	-

Phases	Activités sources d'impact	Milieu								
		Physique			Biologique		Humain			
		Air	Eau	Sol	Flore	Faune	Economie	Emploi	Santé	Sécurité
2.17.	Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement								-	-
2.18.	Repli du matériel et nettoyage des chantiers	-		-			-	-	-	-
III	<b>Phase d'exploitation</b>									
3.4.	Mise en service des installations électriques								-	-
3.5.	Travaux de raccordement des abonnés						+	+	-	-
3.6.	Entretien et la maintenance des installations	-		-			+	+	-	-
IV	<b>Phase de démantèlement</b>									
4.1.	Recrutement et présence des ouvriers sur le chantier							+		
4.2.	Déploiement des engins sur les chantiers	-		-					-	-
4.3.	Enlèvement des poteaux	-		-					-	-
4.4.	Transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)	-		-					-	-
4.5.	Repli du matériel et nettoyage des chantiers	-		-			-	-	-	-

**Légende :** (+) Interaction positive entre l'activité et l'élément du milieu récepteur ; (-) Interaction négative entre l'activité et l'élément du milieu récepteur

**Source :** ICB-IFA, Octobre 2022 et Léopold, 1971

## 7.3. Analyse des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

### 7.3.1. Phase préparatoire

#### 7.3.1.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain

##### ➤ Dégradation de la qualité de l'air

Le déploiement des engins sur le chantier en phase préparatoire pour l'installation de la base vie et la mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux peuvent engendrer des particules poussiéreuses qui pourrait s'envoler et augmenter la quantité de particules dans l'air. De même, on pourrait assister au dégagement des gaz d'échappement par l'usage des camions et engins dont le CO<sub>2</sub>. Cet impact est de courte durée, d'étendue locale et de forte intensité. Son importance globale est moyenne.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Momentanée	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées

- Arroser les voies d'accès
- Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état
- limiter la vitesse des véhicules sur les routes non revêtues: 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations pour limiter les poussières à la traversée des agglomérations.
- installer sur le chantier des panneaux de signalisation de limitation de vitesse des véhicules ;
- suspendre les travaux en cas des vents très forts.
- sensibiliser les travailleurs sur les différentes mesures de protection de la qualité de l'air.
- 

##### ➤ Nuisance sonore

Elle résulte du fonctionnement des moteurs des engins et équipements utilisés en phase préparatoire qui induit la production de bruit. La durée de cet impact courte. Son étendue est locale et son intensité est faible. Il est d'une importance globale faible.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	courte	Locale	Faible	Faible

#### Mesures d'atténuation proposées

- Respecter les horaires et normes en matière de pollution sonore au Bénin ;
- Utiliser les véhicules en bon état de fonctionnement.

- Rendre le port effectif des EPI (Casques anti-bruit, bouchons à oreilles, ...) par les ouvriers pendant les heures de travail ;
- limiter des heures d'exposition des travailleurs ;
- informer les populations des horaires de travail ;

➤ **Perte de pieds d'arbres lors de la libération des emprises des lignes**

Les travaux de libération de l'emprise des lignes, la construction de la base vie en phase préparatoire vont induire la perte définitive de 1521 pieds d'arbres dont 147 arbres affectés dans la commune de Bassila, 531 arbres affectés dans la commune de Copargo et 843 arbres affectés dans la commune de Ouaké. Il s'agit des arbres à valeur économique dont le Karité (*Vitellaria paradoxa*), le Baobab (*Adansonia digitata*), l'Eucalyptus (*Eucalyptus camaldulensis*), le Teck (*Tectona grandis*), le Manguier (*Mangifera indica*), le Rônier (*Borassus aethiopum*), l'Iroko (*Milicia excelsa*), le Néré (*Parkia biglobosa*), le Fromager (*Ceiba pentandra*), etc. La libération de l'emprise résultera de la préparation de l'emprise des travaux notamment de l'ouverture du couloir de passage des lignes sur une largeur de 4 m tout au long du tracé pour les lignes HTA. Cette exigence entraîne l'abattage de tous les arbres qui retrouveraient dans l'emprise de la ligne à construire, en plus, l'élagage de toutes les branches des arbres. L'emprise est de 2 m pour les lignes BT. La perte des 1521 pieds d'arbres affectera de façon significative non seulement l'environnement, mais aussi les revenus des communautés. La perte du couvert végétal aura un impact sur la biodiversité locale et sur le réchauffement global de la planète.

Le tableau XXVIII fait la synthèse des formations végétales d'arbres à abattre dans le cadre de cette étude.

**Tableau XXVIII : Synthèse des pieds d'arbres**

Localité	Acacia	Anacardier	Ancalou (en lokpa)	Baobab	Cailcedrat	Cocotier	Eucalyptus	Faux Ebène	Faux fromager	Gmélina	Kapokier	Karité	Manguier	Neem	Néré	Oranger	Palmier	Rônier	Tamarinier	Teck	Wédé (en lokpa)	Total	
Adjiro		1											1										2
Alitokoum		38		3			1								20			4		2	1		69
Atchakitam		23										31	8		13			2		5			82
Atchankomou		22					1								1	1		2					27
Babazaoure													2										2
Bamisso		12		1	2				5	16		27	4	3	7						18		95
Bissetougou		80					5					19	12		32		3				9		160
Boutou										3		7			10								20
Gnanfouroum		31			3		12			3		39	6		21						19		134
Guiguisso																					30		30
Kadolassi	1	42				4	34				2		3		13	2	2	3			2		108
Kakpala	5	35		2		1	30			1	2		3		4	1	14	13			17		128
Karhum dora				3									3										6
Kataban		17					1		2	19		8	2		6		1	1			1		58
Kpéli-fada		3					2					12	1		12						2		32
Kpélité		16								20		24	3	4	21			1			3		92
Passabega										5		1	4										10
Saramanga															2						50		52
Tchaclero	2	1				4	7		1	1		24	8		2		3				13		66

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIEE DU SOUS-PROJET D'ELECTRIFICATION DE TRENTE-TROIS (33) LOCALITES DES COMMUNES DE BASSILA, COPARGO ET OUAKE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DONGA (LOT 7)

Localité	Acacia	Anacardier	Ancalou (en Lokpa)	Baobab	Caïcedrat	Cocotier	Eucalyptus	Faux Ebène	Faux fromager	Gmélina	Kapokier	Karité	Manguier	Neem	Néré	Oranger	Palmier	Rônier	Tamarinier	Teck	Wédé (en lokpa)	Total
Tchitchakou		87	1	10			1			2			6		10	1	3	4	1	3		129
Tchoutchou		23								8		2										33
Tigninou		43				2	3	3	2	3	1	31	3	3	25		2			5		126
Weketè		11					3						1		2		2	4		3		26
Yaka																		1				1
Yari		20										1					5			7		33
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>505</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>81</b>	<b>5</b>	<b>226</b>	<b>70</b>	<b>10</b>	<b>201</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>189</b>	<b>1</b>	<b>1521</b>

**Source :** Travaux de terrain, ICB-IFA, novembre 2022

L'impact relatif à la perte du couvert végétal est d'une durée longue, d'étendue locale et d'intensité moyenne. Son importance est forte.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Permanente	Locale	Moyenne	Forte

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Sensibiliser les propriétaires d'arbres avant le démarrage des activités du sous-projet ;
- Indemniser les propriétaires des arbres à valeurs économiques affectés par le sous-projet
- Faire un reboisement compensatoire de 7605 (1521 x5) pieds d'arbres en collaboration avec l'inspection forestière sur un espace mis à la disposition par la mairie ;
- Veiller l'entretien régulier des arbres reboisés.
- limiter les activités et les mouvements de véhicules et engins à l'intérieur des emprises ;
- faire l'identification de tous les arbres à couper et les distinguer de ceux ne devant pas être coupés par un marquage en peinture, afin de les préserver ;
- sensibiliser le personnel sur la nécessité de la protection de la flore.

En effet, le coût de compensation des arbres à valeur économique a été déterminé sur la base de la négociation avec les propriétaires. A cet effet, le montant total d'indemnisation des arbres affecté s'élève à **vingt-quatre millions six cent soixante-onze mille cinq cent francs (24 671 500 F CFA)**. La mesure relative au reboisement compensatoire des 7605 pieds d'arbre affectés devra être adoptée dans chaque département concerné sur un site identifié de commun accord avec les autorités locales ou communales. Sur ces sites mise à disposition de la SBEE par la collectivité locale, un reboisement en plein de 2x2 sera réalisé.

Pour un (01) arbre affecté par le projet, il est prévu en compensation cinq (05) arbres, soit pour les 1521 pieds d'arbres affectés, il est prévu en compensation 7605 arbres. Le tableau XXIX ci-dessous présente la synthèse des coûts de réalisation de cette activité avec un suivi sur trois (03) ans.

**Tableau XXIX** : Coût estimatif des travaux de reboisement avec un suivi sur trois (03) ans



N°	Activités	Unité	Prix unitaire (F CFA)	Quantité	Montant
1	Matérialisation des points de mise à terre des plants	Plants	150	7605	1140750
2	Achat de plants (essence à croissance rapide)	Plants	150	8365	1254750
3	Transport, distribution des plants	Plants	100	8365	836500
4	Confection, distribution des tuteurs et piquetage	Piquets	50	7605	380250
5	Trouaison, implantation, cage, tuteur et mise en terre des plants + paillage	Plants	50	7605	380250
6	Achat de cage à plant	Unité	2000	7605	15210000
7	Achat et transport de terreau	m <sup>3</sup>	4000	0	0
8	Entretien (arrosage, remplacement des plants morts, etc.)	Plants	2000	7605	15210000
9	Suivi de la plantation par l'inspection forestière	Ff/m	300000	36	10800000
	<b>Total</b>				<b>45212500</b>

**Source** : Adapté de Grille d'estimation monétaire de reboisement de la DGEFC ; octobre, 2022

#### ➤ **Modification du paysage**

La libération de l'emprise des travaux, le lever sur le terrain du profil en long pour le piquetage de la ligne, le déboisement et le débroussaillage par l'abattage des arbres ainsi que les travaux de remblai et de chargement entraîneront la modification des vues habituelles du paysage.

L'impact sur le paysage en pendant est de courte durée, d'étendue locale et de faible intensité et donc d'importance globale faible

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Courte	Locale	Faible	Faible

#### **Mesures d'atténuation proposées**

- Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet ;
- Eviter d'abattre plus d'arbres que prévu ;

#### ➤ **Modification de la morphologie et de la structure du sol**

La modification de la morphologie et de la structure du sol résulte des activités d'installations de base, de déploiement des engins sur les chantiers, de piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux, etc. pendant la phase préparatoire. En effet, l'utilisation d'engins lourds lors de la préparation et de la pose peut entraîner un compactage du sol. Le tableau ci-dessous présente l'évaluation de l'impact sur le sol en phase préparation

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Longue	Locale	Faible	Faible

### Mesures d'atténuation proposées

limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet.

#### ➤ Perte et perturbation de l'habitat de la faune

Les activités de nettoyage des emprises par débroussaillage et l'abattage des arbres ont d'impact sur la faune et son habitat. Le débroussaillage fait perdre aux petit rongeurs leur habitat. Il en est de même pour l'abattage des arbres concernant les animaux arboricoles (Le récepteur du sous-projet regorge des espèces fauniques. Il s'agit entre autres de Martin-pêcheur huppé (*Corythornis cristatus*), Francolin (*Francolinus bicalcaratus*), Martin-pêcheur azure (*Alcedo quadribrachys*), Pintade (*Numidae meleagris*), Tourterelle à collier (*Streptopelia semitorquata*), Tourterelle maillée (*Streptopelia senegalensis*), Tourterelle pleureuse (*Streptopelia decipiens*), Tourterelle vineuse (*Streptopelia vinacea*), etc.). A priori l'impact est négligeable. Puisque les espèces pourront trouver refuges sur les arbres et milieux environnant non impactés. Mais au cas où la coupe d'arbre se fera en période de reproduction des espèces aviaires, elle aura un impact d'importance forte sur le renouvellement des espèces dans la zone du sous-projet.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne

### Mesures d'atténuation proposées :

- Tenir compte de la période de reproduction des espèces aviaires avant l'abattage des arbres ;
- Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet ;
- Préserver autant que possible les habitats de la faune.
- Sensibiliser le personnel des travaux à la protection des espèces faunistiques ;
- Interdire toute forme de braconnage sur le chantier par des sessions d'information et de sensibilisation documentées.

#### ➤ Accidents de travail

Des accidents de travail et atteinte à la sécurité des populations locales, pourraient survenir au cours du transport des poteaux électriques et autres équipements dans les zones du sous-projet ainsi que l'utilisation des différents engins pour le chargement et le déchargement aux aires de stockage, occasionnant des blessures chez les travailleurs.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Courte	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI ;
- Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves.
- Former les employés sur les gestes de premier secours

#### ➤ **Accidents de circulation**

Le transport des poteaux et équipement pourraient engendrer un trafic auquel les populations locales ne sont pas habituées. Ce trafic peut d'être source d'accident de circulation. L'impact sécuritaire sera modéré et temporaire ; il sera tributaire des consignes et dispositifs de sécurité qui seront pris par les entreprises adjudicataires.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier ;
- Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations ;
- Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le sous-projet ;
- Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation ;
- Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre ;
- Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves.
- informer préalablement les populations locales concernées par le sous-projet avant le début des travaux de construction ;
- déterminer avec les autorités locales les plans de circulation sous forme cartographique pour chaque axe reliant les différentes Zones d'Activités qui doivent être validées par le Maître d'Œuvre ;
- 

#### ➤ **Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles**

Les comportements sexuels à risque entre personnel de chantier et la population féminine de la zone du sous-projet ou venues d'ailleurs peuvent entraîner des contaminations par certaines maladies infectieuses, notamment les IST et le VIH/SIDA d'une part et des grossesses non désirées d'autre part si des mesures adéquates ne sont pas prises.

#### **Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	courte	Locale	Forte	Moyenne

#### **Mesures d'atténuation proposées :**

- sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;
- doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés ;

#### ➤ **Contraction des Affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites**

Elles sont provoquées par les émissions de poussières, de bruits, de fumées et de gaz, touchant les usagers au cours du transport des poteaux électriques et autres équipements dans les zones du sous-projet ainsi que l'utilisation des différents engins pour le chargement et le déchargement aux aires d stockage. Les hépatites pourraient être dues aux manques d'hygiène au niveau des points de vente de nourriture aux abords des voies.

#### **Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Courte	Locale	Faible	Faible

#### **Mesures d'atténuation proposées :**

- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI
- Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites ;
- Demander aux restaurant d'anesthésier les cuillères et fourchette par leur chauffage dans l'eau bouillante.

#### ➤ **Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19**

Le regroupement des personnes dû à la mobilisation de la main d'œuvre peut occasionner des cas de contamination au Covid-19 au niveau du personnel de chantier et au niveau de la population du milieu récepteur.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19 ;
- Doter les ouvriers de EPC (dispositifs de lavage, gel hydroalcoolique) et veiller à leur port effectif ;
- Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19.

#### 7.3.1.2. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain

Les impacts positifs de ce sous-projet identifiés en phase préparatoire portent essentiellement sur la création d'emplois temporaire. La construction de la base-vie et l'installation du chantier induisent le recrutement du personnel technique et non technique.

##### ➤ Création de 330 emplois temporaires

En phase préparatoire, le chantier nécessitera le recrutement des ouvriers pour exécuter les activités préliminaires relatives à l'installation du chantier.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Courte	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures de bonification proposées :

- Faire signer des contrats aux prestataires légalement constituées ;
- Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Privilégier le recrutement sans distinction de sexe.

#### 7.3.2. Phase de construction

##### 7.3.2.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain

##### ➤ Dégradation de la qualité de l'air

Le transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) en phase de construction, l'exécution des fouilles pour la pose des poteaux, et les activités pour le repli du chantier auront d'impact sur la qualité de l'air, par émission des particules poussiéreuses qui pourrait s'envoler. Il en est de même sur la base-vie. De même, on pourrait assister au dégagement des gaz d'échappement par l'usage des camions et engins dont le CO<sub>2</sub>. Son importance est moyenne.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Courte	Locale	Moyenne	Moyenne

### Mesures d'atténuation proposées

- Arroser les voies d'accès
- Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état

#### ➤ Pollution sonore

Elle résulte du fonctionnement des moteurs des engins et équipements utilisés en phase de construction, qui induit la production de bruit. La durée de cet impact courte. Son étendue est locale et son intensité est moyenne. Il est d'une importance moyenne.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Longue	Locale	Moyenne	Moyenne

### Mesures d'atténuation proposées

- Respecter les horaires et normes en matière de pollution sonore au Bénin ;
- Utiliser les véhicules en bon état de fonctionnement.

### Encombrement du sol par les déchets (solides ménagers, électriques, etc.) du chantier

La production de déchets contribue à la pollution du milieu récepteur des activités du projet. L'essentiel des déchets produits provient :

- de déchets d'entretien, d'hydrocarbure, etc. ;
- des débris du courant, des ampoules, etc. ;
- de résidus de matériaux de construction, des déchets de construction des installations fixes (métal, etc.), les résidus des fils de connexion.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne

### Mesures à prendre

- Disposer des poubelles spécifiques pour chaque type de déchets ;
  - S'abonner à une structure agréée pour l'enlèvement et l'élimination des déchets
- #### ➤ Modification de la morphologie et de la structure du sol

La modification de la morphologie et de la structure du sol résulte du transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques), aux

différents lieux d'implantation. Aussi, la réalisation des fouilles, l'implantation des poteaux, et le repli du chantier occasionneront un tel impact. En outre, la structure du sol sera modifiée par le fait de l'érosion. Elle sera, par ailleurs favorisée et accélérée par les activités qui auraient fragilisé le sol le prédestinant à l'érosion plus facilement. Cette activité va entraîner un compactage du sol.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	longue	Locale	Moyenne	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées

Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet

##### ➤ Perte et perturbation de l'habitat de la faune

L'exécution des fouilles pour l'implantation des poteaux entraîneront la destruction des habitats de la microfaune. Ces derniers jouent un rôle important dans l'équilibre de l'écosystème naturel du milieu récepteur du projet.

Par ailleurs, l'arrivée massive des travailleurs pendant la phase des travaux peut constituer une menace des espèces fauniques existantes (chasse). En outre le déplacement des engins en phase de travaux pourrait être source de risque de collisions aux espèces présentes sur le site,

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	courte	Locale	Faible	Faible

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet ;
- Préserver autant que possible les habitats de la faune.

##### ➤ Insalubrité de l'environnement des sites

Au cours de cette phase, le montage des poteaux et accessoires des lignes électriques occasionnera le rejet d'emballages et de fil, ce qui contribuera à l'insalubrité des chantiers.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Permanente	Locale	Moyenne	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées

Procéder à l'enlèvement systématique des déchets par une structure agréée.

### ➤ **Accidents de travail**

Des accidents de travail et atteinte à la sécurité des populations locales, pourraient survenir au

cours du transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques), de l'exécution des fouilles pour la pose des poteaux, de l'implantation des poteaux, du montage des armements et accessoires de lignes électriques, de la mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM, de la mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA, de la pose et raccordement des luminaires d'éclairage public, du contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement et du repli du matériel et nettoyage des chantiers ; et occasionner des blessures chez les travailleurs.

#### **Evaluation de l'importance de l'impact**

<b>Type d'impact</b>	<b>Durée</b>	<b>Etendue</b>	<b>Intensité</b>	<b>Importance</b>
Négatif	courte	Locale	Forte	Moyenne

#### **Mesures d'atténuation proposées :**

- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI,
- Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves.

### ➤ **Accidents de circulation**

Le transport des poteaux et équipement pourraient engendrer un trafic auquel les populations locales ne sont pas habituées. Ce trafic peut être source d'accident de circulation. L'impact sécuritaire sera modéré et temporaire ; il sera tributaire des consignes et dispositifs de sécurité qui seront pris par les entreprises adjudicataires.

#### **Evaluation de l'importance de l'impact**

<b>Type d'impact</b>	<b>Durée</b>	<b>Etendue</b>	<b>Intensité</b>	<b>Importance</b>
Négatif	courte	Locale	Forte	Moyenne

#### **Mesures d'atténuation proposées :**

- Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier ;
- Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations ;
- Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le sous-projet ;



- Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation,
- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI ;
- Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves.

➤ **Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles**

Les comportements sexuels à risque entre personnel de chantier et la population féminine de la zone du sous-projet ou venues d'ailleurs peuvent entraîner des contaminations par certaines maladies infectieuses, notamment les IST et le VIH/SIDA d'une part et des grossesses non désirées d'autre part si des mesures adéquates ne sont pas prises.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	courte	Locale	Forte	Moyenne

**Mesures d'atténuation proposées :**

- sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;
- doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés ;

➤ **Contraction des Affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites**

Elles sont provoquées par les émissions de poussières, de bruits, de fumées et de gaz, touchant les usagers au cours du transport des poteaux électriques et autres équipements dans les zones du sous-projet ainsi que l'utilisation des différents engins pour le chargement et le déchargement aux aires d'stockage. Les hépatites pourraient être dues aux manques d'hygiène au niveau des points de vente de nourriture aux abords des voies.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

**Mesures d'atténuation proposées :**

- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI

- Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites ;
- Demander aux restaurant d'anesthésier les cuillères et fourchette par leur chauffage dans l'eau bouillante.

➤ **Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19**

Le regroupement de personnes pour cause du chantier peut occasionner des cas de contamination au Covid-19 au niveau du personnel de chantier côté et au niveau de la population d'accueil.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

**Mesures d'atténuation proposées :**

- Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19;
- Doter les ouvriers de EPC (dispositifs de lavage, gel hydroalcoolique) et veiller à leur usage effectif ;
- Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19

➤ **Détérioration des valeurs culturelles et découverte fortuites**

Au plan culturel, la présence d'étrangers dans la localité pour cause de chantier peut porter atteinte au valeurs culturelles et aux mœurs en place. Dans chaque communauté, il existe des valeurs culturelles et cultuelles qui constituent la mémoire du peuple. C'est le cas du village de Kouassakou ou une forêt sacrée a été enregistrée. Aussi, pendant l'exécution des travaux de fouilles pour l'implantation des poteaux, on pourrait assister à des découvertes fortuites de patrimoines archéologiques encore inconnus, un risque de détérioration existe lors du creusement des fondations pour l'implantation des poteaux.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Courte	Locale	Forte	Moyenne

**Mesures à prendre :**

- Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet ;

- Recenser, baliser et sécuriser tous les monuments historiques présents à moins 200 m des travaux ;
  - Protéger tout bien culturel, découvert fortuitement, pendant les travaux et établir une procédure de déplacement de l'objet trouvé (en cas de découverte) ;
  - Sensibiliser le personnel en charge des travaux sur le respect et la valorisation des valeurs culturelles locale.
- **Violences basées sur le genre et harcèlement sexuel**

L'afflux des travailleurs sur le chantier pendant les travaux de construction, et la présence des femmes de tout âge et pour différentes raisons (simple passante, vendeuses ambulantes, enfants de la rue à la recherche de quoi manger) peut entraîner des violences basées sur le genre de différentes sortes sur le chantier. Le code de conduite et la sensibilisation devra clairement prévenir les ouvriers contre ce genre de pratiques et définir des sanctions conséquentes à cet effet.

#### **Evaluation de l'importance de l'impact**

<b>Type d'impact</b>	<b>Durée</b>	<b>Etendue</b>	<b>Intensité</b>	<b>Importance</b>
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### **Mesures à prendre :**

- Identifier et évaluer les risques de violence sexiste et la capacité à y faire face ;
- Doter le chantier d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui y travaillent ;
- Installer de manière visible des panneaux autour du chantier qui signalent aux travailleurs et à la population locale que ce chantier est une zone où la violence sexuelle est interdite ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'IEC sur les Violences basées sur le genre et harcèlement sexuel.
- élaboration de code de bonne conduite sur la protection des enfants et la violence basées sur le genre qui seront intégrés dans les documents d'appel d'offres et dans les contrats de tous les employés, entrepreneurs et consultants participant à la réalisation des infrastructures du sous-projet ;
- 

#### **7.3.2.2. Impacts Positifs potentiels sur le milieu humain**

Les impacts positifs en phase de construction dans le cadre de ce sous-projet d'électrification sont essentiellement la création d'emploi, l'amélioration des revenus de la population par le développement des activités génératrices de revenus.

### ➤ **Création d'emplois**

Les travaux de construction, vont nécessiter un recrutement de la main d'œuvre notamment les techniciens, ouvriers et manœuvres de divers métiers, les ouvriers non qualifiés, etc., estimée à 330. Le sous-projet crée ainsi une opportunité pour la population locale d'avoir des revenus. Les achats de matériels et de matériaux seront également des sources de revenus pour des prestataires divers.

### **Evaluation de l'importance de l'impact**

<b>Impact</b>	<b>Durée</b>	<b>Etendue</b>	<b>Intensité</b>	<b>Importance</b>
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

### **Mesures de bonification proposées :**

- Faire signer des contrats aux prestataires légalement constituées ;
- Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Privilégier le recrutement sans distinction de sexe.

### ➤ **Développement des activités génératrices de revenus et amélioration des revenus**

La présence du chantier va également être à la source de développement des activités génératrices de revenus pour les femmes (vente d'aliments, eau de boissons et autres).

### **Evaluation de l'importance de l'impact**

<b>Impact</b>	<b>Durée</b>	<b>Etendue</b>	<b>Intensité</b>	<b>Importance</b>
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

### **Mesures de bonification proposées :**

- Sensibiliser la population sur les termes portant sur une meilleure gestion des AGR

## **7.3.3. Phase d'exploitation**

### **7.3.3.1. Impacts négatif potentiels sur le milieu biophysique et humain**

#### ➤ **Pollution de sol par les déchets liquides (huiles) des transformateurs hors d'usage**

En phase d'exploitation, le sol sera contaminé en cas d'encombrement des lampadaires, des câbles électriques et d'écoulement accidentel d'huile de transformateurs.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Installer des dispositifs de récupération des huiles usagées ;
- Poser les équipements sur les plates-formes étanches conformes ;
- Assurer la bonne gestion des transformateurs hors d'usage.

#### ➤ Pertes et dommages en cas d'incendies des transformateurs et cabines électriques

Pendant l'exploitation du réseau électrique, le court-circuit pourrait entraîner l'incendie au niveau des transformateurs et des cabines électriques. Ce qui va occasionner des dommages et/ou des pertes (coupure d'électricité, endommagement des équipements et appareil électroménagers, perte en vie humaine, etc.) Ces incidents pourraient s'aggraver si des normes de proximité ne sont pas respectées.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Faire une maintenance régulière des équipements électriques ;
- Informer la population des éventuelles coupures électriques et remise de l'électricité occasionnées par des incendies et/ou réparations dues aux dommages

#### 7.3.3.2. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain

#### ➤ Développement des activités génératrices de revenus et amélioration des revenus

L'électrification des localités et l'éclairage public vont également être à la source de développement des activités génératrices de revenus pour les femmes (vente d'aliments, eau de boissons et autres).

L'électrification favorisera le développement d'activités économiques, plus particulièrement les activités de mécanique ou d'électricité et les commerces. Les petites activités génératrices de revenus (tapisserie, couture, etc.) et les activités artisanales seront touchées par ce développement.

Le sous-projet entrainera le développement de la petite industrie comme la soudure, la menuiserie, la mécanique, les moulins à grains. En effet, 3 types d'activités, toutes liées à l'artisanat seront développées : les activités d'artisanat traditionnel (tissage,

cuir, etc.), les activités de « petites » industries (ateliers de mécanique, menuiserie, réparations mécaniques, etc.) et les activités liées à la transformation de produits agricoles (moulins à grains, huileries, etc.).

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

#### Mesures de bonification proposées :

- Sensibiliser la population sur les termes portant sur une meilleure gestion des AGR

#### ➤ Développement économique des localités bénéficiaires du sous-projet

L'amélioration du niveau de développement du milieu récepteur. C'est un impact positif d'intensité forte, d'étendue faible et de durée permanente. L'impact est moyen.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

#### Mesures de bonification proposées :

- Sensibiliser la population sur les termes portant sur une meilleure gestion des AGR.

#### ➤ Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires

La réalisation du sous-projet favorisera la mise en place d'un d'éclairage public, dans les localités rurales concernées. Il en découlera un effet dissuasif certain dans la lutte contre l'insécurité, le banditisme et la criminalité, dont le facteur le plus favorisant est l'obscurité. Cet impact est souligné par les populations lors des rencontres et séance de consultation publique.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

#### Mesures de bonification proposées :

- Sensibiliser la population à une meilleure gestion de l'éclairage public

➤ **Augmentation du nombre des abonnés de la SBEE et donc les recettes**

La fourniture d'électricité en milieu rurale contribuera à l'augmentation du nombre des abonnés et des recettes de la SBEE.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

**Mesures de bonification proposées :**

- Procéder à la maintenance régulière des installations électriques

➤ **Amélioration des rendements scolaires**

L'impact positif est perçu également au niveau de l'amélioration des indicateurs de scolarisation des enfants. En effet, l'éclairage domestique permet d'améliorer les conditions d'étude des apprenants et donc les rendements scolaires.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

**Mesures de bonification proposées :**

- Connecter les écoles au réseau public ;
- Doter les écoles d'éclairage public.

➤ **Amélioration de la qualité des soins**

L'électrification des villages permet aux centres de santé de disposer en permanence de l'énergie. Cela permettra de renforcer les services de soins et de santé dans les zones rurales en offrant les possibilités d'utilisation d'équipements médicaux plus élaborés ainsi que les facilités d'accouchement.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

**Mesures de bonification proposées :**

- Connecter les centres de santé et hôpitaux au réseau public ;
- Doter les centres de santé et hôpitaux d'éclairage public.

➤ **Impacts positifs sur le cadre de vie des ménages**

Le sous-projet contribuera à réduire les inégalités sociales liées à l'accès des populations à l'électricité dans les localités rurales. Les effets majeurs attendus sont :

l'amélioration du cadre de vie des ménages à travers un éclairage décent, l'utilisation d'équipements électroménagers et d'appareils électroniques permettant de mieux s'informer, communiquer et se distraire; le regain des activités commerciales et artisanales avec une meilleure productivité des économies locales ; la création de nouvelles activités jusque-là difficiles à mener par le manque d'électricité permanente (TIC, ateliers de soudures, de maintenance et de menuiserie), ce qui constitue une opportunité de création d'emplois et contribuera à ralentir l'exode des jeunes ruraux vers les centres urbains.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

En résumé, les impacts sociaux positifs du sous-projet sont entre autres :

- L'amélioration de l'éclairage public et domestique ;
- Le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dont la mise en œuvre nécessite de l'énergie ;
- L'amélioration des conditions des apprenants et donc l'augmentation des rendements scolaires
- L'amélioration de la qualité des services publics et privés existant dans les localités ;
- La création d'emplois temporaires et permanents (soudure, vulcanisation, coiffure, restauration, etc.) ;
- L'amélioration de la qualité du service de distribution de l'énergie électrique par SBEE ;
- L'augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE ;
- etc.

### 7.3.4. Phase de démantèlement

#### 7.3.4.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain

##### ➤ Dégradation de la qualité de l'air

Le déploiement des engins et de l'outillage nécessaire et l'enlèvement des poteaux sur le chantier en phase de démantèlement peut soulever des particules poussiéreuses qui pourrait s'envoler dans l'air. De même, on pourrait assister au dégagement des gaz d'échappement par l'usage des camions et engins dont le CO<sub>2</sub>. Cet impact est momentané, d'étendue locale et de perturbation forte. Son importance est moyenne.

### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Momentanée	Locale	Forte	Moyenne

### Mesures d'atténuation proposées



- Arroser les voies d'accès
- Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état

➤ **Pollution sonore**

Elle résulte du fonctionnement des moteurs des engins et équipements utilisés en phase démantèlement qui induit la production de bruit. La durée de cet impact momentanée. Son étendue est locale et son intensité est faible. Il est d'une importance faible.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

➤ **Modification du paysage**

Elle résulte de la libération des emprises en phase de démantèlement qui va induire un chargement des vues habituelles du paysage.

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

**Mesures d'atténuation proposées**

- Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet ;
- Eviter d'abattre plus d'arbres que prévu ;

➤ **Modification de la morphologie et de la structure du sol**

La modification de la morphologie et de la structure du sol résulte des activités de démantèlement lors du déploiement des engins sur les chantiers. En effet, l'utilisation d'engins lourds lors du démantèlement peut entraîner un compactage du sol.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Permanente	Locale	Faible	Faible

**Mesures d'atténuation proposées**

- Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet.

➤ **Accidents de travail**

Des accidents de travail et atteinte à la sécurité des populations locales, pourraient survenir au cours du transport des poteaux électriques et autres équipements dans les

zones du sous-projet ainsi que l'utilisation des différents engins pour le chargement et le déchargement aux aires de stockage, occasionnant des blessures chez les travailleurs.

#### **Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### **Mesures d'atténuation proposées :**

- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI,
- Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves.

#### ➤ **Accidents de circulation**

Le transport des poteaux et équipement pourraient engendrer un trafic auquel les populations locales ne sont pas habituées. Ce trafic peut d'être source d'accident de circulation. L'impact sécuritaire sera modéré et temporaire ; il sera tributaire des consignes et dispositifs de sécurité qui seront pris par les entreprises adjudicataires.

#### **Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### **Mesures d'atténuation proposées :**

- Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier ;
- Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations ;
- Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le sous-projet ;
- Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation ;
- Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves.

#### ➤ **Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles**

Les comportements sexuels à risque entre personnel de chantier et la population féminine de la zone du sous-projet ou venues d'ailleurs peuvent entraîner des contaminations par certaines maladies infectieuses, notamment les IST et le VIH/SIDA

d'une part et des grossesses non désirées d'autre part si des mesures adéquates ne sont pas prises.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

#### Mesures d'atténuation proposées :

- sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;
- doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés ;

#### ➤ **Contraction des Affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites**

Elles sont provoquées par les émissions de poussières, de bruits, de fumées et de gaz, touchant les usagers au cours du transport des poteaux électriques et autres équipements dans les zones du sous-projet ainsi que l'utilisation des différents engins pour le chargement et le déchargement aux aires d'stockage. Les hépatites pourraient être dues aux manques d'hygiène au niveau des points de vente de nourriture aux abords des voies.

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

#### Mesures d'atténuation proposées :

- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI ;
- Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites ;
- Demander aux restaurant d'anesthésier les cuillères et fourchette par leur chauffage dans l'eau bouillante.

#### ➤ **Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19**

Le regroupement des personnes dû à une main d'œuvre peut occasionner des cas de contamination au Covid-19 au niveau du personnel de chantier côté et au niveau de la population d'accueil

#### Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

**Mesures d'atténuation proposées :**

- Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19;
- Doter les ouvriers de EPC (masque, dispositifs de lavage, gel hydroalcoolique, préservatif) et veiller à leur port effectif ;
- Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19

**7.3.4.2. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain**

Les impacts positifs de ce sous-projet identifiés en phase préparatoire portent essentiellement sur la création d'emplois temporaire. La construction de la base-vie et l'installation du chantier induisent le recrutement du personnel technique et non technique.

**➤ Création d'emplois temporaire**

En phase de démantèlement, le chantier nécessitera le recrutement des ouvriers pour exécuter les activités préliminaires relatives démantèlement du chantier.

**Evaluation de l'importance de l'impact**

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

**Mesures de bonification proposées :**

- Faire signer des contrats aux prestataires légalement constituées ;
- Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Privilégier le recrutement sans distinction de sexe.

**7.4.Synthèse des impacts et mesures proposées**

Le tableau XXX fait le point de la synthèse des impacts et des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du sous-projet d'électrification rurale dans les localités du lot dans le département de la Donga.

**Tableau XXX : Synthèse des impacts et mesures proposées**

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
<b>1. Phase préparatoire</b>					
1.1. Recrutement des ouvriers et installation du chantier	1.1.a.1- Création de 50 d'emplois temporaires				1.1.a.1.1- Faire signer des contrats aux prestataires légalement constituées
					1.1.a.1.2- Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale
					1.1.a.1.3- Privilégier le recrutement sans distinction de sexe
1.2. Déploiement des engins sur les chantiers		1.2.b.1. Dégradation de la qualité de l'air	Moyenne	1.2.b.1.1. Arroser les voies d'accès	
				1.2.b.1.2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	
		1.2.b.2. Accidents de travail	Moyenne	1.2.b.2.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				1.2.b.2.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				1.2.b.2.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				1.2.b.2.4. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		1.2.b.3. Accidents de circulation	Moyenne	1.2.b.3.1. Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier	
				1.2.b.3.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	
				1.2.b.3.3. Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le sous-projet	
				1.2.b.3.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	
				1.2.b.3.5. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				1.2.b.3.6. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				1.2.b.3.7. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		1.2.b.4. Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles	Moyenne	1.2.b.4.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST	
				1.2.b.4.2. Doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés	
		1.2.b.5. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	1.2.b.5.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	
				1.2.b.5.2. Doter le personnel suffisamment de masque de protection contre le COVID-19	
				1.2.b.5.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
1.3. Piquetage pour la matérialisation des emplacements des poteaux		1.3.b.1. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	1.3.b.1.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	
				1.3.b.1.2. Doter le personnel suffisamment de masque de protection contre le COVID-19	
				1.3.b.1.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	
1.4. Libération des emprises		1.4.b.1. Perte de 1261 pieds d'arbres lors de la création des emprises des lignes	Forte	1.4.b.1.1. Sensibiliser les propriétaires d'arbres avant le démarrage des activités du sous-projet	
				1.4.b.1.2. Indemniser les propriétaires des arbres à vocation économique affectés par le sous-projet	
				1.4.b.1.3. Faire un reboisement compensatoire de 7605 (1521 x 5) pieds d'arbres en collaboration avec l'inspection forestière sur un espace mis à la disposition par la mairie ;	



Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				1.4.b.1.4. Veiller à l'entretien régulier des arbres reboisés	
		1.4.b.2. Perte et perturbation de l'habitat de la faune	Moyenne	1.4.b.2.1. Tenir compte de la période de reproduction des espèces aviaires avant l'abattage des arbres	
				1.4.b.2.2 Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet	
				1.4.b.2.3. Préserver autant que possible les habitats de la faune	
		1.4.b.3. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	1.4.b.3.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	
				1.4.b.3.2. Doter le personnel suffisamment de masque de protection contre le COVID-19	
				1.4.b.3.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	
		1.4.b.4. Accidents de travail	Moyenne	1.4.b.4.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				1.4.b.4.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				1.4.b.4.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				1.4.b.4.4. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		1.4.b.5. Perte de biens d'habitation et connexes (11 habitations et 04 hangars et baraque)	Forte	1.4.b.5.1. Compenser les propriétaires des biens d'habitations affectés au coût réel de leur reconstruction	
				1.4.b.5.2. Accompagner les propriétaires des biens affectés dans leur réinstallation	
1.5.. Mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux	1.5.a.1.. Développement des activités génératrices de revenus autour de la base technique/chantier	1.5.b.1. Dégradation de la qualité de l'air	Moyenne	1.5.b.1.1. Arroser les voies d'accès	1.5.a.1.1-Prévoir des aires de restauration
				1.5.b.1.2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	
<b>2. Phase de construction</b>					
2.1.. Transport des équipements (poteaux, équipements)		2.1.b.1. Dégradation de la qualité de l'air	Moyenne	2.1.b.1.1. Arroser les voies d'accès	
				2.1.b.1..2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
électromagnétiques et électriques)		2.1.b.2. Pollution sonore	Moyenne	2.1.b.2.1. Respecter les horaires et normes en matière de pollution sonore au Bénin	
				2.1.b.2.2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	
		2.1.b.3. Modification de la morphologie et de la structure du sol	Moyenne	2.1.b.3.1. Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet	
		2.1.b.4. Accidents de travail	Moyenne	2.1.b.4.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				2.1.b.4.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				2.1.b.4.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.1.b.4.4.. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.1.b.5.. Accidents de circulation	Moyenne	2.1.b.5.1. Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier	
				2.1.b.5.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.1.b.5.3. Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le projet	
				2.1.b.5.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	
				2.1.b.5.5. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.1.b.5.6. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.1.b.6. Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles	Moyenne	2.1.b.6.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;	
				2.1.b.6.2. Doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés	
		2.1.b.7. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	2.1.b.7.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.1.b.7.2. Doter le personnel suffisamment de masque de protection contre le COVID-19	
				2.1.b.7.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	
2.2. Exécution des fouilles pour la pose des poteaux	2.2.a.1. Création d'emplois	2.2.b.1. Dégradation de la qualité de l'air	Moyenne	2.2.b.1.1. Arroser les voies d'accès	2.2.a.1.1. Faire signer des contrats aux prestataires légalement constitués
				2.2.b.1..2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	2.2.a.1.2. Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale
					2.2.a.1.3. Privilégier le recrutement sans distinction de sexe
		2.2.b.2. Pollution sonore	Moyenne	2.2.b.2.1. Respecter les horaires et normes en matière de pollution sonore au Bénin	
				2.2.b.2.2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		2.2.b.3. Modification de la morphologie et de la structure du sol	Moyenne	2.2.b.3.1. Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet	
		2.2.b.5. Accidents de travail	Moyenne	2.2.b.4.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				2.2.b.4.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				2.2.b.4.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.2.b.4.4. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
2.3.. Implantation des poteaux	2.3.a.1. Développement des activités génératrices de revenus	2.3.b.1. Pollution sonore	Moyenne	2.3.b.1.1. Respecter les horaires et normes en matière de pollution sonore au Bénin	2.3.a.1.1. Sensibiliser la population sur les termes portant sur une meilleure gestion des AGR

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.3.b.1.2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	
		2.3.b.3. Accidents de travail	Moyenne	2.3.b.3.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				2.3.b.3.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				2.3.b.3.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.3.b.3.4.. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.3.b.4. Accidents de circulation	Moyenne	2.3.b.4.1. Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier	
				2.3.b.4.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.3.b.4.3. Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le projet	
				2.3.b.4.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	
				2.3.b.4.5. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.3.b.4.6. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.3.b.5. Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles	Moyenne	2.3.b.5.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;	
				2.3.b.5.2. Doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés	
		2.3.b.6. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	2.3.b.6.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	



Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.3.b.6.2. Doter le personnel suffisamment de masque de protection contre le COVID-19	
				2.3.b.6.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	
		2.3.b.7. Contraction des Affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites		2.3.b.7.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				2.3.b.7.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				2.3.b.7.3. Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites	
				2.3.b.7.4. Demander aux restaurant d'anesthésier les cuillères et fourchette par leur chauffage dans l'eau bouillante	
	2.3.b.8. Détérioration des valeurs culturelles et découverte fortuites	Moyenne	2.3.b.8.1. Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet		

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.3.b.8.2. Recenser, baliser et sécuriser tous les monuments historiques présents à moins 200 m des travaux	
				2.3.b.8.3. Protéger tout bien culturel, découvert fortuitement, pendant les travaux et établir une procédure de déplacement de l'objet trouvé (en cas de découverte)	
				2.3.b.8.4. Sensibiliser le personnel en charge des travaux sur le respect et la valorisation des valeurs culturelles locale.	
		2.3.b.9. Violences basées sur le genre et harcèlement sexuel	Moyenne	2.3.b.9.1. Identifier et évaluer les risques de violence sexiste et la capacité à y faire face	
				2.3.b.9.2. Doter le chantier d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui y travaillent	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.3.b.9.3. Installer de manière visible des panneaux autour du chantier qui signalent aux travailleurs et à la population locale que ce chantier est une zone où la violence sexuelle est interdite	
				2.3.b.9.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'IEC sur les Violences basées sur le genre et harcèlement sexuel	
2.4. Montage des accessoires (armements et accessoires de lignes électriques ; conducteurs aériens, postes de transformation électriques et des IACM ; prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ; raccordement des luminaires d'éclairage public )		2.4.b.1. Accidents de travail	Moyenne	2.4.b.1.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				2.4.b.1.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				2.4.b.1.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.4.b.1.4. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.4.b.2. Accidents de circulation	Moyenne	2.4.b.2.1. Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.4.b.2.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	
				2.4.b.2.3. Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le projet	
				2.4.b.2.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	
				2.4.b.2.5. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.4.b.2.6. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.4.b.3. Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles	Moyenne	2.4.b.3.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;	
				2.4.b.3.2. Doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		2.4.b.4. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	2.4.b.4.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	
				2.4.b.4.2. Doter le personnel suffisamment de masque de protection contre le COVID-19	
				2.4.b.4.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	
		2.4.b.5. Contraction des Affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites	Moyenne	2.4.b.5.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				2.4.b.5.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				2.4.b.5.3. Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites	
				2.4.b.5.4. Demander aux restaurant d'anesthésier les cuillères et fourchette par leur chauffage dans l'eau bouillante	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		2.4.b.6. Détérioration des valeurs culturelles et découverte fortuites	Moyenne	2.4.b.6.1. Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet	
				2.4.b.6.2. Recenser, baliser et sécuriser tous les monuments historiques présents à moins 200 m des travaux	
				2.4.b.6.3. Protéger tout bien culturel, découvert fortuitement, pendant les travaux et établir une procédure de déplacement de l'objet trouvé (en cas de découverte)	
				2.4.b.6.4. Sensibiliser le personnel en charge des travaux sur le respect et la valorisation des valeurs culturelles locale.	
		2.4.b.7. Violences basées sur le genre et harcèlement sexuel	Moyenne	2.4.b.7.1. Identifier et évaluer les risques de violence sexiste et la capacité à y faire face	
				2.4.b.7.2. Doter le chantier d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui y travaillent	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.4.b.7.3. Installer de manière visible des panneaux autour du chantier qui signalent aux travailleurs et à la population locale que ce chantier est une zone où la violence sexuelle est interdite	
				2.4.b.7.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'IEC sur les Violences basées sur le genre et harcèlement sexuel	
		2.4.b.8. Pollution du sol par les déchets solides d'emballage	Moyenne	2.4.b.8.1. Procéder à l'enlèvement régulier des déchets par les structures agréées de pré-collectes	
				2.4.b.8.2. Collecter les déchets spécifiques dans des bacs à ordures	
				2.4.b.8.3. Procéder à l'enlèvement régulier des déchets spécifiques par des structures spécialisées	
2.5. Contrôle et vérification des travaux exécutés,		2.5.b.1. Accidents de travail	Moyenne	2.5.b.1.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur				2.5.b.1.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				2.5.b.1.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.5.b.1.4. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.5.b.2. Accidents de circulation	Moyenne	2.5.b.2.1. Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier	
				2.5.b.2.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	
				2.5.b.2.3. Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le projet	



Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.5.b.2.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	
				2.5.b.2.5.. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.5.b.2.6. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.5.b.3. Électrocution des techniciens lors du raccordement	Moyenne	2.5.b.3.1. Sensibiliser les ouvriers au respect des règles de sécurité et de santé au travail	
				2.5.b.3.2. Sensibiliser les ouvriers sur les risques d'électrocution	
				2.5.b.3.3. Mettre hors tension les charges électriques pendant le raccordement	
				2.5.b.3.4. Faire évacuer les victimes par les structures compétentes (GNSP, SAMU)	
		2.5.b.4. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	2.5.b.4.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.5.b.4.2. Doter le personnel suffisamment de masque de protection contre le COVID-19	
				2.5.b.4.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	
2.6. Repli du matériel et nettoyage des chantiers		2.6.b.1. Pollution du sol par les déchets solides ménager de la base technique/chantier et des déchets spécifiques (chute de barre de fer, pointes, planches, emballage, pot de colle et de peinture, etc.)	Moyenne	2.6.b.1.1. Doter la base technique /chantier de poubelles pour la pré-collectes des déchets solides ménagers	
				2.6.b.1.2. Procéder à l'enlèvement régulier des déchets par les structures agréées de pré-collectes	
				2.6.b.1.3. Collecter les déchets spécifiques dans des bacs à ordures	
				2.6.b.1.4. Procéder à l'enlèvement régulier des déchets spécifiques par des structures spécialisées	
		2.6.b.2. Accidents de travail	Moyenne	2.6.b.2.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				2.6.b.2.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				2.6.b.2.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				2.6.b.2.4. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		2.6.b.3. Perte d'emplois	Moyenne	2.6.b.3.1 Respecter des clauses du contrat d'embauche de chaque personnel et ouvrier recrutés pour le projet	
<b>3. Phase d'exploitation</b>					
3.1. Mise en service des installations électriques et travaux de raccordement des abonnés	3.1.a.1. Création d'emplois par le recrutement d'agent au service de la SBEE	3.1.b.1. Électrocution dans les ménages	Moyenne	3.1.b.1.1. Sensibiliser les populations sur les risques d'électrocution	3.1.a.1.1. Respecter le code de travail dans le recrutement des agents
				3.1.b.1.2. Respecter les mesures de consignations lors des travaux d'entretien sur le réseau	
	3.1.a.2. Développement des activités génératrices de revenus et				3.1.a.2.1. Accompagner les groupements dans les AGR

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
	amélioration des revenus				3.1.a.2.2. Sensibiliser la population sur les termes portant sur une meilleure gestion des AGR
					3.1.a.2.3. Subventionner les frais de raccordement au réseau électrique
	3.1.a.3. Augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE				3.1.a.3.1 Subventionner les frais de raccordement au réseau électrique
	3.1.a.4. Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires				3.1.a.4.1. Prévoir l'extension de la BT dans les localités avoisinantes
3.2. Entretien et la maintenance des installations		3.2.b.1. Dégâts humains dus à l'électrocution	Moyenne	3.2.b.1.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				3.2.b.1.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				3.2.b.1.3. Mettre en place un mécanisme de suivi et de surveillance des transformateurs et autres équipements électriques pour éviter les incendies et les explosions	
<b>4. Phase de démantèlement</b>					
4.1. Recrutement et présence des ouvriers sur le chantier	4.1.a.1 Création d'emploi temporaire				4.1.a.1.1 Faire signer des contrats aux prestataires légalement constituées
					4.1.a.1.2 - Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale
					4.1.a.1.3- Privilégier le recrutement sans distinction de sexe
4.2.Déploiement des engins sur les chantiers ; enlèvement des poteaux ; transport des équipements (poteaux, équipements		4.2.b.1. Dégradation de la qualité de l'air	Moyenne	4.2.b.1.1. Arroser les voies d'accès	
				4.2.b.1.2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
électromagnétiques et électriques)		4.2.b.2. Accidents de travail	Moyenne	4.2.b.2.1. Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif	
				4.2.b.2.2. Sensibiliser les travailleurs sur le port des EPI	
				4.2.b.2.3. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				4.2.b.2.4. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		4.2.b.3. Accidents de circulation	Moyenne	4.2.b.3.1. Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier	
				4.2.b.3.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	
				4.2.b.3.3. Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le projet	
				4.2.b.3.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				4.2.b.3.5. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre	
				4.2.b.3.6. Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins	
				4.2.b.3.7. Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	
		4.2.b.4. Augmentation du taux de prévalence des IST, VIH / SIDA et autres maladies transmissibles	Moyenne	4.2.b.4.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;	
				4.2.b.4.2. Doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés	
		4.2.b.5. Enregistrement des cas de contamination aux COVID-19	Moyenne	4.2.b.5.1. Sensibiliser les usagers et le personnel sur le respect des gestes barrière COVID-19	

Activités du sous-Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
				4.2.b.5.2. Doter les ouvriers de EPC (masque, dispositifs de lavage, gel hydroalcoolique, préservatif) et veiller à leur port effectif	
				4.2.b.5.3. Réaliser des tests de diagnostic de tous les ouvriers en cas de détection d'un cas de contamination au COVID 19	
4.3. Repli du matériel, nettoyage des chantiers et remise en état du site.		4.3.b.1 Perte d'emplois	Forte	4.3.b.1.1 Réaliser un audit de démantèlement	
		4.3.b.2 Encombrement de l'emprise par les déblais	Moyenne	4.3.b.2.1. Réaliser un audit de démantèlement	



## 7.5. Impacts cumulatifs

Les impacts cumulatifs sont des impacts résultant de l'addition des impacts d'un sous-projet à ceux des projets existants, des projets à venir et/ou des projets que l'on peut prévoir dans l'avenir. En fait, l'évaluation des impacts cumulatifs s'applique généralement à des scénarii où deux ou plusieurs projets distincts ont des effets cumulatifs sur une ou plusieurs composantes du milieu. Ainsi dans le milieu récepteur de ce sous-projet, plusieurs projets ayant reçu le Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) seront mis en œuvre simultanément. Il s'agit de :

- Construction des infrastructures marchandes (marchés) ;
- Construction de Lycées Techniques (professionnels et agricoles) ;
- Construction du pipeline ;
- Programme d'Assainissement des Villes Secondaires du Bénin (PAPVS 1 et 2) ;
- Etc.

Lors des phases de préparation et de construction de ces différents projets, les impacts positifs et négatifs cumulatifs seront générés. Il s'agit pour les impacts positifs de la création de revenus du fait des emplois temporaires qui seront créés au profit des ouvriers locaux utilisés par les entreprises contractantes.

Pendant la phase d'exploitation des équipements, les impacts positifs cumulatifs sont nombreux. Il s'agit de :

- amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- amélioration des conditions d'études pour les élèves et écoliers ;
- meilleures conditions d'exercices d'activités économiques ;
- meilleur fonctionnement des services sociaux de base (centres de santé, écoles, etc.);
- développement de nouveaux métiers dans les zones concernées (soudure, menuiserie métallique, tailleurs, etc.).

Pour ce qui concerne les impacts négatifs, il s'agit de :

Les impacts cumulatifs liés à différents projets sur la santé des populations, notamment en ce qui concernent la transmission des IST/VIH-SIDA du fait de la cohabitation entre les populations autochtones et les travailleurs étrangers d'une part mais aussi avec la présence des apprenants des lycées existants seront d'une forte importance. Il faut élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des IST/VIH-SIDA.

Le trafic routier pour les différents projets pourrait être assez élevé et l'augmentation des risques routiers via l'utilisation de certaines routes pourrait alors mener à un impact moyen. Les impacts cumulatifs liés au bruit et à la dégradation de la qualité de l'air seront perceptibles par les populations et les usagers (personnel administratif, apprenants, enseignants, etc.). Toutefois, compte tenu des activités des autres projets, ces impacts sont considérés comme moyens de même que les impacts cumulatifs sont d'une importance moyenne.

Les impacts cumulatifs des contaminations de l'air. Les matières stockées et les réactions chimiques des produits ensilés produisent en permanence des poussières, des odeurs et des gaz qui peuvent s'avérer gênants voire nocifs pour la santé du personnel comme pour celle

des usagers et de la population avoisinante. La combinaison de la situation actuelle avec celle future entraînera un impact de forte importance en ce qui concerne la pollution de l'air par les poussières.

Pour juguler ces impacts, les mesures suivantes ont été proposées :

- Arroser les voies d'accès
- Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état
- Respecter les horaires et normes en matière de pollution sonore au Bénin ;
- Utiliser les véhicules en bon état de fonctionnement
- Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du projet.
- Doter les ouvriers d'EPI et veiller à leur port effectif ;
- Doter le chantier de boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves.
- Sensibiliser les conducteurs sur le respect du code routier ;
- Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations ;
- Etablir des panneaux de signalisation en contrat pour le sous-projet ;
- Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre ;
- Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST ;
- Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites ;

Le coût de la gestion des impacts cumulatifs est estimé à 8 000 000 F CAF.

### **7.6. Impact sur le genre et les stratégies de lutte contre la pauvreté**

Le sous-projet PERU permettra d'électrification des trente-trois (33) localités ciblées du Lot 7, en vue d'aider les populations des zones rurales à se développer davantage en créant des richesses et par ricochet de lutter efficacement contre la pauvreté.

En effet, l'objectif du sous-projet ne se limite pas seulement à apporter l'électricité aux populations, mais doit beaucoup contribuer à créer des richesses et par conséquent réduire la pauvreté.

De même, les femmes des localités ciblées, à travers l'accès à l'électricité trouveront ainsi une belle opportunité de diversifier et de rentabiliser leurs activités avec les possibilités qu'offre le courant électrique. L'impact socio-économique sur la vie des populations et particulièrement sur les femmes est plus que certain. Le sous-projet est également créateur de richesses. Il présente de forts liens intersectoriels avec divers secteurs socio-économiques (agriculture, santé et éducation). Ainsi, l'électricité pourrait occasionner beaucoup de changements positifs presque à tous les niveaux des différents secteurs d'activités. Il s'agit entre autres :

- la promotion des activités génératrices de revenus par les femmes (vente de glace, des produits congelés, etc.);
- l'acquisition d'équipements électroménagers (plus de confort pour les populations);
- la réduction des corvées harassantes de la femme rurale avec par ricochet, une augmentation du taux de scolarisation des enfants, notamment les filles, et de meilleurs résultats scolaires;
- le développement des activités culturelles et de loisirs.

## **7.7. Gestion des risques technologique et pollution**

Les différentes activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce sous-projet vont générer plusieurs risques. L'analyse de ces risques et des dangers potentiels porte sur les activités liées aux phases de construction et d'exploitation des lignes HTA et BT à construire. L'identification des risques et la formulation des mesures de prévention sont faites de manière à éviter leur répétition selon les différentes composantes du projet.

### **7.7.1. Identification et analyse des risques d'accident technologiques à la phase de construction**

Lors de la mise en œuvre de ces travaux d'électrification par raccordement au réseau électrique de la SBEE de 33 localités (Lot 7), le personnel de chantier et les usagers seront exposés à divers accidents. Ces risques ont été identifiés et ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

L'analyse des risques et des dangers porte sur les activités liées aux phases de construction et d'exploitation des lignes MT et BT. L'identification des risques et la formulation des mesures de prévention sont faites de manière à éviter leur répétition selon les différentes composantes du projet.

Les risques et dangers liés à la phase de construction se résument aux :

- risques d'accidents de travail ;
- risques d'accidents de circulation ;
- risques d'explosion ou d'incendie d'un transformateur ;
- risque d'électrisation et d'électrocution (ouvriers lors des travaux de câblages ou populations lors de l'utilisation de l'électricité ;
- risques liés aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins de chantier ;
- risques liés à la manutention manuelle ou mécanisée ;
- risques de morsures de serpent lors du débroussaillage ;
- risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets lors des montages et démontages ;
- risques de contamination par des produits chimiques ;
- risques liés au bruit et aux vibrations.

**Les mesures de prévention et de gestion des risques et dangers liés à la phase de construction des lignes électriques sont :**

- la création d'emprise ou de couloir de passage pour les lignes pour des raisons d'entretien technique et de sécurité des populations. Il s'agit d'une servitude de passage d'une largeur dépendant du niveau de tension de la ligne ;
- les limitations d'accès au site ;
- le respect de l'application des instructions environnementales et sociales particulières destinées aux entreprises chargées de l'exécution des travaux et intégrées d'avance aux DAO;
- la fourniture et l'exigence du port d'équipement de protection individuelle au personnel ouvrier ;
- la limitation de la vitesse de circulation et sensibiliser les conducteurs d'engins et camions de transport des matériaux sur le respect du code de la route ;
- la sensibilisation des populations de la zone d'implantation sur les dangers liés à la présence de la ligne ;
- etc.

**7.7.2. Identification et analyse des risques d'accident technologiques à la phase d'exploitation**

En phase d'exploitation, les risques proviennent essentiellement des sources ci-après :

- les effets mécaniques ;
- les effets du champ électrique ;
- les effets du champ magnétique ;
- etc.

**Les risques d'accidents d'origine mécanique concernent :**

- les risques d'accidents et de dangers liés aux activités d'entretien et de maintenance ;
- les risques liés aux effondrements d'ouvrages et aux chutes d'objets électriques comme les câbles
- les risques d'incendies des transformateurs ;
- les risques d'explosions des transformateurs ;
- les risques de contamination du sol par les huiles de refroidissement des transformateurs ;
- etc.

Les risques pour la sécurité des populations d'origine électrique lorsqu'il y a un contact direct avec le courant se résument aux :

- risques de brûlures au contact des conducteurs ;
- risques d'électrocution ;

- risques d'électrocution par contact direct avec les conducteurs sous tension. Le contact direct peut provoquer des brûlures dont la gravité dépend du temps de contact avec le conducteur électrique ;
- risques d'électrocution liés aux surtensions d'origines atmosphériques par temps d'orage ;
- risques d'électrocution des habitants situés sous l'emprise de la ligne ;
- etc.

Les zones à risque sont le voisinage immédiat (quelques mètres) des poteaux de la ligne électrique. En cas de choc de foudre sur le poteau, les câbles de garde, le courant de foudre s'écoulera dans la prise de terre du poteau le plus proche du point d'impact. Cela comporte deux risques :

- **l'effet de pas** : le phénomène est directement analogue à un choc de foudre direct au sol. Si le sol est mauvais conducteur, un gradient de potentiel au sol important peut apparaître à proximité d'un pylône foudroyé ;
- **la tension de toucher** : pour s'en prémunir, il suffit de garder une distance de sécurité de quelques mètres avec le pylône pour éviter un contact direct ou un amorçage. Le risque est l'électrocution par contact avec les conducteurs. Ce risque est évité en respectant des distances de sécurité suffisantes imposées par l'arrêté technique. Ces distances imposées ont été fixées en ajoutant des marges de sécurité et en tenant compte de l'affectation des terrains surplombés.

### 7.7.3. Moyens de lutte contre l'incendie

Face à l'incendie, la première réaction des membres du ménage concerné est d'utiliser les premiers moyens d'intervention comme le sable en attendant l'arrivée des secours ou des sapeurs-pompiers.

La synthèse de l'analyse des risques se présente dans le tableau ci-après :

**Tableau XXXI :** Matrice d'analyse des risques du sous-projet d'électrification par raccordement au réseau électrique de la SBEE de 33 localités (Lot 7)

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
RSQ-001	Risque de pollution des eaux	Lors de la mise en œuvre des travaux, il peut être observé une pollution des eaux qui pourrait être dû aux rejets d'hydrocarbures lors des travaux qui peuvent atteindre et polluer les eaux souterraines et les eaux de surface surtout si le déversement accidentel est suivi de pluie. Cette pollution accidentelle peut être liée à des fuites d'huiles de lubrification au niveau des engins et matériels de chantier, à des pertes de confinement des réservoirs mobiles de stockage d'hydrocarbures sur le chantier ou aux déversements causés par des	1	2	Risque faible	Se rapprocher des services de l'eau, pour les autorisations, avant tout prélèvement de ressources en eau pour les besoins du chantier	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Utiliser une bétonnière pour la préparation des bétons et mortiers-	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Installer des bacs de rétention sous les fûts de carburant et autres produits dangereux ou polluants	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	200 000 par commune
						Disposer d'un kit absorbant	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	100 000 par commune
						Procéder à l'entretien des camions et engins de chantier sur des plateformes étanches	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
		accidents de circulation des eaux usées provenant du nettoyage des engins. Ce risque est à craindre à toutes les phases du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.				aménagées à cet effet				
						Équiper les pompes de ravitaillement en carburant des engins de chantier d'un dispositif d'arrêt automatique	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
RSQ-002	Risques de morsures de serpent lors du débroussaillage	Les travaux seront exécutés le long des routes sur des traçons dont certains herbeuses. A ce titre, il convient que les dispositions soient prises par les différentes parties prenantes pour préserver les travailleurs des diverses attaques des animaux dont les morsures de serpent. Ce risque est à craindre à toutes les phases du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.	1	2	Risque faible	Sensibiliser les travailleurs sur les dispositions à prendre en cas de morsure	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité
		Doter les travailleurs d'EPI approprié et veiller à leur port effectif				Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	200 000 par commune	

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
RSQ-003	Risques liés aux vibrations	Lors du fonctionnement des engins de chantier, des secousses et autres vibrations vont en résulter occasionnant des gênes dans le voisinage. Ce risque est à craindre à la phase préparatoire, à la phase de réalisation et à la phase de démantèlement du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.	2	1	Risque faible	Doter les travailleurs d'EPI approprié et veiller à leur port effectif	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Eviter de faire fonctionner les engins aux heures de pause et dans la nuit	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
RSQ-004	Risques d'explosion ou d'incendie d'un transformateur	Une explosion de transformateur peut intervenir lors de l'exploitation à la suite d'une panne ou d'un choc. Ce risque est à craindre à la phase d'exploitation du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.	2	2	Risque moyen	Installer des affiches et pictogrammes de danger de mort, d'interdiction de s'approcher, de toucher et d'accès	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par commune
						Assurer la maintenance régulière des cabines de transformateurs	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Informers la population des éventuelles	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde	SBEE	-



Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
						coupures électriques et remise de l'électricité occasionnées par des incendies et/ou réparations dues aux dommages		environnementale et sociale		
RSQ-005	Risque d'électrification et d'électrocution des travailleurs et populations riveraine	L'électrification et d'électrocution sont des risques dont il faut craindre la survenue à tout moment notamment à la phase d'exploitation et de démantèlement. Ce risque est à craindre à la phase de réalisation et à la phase de exploitation du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.	2	2	Risque moyen	Sensibiliser les travailleurs et la population sur les risques d'électrification et d'électrocution	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité
						Doter les travailleurs d'EPI approprié et veiller à leur port effectif	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Inscrire des pictogrammes d'alerte danger sur les poteaux	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
RSQ-006	Risque d'apparition de nouveaux cas d'IST/VIH SIDA, COVID-19, Hépatite et autres infections	Ce risque résultera de la cohabitation des populations riveraines avec le personnel de chantier et les ouvriers à employer	2	3	Risque Moyen	Sensibiliser les usagers et le personnel sur les IST/VIH SIDA, COVID-19, Hépatite et autres infections	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
		pour exécuter les travaux. Ce risque est à craindre à toutes les phases du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.				Etablir des conventions avec les structures sanitaires pour le transfert du personnel malade	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
			Doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés	Entreprise		Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	100 000 par commune		
			Doter le chantier d'une boîte à pharmacie fonctionnelle et constamment équipée pour les soins d'urgence	Entreprise		Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité		
			Sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les affections respiratoires, ophtalmologiques et hépatites	Entreprise		Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité		
RSQ-007	Risque d'augmentation des violences basées sur le genre et	L'afflux des travailleurs allochtones sur le chantier pendant les travaux de	1	3	Risque Moyen	Faire signer à tout le personnel le code de bonne conduite sur les VBG/HS	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
	harcèlement sexuel	construction, coupé à l'intensité de la circulation des femmes de tout âge et pour différentes raisons (simple passante, vendeuses ambulantes, enfants de la rue à la recherche de quoi manger) peut entraîner des violences basées sur le genre de différentes sortes sur le chantier. Ce risque est à craindre à toutes les phases du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.				Sensibiliser les ouvriers et la population riveraine sur les VBG/HS	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité
RSQ-008	Risque d'accident du travail	L'exécution des activités du sous-projet pourra engendrer des accidents du travail. Ce risque est à craindre à toutes les phases du sous-projet et les mesures de prévention	3	4	Risque Elevé	Prévoir une boîte à pharmacie pour les soins d'urgence en cas d'accident de travail	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Sensibiliser le personnel sur le respect des règles de sécurité routière	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
		doivent être maintenues.			<b>Risque Elevé</b>	Doter le personnel d'EPI appropriés et veiller à leur port effectif	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
		Heurt d'ouvrier par véhicules lors de levage et de l'implantation des poteaux				Elaborer un plan de circulation des piétons et dans engins sur le chantier	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité
		Lors du levage/pose de poteaux électriques, il peut y avoir des chutes de hauteurs de l'objet levé en cas de défaillance des élingues et d'une quelconque défaillance mécanique				Doter le personnel d'EPI et d'EPC appropriés et veiller à leur port effectif	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	100 000 par localité
						Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
RSQ-009	Risque d'accident de la circulation	Lors du convoi des matériaux, les véhicules sont susceptibles de causer ou de subir des accidents de la circulation avec des dégâts humains voire des pertes en vies humaines lorsque les dispositions de	3	3	<b>Risque Elevé</b>	Prévoir une boîte à pharmacie pour les soins d'urgence en cas d'accident de travail	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Sensibiliser le personnel sur le respect des règles de sécurité routière	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	50 000 par localité
						Elaborer un plan de circulation des	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde	SBEE	-

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
		sécurité ne sont pas prises. Ce risque est à craindre à toutes les phases du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.				piétons et dans engins sur le chantier		environnementale et sociale		
						Mettre des panneaux de limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations				100 000 par commune
						Signer un partenariat avec un centre de santé proche du chantier pour les soins en cas d'accidents graves	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
RSQ-010	Risque de conflits liés au non recrutement de la main d'œuvre local	Le recrutement des ouvriers pourrait être source d'augmentation des revenus au niveau local et de lutte contre le chômage. Mais si la main d'œuvre locale n'est pas recrutée,	1	3	Risque Moyen	Recruter en priorité la main d'œuvre local pour les emplois non qualifiés	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-
						Elaborer et mettre en œuvre le MGP	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
		lors des travaux, cela pourrait susciter des frustrations ou des conflits, ce qui peut nuire à la bonne marche des travaux. Ce risque est à craindre à la phase préparatoire, à la phase de réalisation et à la phase de démantèlement du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.								
RSQ-011	Risque de chute	C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier. Aussi, ce risque est causé par les installations de chantier. C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage de	2	3	Risque moyen	Doter les ouvriers d'EPI et d'EPC veiller à leur port effectif	Entreprise	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	SBEE	-

Code	Événement	Nature / Description du risque	Probabilité	Gravité	Niveau de risque	Mesure de prévention	Préparation / Action de gestion	Agent de notification d'alerte	Supervision	Coût
		matériaux, de l'effondrement ou de difficultés d'accessibilité des fouilles, d'abattage d'arbres, etc. Les risques de chute sont liés à l'utilisation de dispositifs mobiles et l'usage des EPI en mauvais état (escabeau, échelle, harnais). Le risque de chute constitue un événement probable, très grave et donc d'un niveau de risque moyen. Ce risque est à craindre à toutes les phases du sous-projet et les mesures de prévention doivent être maintenues.								
<b>Coût de mise en oeuvre du plan de prévention/gestion des risqué</b>										<b>20 400 000</b>

Source : Groupement IBC-EFA, Novembre 2022

#### **7.7.4. Disposition de sécurité d'ordre générale à prendre**

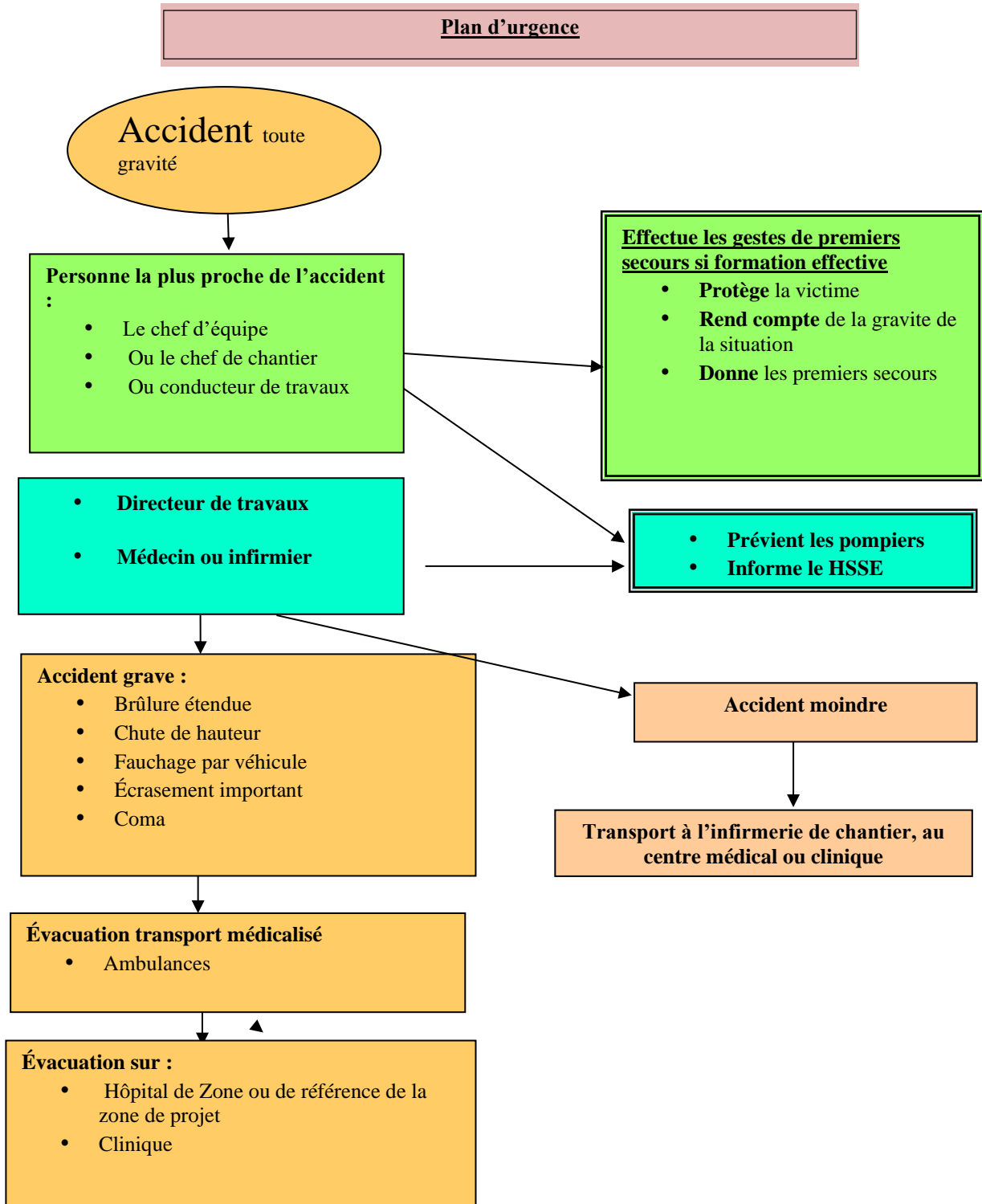
Les mesures de sécurité concernent les dispositions à prendre pour éviter ou/et faire face aux risques d'accidents qui pourraient survenir pendant la phase des travaux. Ces dispositions concernent les clauses environnementales techniques de gestion du chantier par l'entreprise en charge des travaux. Elles portent essentiellement sur les points suivants :

- ✓ Définition des rôles ;
- ✓ Communication ;
- ✓ les obligations générales ;
- ✓ l'organisation du chantier ;
- ✓ le plan d'installation du chantier ;
- ✓ les barrières et clôture du chantier ;
- ✓ l'information des populations ;
- ✓ les autorisations ;
- ✓ la destruction des champs de cultures ;
- ✓ le transport et dépôts du matériel ;
- ✓ la circulation des véhicules et maintien de la mobilité ;
- ✓ les déplacements d'engins et stationnement sur le site ;
- ✓ l'accessibilité et sécurité des exploitants du site ;
- ✓ la santé et sécurité du personnel de chantier ;
- ✓ le mode coupe des espèces d'arbres ;
- ✓ la gestion de la main d'œuvre ;
- ✓ les horaires du travail et
- ✓ le repli de chantier.

#### **7.7.5. Rôles et Responsabilités**

Pour organiser et gérer les activités d'intervention en cas d'urgence, l'entreprise doit mettre en œuvre un système de gestion d'incident/accident dont l'objectif principal est l'établissement, le maintien du commandement et la maîtrise de l'incident/accident au niveau des postes d'intervention des ouvriers comme l'indique le schéma ci-après :





**Figure 14:** Schéma du plan d'urgence en cas d'accident sur le chantier

L'analyse de la figure ci-dessus montre que plusieurs acteurs/responsables ont un rôle clé à jouer en cas d'urgence. Elle montre que la responsabilité de l'entreprise est grande dans la maîtrise des risques et la gestion des situations dangereuses.

Cela suppose que le directeur de travaux ou son adjoint (le conducteur des travaux) prenne des dispositions dès avant le démarrage des travaux et tout au long de l'exécution des activités, pour renforcer les compétences du personnel de la section Hygiène Sécurité Santé Environnement (HSSE).

De même, les rôles des différents responsables au niveau de l'entreprise doivent être clairement précisés pour éviter des conflits de prise de décision à l'interne.

#### 7.7.6. Moyens de communication

Le Plan de Gestion des Risques devra définir les rôles et les Responsabilités en cas d'urgence, y compris le protocole de communication en cas d'urgence. Le Plan d'intervention en cas d'urgence documente le protocole de communication interne entre employés et donne les coordonnées détaillées sur chaque partie. Le **Plan de Gestion des Risques** répertorie également les coordonnées et le protocole à suivre concernant les tiers tels que les organismes gouvernementaux, le soutien local et régional.

Outre les communications avec les organismes communaux et les organisations de soutien, la communication avec les médias pourra être assurée exclusivement par un porte-parole désigné par le promoteur du projet.

##### ➔ Communication interne

La mise en place de panneaux d'affichage devra être réalisée avant le début des travaux et pendant la phase d'exploitation (mise en service des lignes). Ces affiches doivent être régulièrement mise à jour notamment pendant la phase de construction. Tel que présenté ci-dessous, les panneaux devront être clairs et utiliser le maximum d'images et de pictogrammes pour faciliter la compréhension.



**Figure 15:** Exemples de panneaux d'affichage pour mesure de sécurité

Les deux premières illustrations de la figure ci-dessus sont des modèles-échantillons utilisables pour la sensibilisation du personnel des entreprises sur le port des Equipements de Protection Individuel, notamment pendant la phase de construction (illustrations en bleu). Lors de l'exploitation des livrables du projet, les mesures de sécurité peuvent être aussi renforcées par des pictogrammes interdisant par exemple de fumer (illustration en rouge), indiquant une issue de secours

(illustration en vert) ou précisant des endroits présentant un danger de mort (illustration en forme de losange).

Les autres moyens de communication à mettre à disposition du personnel seront entre autres :

- ✓ des talkies walkies pour les différents postes du site;
- ✓ des téléphones cellulaires pour les Responsables de postes ;
- ✓ des systèmes d'alerte efficaces ;
- ✓ des banderoles ;
- ✓ des mégaphones ;
- ✓ des panneaux d'affichage ;
- ✓ des panneaux de signalisation ;
- ✓ des sifflets ;
- ✓ des gons gonds ;
- ✓ des gilets de sécurité à bandes réfléchissantes ;
- ✓ des catadioptres.

#### ➔ **Communication avec le public**

L'entreprise devra prévoir un système de communication avec le public de façon à prévenir les populations riveraines en cas d'accident pouvant affecter la santé ou la sécurité des intervenants sur les sites notamment pendant les travaux.

Les moyens de communication pourront inclure des annonces radiodiffusées, des campagnes de diffusion de l'information au niveau des agglomérations traversées par la ligne et des personnages occasionnels s'exprimant en langues locales dominantes pour servir d'interprète dans certains cas spécifiques de pourparlers ou focus group avec les autochtones.

Une personne ou un service devra être désigné pour être l'interlocuteur de l'administration et des populations locales en cas d'urgence. Toute communication au public devra être faite en concertation avec les autorités locales.

#### **7.7.7. Obligations générales**

L'entreprise devra respecter et appliquer les lois et règlements sur l'environnement existants et en vigueur au Bénin et les politiques de sauvegarde des bailleurs. Dans l'organisation journalière de son chantier, il doit prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement, en appliquant les prescriptions du contrat et veiller à ce que son personnel les respecte et les applique également. Un règlement interne au niveau du chantier doit mentionner spécifiquement :

- le rappel sommaire des bonnes pratiques et comportements sur le chantier (ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire sur le chantier en matière de protection de l'environnement, les règles d'hygiène et de gestion des déchets,

les mesures de sécurités et de protection, les dispositions en cas d'urgence, etc.) ;

- les règles de sécurité sont mentionnées (signalisation du chantier, limitation de vitesse des véhicules limitée 40 Km/h en agglomération, etc.). Des séances d'information et de sensibilisation sont à tenir régulièrement.

#### **7.7.8. Organisation du chantier**

Un Plan d'Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (PHSSE) ou Plan de gestion Environnementale et Sociale (PGES) chantier détaillé du chantier, comportant les indications est recommandé au démarrage des travaux. Ce PHSSE comportera :

- un plan de signalisation du chantier indiquant les différents panneaux de signalisation des travaux et de la circulation ;
- un plan Particulier de gestion et d'élimination des déchets (PPGED) solides et liquides de chantier (collecte, type de traitement prévu, mode et lieu d'élimination) ;
- un plan de Protection de l'Environnement du Site (PPES) d'emprunt
- un descriptif des mesures prévues en termes de santé publique ;
- un plan de gestion de l'eau pour le chantier et pour l'atténuation des envols de poussières (système d'approvisionnement, lieu et quantité à préserver (en m<sup>3</sup>/jour), type de contrôle prévu ;
- un descriptif des mesures de sécurité de la base vie de chantier prévues (incendies, pollutions accidentelles) ;
- un plan des mesures de sécurité des ouvriers sur le site ;
- la localisation des terrains qui seront utilisés (base-vie, garage, etc.) et un plan d'implantation avec les différents équipements ; tous les aménagements envisagés, même de courte durée, doivent être indiqués sur ces plans, accompagnés des dates de mise en place, démontage ou déplacement des installations.

#### **7.7.9. Plan d'installation du chantier**

Le plan d'installation de chantier devra tenir compte autant que possible, des aménagements et mesures de protection suivants :

- le site choisi pour abriter la base vie doit être bien situé pour éviter les nuisances ;
- les aires de stockage ou de manipulation de produits dangereux, toxiques, inflammables ou polluants devront être aménagées afin d'assurer une protection efficace du milieu physique et biologique ;

- à la fin des travaux, l'entrepreneur devra remettre en état l'ensemble des aires utilisées, notamment l'enlèvement des matériaux restants, l'évacuation des déchets, l'égalisation et le nivellement de la base- vie, le démontage et l'évacuation des installations.

#### **7.7.10. Barrières et clôture du chantier**

L'entrepreneur doit clôturer et/ou baliser son chantier afin d'éviter le contact avec les populations riveraines au site.

##### **7.7.10.1. Information aux populations riveraine du site**

Des actions d'information devront être menées envers la population sur la consistance des travaux qui seront réalisés. Les informations sur les travaux devront préciser les limites du site à ménager et les installations susceptibles d'être affectés par les travaux et leur durée. Des précisions sur les nuisances des travaux et les comportements devant avoir les usagers pour éviter tout risque d'accident.

##### **7.7.10.2. Autorisations**

Toutes perturbations majeures de la circulation sur les voies d'accès au site seront soumises à une procédure administrative selon les descriptions ci-dessous :

- la matérialisation des arrêtés (stationnement gênant, déviations ou interdictions de circulation) est réalisée au moyen d'apposition de panneaux réglementaires) ;
- en cas de non-respect des mesures adoptées ou d'infraction créant des perturbations graves de la circulation, l'aide de la Police Républicaine pourra être requise au besoin, afin de prendre sur-le-champ les mesures de rétablissement de l'ordre ;
- l'entrepreneur doit obtenir des administrations locales concernées les autorisations pour leurs installations de chantier et doivent respecter particulièrement les exigences en matière d'hygiène, de sécurité et de maîtrise des nuisances ;
- toute réalisation d'un chantier sur un territoire doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information afin que toutes les dispositions soient prises pour bon déroulement des travaux.

##### **7.7.10.3. Transport et dépôts du matériel**

Le transport des matériaux devra se faire par des engins appropriés. Les camions doivent être chargés de manière à éviter les pertes de matériaux au cours du transport. Une signalisation devra indiquer le passage.

#### **7.7.10.4. Circulation des véhicules et maintien de la mobilité**

Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la vitesse des véhicules autorisée lors des traversées des agglomérations.

#### **7.7.10.5. Déplacements d'engins et stationnement sur le site**

Tout déplacement et toute manipulation d'engins et charges hors emprise du chantier seront soumis aux règlements et codes en vigueur au Bénin. Aucune notion de priorité n'est jamais induite par la nature du sous-projet ou la qualité de l'entrepreneur. Les déplacements d'engins bruyants ou de convois exceptionnels seront programmés en dehors des heures d'affluence, accompagnés des mesures légales de rigueur.

Pour des raisons de sécurité et d'encombrement, les engins de chantier et de travaux publics ne peuvent stationner sur les voies principales et seront parqués à chaque interruption des travaux sur des aires prédéfinies et organisées. Les stationnements d'engins en dehors des zones prédéfinies n'ayant eu l'accord de la Maîtrise d'Œuvre sont formellement interdits.

#### **7.7.10.6. Accessibilité et sécurité des exploitants du site**

Relativement toujours aux risques de conflits entre usagers du chantier et paysans mitoyens du site, d'autres mesures seront prises. Il s'agit de :

- la signalisation du chantier avec du panneau "**Accès interdit** ";
- mettre à disposition un agent de sécurité qui sera chargé d'orienter les riverains mitoyens du site.

#### **7.7.10.7. Santé et sécurité du personnel de chantier**

L'entrepreneur doit œuvrer pour que toute personne intervenant sur le chantier soit dotée d'équipements de sécurité adéquats (gilets de sécurité à haute résolution, gants, bottes, casques...) et veiller à ce qu'elle les utilise effectivement. L'entreprise en charge des travaux doit disposer de boîte à pharmacie et avoir un contrat de soin avec un Centre de Santé pour la prise en charge sanitaire des ouvriers et du personnel d'encadrement.

Les populations seront sensibilisées sur à l'hygiène de la petite alimentation (vente d'aliments sur les chantiers et/ou à proximité du chantier).

#### **➡ Procédures générales en cas d'urgence**

Les procédures générales en cas d'urgence consistent à :

- ✓ limiter l'accès aux sites pendant les travaux voire pendant la phase d'exploitation ;
- ✓ doter tous les employés d'Equipements de Protection Individuel (EPI) et de veiller au port de ces équipements ;
- ✓ veiller à la manipulation des engins avec précaution ;

- ✓ signaler par des panneaux l'interdiction d'accès aux endroits dangereux ou présentant un risque potentiel ;
- ✓ mettre en place un règlement intérieur et des consignes de sécurité ;
- ✓ mettre en place un panneau d'affichage des consignes de sécurité avec indication des numéros de téléphone utiles (HSSE, médecin, ...).

Les cas spécifiques abordés dans les paragraphes ci-dessous devront faire l'objet de procédures écrites qui seront mises à jour périodiquement.

### ➡ **Urgences médicales**

La santé des ouvriers peut être impactée par :

- la manipulation d'objets coupants ;
- la manipulation d'objets/d'équipements volumineux ;
- des malaises de fatigue ;
- la chute sur des terrains glissant ;
- la circulation de véhicules de chantier.
- Les dispositions minimales à prévoir sont :
  - une équipe médicale opérationnelle disponible sur les sites ;
  - un véhicule avec chauffeur pour emmener les victimes à l'hôpital ; la formation du personnel aux premiers secours et aux mesures à prendre en cas d'urgence médicale ;
  - la formation du personnel aux risques pour la sécurité et aux mesures à appliquer pour anticiper et à défaut maîtriser ces risques ;
  - la fermeture des sites où se déroulent les travaux à toute personne non autorisée et dûment formée ;
  - la dotation en équipements de protection individuelle nécessaires.

### ➡ **Accidents**

Les dispositions minimales sont de :

- réaliser des contrôles médicaux (alcoolémie, vision, etc.) réguliers sur les ouvriers surtout les chauffeurs et les ouvriers travaillant en hauteur ;
- veiller à ce que les engins circulent uniquement à la vitesse prescrite ;
- contrôler le respect des panneaux de signalisation et le port régulier des EPI.

#### **7.7.11. Repli de chantier**

À la fin des travaux d'aménagement du site, l'entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Il devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs. Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site devra être dressé au promoteur.

## 8. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Lors de la mise en œuvre de ce sous-projet d'électrification par raccordement au réseau électrique de trente-trois (33) localités dans les Commune de Bassila, de Copargo et de Ouaké, divers problèmes à caractère environnemental et social pourraient naître. Pour les régler, un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été prévu. Le MGP est un système permettant de répondre aux questions ou clarifications relatives au projet, de résoudre les problèmes résultant de la mise en œuvre du sous-projet et de traiter efficacement les réclamations et les plaintes. Dans cette partie les principes, objectifs, typologie des plaintes, instance de gestion des plaintes et approche de mise en œuvre sont décrits.

### 8.1.Principes de fonctionnement du MGP

Le mécanisme de recours et de réparation des plaintes est élaboré selon les bonnes pratiques internationales. Les principes et les valeurs guidant le mécanisme sont les suivants :

- **accessibilité et inclusion** : le mécanisme doit être accessible aux diverses parties prenantes de la communauté incluant les groupes vulnérables ;
- **implication de la communauté dans la conception** : les représentants des parties prenantes doivent participer à la conception du mécanisme ;
- **confidentialité** : l'anonymat et la vie privée des plaignants (ainsi que le dépôt des plaintes) doivent être préservés lorsque les circonstances l'exigent ;
- **culturellement approprié** : la conception et l'opération du mécanisme doit tenir compte des spécificités culturelles et des préférences des communautés pour ce qui est de la négociation et la résolution des plaintes ;
- **utilisation d'un registre de plaintes pour faire le suivi et améliorer le mécanisme** : le registre peut être utilisé pour dégager les tendances en matière de plaintes et de conflits liés aux activités du sous-projet afin d'anticiper les problèmes et de proposer les changements organisationnels liés à la mise en œuvre du sous-projet ;
- **transparent et absence de représailles** : les plaintes doivent être traitées à l'intérieur d'un processus compréhensible et transparent et ce, sans aucun coût ni représailles ;
- **information proactive** : les communautés doivent être informées sur les recours judiciaires disponibles pour la résolution des conflits et y avoir accès en tout temps.
- **fondé sur la communication, la participation et le dialogue** : le mécanisme requiert la participation des communautés et des autres parties prenantes au cours de sa conception, de sa mise en œuvre et son suivi. A cet effet, ce mécanisme doit inclure un système de communication et de consultation



éclairée pour les groupes et individus affectés, en mettant l'accent sur un dialogue concernant les moyens d'examiner et de résoudre les plaintes.

## **8.2. Objectifs du MGP**

Le mécanisme de gestion des plaintes et réclamation, offre l'opportunité à toute personne affectée par le sous-projet (PAP) ou toute personne concernée, d'exprimer ses plaintes concernant la mise en œuvre des activités du projet. Le mécanisme de gestion de plaintes portant sur l'action du Sous-projet est une exigence liée à la bonne gestion environnementale et sociale. Il vise le traitement à l'amiable des éventuelles plaintes et réclamations qui peuvent survenir lors de la mise en œuvre du sous-projet. De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le mécanisme de gestion des plaintes sont les suivants :

- s'assurer que les préoccupations et plaintes sont promptement écoutées, analysées, traitées dans le but de détecter les causes, prendre des actions correctives et éviter une aggravation pouvant nuire au déroulement du sous projet, à l'atteinte de ses résultats et à la réputation des partenaires techniques et financiers ;
- établir un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables ;
- fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permet aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges ;
- favoriser le règlement social et à l'amiable des plaintes/réclamations et éviter le mieux que l'on peut à faire recours à la justice ;
- minimiser la mauvaise publicité lors de l'exécution des travaux d'infrastructures ;
- éviter les retards dans l'exécution des travaux d'infrastructures.

Cependant en cas de non satisfaction d'un plaignant à l'issue du processus de traitement amiable, ce dernier peut saisir les juridictions compétentes nationales. Aussi dans le souci de la transparence, toute personne a le droit de demander le fonctionnement du chantier, les modes de recrutement des travailleurs ou le pourcentage des emplois prévus pour les femmes et les gens locaux.

La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de l'UGP/PERU qui s'appuie sur les responsables environnement et social de l'entreprise exécutant les travaux et la Mission de contrôle et les structures de gestion des plaintes qui seront mis en place.

Toutefois, la possibilité de faire appel sur des décisions aux autorités du sous-projet et /ou aux tribunaux doit rester en vigueur et est même prescrite par la loi.

### 8.3. Typologie de plaintes et de réclamations prévues

Les travaux de développement s'accompagnent régulièrement des problèmes divers. Cela amène certaines populations riveraines du site du sous-projet à formuler des plaintes visant à satisfaire des griefs. Les sujets ci-après peuvent motiver les plaintes :

- brassage entre les gens peut entraîner des cas de vol ;
- vol dans la communauté par les ouvriers venus d'ailleurs ;
- achat à crédit par les ouvriers auprès des vendeuses et commerçants dans la localité ;
- harcèlement et abus sexuels sur les vendeuses et filles ;
- enregistrement des cas de grossesses refusées sans auteur au sein des jeunes filles ;
- non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- mauvais traitement salarial des ouvriers locaux ;
- accidents de circulation causés par les camions transportant les matériaux de chantier ;
- confrontation entre communautés hôtes et travailleurs immigrés suite à une présence massive sur chantier ;
- problème de relation entre travailleurs et communautés hôtes ;
- non identification du personnel de chantier (non-port de gilet comme épi de protection) de différenciation entre les internes et les ouvriers et personnel de chantier ;
- tension interne entre travailleurs sur la distribution des tâches ;
- défécation à l'air libre liée à la présence des ouvriers ;
- non-respect des us et coutumes de la communauté hôte par les acteurs du chantier ;
- vols sur le chantier ou dans la communauté hôte par les travailleurs des entreprises en charge des travaux ;
- recherche des femmes d'autrui par les personnels des entreprises ;
- non-respect des heures du travail par les entreprises commises aux travaux sur terrain ;
- mauvaise gestion des déchets du chantier ;
- insuffisance de la communication ;
- etc.

L'information des populations sur le mécanisme de gestion de plaintes (notamment les EAS/HS) peut se faire à travers l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur le mécanisme de gestion de plaintes en recourant aux crieurs publics, aux relais communautaires, aux radios locales, à la presse écrite et à d'autres canaux locaux de communication (crieurs publics, associations de développement, etc.).

## 8.4. Structures organisationnelles de gestion des plaintes : Comités de gestion du MGP

Les instances de réception et de gestion des plaintes liées à la mise en œuvre du sous-projet s'articulent autour de trois niveaux d'intervention :

- **Niveau 1** : Comité local de gestion des plaintes (CLGP). Il sera chargé de l'enregistrement et de traitement des plaintes au niveau du village/quartier.
- **Niveau 2** : Comité d'arrondissement créé par Arrêté communal portant création, composition et fonctionnement des comités de gestion de plaintes et Arrêté communal portant nomination des membres du Comité d'arrondissement de gestion des plaintes (CAGP). Selon le choix du plaignant, ce comité enregistre et traite des plaintes/réclamations à lui soumises. Il est aussi capable de connaître des cas de plainte que le CLGP n'a pas pu résoudre ;
- **Niveau 3** : comité communal créé par Arrêté communal portant attribution, organisation et fonctionnement des comités communal de gestion des plaintes (CCGP). Il est chargé de connaître des cas de plaintes non résolus au niveau arrondissement par le CAGP. Il est attendu de ce comité une réponse diligente de la part- de comité ;
- **Niveau 4** : comité national créé par Acte réglementaire portant création et fonctionnement du Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP/PERU) du Ministre de l'énergie. Il est chargé de connaître des cas de plaintes non résolus au niveau communal par le CCGP.

La composition du comité à chaque niveau est détaillée comme suit dans le tableau XXXII. Il est important de rappeler que ces comités seront mis en place dès le premier décaissement du sous-projet et ce par le spécialiste en sauvegarde sociale du sous-projet.

**Tableau XXXII:** Composition des comités de gestion des plaintes par niveau

Organes	Composition
<b>Comité local de gestion des plaintes (CLGP)</b>	<b>Président</b> : Chef du village/quartier ou son représentant
	<b>Rapporteur</b> : Conseiller du CV/CQ
	<b>Membres</b> : - Représentante des femmes ; - Représentant des jeunes ; - représentant des sages.
<b>Comité d'Arrondissement de Gestion des Plaintes (CAGP)</b>	<b>Président</b> : Chef de l'arrondissement concerné
	<b>Rapporteur</b> : Secrétaire de l'arrondissement
	<b>Membres</b> : - représentant du chef village du plaignant ; - représentant des femmes ; - représentante des artisans ; - représentante des jeunes ; - deux représentants d'association de développement de la localité dont une femme.

Organes	Composition
<b>Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)</b>	<b>Président</b> : Maire de la commune
	<b>Rapporteur</b> : Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales (RADE) de la Commune concernée
	Membres : - Chef de l'arrondissements concerné ; - Point focal du PERU au niveau de la Mairie concerné ; - un (e) Représentant (e) de SBEE ; - Représentant du directeur départemental Cadre de Vie et du Développement Durable
<b>Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP)</b>	<b>Président</b> : Président de l'UGP
	<b>Rapporteur</b> : Spécialiste en sauvegarde sociale du projet
	<b>Membres</b> : -- Maires des trois (03) communes bénéficiaires du sous-projet ; - spécialiste en Sauvegarde Environnementale et sociale (SSS) de l'entreprise contractante
<b>Documents d'appui à chaque comité de gestion des plaintes</b>	- un registre d'enregistrement des plaintes d'ordre général ; - un registre d'enregistrement des plaintes spécifiques à la réinstallation ; - un registre d'enregistrement et de suivi des solutions aux plaintes ; - formulaire d'enregistrement de la plainte ; - fiche de traitement de la plainte ; - fiche de clôture de la plainte

**Source** : Données de terrain, Groupement ICB-EFA, novembre 2022

### 8.5. Rôle de chaque acteur

Chaque acteur du comité a un rôle spécifique à jouer dans le MGP. Le tableau XXXIII présente le rôle établi pour les différents membres des organes du mécanisme de gestion des plaintes.

**Tableau XXXIII** : Rôles des membres du comité de gestion des plaintes

Acteurs	Rôle
Président	- convoque les membres de son organe ; - participe dans le traitement des plaintes ; - sensibilise les membres de la communauté sur l'existence du MGP ; - lance les travaux des séances de traitement ; - clôture les séances
Rapporteur	- reçoit les plaintes et réclamations ;

Acteurs	Rôle
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- délivre les accusés la réception des plaintes reçues ;</li> <li>- accompagne dans le traitement des plaintes ;</li> <li>- rédige les procès-verbaux de décision ;</li> <li>- rédige les rapports de séance</li> <li>- communique au plaignant le résultat du traitement de sa plainte ;</li> <li>- archive les dossiers reçus et leur traitement</li> </ul>
Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilise les communautés sur l'existence du MGP ;</li> <li>- participe au règlement des plaintes</li> </ul>

Source : Groupement ICB-EFA, novembre 2022

## 8.6. Etapes de gestion des plaintes

La gestion des plaintes s'effectue à trois niveaux et se présentent de la manière suivante et basée sur la structure organisationnelle ci-dessus présentée.

### Niveau 1 : Comité local de gestion des plaintes (CLGP)

- **Instance** : Le CLGP sera l'instance de base au niveau des quartiers riverains où se déroulent les activités du sous-projet.
- **Missions /Rôles** : enregistrement et traitement des plaintes sur la base de la fiche d'enregistrement.
- **Lieu de dépôt et d'enregistrement des plaintes physiques** : les plaintes sont déposées auprès du CLGP avec l'assistance du Chef du village/quartier.
- **Responsable d'enregistrement des plaintes** : C'est le rapporteur du CLGP qui va s'occuper de la réception des plaintes.
- **Approche de Traitement des plaintes** : analyse les faits avec priorité au dialogue, à la concertation, à la négociation et aux solutions à l'amiable. Descente sur le terrain pour constat. Procès-verbal de constatation et des concertations.
- **Délai de traitement des plaintes : 03 jours**
- **Clôture de la plainte** : lorsque le plaignant (e) est satisfait du règlement de sa requête, le comité procède à la clôture de la plainte en la notifiant au plaignant.
- **Poursuite de la plainte** : Toute plainte qui ne peut être réglée au niveau du comité local de gestion des plaintes doit être transférée au comité d'arrondissement de gestion des plaintes avec un procès-verbal de non-conciliation.

### Niveau 2 : Comité d'Arrondissement de Gestion des Plaintes (CAGP).

- **Instance** : Le CAGP sera l'instance qui s'occupe des plaintes au niveau de l'arrondissement où se déroulent les activités du sous-projet.

- **Missions /Rôles** : enregistrement et traitement des plaintes sur la base de la fiche d'enregistrement.
- **Lieu de dépôt et d'enregistrement des plaintes physiques** : les plaintes sont déposées au secrétariat administratif l'arrondissement.
- **Responsable d'enregistrement des plaintes** : C'est le secrétaire administratif de l'arrondissement que le Chef d'Arrondissement va nommer pour s'occuper de la réception des plaintes.
- **Approche de Traitement des plaintes** : analyse les faits avec priorité au dialogue, à la concertation, à la négociation et aux solutions à l'amiable. Descente sur le terrain pour constat. Procès-verbal de constatation et des concertations.
- **Délai de traitement des plaintes : 04 jours**
- **Clôture de la plainte** : lorsque le plaignant (e) est satisfait du règlement de sa requête, le comité procède à la clôture de la plainte en la notifiant au plaignant.
- **Poursuite de la plainte** : Toute plainte qui ne peut être réglée au niveau du comité local de gestion des plaintes doit être transférée au comité communal de gestion des plaintes avec un procès-verbal de non-conciliation.

#### **Niveau 2** : Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) de la Commune

- **Instance** : le Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) regroupe les responsables de la commune qui se chargent de l'enregistrement et du traitement des plaintes y compris celles transmises par les autorités coutumières (chef de village ou chef d'arrondissement)
- **Missions / Rôles** : Enregistrement et traitement des plaintes sur la base de la fiche d'enregistrement.
- **Lieu de dépôt et d'enregistrement des plaintes physiques** : les plaintes sont déposées au bureau du Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales (RADE) de la Mairie.
- **Responsable d'enregistrement des plaintes** : C'est le Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales (RADE) de la Commune que le Maire va responsabiliser pour s'occuper de la réception des plaintes.
- **Approche de Traitement des plaintes** : analyse les faits avec priorité au dialogue, à la concertation, à la négociation et aux solutions à l'amiable. Descente sur le terrain pour constat. Procès-verbal de constatation et des concertations.
- **Délai de traitement des plaintes : 06 jours**
- **Clôture de la plainte** :
- Lorsque le plaignant (e) est satisfait du règlement de sa requête, le comité procède à la clôture de la plainte en la notifiant au plaignant.
- **Poursuite de la plainte** :

- Toute plainte qui ne peut être réglée au niveau du comité local de gestion des plaintes doit être transférée au comité communal de gestion des plaintes avec un procès-verbal de non-conciliation.

✚ **Niveau 4** : Le Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP/UG-PERU) du projet.

- **Instance** : le Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP/UG-PERU) du sous-projet quelle que soit la suite donnée à une plainte venue à la SBEE/UG-PERU (réglée ou non), l'information doit être communiquée au sous-projet qui tient également à son niveau un registre des plaintes et réclamations. Le Coordonnateur de PERU va faire le suivi du mécanisme de gestion des plaintes en s'assurant de la circulation régulière des informations entre les différentes instances.
- **Missions / Rôles** : Enregistrement et traitement des plaintes sur la base de la fiche d'enregistrement.
- **Lieu de dépôt et d'enregistrement des plaintes physiques** : les plaintes sont déposées au siège du UGP-PERU
- **Responsable d'enregistrement des plaintes** : C'est le : Spécialiste en sauvegarde sociale du sous-projet que le président du comité de pilotage va responsabiliser pour s'occuper de la réception des plaintes.
- **Approche de Traitement des plaintes** : analyse les faits avec priorité au dialogue, à la concertation, à la négociation et aux solutions à l'amiable. Descente sur le terrain pour constat. Procès-verbal de constatation et des concertations.
- **Délai de traitement des plaintes : 08 jours**
- **Clôture de la plainte** :
- Lorsque le plaignant (e) est satisfait du règlement de sa requête, le comité procède à la clôture de la plainte en la notifiant au plaignant.
- **Poursuite de la plainte** :
- Toute plainte qui ne peut être réglée au niveau du comité local de gestion des plaintes doit être transférée au comité communal de gestion des plaintes avec un procès-verbal de non-conciliation.

### **8.7.Mode opératoire de gestion des plaintes**

Le mode opératoire de gestion des plaintes suivra le processus ci-après :

#### ***Etapas de gestion de plaintes***

Les plaintes reçues seront traitées conformément aux étapes suivantes :

1. réception et enregistrement des plaintes au niveau du comité choisi par le plaignant ;
2. accusé de réception délivré au plaignant ;
3. éligibilité de la plainte ;
4. traitement de la plainte ;
5. notification de la résolution au plaignant et décisions prises ;
6. résolution et mise en œuvre des mesures proposées ;
7. clôture de la plainte ;

8. suivi et documentation du processus de gestion de plaintes.

### **Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes**

Les plaintes peuvent se présenter sous forme écrite ou orale. La saisine peut se faire par :

- requête écrite signée par le demandeur et déposée au siège de chaque comité ;
- requête verbale rédigée par le réceptionniste et signée par le demandeur ;
- boîtes à plaintes où les bénéficiaires peuvent déposer des plaintes anonymes formulées par écrit.

Dans le cadre du projet, les plaintes peuvent être déposées et enregistrées par :

- ✓ une boîte à plaintes disposée au niveau de l'embarcadère/débarcadère
- ✓ registres de plaintes déposées au siège des comités (local, communal et national) ;
- ✓ envoi d'un SMS à la SBEE/UGP PERU ;
- ✓ courrier électronique à la SBEE/UGP PERU ;
- ✓ une plainte verbale peut être enregistrée dans le cahier de conciliation ;
- ✓ courrier formel transmis au sous-projet par le biais de l'arrondissement ;
- ✓ courrier formel transmis au sous-projet par le biais de la mairie concernée;
- ✓ plainte orale par échanges face à face entre la PAP et les membres des comités (local, communal et national) ;
- ✓ appel téléphonique au sous-projet ou au niveau du service administratif de la Mairie concernée.

L'un des trois comités mentionnés dans le tableau ci-dessus qui reçoit la plainte est chargé de l'enregistrer dans le registre des plaintes lié à la réinstallation, utilisant le formulaire conçu à cette fin.

Au sein de chaque comité, c'est le rapporteur qui est chargé de réception des plaintes sont chargés de transmettre les plaintes enregistrées à leur niveau au président de leur comité.

Les plaignants sont encouragés à fournir des preuves (omissions lors du recensement, noms et prénoms mal écrits, etc.) qui peuvent soutenir leur plainte. Si le plaignant souhaite garder l'anonymat, la plainte sera acceptée. Il sera demandé au plaignant comment il aimerait être informé du traitement de la plainte.

Le président dès réception des plaintes, convoque sans délai les membres de son comité pour siéger au moins une fois par semaine en vue du traitement diligent des dossiers reçus.

Dans le cas où la plainte n'est pas clairement formulée, l'organe saisi peut s'informer davantage sur la nature de la plainte et aider le plaignant à la reformuler. La plainte doit indiquer clairement la nature, le type d'infraction ou de droits qui sont violés.



Par ailleurs, l'UGP-PERU peut s'autosaisir des préoccupations soulevées lors des ateliers, réunions, missions de suivi, de supervision ou dans les médias.

## **Etape 2 : Accusé de réception par le comité concerné**

Le comité ayant reçu la plainte informe le ou les plaignants dans un délai de cinq (5) jours après la réception que la plainte reçue, est enregistrée et sera convenablement traitée. Cette information a lieu, sous la forme d'une lettre ou d'un courrier électronique, mentionnant le contact du rapporteur ou du président du comité concerné. Elle décrit également la procédure qui sera appliquée et indique la personne responsable ou un numéro de référence.

## **Etape 3 : Eligibilité et traitement d'une plainte**

Les membres du comité de gestion de plaintes ayant accusé réception de la plainte, siègent une fois par semaine pour examiner la plainte reçue. Ils analysent la recevabilité et l'éligibilité de cette plainte en se fondant sur les critères ci-après :

- lien avec les activités du sous-projet ;
- lien avec le processus de réinstallation ;
- appartenance aux parties prenantes (PAP, une personne, un bénéficiaire, une communauté, une collectivité concernée par les activités) ;
- entre dans le champ d'application du MGP.

Les plaintes qui sont de nature à influencer négativement la mise en œuvre du sous-projet doivent faire l'objet d'une attention particulière et suivies avec délicatesse. Il peut être nécessaire dans ces cas, de remonter à la source de toutes plaintes afin de déterminer les raisons profondes qui les sous-tendent.

Si la plainte est inéligible, le comité de gestion concerné saisi, informe le ou les plaignants dans un délai de trois (03) jours à compter de la date d'accusé de réception en justifiant la raison de l'inéligibilité.

Si la plainte est éligible, le comité de gestion concerné saisi, analyse les faits et statue sur la plainte. Le traitement de la plainte se fait en deux étapes :

- la première étape est la catégorisation de la plainte. A cette étape, le comité saisi classe la plainte en s'inspirant de la typologie des plaintes et conflits ;
- la deuxième étape est la décision prise proposant les moyens de résolution du problème à l'amiable par le comité concerné. Pour chaque plainte, le comité saisi a la possibilité de procéder de trois manières. Il peut :
  - poser une action directe visant à résoudre le problème (réponse directe pour résoudre la plainte). La décision doit intervenir dans un délai maximum de six (06) jours ouvrés à compter de la date d'accusé de réception ;
  - procéder à une évaluation supplémentaire en vue de faire une vérification large et approfondie pouvant requérir l'extension du délai de traitement ou encore procéder à une enquête pour une résolution conséquente de l'affaire. La solution est notifiée dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de la date d'accusé de réception ;
  - engager avec le plaignant et les autres parties prenantes concernées, des discussions/dialogues pour déterminer conjointement la meilleure solution. La solution convenue est notifiée au plaignant immédiatement et dans un

délai maximum de quinze (15) jours courant à compter de la date d'accusé de réception délivré au plaignant.

Les notifications au plaignant ci-dessus énumérées doivent tenir compte du niveau intellectuel, social et culturel du plaignant ainsi que des langues locales. Elles doivent inclure les mesures prises et les procédures suivies, les informations fournies et la signification des voies de recours.

Nonobstant les étapes ci-dessus énumérées, le comité saisi peut, en raison de la nature de la plainte, transférer celle-ci au comité supérieur pour traitement dans un délai de trois (03) jours après la réception de la plainte et le notifier immédiatement au plaignant dans un accusé de réception. Le comité saisi peut également à tout moment, saisir le comité supérieur en raison de l'évolution de la situation et en informer le plaignant.

Si un accord n'est toujours pas trouvé au niveau de tous les trois (03) comités mis en place, le recours à la justice est possible.

### **8.8. Règlement, clôture et archivage des plaintes/réclamations**

Ici, il s'agit pour la SBEE/UGP-PERU, soit de finaliser les accords de conciliation ou de non conciliation et de liquider les indemnisations si nécessaires, soit pour répondre devant tout autre recours engagé par un plaignant avec qui les comités local et communal de gestion des plaintes ou SBEE/UGP-PERU n'a pas pu trouver une conciliation.

Une fois qu'un accord est trouvé entre les comités local et communal de gestion des plaintes et un plaignant, l'étape suivante va consister à la mise en œuvre de la mesure convenue selon les termes de l'accord. Les modalités de règlement doivent faire l'objet d'un accord entre le plaignant et la SBEE/UGP PERU et le comité local ou communal est associé au suivi de la mise en œuvre des conclusions issues des termes de l'accord.

Le dossier de plainte va être considéré comme clôturé et archivé (physiquement et électroniquement) lorsque la SBEE/UGP PERU, les comités local et communal de gestion des plaintes et le plaignant vont signer un document stipulant que le litige ou la réclamation est entièrement réglée selon les accords arrêtés antérieurement. Il faut documenter la résolution satisfaisante ainsi que la leçon tirée.

A cet effet, la SBEE/UGP PERU va s'appuyer sur la fiche de clôture de la plainte. L'archivage (physique et électronique) de chaque plainte doit comporter l'ensemble des éléments du dossier depuis le dépôt jusqu'à la clôture.

### **8.9. Renforcement des capacités des acteurs**

Pour une bonne mise en œuvre du sous-projet, les membres du MGP doivent bénéficier d'une formation adéquate. Par conséquent, suite à l'approbation du document du MGP, ces acteurs vont bénéficier d'une formation sur les objectifs, la procédure et le contenu du MGP et également sur la mise en œuvre du MGP (l'enregistrement et le traitement des plaintes/réclamations, la clôture et l'archivage).

Une session de deux jours de renforcement des capacités des trois comités sera organisée dès le démarrage des activités du sous-projet ; soit immédiatement après le premier décaissement. Il est important de rappeler que ces comités seront mis en place dès le premier décaissement sous la supervision du spécialiste en sauvegarde sociale du sous-projet. Pendant la mise en œuvre, les capacités des comités seront renforcées une fois par trimestre. Le renforcement des capacités sera assuré par le spécialiste en sauvegarde sociale du sous-projet. Des séances d'information et de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes notamment les PAP, les populations riveraines, les bénéficiaires du sous-projet, les acteurs de mise en œuvre du sous-projet, sera organisée par trimestre sur le MGP dans son ensemble, mais avec une emphase sur le MGP lié au processus de réinstallation. Cette session se fera sur une journée préalablement convenu avec l'ensemble des parties concernées.

### **8.10. Suivi-évaluation du MGP**

Le suivi des plaintes et réclamations est assuré directement par le spécialiste en sauvegarde sociale du sous-projet en étroite collaboration avec le responsable de suivi-évaluation de l'UGP PERU et des membres des trois (03) comités mis en place. Toutefois, l'UGP PERU est responsable de la mise en œuvre globale et du suivi du MGP. A ce titre l'UGP PERU va veiller à l'amélioration du système de réception et de suivi des plaintes et des réclamations pour éviter à l'avance plusieurs problèmes et améliorer l'acceptabilité des activités de ses sous-projets. Les indicateurs de suivi du MGP sont :

- ✓ nombre de campagnes d'information et de sensibilisation de masse organisées sur le MGP dans les localités d'intervention du sous-projet ;
- ✓ nombre et qualité des personnes informées et sensibilisées (désagrégé par sexe également) ;
- ✓ types et nombre de formations reçues par les membres des trois comités de gestion des plaintes ;
- ✓ nombre de personnes formées par comité ;
- ✓ types de plaintes/réclamations reçues ;
- ✓ types de plaintes/réclamations enregistrées ;
- ✓ voies de recours de résolutions des plaintes/réclamations ;
- ✓ durée moyenne de traitement des réclamations/plaintes ;
- ✓ nombre de plaintes/réclamations reçues y inclus des personnes vulnérables et désagrégées suivant le sexe ;
- ✓ délai d'accusé de réception après la réception des plaintes
- ✓ nombre de plaintes reçues éligibles
- ✓ nombre et pourcentage de plaintes/réclamations résolues/traitées ;
- ✓ nombre et pourcentage de plaintes/réclamations non résolues/non traitées ;
- ✓ délai de traitement des plaintes
- ✓ nombre et pourcentage de plaintes soumises à médiation ;
- ✓ nombre de plaintes résolues à l'amiable ;

- ✓ nombre de plaintes portées devant les juridictions compétentes et enjeux associés ;
- ✓ procès-verbal de résolutions des réclamations/plaintes ;
- ✓ nombre de plaintes clôturées au Niveau 1 (local) ;
- ✓ nombre de plaintes clôturées au Niveau 2(communal) et enjeux associés ;
- ✓ nombre de plaintes clôturées au Niveau 3 (UGP) et enjeux associés ;
- ✓ nombre de plaintes confidentielles enregistrées et nombre traitées, nature de la confidentialité ;
- ✓ nombre de plaintes clôturées dans les délais prévus ;
- ✓ nombre de plaintes archivées physiquement par mois
- ✓ nombre de plaintes archivées numériquement (électroniquement) par mois.

Sur la base des plaintes reçues, le suivi-évaluation régulier du MGP devra aider l'UGP à dégager les problèmes structurels et à apporter des solutions globales plutôt qu'individuelles.

### **8.11. Rapportage sur le MGP**

La mise en œuvre du MGP porte également sur le rapportage et la notification de la Banque. En effet, chaque rapport mensuel de mise en œuvre du PGES disposera d'une section spécifique sur la gestion des plaintes liées au processus de réinstallation. Ce rapportage doit renseigner l'ensemble des indicateurs susmentionnés et relever l'ensemble des défaillances et des ajustements apportés dans le mécanisme proposé. Il doit également fournir les informations sur le niveau de fonctionnement de chaque comité et relever les forces et les faiblesses de chacun des comités avec des propositions claires d'ajustement pour la bonne marche du MGP du sous-projet, notamment en ce qui concerne le processus de réinstallation.

La Banque devra être notifiée immédiatement (au plus dans les 48 heures suivant l'incident) en cas de plainte sérieuse et qui peut constituer un risque réputationnel pour la Banque, tout comme pour l'Emprunteur.

### **8.12. Recours à la justice**

En cas d'échec de règlement des conflits à l'amiable, le recours à la justice est possible. C'est le cas extrême du processus de gestion des plaintes. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement des activités planifiées, et même une source de dépense pour le plaignant. Cependant, toutes les dispositions doivent être prises par le sous-projet pour éviter le recours à ce niveau par les plaignants à travers une large information et sensibilisation des populations sur les dispositifs de prévention et de gestion mis en place dès le démarrage des activités du sous-projet ; notamment aussitôt que l'UGP-PERU reçoit le premier décaissement. L'explication du système mis en place doit donner plus confiance aux populations riveraines.

### 8.13. Budget de fonctionnement du MGP

Le budget de mise en œuvre du MGP comprend les rubriques suivantes :

- l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes du sous-projet sur le MGP, et particulièrement les PAP (une session dès le démarrage du projet, et une session chaque trimestre pendant toute la durée du projet) ;
- la vulgarisation du MGP (frais de production des dépliants/prospectus/pictogrammes en français et en langue locale, frais de publication et de diffusion du MGP) dans les localités d'intervention du sous-projet et au niveau l'UGP-PERU ;
- le renforcement des capacités des membres des trois comités (une session dès le démarrage du sous-projet et une session par trimestre pendant toute la durée du projet) ;
- le fonctionnement des trois (03) comités (local, communal et national) de gestion des plaintes (prise en charge des sessions, sorties de terrain, sensibilisation, communication).

### 8.14. Suivi et évaluation du MGP

Au terme du processus du mécanisme de la gestion des plaintes, le suivi évaluation de ces plaintes s'impose. En effet, ces plaintes seront enregistrées en utilisant un Formulaire de plaintes (en français). Des Formulaires de plaintes seront disponibles pour l'enregistrement des plaintes et contiendront les détails concernant la réclamation ainsi que le nom et l'adresse du demandeur, la date de la demande, le type de demande et le nom de personnes recevant la réclamation. Les formulaires seront enregistrés dans un registre où ils seront suivis jusqu'à parvenir à une solution appropriée.

L'UGP tiendra à jour une base de données numériques des réclamations, contenant les journaux et registres de toutes les réclamations reçues, avec une indication de l'état respectif des réclamations (c'est-à-dire résolue, non résolue, en instance...). Les options de résolution seront développées par proposition unilatérale, discussion bilatérale et/ou médiation d'un tiers. En cas d'illégitimité de la plainte, l'affaire sera clôturée sans accord avec le plaignant. La réponse proposée fera objet d'un communiqué par écrit et un accord sera établi avec le plaignant quand un cas de réclamation est clôturé.

Ce budget s'élève à la somme de **seize millions (16.000.000) FCFA** réparti par activité (tableau XXXIV).

**Tableau XXXIV :** Budget de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes de l'UGP-SBEE

Activités/tâches	Echéance	Sous activité	Quantité	Unité	Coût Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Responsables
Activité 1 : communication et sensibilisation sur le MGP	Au Démarrage des activités du sous-projet et chaque trimestre	Information et sensibilisation	5	Session	500.000	2.500.000	Entreprise et Mairie
Tâche 1 : reproduction et diffusion des formulaires du MGP							Entreprise et Mairie
Tâche 2 : information des communautés et autorités administratives sur la mise en place des comités							Entreprise et Mairie
Tâche 3 : confection et diffusion de brochures et affiches							Entreprise et Mairie
Tâche 4 : recours aux crieurs publics dans les villages/quartiers de ville pour informer les populations bénéficiaires du projet							Entreprise et Mairie
Tâche 5 : organisation des séances d'information et de sensibilisation au profit des populations bénéficiaires du projet							Entreprise et Mairie
Activité 2 : mise en place des trois (03) organes de gestion du MGP	Entreprise et Mairie	Frais de fonctionnement des comités	3	Comité	1.000.000	3.000.000	Entreprise et Mairie

Activités/tâches	Echéance	Sous activité	Quantité	Unité	Coût Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Responsables
Tâche 1 : création et installation officielles de comité local de gestion des plaintes							Entreprise et Mairie
Tâche 2 : création et installation officielles du comité communal de gestion des plaintes							Entreprise et Mairie
Tâche 3 : création et installation officielles du comité national de gestion des plaintes							Entreprise et Mairie
Activité 3 : Formation des membres des trois (03) comités du MGP (restauration et support de formation)		Au Démarrage des activités du projet	3	Comité	2 000 000	6 000 000	Entreprise
Tâche 1 : conception les modules de formation							Entreprise
Tâche 2 : production des supports de formation							Entreprise
Tâche 3 : organisation de l'atelier de formation par comité							Entreprise
Activité 5 : Appui au fonctionnement des trois (03) comités	Au démarrage du sous-projet et par trimestre	- un registre d'enregistrement des plaintes d'ordre général ; - un registre d'enregistrement des plaintes spécifiques à la réinstallation ; - un registre d'enregistrement et de suivi des solutions aux plaintes ;	3	Comité	500.000	1.500.000	UGP/SBEE



Activités/tâches	Echéance	Sous activité	Quantité	Unité	Coût Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Responsables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- formulaire d'enregistrement de la plainte ;</li> <li>- fiche de traitement de la plainte ;</li> <li>- fiche de clôture de la plainte.</li> </ul> Frais de déplacement des membres Rafrachissement lors de la session					
Activité 6 : Suivi et évaluation du processus de gestion des plaintes	Annuelle	Suivi-évaluation global du processus de réinstallation	3	Comité	1.000.000	3.000.000	UGP/SBEE
Total Général						16.000.000	

**Source :** Groupement IBC-EFA, novembre 2022

## 9. RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMÉES

### 9.1. Rappel de la démarche d'implication du public dans le processus d'EIES

Dans le cadre des opérations de collecte des données socio-économiques et environnementales dans la zone réceptrice du projet, des consultations du public ont été organisées dans les Communes avec les parties prenantes (Responsables techniques et administratives des Mairies concernées, les Chefs d'Arrondissement, les Chefs-Villages, les Conseillers locaux, les associations de développement, les populations locales, etc.) de la Zone 7 (Communes de Bassila, Copargo et de Ouaké) à travers une démarche inclusive sur la période du 25 au 26 octobre 2022, du 02 au 06 février 2024 et du 15 juillet au 17 août 2024. La démarche adoptée pour l'organisation des consultations du public a consisté à informer les autorités locales, les cadres techniques des mairies concernées de la date, de l'heure et du lieu où se dérouleront lesdites séances en insistant sur l'importance de leur présence à travers des courriers.

L'objectif global de ces séances de consultation du public organisées est d'associer l'ensemble des parties prenantes à la prise de décision finale concernant le projet.

Les objectifs spécifiques visés à travers ces consultations du public ont consisté à :

- présenter le contenu du sous-projet ;
- informer les populations bénéficiaires sur le projet, ses enjeux environnementaux et sociaux et les différentes mesures projetées ;
- recueillir les préoccupations, attentes, suggestions ainsi que les doléances des populations locales par rapport au projet.

Par ailleurs, des séances d'entretien ont été organisées avec les autorités locales (Responsables techniques et administratives des Mairies concernées, les Chefs d'Arrondissement) des milieux récepteurs du projet. A cet effet, des échanges ont eu lieu en vue de cerner les aspects socio-environnementaux à prendre en compte dans la rédaction du rapport d'études.

Les couches cibles ayant participé à ces audiences publiques sont : les autorités locales (Chef quartier ou Conseiller), les associations de jeunes ou de développement, les sages, les cadres du village. Plus d'une centaine de personnes ont participé souvent à cette consultation publique. Au total trente-trois (33) consultations publiques ont été animées à raison d'Une (01) par localité (tableau XXXV) :

**Tableau XXXV : Villages dans lesquels les consultations publiques ont été organisées**

N°	Commune	Localité	Nom de participants		Total
			Femme	Homme	
1	BASSILA	Boutou	11	30	41
2	BASSILA	Nibadara	7	38	45
3	BASSILA	Adjiro	7	24	31
4	BASSILA	Taba	12	38	50
5	BASSILA	Saramanga	12	35	47
6	BASSILA	Tchele	14	30	44

IN-DEPTH ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT STUDY OF THE ELECTRIFICATION SUB-PROJECT OF THIRTY-THREE (33) LOCALITIES IN THE COMMUNES OF BASSILA, COPARGO AND OUAKE IN THE DEPARTMENT OF DONGA (LOT 7)

N°	Commune	Localité	Nom de participants		Total
			Femme	Homme	
7	BASSILA	Melan	10	29	39
8	BASSILA	Guiguisso	20	20	40
9	BASSILA	Koiwali	18	32	50
10	BASSILA	Awo	9	30	39
11	BASSILA	Yari	7	38	45
12	COPARGO	Babazaoure	20	43	63
13	COPARGO	Passabia	12	22	34
14	COPARGO	Tchoutchou	11	35	46
15	COPARGO	Yaka	12	36	48
16	COPARGO	Bamisso	17	38	55
17	COPARGO	Gnanfouroum	9	19	28
18	COPARGO	Tchaklero	14	22	36
19	COPARGO	Tigninoun	11	33	44
20	COPARGO	Karhum-dora	20	25	45
21	COPARGO	Karhum-yaourou	18	21	39
22	COPARGO	Katabam	9	30	39
23	OUAKE	Alitokoum	17	24	41
24	OUAKE	Atchomkomou	9	10	19
25	OUAKE	Bissetougou	14	12	26
26	OUAKE	Kadolassi	15	18	33
27	OUAKE	Kakpala	7	32	39
28	OUAKE	Tchitchakou	15	9	24
29	OUAKE	Wekete	15	22	37
30	OUAKE	Kpelite	30	66	96
31	OUAKE	Atchakitam	10	35	45
32	OUAKE	Gnalo	17	28	45
33	OUAKE	Kpeli-fada	18	19	37
	<b>TOTAL</b>		<b>447</b>	<b>943</b>	<b>1469</b>

**Source** : Groupement ICB-EFA, septembre 2024

Les consultations publiques ont été organisées dans les communes de Bassila, Copargo et Ouaké. Ces séances ont connu la participation de 4569 personnes, dont 943 hommes (64,19 %) et 447 femmes (30,42 %). Ces séances d'information et de partage avec les parties prenantes ont été tenue en application des directives de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) et des procédures du bailleur en matière de l'Evaluation Environnementale et Sociale. Elles ont en outre permis d'appréhender la perception des différentes parties prenantes sur le sous-projet et des propositions en vue de la durabilité environnementale et sociale du sous-projet.

## **9.2. Synthèse des préoccupations exprimées lors des séances de consultation publique**

Les consultations publiques ont été organisées dans les 33 localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké. La synthèse des consultations publiques réalisée se présente ci-dessous :

**Tableau XXXVI : Synthèse de consultation publique à Guiguisso (Commune de Bassila)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	Nous ravi des informations que vous avez partagées avec nous. Nous en sommes contents et souhaitons une longueur au gouvernement pour ses œuvres en faveur de notre localité. Toutefois, nous vous prions de recruter nos enfants qui sont au chômage dès que les travaux vont démarrer.	Merci à vous de votre présence à cette rencontre. Nous avons pris bonne note de vos doléances. Elles seront transmises à qui de droit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter la main d'œuvre locale</li> <li>- Etendre le réseau à toutes les contrées de notre localité.</li> </ul>
<b>Autorités communales et locales</b>	Merci à vous de votre démarche et également au gouvernement pour ses œuvres de développement. Combien de temps durera le sous-projet ?	Merci bien de votre engagement. Concernant votre question, il faut dire que le sous-projet est encore à la phase des études et il faut boucler d'abord celle-ci avant de passer à la phase de réalisation physique. Mais le Gouvernement et son partenaire sont engagés et aussi pressés pour sa mise en œuvre.	-



**Planche 1 : Séance de consultation publique à Guiguisso (Commune de Bassila)**

**Prise de vue :** Groupement ICB-EFA, Octobre 2022

**Tableau XXXVII : Synthèse de consultation publique Salmanga (Commune de Bassila)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je tiens à remercier le gouvernement Béninois pour avoir initié un sous-projet qui va beaucoup soulager les peines des populations des zones non couvertes par l'électricité. Le courant est vraiment une nécessité pour notre village. C'est vraiment une bonne nouvelle que nous sommes prêts à accompagner sans l'argent car ça va dans notre intérêt.</li> <li>- Nous remercions consultants et la BAD pour avoir accepté de financer le sous-projet et nous souhaitons que les activités démarrent le plus tôt possible.</li> <li>- L'arrivée du courant dans notre village peut réduire beaucoup de peut booster l'économie locale.</li> <li>- Merci beaucoup aux autorités locales et aussi au gouvernement pour cette belle initiative.</li> <li>- Quelles sont les formalités d'abonnement à remplir ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci beaucoup pour vos interventions, on comprend que vous êtes très content de l'avenir de ce sous-projet et cela montre que la population de Salmanga adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de leur mieux pour que les travaux évoluent très vite.</li> <li>- Toutes vos doléances sont bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</li> <li>- Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase des études et il faudra que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment.</li> <li>- Evidemment des démarches administratives seront entreprises pour identifier les personnes qui vont manifester leur désir à travers la constitution de dossiers dont les précisions vous seront données en temps opportuns.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous prions vivement au gouvernement la réalisation réelle de ce sous-projet avant la fin de son mandat.</li> <li>- Recruter la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Aménagement de la voie d'accès au village de Salmanga.</li> </ul>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes très pressés de voir la réalisation des travaux car cela nous permettra de vendre les soirs.</li> <li>- Le sous-projet est salutaire car nous étions dans le besoin et nous prions au gouvernement d'aller jusqu'à la fin du projet.</li> </ul>	<p>Merci à vous chères mamans pour vos différentes interventions ; vos doléances seront transmises à qui de droit.</p>	<p>La construction des infrastructures sociocommunautaire au profit des populations</p>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités locales et au gouvernement pour l'initiative du projet.</li> <li>- N'est-ce pas de la politique pour flatter la population ?</li> </ul>	<p>Merci à vous chers jeunes pour vos différentes interventions. Nous comprenons que vous soyez pressés de voir votre localité électrifiée. Mais nous vous rassurons que c'est un sous-projet de développement et non de la politique. C'est du concret dont vous verrez le démarrage du chantier après la phase des études.</p>	<p>Informer la population à chaque étape de l'avancement du projet. Construire un terrain de football au profit des jeunes du village de Salmanga.</p>
<b>Autorités locales</b>	<p>Merci au gouvernement pour ce sous-projet qui est venu à moment où les populations l'attendent le plus. Nos localités vont sortir de l'obscurité au grand bonheur de tous particulièrement nos femmes qui vont initier de petits commerces pour nous vendre les produits frais et congelé. Nous sommes très contents et nous ne ménagerons aucun effort pour accompagner les travaux. Vous avez notre soutien et disponibilité à travailler à vos côtés. Nous demandons à nos supérieurs pour qu'ils pensent à étendre le courant dans les localités voisines surtout à Dingou.</p>	<p>Merci chères autorités pour vos différentes préoccupations. Nous allons insérer vos préoccupations au rapport final et transmis à qui de droit.</p>	<p>Étendre le réseau aux villages voisins de notre arrondissement.</p>
<b>Sages du village</b>	<p>Merci infiniment au président de la république pour avoir initier un tel sous-projet pour sa population. Nous sommes prêts et par la grâce des mânes de nos ancêtres tout va se passer sans anicroches.</p>	<p>Merci chers parents, nous avons pris bonne note et les doléances seront transmis à de droit.</p>	<p>Réaliser les travaux dans un bref délai et penser à la construction des hangars dans notre marché.</p>





**Photo 1:** Consultation publique à Salmanga (Commune de Bassila)

**Tableau XXXVIII :** Synthèse de consultation publique Boutou (Commune de Bassila)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités à divers niveaux. Le courant est vraiment une nécessité pour notre village. C'est vraiment une bonne nouvelle que nous sommes prêts à accompagner.</li> <li>- Que Dieu bénisse les initiateurs du projet. Je remercie l'équipe de consultant pour avoir effectué le déplacement jusqu'à nous.</li> <li>- Merci beaucoup aux autorités locales et aussi au gouvernement pour cette belle initiative.</li> <li>- A quand le démarrage effectif des activités ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci beaucoup pour vos interventions. La qualité de vos questions traduit votre adhésion au projet.</li> <li>- Toutes vos doléances sont bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</li> <li>- Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase des études et il faudra que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser effectivement le projet.</li> <li>- Construire un centre de santé dans le village de Boutou</li> <li>- Recruter la main d'œuvre locale pour les activités que les jeunes peuvent faire.</li> </ul>



Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le coût de cession des compteurs ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le consultant a rassuré les populations de Boutou, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</li> </ul>	
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes très contentes des actions du gouvernement. Si le président arrive à réaliser ce projet, il notre Dieu sur cette terre car il aurait soulagé nos peines.</li> <li>- Merci au Maire de la commune et à sa suite et un grand merci au président Patrice TALON pour avoir pensé aux localités non couvertes ; que Dieu et les membres de nos ancêtres l'assiste pour pouvoir réaliser ce projet.</li> </ul>	<p>Merci chères mamans pour vos interventions cela prouve vraiment que vous êtes dans le besoin.</p>	<p>Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des populations.</p>
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités à divers niveau car nous sommes vraiment dans le besoin.</li> <li>- Nous n'avons jamais imaginé qu'un jour ils vont penser à notre village et je dis un grand merci aux autorités locales et plus précisément au gouvernement Béninois.</li> </ul>	<p>Merci chers jeunes pour votre présence à cette séance et merci pour vos différentes interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet et si possible mettre la jeunesse à contribution pour l'atteinte des objectifs du projet.</li> </ul>
<b>Autorités locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités à divers niveau. Nous demandons au consultant de dire un grand merci aux partenaires et au gouvernement pour avoir pensé à notre localité.</li> </ul>	<p>Merci chères autorités pour vos différentes préoccupations. Nous allons insérer vos préoccupations au rapport final et transmis à qui de droit.</p>	<p>Prenez le volet social en compte dans le cadre de ce projet</p>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous souhaiterions que les compteurs soient vendus moins chères pour permettre à tout le monde de pouvoir acheter.</li> </ul>		
<b>Sages du village</b>	<p>Merci infiniment au président de la république pour avoir initié un tel sous-projet pour sa population. Nous sommes prêts pour la libération des espaces. On s'engage à libérer les emprises du projet.</p>	-	<p>Réaliser les travaux dans un bref délai et rester toujours en contact avec la population sur l'évolution des activités du projet.</p>



**Photo 2 :** Consultation publique à Boutou

*Prise de vue : Groupement ICB-EFA, février 2024*

**Tableau XXXIX : Synthèse de consultation publique Adjiro (Commune de Bassila)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous tenons à remercier les partenaires et plus précisément au gouvernement du Bénin pour avoir pensé à notre village. Le courant est vraiment une nécessité pour notre village. C'est vraiment une bonne nouvelle que nous sommes prêts à accompagner.</li> <li>- Nous remercions les initiateurs du sous-projet et nous souhaitons que les activités démarrent le plus tôt possible.</li> <li>- L'arrivée du courant dans notre village peut réduire beaucoup de problèmes comme le vol, la vente dans la nuit.</li> <li>- Merci beaucoup aux autorités locales et aussi au gouvernement pour cette belle initiative.</li> <li>- Le courant fait développer. A cause du manque du courant, nous n'arrivons pas à développer les activités économiques.</li> <li>- A quand le démarrage effectif des activités ?</li> <li>- Ça fait pratiquement un an mais pourquoi ça prend trop de temps ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci beaucoup pour vos interventions, on comprend que vous êtes très content de l'avenir de ce sous-projet et cela montre que la population d'Adjiro adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de leur mieux pour que les travaux évoluent très vite.</li> <li>- Toutes vos doléances sont bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</li> <li>- Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est encore à la phase des études. Le rapport qui va sanctionner cette mission fera l'objet de validation à l'ABE et c'est après avoir bouclé cette phase que les travaux vont démarrer physiquement. Mais nous pouvons vous rassurer que le gouvernement et le bailleur sont pressés pour la mise en œuvre de ce sous-projet.</li> <li>- C'est le temps de la préparation (intellectuelle) qui vous paraît long. Mais il le faut pour qu'à la mise en œuvre, puisse bien se dérouler sans anicroche.</li> </ul>	<p>Nous prions vivement au gouvernement la réalisation réelle de ce sous-projet avant la fin de son mandat.</p>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes très pressées de voir la réalisation des travaux car cela nous permettra de vendre les soirs.</li> </ul>	<p>Au moment opportun, des dispositions seront prises de commun accord avec les autorités et vous-mêmes sur les actions conséquentes à mener dans ce cadre.</p>	<p>Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des populations.</p>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les poteaux seront installés dans les rues ?</li> </ul>	Non. Les poteaux seront implantés le long des rues.	
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Merci aux autorités car ça va beaucoup aider dans les activités de soudures et de la broderie.</li> <li>– Quels types de compteurs seront envoyés ?</li> </ul>	<p>-Pour l'instant, je peux déjà vous dire que les c'est les compteurs prépayés qui sont sur le marché actuellement donc la probabilité est forte que ça soit ça.</p> <p>A travers tout le pays, la tendance à l'usage des compteurs prépayés afin de permettre aux abonnés</p>	Informar la population à chaque étape de l'avancement du projet.
<b>Autorités locales</b>	Merci aux autorités à divers niveau. Nous demandons à nos supérieurs pour qu'ils pensent à étendre le courant dans les localités voisines.	Merci chères autorités pour vos différentes préoccupations. Nous allons insérer vos préoccupations au rapport final et transmis à qui de droit.	Étendre le réseau aux villages voisins
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment au président de la république pour avoir initié un tel sous-projet pour sa population. Nous sommes prêts pour la libération des espaces. On s'engage à libérer les emprises du projet.	-Merci chers parents, nous avons pris bonne note et les doléances seront transmis à de droit.	Réaliser les travaux dans un bref délai.



**Photo 3 :** Consultation publique à Adjiro (*Prise de vue : Groupement ICB-EFA, février 2024*)

**Tableau XL : Synthèse de la consultation publique à Badjoudè-Centre (Commune de Ouaké)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Populations</b>	Nous sommes favorables à la réalisation de ce sous-projet dans la commune de Ouaké et plus précisément dans la localité de Badjoudè. Il nous permettra de réduire les problèmes d'insécurité et d'améliorer le rendement scolaire de nos enfants. Nous vous invitons à vite démarrer les activités.	Merci infiniment. La qualité de vos interventions témoigne de votre adhésion au projet. Nous avons pris bonne note de vos doléances et vous assurons qu'elles seront transmises à qui de droit et une suite vous sera donnée.	Rendre accessible les abonnements à un coût réduit.
<b>Autorités communales et locales</b>	<p>Nous vous remercions de votre déplacement et par vous, le gouvernement qui a pensé à notre Commune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A quand le démarrage effectif des travaux ?</li> <li>- Quelle sera la contribution des autorités locales à la mise en œuvre du sous-projet ?</li> <li>- Est-ce qu'il y aura recrutement de la main d'œuvre locale ?</li> </ul>	<p>Merci beaucoup.</p> <p>Par rapport à votre question, le sous-projet est encore à la phase des études. Le rapport qui va sanctionner cette mission fera l'objet de validation à l'ABE et c'est après avoir bouclé cette phase que les travaux vont démarrer physiquement. Mais nous pouvons vous rassurer que le gouvernement et le bailleur sont pressés pour la mise en œuvre de ce sous-projet.</p> <p>la contribution des autorités va traduire par leur disponibilité à accompagner le sous-projet durant toutes ses phases.</p> <p>Bien évidemment, la main d'œuvre locale qualifiée et disponibles pourra être recrutée.</p>	Mettre l'abonnement au compteur à un prix accessible aux populations



**Planche 2** : Consultation publique à Badjoudè (Commune de Ouaké)

*Prise de vue : Groupement ICB-EFA, Octobre 2022*

**Tableau XLI : Synthèse de la consultation publique Alitokoun (Commune de Ouaké)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON d'avoir pensé à nous population de Alitokoun. Je voudrais savoir à quel prix sera cédé le compteur électrique.</li> <li>- Au nom de la population de Alitokoun et en mon nom personnel, je dis Merci au gouvernement du Bénin. Nous sommes content de de sorte que le courant vient chez nous.</li> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON ; Je me demande à quand le démarrage effectif des activités ?</li> <li>- Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant.</li> <li>- A quand le démarrage des travaux ?</li> <li>- On dirait que ça tarde. Le courant fait développer. A cause du manque du courant, les gens ne viennent pas s'installer. L'électricité crée des activités économiques.</li> </ul>	<p>A travers vos interventions, on en déduit que la population Alitokoun adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux.</p> <p>Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</p> <p>Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. De plus, je ne saurais le prix du compteur mais je vous rassure que ce sous-projet est venu pour le bonheur de tous.</p>	<p>J'invite le gouvernement à réaliser réellement ce sous-projet</p> <p>-Je voudrais que le prix du compteur électrique soit à la portée de tous</p>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On est contente. L'arrivée de ce courant pourra accroître nos revenus en matière de nos activités génératrices de revenu</li> </ul>		<p>Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.</p>
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités. Est-ce que le sous-projet va couvrir tout le village ?</li> </ul>	<p>Pour le moment, rien n'est encore claire ; Donc, il aura plus de visibilité au moment où les choses proprement dites vont commencer.</p>	<p>Informers la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet.</p>



Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Autorités locales</b>	Merci aux autorités à divers niveau. Pour charger nos portables, il faut se déplacer pour aller jusqu'à Badjoude pour le faire. Donc c'est une joie totale pour nous la jeunesse de Alitokoum. Nous sommes disponibles à accompagner le sous-projet de bout en bout.	C'est compris chères autorités. Merci de votre disponibilité	Étendre le réseau pour tout le village de Alitokoum.
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment à la délégation et au Gouvernement. Il n'y a pas de lieu de restriction ici. On s'engage à libérer les emprises du sous-projet.		



**Planche 3 :** Consultation publique à Alitokoum (Ouaké)

*Prise de vue :* Groupement ICB-EFA, février 2024



**Tableau XLII** : Synthèse de la consultation publique Kakpala (Commune de Ouaké)

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<p><b>Hommes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON d'avoir pensé à nous population de Kakpala. C'est un sous-projet qui viendra nous sortir de l'obscurité. Je voudrais savoir le prix du compteur électrique.</li> <li>- Au nom de la population de Kakpala et en mon nom personnel, je dis Merci au gouvernement du Bénin. Nous sommes content de de sorte que le courant vient chez nous.</li> <li>- Je remercie le gouvernement du président Patrice TALON ; Je me demande à quand le démarrage effectif des activités ?</li> <li>- Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant.</li> <li>- On dirait que ça tarde. Le courant fait développer. A cause du manque du courant, les gens ne viennent pas s'installer. L'électricité crée des activités économiques.</li> </ul>	<p>A travers vos interventions, on en déduit que la population Kakpala adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux.</p> <p>Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</p> <p>Par rapport aux questions, on ne saurait vous donner nous pouvons vous dire que le -sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape.</p> <p>A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. De plus, nous ne saurions vous indiquer un prix concernant le compteur mais je vous rassure que ce sous-projet est venu pour le bonheur de tous et il y a une démarche sociale dans tout ce qui se fait. .</p>	<p>J'invite le gouvernement à réaliser réellement ce sous-projet</p> <p>-Je voudrais que le prix du compteur électrique soit à la portée de tous</p>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Femmes</b>	- On est contente. L'arrivée de ce courant pourra accroître nos revenus en matière de nos activités génératrices de revenu. La consommation sera-t-elle payante ?	Merci de votre intervention. Oui, mais les dispositions sociales seront prises pour que la consommation vous soit facturée à un coût réduit.	Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.
<b>Jeunes</b>	- Merci aux autorités. Est-ce que le sous-projet va couvrir tout le village ?	Pour le moment, rien n'est encore claire ; Donc, il aura plus de visibilité au moment où les choses proprement dites vont commencer.	Informers la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet.
<b>Autorités locales</b>	- Merci aux autorités à divers niveau. C'est une joie totale pour nous les jeunes de Kakpala		Étendre le réseau pour tout le village de Kakpala.
<b>Sages du village</b>	- Merci infiniment à la délégation et au Gouvernement. Il n'y a pas de lieu de restriction ici. Même nos biens culturels ont besoins de l'électricité.		Nous voudrions que ce sous-projet soit une réalité



**Planche 4 :** Consultations publiques Kakpala (Commune de Ouaké)

*Prise de vue : Groupement ICB-EFA, février 2024*

**Tableau XLIII : Synthèse de la consultation publique à Tchitchakou (Commune de Ouaké)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci au gouvernement du Président Patrice TALON d'avoir pensé à nous population de Tchitchakou. Je voudrais savoir le prix du compteur électrique.</li> <li>- Au nom de la population de Tchitchakou et en mon nom personnel, je dis Merci au gouvernement du Bénin. Nous sommes content de de sorte que le courant vient chez nous.</li> <li>- Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant. A quand le démarrage des travaux ? On dirait que ça tarde. Le courant fait développer. A cause du manque du courant, les gens ne viennent pas s'installer. L'électricité crée des activités économiques.</li> </ul>	<p>A travers vos interventions, on en déduit que la population Tchitchakou adhère au sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux.</p> <p>Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</p> <p>Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. De plus, je ne saurais le prix du compteur mais je vous rassure que ce sous-projet est venu pour le bonheur de tous.</p>	<p>J'invite le gouvernement à réaliser réellement ce sous-projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Je voudrais que le prix du compteur électrique soit à la portée de tous</li> <li>- Il faudrait que le travail soit de qualité</li> </ul>
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On est contente. L'arrivée de ce courant pourra accroître nos revenus en matière de nos activités génératrices de revenu</li> </ul>		<p>Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.</p>
<b>Jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités. Est-ce que le sous-projet va couvrir tout le village ?</li> </ul>	<p>Le sous-projet est à une phase donnée et il y en aura d'autre phase à la phase de laquelle, le réseau sera étendu à d'autres localité</p>	<p>Informé la population à chaque étape de l'avancement du sous-projet.</p>
<b>Autorités locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci aux autorités à divers niveau. Pour charger nos portables, il faut se déplacer pour aller jusqu'à Badjoudè pour le faire. Donc c'est une joie totale pour nous la jeunesse de Tchitchakou</li> </ul>		<p>Étendre le réseau pour tout le village de Tchitchakou.</p>



**Planche 5** : Consultation publique à Tchitchakou (Commune Ouaké)

*Prise de vue* : Groupement ICB-EFA, février 2024

**Tableau XLIV : Synthèse de la consultation publique Babazaouré (Commune de Copargo)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Hommes</b>	<p>Merci aux autorités à divers niveaux. Nous sommes satisfaits de tout ce que nous avons entendu ce jour. Mais est-ce que le coût d'abonnement ne sera pas trop haut ?</p>	<p>Merci de votre intervention. Par rapport à votre question, sachez que derrière ce projet, il y a aussi du social qui se fait et qu'il ne servira à rien que la ligne électrique passe dans votre localité et vous ne soyez capables de vous abonner. En son temps, les dispositions seront prises pour favoriser un abonnement massif de la population sans discrimination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais et</li> <li>- Appliquer un prix raisonnable pour la vente de l'électricité (abonnement et facture) à la population.</li> <li>- Réaliser les travaux dans les meilleurs délais ; utiliser la main d'œuvre locale lors de la réalisation des travaux ;</li> <li>- Demander aux ouvriers étrangers de collaborer avec la population sur place.</li> </ul>
<b>Autorités communales et locales</b>	<p>Tous nos remerciements aux autorités au haut niveau. C'est très bon sous-projet qui sortira nos localités de l'ornière. Nous nous engageons à ce qu'il connaisse un aboutissement heureux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A quand le démarrage effectif des travaux ?</li> <li>- Est-ce qu'il y aura recrutement de la main d'œuvre local ?</li> </ul>	<p>Merci chères autorités de votre adhésion au projet.</p> <p>Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-projet est à la phase préliminaire et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. Pour le recrutement de la main d'œuvre locale, l'entreprise qui sera en charge des travaux le fera.</p>	<p>Mettre l'abonnement au compteur à un prix accessible aux populations</p> <p>Intégrer dans le sous-projet les autres localités non encore électrifiées ;</p> <p>Démarrer le sous-projet dans les meilleurs délais</p> <p>Recruter la main d'œuvre locale.</p>





**Planche 6 :** Séance de consultation publique réalisée à la place publique de Babazaouré (Commune de Copargo)

**Prise de vue :** Groupement ICB-EFA, Octobre 2022

**Tableau XLV : Synthèse de la consultation publique Kataban (Commune de Copargo)**

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<p><b>Hommes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Merci au Consultant et au gouvernement. Nous sommes vraiment dans le besoin du courant. Nous sommes disponibles à accompagner le projet.</li> <li>- Nous sommes très contents. Merci au Président Talon. Il fait bien son travail. Nous sommes dans le besoin du courant. Il y a trop d'insécurité ici. Même les enseignants vivent à Copargo et viennent chaque jour pour faire cours. Tout ça par manque d'électricité.</li> <li>- Merci infiniment au gouvernement. Merci aussi au Consultant. A quand le démarrage des travaux ? On dirait que ça tarde. Nous avons besoin du courant pour développer notre localité comme cela se doit.</li> <li>- Merci beaucoup pour votre venue. Nous sommes très contents de ce sous-projet qui donnera à notre localité un autre aspect. Cependant, on constate que les installations ne vont pas jusqu'aux hameaux de Kataban. Pourquoi cela ?</li> </ul>	<p>A travers vos interventions, on en déduit que le sous-projet vient à point normé et comblera une soif longtemps inassouvie. La population adhère au sous-sous-projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux.</p> <p>Nous vous rassurons que toutes vos doléances aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit.</p> <p>Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le sous-sous-projet est à la phase des études et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape. A ce titre, une date exacte du démarrage des travaux ne saurait être donnée pour le moment. Quant aux hameaux, on ne peut aller au-delà des prévisions du projet. Une autre phase viendra certainement et pendra en compte lesdits hameaux et même d'autres localités</p>	<p>J'encourage le gouvernement à réaliser effectivement ce sous-projet pour la satisfaction de tous.</p>

Parties prenantes	Questionnements, Avis et préoccupations exprimés ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/Attentes
<b>Femmes</b>	On est contente. Le manque de l'électricité fait que nos activités s'arrêtent à la tombée de la nuit. L'obscurité favorise les délinquants. Le courant diminuera l'insécurité.		Démarrer au plus vite les travaux pour soulager les peines des femmes.
<b>Jeunes</b>	Merci aux autorités. Nous attendons vivement le courant ici. Cela permettra à nous jeunes artisans diplômés d'installer nos ateliers pour le bien-être de la population.		Mettre tout en œuvre pour vite faire les installations.
<b>Autorités locales</b>	Merci aux autorités à divers niveaux. Il faut qu'elles aillent loin de leur effort de développement de notre localité		Étendre le réseau au quartier Kpami (hameau de Kataban).
<b>Sages du village</b>	Merci infiniment à la délégation et au Gouvernement. Il n'y a pas de lieu de restriction ici. On s'engage à libérer les emprises du sous-projet. Que nos prières vous accompagnent.		



**Planche 7** : Consultation publique Kataban (Commune de Copargo)

*Prise de vue* : Groupement ICB-EFA, février 2024



➤ **Consultation publique à Koiwali, arrondissement de Bassila**

Elle a réuni cinquante (50) personnes, dont dix-huit (18) femmes et trente-deux (32) hommes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le représentant du consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche suivante présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 8** Consultation publique Koiwali (Bassila)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche ci-dessus permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Koiwali, arrondissement de Bassila

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau XLVI :** Synthèse de la consultation publique à Koiwali (Bassila)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
Est –ce que deux personnes peuvent prendre un compteur ? Quel est le coût du compteur ?	Le représentant consultant a rassuré les populations que deux personnes peuvent prendre un compteur s'ils entendent, mais cela a toujours des conséquences. Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.	Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ; Mettre en pratique tout ce qui a été dit. Réaliser les forages au profit des populations	Que les travaux démarrent dans les brefs délais. Prendre en compte les préoccupations des populations. Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;

➤ **Consultation publique à Awo, arrondissement de Pénessoulou**

Elle a réuni quarante-cinq (45) personnes, dont sept (7) femmes, et trente-huit (38) hommes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et

remercié le représentant du consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche suivante présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 9:** Consultation publique NIBADARA (ALEDJO)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche ci-dessus permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Nibadara, arrondissement d'Alédjo.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau XLVII :** Synthèse de la consultation publique à NIBADARA (Alédjo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
Est-ce qu'une seule personne peut prendre plusieurs compteurs ? Quel est le coût du compteur ?	Le représentant consultant a rassuré les populations qu'une seule personne peut prendre autant des compteurs qu'il veut selon ses moyens.  Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.	Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation  Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;  Mettre en pratique tout ce qui a été dit.	Que les travaux démarrent dans les brefs délais.  Prendre en compte les préoccupations des populations.  Dédommager les PAP pour les pertes de biens ;

➤ **Consultation publique à TABA, arrondissement de Pénessoulou**

Elle a réuni cinquante (50) personnes, dont douze (12) femmes et trente-huit (38) hommes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et

remercié le représentant du consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche suivante présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 10 :** Consultation publique Taba (Pénessoulou)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche ci-dessus permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Taba, arrondissement de Pénessoulou

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau XLVIII :** Synthèse de la consultation publique à Taba (Pénessoulou)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que les travaux vont commencer après la validation des rapports de plusieurs équipes de terrain.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Réaliser les travaux dans les brefs délais.</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p> <p>Aménager la voie d'accès au village de Taba</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Tchélé, arrondissement de Pénessoulou**



Elle a réuni quarante-quatre (44) personnes, dont quatorze (14) femmes et trente (30) hommes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le représentant du consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche suivante présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 11:** Consultation publique Tchélé (Pénessoulou)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche ci-dessus permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Tchélé, arrondissement de Pénessoulou

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau XLIX :** Synthèse de la consultation publique à Taba (Pénessoulou)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que les travaux vont commencer après la validation des rapports de plusieurs équipes de terrain.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Réaliser les travaux dans les brefs délais.</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p> <p>Réaliser les forages au profit des populations</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Nibadara, arrondissement de Pénessoulou**

Elle a réuni quarante-cinq (45) personnes, dont sept (7) femmes, et trente-huit (38) hommes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le représentant du consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche suivante présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 12** : Consultation publique NIBADARA (ALEDJO)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche ci-dessus permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Nibadara, arrondissement d'Alédjo.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau L** : Synthèse de la consultation publique à NIBADARA (Alédjo)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
Est -ce qu'une seule personne peut prendre plusieurs compteurs ? Quel est le coût du compteur ?	Le représentant consultant a rassuré les populations qu'une seule personne peut prendre autant des compteurs qu'il veut selon ses moyens.  Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le	Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation  Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;  Mettre en pratique tout ce qui a été dit.	Que les travaux démarrent dans les brefs délais.  Prendre en compte les préoccupations des populations.  Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;

	gouvernement va proposer.		
--	---------------------------	--	--

➤ **Consultation publique à Kpéli-Fada, arrondissement de Sèmèrè2, Commune de Ouaké**

Elle a réuni quarante-six (46) personnes, dont dix-neuf (19) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 13 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 13** : Consultation publique à **Kpéli-Fada** (Ouaké)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 13 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Kpéli-Fada**, arrondissement de **Sèmèrè2**.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LI** : Synthèse de la consultation publique à **Kpéli-Fada** (Ouaké)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>



	gouvernement va proposer.		
--	---------------------------	--	--

➤ **Consultation publique à Atchakitam, arrondissement de Sèmèrè1, Commune de Ouaké**

Elle a réuni quarante-quatre (44) personnes, dont seize (16) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 14 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 14:** Consultation publique à **Atchakitam** (Ouaké)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 14 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Atchakitam**, arrondissement de **Sèmèrè1**.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau III :** Synthèse de la consultation publique à **Atchakitam** (Ouaké)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale,</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Atchomkomou, arrondissement de Badjoudè, Commune de Ouaké**

Elle a réuni trente-deux (32) personnes, dont neuf (9) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 15 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 15** : Consultation publique à **Atchomkomou** (Ouaké)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 15 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Atchomkomou**, arrondissement de **Badjoudè**.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LIII** : Synthèse de la consultation publique à **Atchomkomou** (Ouaké)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>



➤ **Consultation publique à BAMISSO, arrondissement de PABEGOU, Commune de COPARGO**

Elle a réuni soixante-trois (63) personnes, dont vingt-deux (22) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 16 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 16 :** Consultation publique à Bamisso (Copargo)  
*Prise de vues : Groupement ICB-EFA, juillet 2024*

La planche 16 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Bamisso, arrondissement de Pabégou.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LIV :** Synthèse de la consultation publique à Bamisso (Copargo)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Bissètougou, arrondissement de Badjoudè, Commune de Ouaké**

Elle a réuni vingt-sept (27) personnes, dont onze (11) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 17 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 17:** Consultation publique à **Bissètougou** (Ouaké)  
*Prise de vues : Groupement ICB-EFA, juillet 2024*

La planche 17 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Bissètougou**, arrondissement de **Badjoudè**.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LV :** Synthèse de la consultation publique à **Bissètougou** (Ouaké)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Karhum-Dora, arrondissement de Singré, Commune de COPARGO**

Elle a réuni soixante (60) personnes, dont vingt-deux (22) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 18 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 18** : Consultation publique à **Karhum-Dora** (Copargo)

*Prise de vues : Groupement ICB-EFA, juillet 2024*

La planche 18 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Karhum-Dora**, arrondissement de Singré.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LVI** : Synthèse de la consultation publique à **Karhum-Dora** (Copargo)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>



➤ **Consultation publique à Karhum-Yaourou, arrondissement de Singré, Commune de COPARGO**

Elle a réuni quarante-cinq (45) personnes, dont quatorze (14) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 19 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 19** : Consultation publique à **Karhum-Yaourou** (Copargo)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 19 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Karhum-Yaourou**, arrondissement de Singré.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LVII** : Synthèse de la consultation publique à **Karhum-Yaourou** (Copargo)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Kpélité, arrondissement de Ouaké, Commune de Ouaké**

Elle a réuni trente-trois (33) personnes, dont neuf (9) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 20 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 20:** Consultation publique à **Kpélité** (Ouaké)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 20 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Kpélité**, arrondissement de **Ouaké**.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LVIII :** Synthèse de la consultation publique à **Kpélité** (Ouaké)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Passabia, arrondissement de Copargo**

Elle a réuni trente-quatre (34) personnes, dont douze (12) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 21 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 21:** Consultation publique à Passabia (Copargo)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 21 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Passabia, arrondissement de Copargo.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LIX :** Synthèse de la consultation publique à Passabia (Copargo)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Le sous-projet distribuera gratuitement les compteurs ou il revient à la population de payer pour avoir les compteurs ?</p> <p>Combien faudra-t-il payer pour avoir un compteur ?</p> <p>Pour les installations électriques, la population participera-t-elle financièrement ?</p> <p>A quand le démarrage des travaux est-il prévu ?</p>	<p>Non, le sous-projet s'occupe uniquement des installations électriques. Quant aux compteurs, il revient à chacun de déboursier de l'argent pour en acquérir.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p> <p>Non, les travaux d'installations sont</p>	<p>Fournir le compteur à un coût réduit pour permettre à tout le monde d'en acheter ;</p> <p>Vite lancer les travaux</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps pour le bonheur des populations.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p>



	<p>entièrement financés par les partenaires. La population n'a rien à déboursier concernant ces travaux.</p> <p>Le consultant a rassuré la population que dès que les formalités administratives seront bouclées, les travaux pourront commencer. Ce qui ne tardera plus.</p>		
--	---	--	--

➤ **Consultation publique à Tchakléro, arrondissement de PABEGOU, Commune de COPARGO**

Elle a réuni quarante-quatre (44) personnes, dont quinze (15) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 22 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 22** : Consultation publique à **Tchakléro** (Copargo)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 22 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Tchakléro**, arrondissement de Pabégou.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LX : Synthèse de la consultation publique à Tchakléro (Copargo)**

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p> <p>Est-ce que ce ne sont pas des promesses politiques ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p> <p>Le consultant a rassuré les participants que c'est un sous-projet véridique</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Tchoutchou, arrondissement de Copargo**

Elle a réuni quarante-six (46) personnes, dont onze (11) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 23 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 23:** Consultation publique à Tchoutchou (Copargo)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 23 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Tchoutchou, arrondissement de Copargo.



Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXI** : Synthèse de la consultation publique à Tchoutchou (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Combien faudra-t-il payer pour avoir un compteur ?</p> <p>Où trouver ces compteurs ?</p> <p>A quand le démarrage des travaux est-il prévu ?</p>	<p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer ainsi que les modalités d'acquisition et d'utilisation.</p> <p>Le consultant a rassuré la population que dès que les formalités administratives seront bouclées, les travaux pourront commencer. Ce qui ne tardera plus.</p>	<p>Fournir le compteur à un coût réduit pour permettre à tout le monde d'en acheter ;</p> <p>Vite lancer les travaux</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p>

➤ **Consultation publique à Tigninou, arrondissement de PABEGOU, Commune de COPARGO**

Elle a réuni quarante-six (46) personnes, dont treize (13) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 24 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 24** : Consultation publique à **Tigninou** (Copargo)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 24 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Tigninou**, arrondissement de Pabégou.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXII** : Synthèse de la consultation publique à **Tigninou** (Copargo)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p> <p>Est-ce que ce ne sont pas des promesses politiques ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le Gouvernement va proposer.</p> <p>Le consultant a rassuré les participants que c'est un sous-projet véridique</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à, Wèkètè arrondissement de Komdè, Commune de Ouaké**

Elle a réuni cinquante (50) personnes, dont onze (11) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 25 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 25:** Consultation publique à **Komdè** (Ouaké)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 25 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Wèkètè**, arrondissement de **Komdè**.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXIII : Synthèse de la consultation publique à Wèkètè (Ouaké)**

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p> <p>Utiliser la main-d'œuvre locale</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Yaka, arrondissement de Copargo**

Elle a réuni quarante-huit (48) personnes, dont douze (12) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 26 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 26 : Consultation publique à Yaka (Copargo)**

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 26 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Yaka, arrondissement de Copargo.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXIV : Synthèse de la consultation publique à Yaka (Copargo)**

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Est-ce qu'il revient à la population de payer pour avoir les compteurs ? Si oui, combien faudra-t-il payer pour avoir un compteur ?</p> <p>Est-ce que le démarrage des travaux dépend des travaux de lotissement en cours ?</p> <p>A quand le démarrage des travaux est-il prévu ?</p>	<p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p> <p>Non. Ce sont deux activités différentes à ne pas confondre. Que le lotissement soit fait ou pas, cela n'empêche pas les travaux d'électrification.</p> <p>Le consultant a rassuré la population que dès que les formalités administratives seront bouclées, les travaux pourront commencer. Ce qui ne tardera plus.</p>	<p>Fournir le compteur à un coût réduit pour permettre à tout le monde d'en acheter ;</p> <p>Réaliser deux ponts à l'entrée du village pour faciliter le transport des poteaux électriques ;</p> <p>Vite lancer les travaux</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p>

➤ **Consultation publique à Melan, arrondissement de Pénessoulou**

Elle a réuni trente-neuf (39) personnes, dont dix (10) femmes et vingt-neuf (29) hommes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le représentant du consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche suivante présente les participants à la consultation publique en image.





**Planche 27:** Consultation publique à Melan (Pénessoulou)

**Prise de vues :** Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche ci-dessus permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Melan, arrondissement de Pénessoulou

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXV :** Synthèse de la consultation publique à Melan (Pénessoulou)

Préoccupations soulevées par les participants	Réponses apportées par le consultant	Doléances et attentes des participants	Suggestions des participants
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que les travaux vont commencer après la validation des rapports de plusieurs équipes de terrain.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Réaliser les travaux dans les brefs délais.</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p> <p>Réaliser les forages au profit des populations</p> <p>Construire le pont de la rivière ARA.</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAPs pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Yari, arrondissement de Pénessoulou**

Elle a réuni quarante-cinq (45) personnes, dont sept (7) femmes, et trente-huit (38) hommes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le représentant du consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche suivante présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 28** : Consultation publique à YARI (Pénessoulou)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche ci-dessus permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à Yari, arrondissement de Pénessoulou.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXVI** : Synthèse de la consultation publique à Yari (Pénessoulou)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quel est le type de conducteur que le gouvernement veut installer ?</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p>	<p>Le représentant consultant a rassuré les populations que de nos jours c'est les compteurs prépayés qui existent.</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le représentant du consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser la main-d'œuvre locale lors des travaux de réalisation</p> <p>Faciliter l'acquisition des compteurs à la population ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit.</p>	<p>Que les travaux démarrent dans les brefs délais.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Dédommager les PAP pour les pertes de biens ;</p>

➤ **Consultation publique à Gnanfouroum, arrondissement de PABEGOU, Commune de COPARGO**

Elle a réuni quarante-trois (43) personnes, dont dix (10) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 29 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 29** : Consultation publique à **Gnanfouroum** (Copargo)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 29 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Gnanfouroum**, arrondissement de Pabégou.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXVII** : Synthèse de la consultation publique à **Gnanfouroum** (Copargo)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
<p>Quelle est la date de démarrage des travaux</p> <p>Quel est le coût du compteur ?</p> <p>Est-ce que ce ne sont pas des promesses politiques ?</p>	<p>Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ;</p> <p>Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.</p>	<p>Utiliser les matériaux de bonne qualité ;</p> <p>Fournir le courant à un coût réduit ;</p> <p>Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;</p>	<p>Que les travaux démarrent à temps.</p> <p>Prendre en compte les préoccupations des populations.</p> <p>Compenser les PAP pour les pertes de biens ;</p>



	Le consultant a rassuré les participants que c'est un sous-projet véridique		
--	---	--	--

➤ **Consultation publique à Gnalo, arrondissement de Sèmèrè1, Commune de Ouaké**

Elle a réuni trente-sept (37) personnes, dont quatorze (14) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de question.

La planche 30 présente les participants à la consultation publique en image.



**Planche 30** : Consultation publique à **Gnalo** (Ouaké)

**Prise de vues** : Groupement ICB-EFA, juillet 2024

La planche 30 permet de voir des hommes et des femmes qui ont participé à la consultation publique à **Gnalo**, arrondissement de **Sèmèrè1**. Elle a réuni trente-sept (37) personnes, dont quatorze (14) femmes. A cette occasion, les activités du sous-projet ont été décrites. Les participants ont magnifié le sous-projet et remercié le consultant pour sa démarche. Ils ont profité de l'occasion pour poser de questions.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de toutes les interventions lors de cette séance.

**Tableau LXVIII** : Synthèse de la consultation publique à **Gnalo** (Ouaké)

<b>Préoccupations soulevées par les participants</b>	<b>Réponses apportées par le consultant</b>	<b>Doléances et attentes des participants</b>	<b>Suggestions des participants</b>
Quelle est la date de démarrage des travaux Quel est le coût du compteur ?	Le consultant a apaisé les participants et les a promis que les travaux vont commencer d'ici peu de temps ; Par rapport au coût du compteur, le consultant a rassuré les populations, qu'après notre équipe, une autre équipe passera pour leur parler du coût promotionnel que le gouvernement va proposer.	Utiliser les matériaux de bonne qualité ; Fournir le courant à un coût réduit ; Mettre en pratique tout ce qui a été dit ;	Que les travaux démarrent à temps. Prendre en compte les préoccupations des populations. Compenser les PAP pour les pertes de biens ;



## 10. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le présent plan de gestion environnementale et sociale est élaboré pour permettre une mise en œuvre coordonnée des mesures proposées pour l'atténuation des impacts négatifs potentiels du sous-projet et une maximisation de ceux positifs. Il propose des indicateurs d'impacts et de réalisation d'une part, des responsables de surveillance et de suivi, d'autre part. Un échéancier de mise en œuvre des mesures a été proposé pour permettre une programmation des activités dans le temps. Les mesures d'atténuation concernent sont consignées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau LXIX** : Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du sous-projet d'électrification de trente-trois (33) localités des communes de Bassila, Copargo et Ouaké

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
1.1.a.1.1, 2.2.a.1.1., 4.1.a.1.1 Faire signer des contrats aux prestataires légalement constituées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de contrats de prestataires</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	-	Entreprise
1.1.a.1.2, 2.2.a.1.2., 4.1.a.1.2 Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 50 % de main d'œuvre locale est recruté pour les emplois non qualifiés</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	-	Entreprise
1.1.a.1.3, 2.2.a.1.3., 4.1.a.1.3 Privilégier le recrutement sans distinction de sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'employés de sexe féminin recrutés</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTFP Atacora-Donga	-	Entreprise
1.2.b.2.1., 1.2.b.2.3., 2.1.b.2.1., 2.3.b.1.1. 2.1.b.2.3. Eviter les travaux bruyants aux heures de repos.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation et de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	
1.2.b.1.2., 1.2.b.2.2., 1.5.b.1.2., 2.1.b.1.2., 2.2.b.1.2., 2.1.b.2.2., 2.2.b.2.2., 2.3.b.1.2., 4.2.b.1.2. Utiliser les véhicules et engins de chantier en bon état	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de fiche de visite technique pour chaque engin</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	--	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
1.2.b.1.3. Limiter la vitesse des camions à 30 km/h en agglomération	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de cas d'accidents de circulation enregistrés</li> <li>▪ Présence des panneaux de limitation de vitesse</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga CNSR	--	Entreprise
1.2.b.1.4. Sensibiliser les conducteurs de véhicules à la limitation des vitesses de circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de sensibilisation</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga CNSR	-	Entreprise
1.2.b.1.1., 1.5.b.1.1., 2.1.b.1.1., 2.2.b.1.1., 4.2.b.1.1. Arroser les voies d'accès potentiellement poussiéreuses 2 fois par jour par temps sec au besoin	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'arrosage effectué par jour</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	1 500 000	Entreprise
1.2.b.2.3., 1.2.b.3.6., 1.4.b.4.3., 2.1.b.4.3., 2.1.b.5.5., 2.2.b.4.3., 2.3.b.3.3., 2.3.b.4.5., 2.4.b.1.3., 2.4.b.2.5., 2.5.b.1.3., 2.5.b.2.5., 2.6.b.2.3., 4.2.b.2.3., 4.2.b.3.6. Doter le chantier d'une boîte à pharmacie constamment équipées pour les premiers soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une boîte à pharmacie équipée</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	750 000	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
1.2.b.3.2., 2.1.b.5.2., 2.3.b.4.2., 2.4.b.2.2., 2.5.b.2.2., 4.2.b.3.2. Respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur chaque chantier et 40 km/h dans les agglomérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de cas d'accidents enregistrés</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTP Atacora-Donga	-	Entreprise
1.2.b.3.3., 2.1.b.5.3., 2.3.b.4.3., 2.4.b.2.3., 2.5.b.2.3., 4.2.b.3.3. Etablir des panneaux de signalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des panneaux et affiche de consignes de sécurité</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DDTP Atacora-Donga	600 000	Entreprise
1.2.b.3.4., 2.1.b.5.4., 2.3.b.4.4., 2.4.b.2.4., 2.5.b.2.4., 4.2.b.3.4. Positionner des porteurs de drapeaux à des points critiques de la circulation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de porteur de drapeaux aux lieux critiques de la circulation</li> </ul>	Phases de préparation, construction, et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DDTP Atacora-Donga	2 400 000	Entreprise
1.2.b.3.5., 4.2.b.3.5. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances de sensibilisation réalisée</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation et démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	600 000	Entreprise
1.3.b.2.2. Eviter d'abattre plus d'arbres que prévu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
				DDS Atacora-Donga		
1.4.b.1.1. Sensibiliser les propriétaires d'arbres avant le démarrage des activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de séances de sensibilisation réalisées</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	600 000	Entreprise
1.4.b.1.2. Indemniser les propriétaires des arbres à vocation économique affectés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV de compensation</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	25 149 000	Entreprise
1.4.b.1.3. Faire un reboisement compensatoire d'au moins 7 605 pieds d'arbres en collaboration avec l'inspection forestière sur un espace mis à la disposition par la mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrat de reboisement</li> <li>▪ Attestation de reboisement délivrée par l'inspection forestière</li> <li>▪ Présence de superficie de 945 plans reboisés et entretenus</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	34 412 500	Entreprise
1.4.b.1.4. Veiller à l'entretien régulier des arbres reboisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrat d'entretien des arbres</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	10 800 000	Entreprise
1.4.b.1.5. Restreindre le déboisement à l'emprise des travaux et baliser les emprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de plainte</li> <li>▪ Présence de balise</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	Entreprise
1.4.b.1.6., Limiter la circulation des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées</li> <li>▪ Présence de balise</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
aux voies d'accès et aux aires des travaux						
1.4.b.1.7. Obtenir l'autorisation de l'inspection forestière avant toute coupe d'arbre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'autorisation de coupe</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phases de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	Entreprise
1.4.b.2.1. Tenir compte de la période de reproduction des espèces aviaires avant l'abattage des arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de nid contenant d'œuf sur les arbres abattus</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	—	Entreprise
1.3.b.1.1., 1.3.b.2.1., 1.4.b.2.2., 2.2.b.2.1., 2.1.b.3.1., 2.2.b.3.1., 2.3.b.2.1., 2.4.b.6.1., 4.2.b.2.1., Limiter les activités strictement à l'emprise minimum du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'environnementaliste sur le terrain</li> <li>▪ Nombre d'arbres abattus</li> <li>▪ PV d'abattage des arbres</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	—	Entreprise
1.4.b.2.3. Préserver autant que possible les habitats de la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'environnementaliste sur le terrain</li> <li>▪ Nombre d'arbres abattus</li> <li>▪ PV d'abattage des arbres</li> </ul>	Phase de préparation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga Inspection forestière Atacora-Donga	-	Entreprise
2.3.b.7.4., 2.4.b.5.4. Anesthésier les cuillères et fourchette par leur chauffage dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV visite contrôle d'hygiène</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DDS Atacora-Donga	--	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
bouillante dans les restaurants						
2.2.b.2.2., 2.3.b.2.2., 2.4.b.6.2. Recenser, baliser et sécuriser tous les monuments historiques présents à moins 200 m des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV de recensement des biens,</li> <li>▪ Présence de balise,</li> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga DD culture et tourisme Atacora-Donga	-	Entreprise
2.2.b.2.3., 2.3.b.2.3., Protéger tout bien culturel, découvert fortuitement, pendant les travaux et établir une procédure de déplacement de l'objet trouvé (en cas de découverte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DD culture et tourisme Atacora-Donga	-	Entreprise
2.3.b.2.4., 2.4.b.2.4., Sensibiliser le personnel en charge des travaux sur le respect et la valorisation des valeurs culturelles locale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de sensibilisations effectués</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DD culture et tourisme Atacora-Donga	600 000	Entreprise
2.3.b.9.2., 2.4.b.7.2. Doter le chantier d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui y travaillent	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'équipement séparé accessible pour homme et femme</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga, DD Affaire sociale Atacora-Donga	750 000	Entreprise
2.3.b.9.3., 2.4.b.7.3. Installer de manière visible des panneaux autour du	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de panneaux portant des consignes</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga,	600 000	Entreprise

Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
chantier qui signalent aux travailleurs et à la population locale que ce chantier est une zone où la violence sexuelle est interdite	d'interdiction violence sexuelle est interdite			DD Affaire sociale Atacora-Donga		
2.4.b.8.1., 2.6.b.1.2. Procéder à l'enlèvement régulier des déchets par les structures agréées de pré-collectes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat d'enlèvement des déchets par une structure agréée</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	600 000	Entreprise
2.4.b.8.2., 2.6.b.1.3. Collecter les déchets spécifiques dans des bacs à ordures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de bac pour déchets spécifiques</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	600 000	Entreprise
2.6.b.1.1. Doter la base technique /chantier de deux poubelles appropriées avec couvercles pour la pré-collectes des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de poubelles différentielles</li> </ul>	Phase de construction	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	150 000	Entreprise
3.1.b.1.2. Respecter les mesures de consignations lors des travaux d'entretien sur le réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Port des équipements de protection</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
3.1.a.2.1. Accompagner les groupements dans les AGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'AGR par localité</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	–	SBEE
3.1.a.2.2. Sensibiliser la population sur les termes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sensibilisations effectuées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké,	600 000	SBEE



Activités	Indicateurs	Echéanciers	Responsables		Coût	Responsable de mise en œuvre
			Surveillance	Suivi		
portant sur une meilleure gestion des AGR				DDCVT Donga		
3.1.a.2.3.,3.1.a.3.1 Subventionner les frais de raccordement au réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant du coût de raccordement</li> <li>Nombre de plaintes enregistrées et traitées et archivées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	SBEE
3.1.a.4.1. Prévoir l'extension de la BT dans les localités avoisinantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des localités avoisinantes électrifiées</li> </ul>	Phase d'exploitation	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	-	SBEE
4.3.b.1.1, 4.3.b.2.1, Réaliser un audit de démantèlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport disponible d'audit</li> </ul>	Phase de démantèlement	SBEE	Mairies de Bassila, Copargo et de Ouaké, DDCVT Donga	7 000 000	SBEE
<b>Coût total net (FCFA)</b>					<b>87 711 500</b>	
<b>Imprévus (10 %)</b>					<b>8 771 150</b>	
<b>Montant total brut (FCFA)</b>					<b>96 482 650</b>	
<b>Montant total brut (Dollar US)</b>					<b>192 965,3</b>	
<b>Le coût total du PGES s'élève à Quatre-vingt-seize millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (96 482 650) FCFA</b>						

Source : Groupement ICB-EFA, novembre 2022

## **11. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

### **11.1. Caractéristiques du programme de surveillance**

Le programme de surveillance est conçu pour observer l'évolution de l'efficacité des mesures de protection environnementale préconisées ainsi que la surveillance des impacts résiduels. Il est du ressort du promoteur. Les impacts environnementaux prévus sur les ressources naturelles par rapport à leur état initial ne seront pas négligeables. Les impacts sur les arbres à valeur économique ou non sont aussi significatifs au vu de leur importance relative forte. Le programme de surveillance met l'accent sur les biens.

L'échéancier de la surveillance s'étale sur les quatre phases de réalisation du sous-projet précitées, dont les phases de préparation, de construction, d'exploitation et du démantèlement du projet. Les impacts les plus importants sont attendus dans la phase de préparation pendant le transport et stockage des équipements ; à la phase de construction des réseaux, pendant la libération des emprises des lignes au démarrage du sous-projet et pendant l'exécution des fouilles pour l'implantation des poteaux et des cabines, le transport des équipements mise en place des réseaux électrique, le raccordement au réseau existant, le montage des postes de transformation, IACM et le contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement.

La surveillance se fera par des visites de sites, des observations directes des éléments mis en observation. Des fiches techniques sous forme d'imprimés à remplir comportant les informations suivantes seront élaborées et utilisées par le chargé de surveillance : éléments en surveillance, lieu, date, impacts identifiés, mesures proposées par l'étude d'impact environnemental et social, efficacité de la mesure, évolution de l'état de l'élément environnemental, observations et recommandations.

### **12.2. Liste des éléments nécessitant une surveillance**

Dans le milieu biophysique, les éléments à surveiller sont : (i) les arbres à vocation économique et non économiques situés sur le parcours des lignes et sur le site des postes de transformation ; (ii) les zones humides pour surveiller la qualité des eaux ; (iii) la qualité de l'air et la pollution sonore dans la zone du projet.

Les éléments du milieu humain concernés par le programme de surveillance sont : (i) le comportement des jeunes filles du milieu vis-à-vis du personnel et des employés du sous-projet pour éviter les IST et le VIH/SIDA et leur impact sur l'état de santé de la population ; (ii) risque de contamination de COVID-19 ; (iii) les risques d'accidents de travail ; les risques d'atteintes aux réseaux des services concédés, les risques d'électrification, d'électrocution, etc. dans la phase d'exploitation du sous-projet ; (iv) le dédommagement effectif des personnes ayant perdu des arbres à vocation économique et des exploitations agricoles.

### **12.3. Programme de suivi environnemental et social**

Le suivi est une tâche régalienne qui relève des compétences du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCSV) qui le réalise par l'entremise de la Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (DDCVT) et de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). Suite au rapport de la SBEE sur la gestion environnementale du projet, une commission de contrôle devra être mise en place par l'Agence Béninoise pour l'Environnement afin de procéder à la vérification sur le terrain. Toutefois, des visites inopinées du site pourront également être entreprises par ABE. En cas d'apparition d'un problème environnemental ou social grave non prévu, une visite extraordinaire sur le site s'avérerait indispensable.

Le plan de suivi décrit certains éléments devant faire l'objet de suivi, les méthodes ou dispositifs de suivi, les responsabilités de suivi, la période et la fréquence de suivi. La SBEE assure la responsabilité du suivi. Le tableau ci-dessous présente de façon détaillée les éléments de suivi environnemental et social.

**Tableau LXX : Coût du plan de suivi et de la surveillance environnemental et social des composantes**

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Unité de prélèvement	Lieu de prélèvement	Période de suivi	Fréquence de suivi	Moyens et sources de vérification	Responsable de suivi	Coût
Sol	Dégradation de la qualité des sols	Carotte	Bases vie et Chantiers	Pendant l'exécution des travaux (zone de stockage du matériel et des engins)	Début et fin des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Fiche d'analyse physico-chimique du sol des aires de stockage</li> </ul>	DDCVT Donga	1 000 000
Eaux	Dégradation de la qualité des eaux souterraines	Eprouvette de 5 mL	Nappe phréatique au niveau du marché	Pendant l'exécution des travaux	Début et fin des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Fiche d'analyse physico-chimique du sol des aires de stockage</li> </ul>	DDCVT Donga	3 000 000
	Eaux de surface	Eprouvette de 5 mL	Exutoire (embarcadère/débarcadère)	Pendant l'exécution des travaux	Début et fin des travaux			
Flore / Faune	Végétation de compensation	---	Base vie et chantier	Pendant les travaux de dégagement de l'emprise et en fin de chantier	Une fois pendant les trois premiers mois de démarrage des travaux Et au cours du dernier mois de chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Enquête auprès des populations</li> </ul>	DDCVT Donga	---
	Perturbation et destruction de la faune	----	Base vie et chantier	Pendant les travaux de dégagement de l'emprise	Une fois pendant les trois premiers mois de	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Enquête auprès des populations</li> </ul>	DDCVT Donga	---

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Unité de prélèvement	Lieu de prélèvement	Période de suivi	Fréquence de suivi	Moyens et sources de vérification	Responsable de suivi	Coût
					démarrage des travaux			
Santé et sécurité des travailleurs sur le chantier	Ambiance de travail	----	Base-vie et Chantiers	Pendant les travaux	Une fois par semestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Enquête auprès des populations</li> </ul>	DDCVT Donga	---
	Pollution sonore	----	Base-vie et Chantiers	Pendant l'exécution des travaux	Une fois par mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sonomètre pour la prise des décibels</li> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Enquête auprès des populations</li> </ul>	DDCVT Donga	500 000
	Port des EPI	----	Base-vie et Chantiers	Pendant les travaux	Une fois par mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> </ul>	DDCVT Donga	---
Santé / Sécurité	IST et VIH/SIDA	----	Dans les centres de santé des quartiers récepteurs du sous-projet	Pendant et après les travaux	Deux fois pendant l'exécution des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ DDS/Atlantique-Littoral</li> </ul>	DDCVT Donga	500 000
	Infections respiratoires	Décibels	Dans les centres de santé des quartiers récepteurs du sous-projet	Pendant et après les travaux	Une fois par semestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Enquête auprès des ouvriers</li> <li>✓ Fiche de prise en charge sanitaire des ouvriers</li> </ul>	DDCVT Donga	500 000

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Unité de prélèvement	Lieu de prélèvement	Période de suivi	Fréquence de suivi	Moyens et sources de vérification	Responsable de suivi	Coût
	Accident de circulation	----	Auprès des usagers ou populations riveraines des ouvrages	Pendant et après les travaux	Une fois par mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche suivi PGES</li> <li>✓ Rapport d'activité</li> <li>✓ Enquête auprès des populations</li> <li>✓ Tableau de suivi des accidents de l'entreprise</li> </ul>	DDCVT Donga	1 000 000
<b>Coût total net (FCFA)</b>								<b>6 500 000</b>
<b>Imprévu (10 %)</b>								<b>650 000</b>
<b>Montant total brut (FCFA)</b>								<b>7 150 000</b>
<b>Montant total brut (Dollar US)</b>								<b>13 300</b>

**Source :** Groupement ICB-EFA, novembre 2022

## 11.2. Mise en œuvre du PGES

La SBEE est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale. Cette mise en œuvre du PGES concerne aussi bien la surveillance, le suivi environnemental en phase de construction que la mise en œuvre de toutes les mesures et le renforcement des capacités. De plus, la SBEE procédera à des audits environnementaux internes pour évaluer la mise en œuvre du PGES en vue de garantir la performance environnementale et sociale du sous-projet (PERU), de respecter les dispositions réglementaires en vigueur et de mettre à jour le PGES le cas échéant. Elle devra aussi se soumettre aux audits annuels.

## 11.3. Rôle de l'entreprise en charge des travaux de construction

L'Entreprise a la responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales et sociales. Elle établira en début de chantier un plan de gestion environnementale et sociale chantier (PGES chantier) qui lui permettra d'exécuter de façon concrète les mesures préconisées dans le PGES. Ce plan sera approuvé par la Mission de Contrôle et la SBEE après vérification de sa conformité au PGES.

Pour être plus opérationnelle, il est recommandé à l'Entreprise de disposer en son sein d'un « **expert environnemental et social** » qui aura la responsabilité de veiller au respect des clauses techniques environnementales après avoir répertorié les contraintes environnementales les plus délicates dans la zone du sous-projet d'intégrer la surveillance environnementale dans le journal de chantier, et de servir d'interlocuteur avec l'ABE sur les questions environnementales.

## 11.4. Rôle de la mission de contrôle

La mission de Contrôle recrutée par le Maître d'ouvrage, à part le contrôle des travaux, veillera sur le respect de l'application des mesures environnementales lors des travaux dans la zone du projet. Il est responsable au même titre que l'Entreprise de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du projet.

Pour une bonne exécution des activités de surveillance environnementale, la mission de contrôle aura en son sein un Expert environnementaliste ou une équipe d'expert environnementaliste suivant la consistance des tâches à effectuées. Sous la responsabilité du chef de mission de contrôle, ce dernier veillera à la mise en œuvre effective par l'entreprise générale du PGES et ce, en concertation avec les services techniques locaux (Direction Départementale de l'Energie), les Autorités locales et le spécialiste en environnement et social de la SBEE.

En cas de nécessité, le Chef de la Mission de Contrôle peut modifier les méthodes de travail afin d'atteindre les objectifs de protection des milieux biophysique et socio-économique, sans pour autant perturber le calendrier global d'exécution des travaux.

La Mission de Contrôle fournira mensuellement un rapport faisant état de ses activités et la mise en œuvre des mesures consignées dans le cahier des charges

environnementales et sociale. Le rapport devra indiquer tout problème d'ordre environnemental survenu durant la période de surveillance.

### **11.5. Rôle du Comité de Suivi**

Le Comité de suivi sur la base des connaissances du présent rapport et sous la responsabilité de la SBEE, élaborera un plan de suivi qui portera sur les impacts les plus préoccupants du projet, dans le but de mettre en exergue les effets réels sur une composante environnementale et de valider les appréhensions exposées dans l'étude d'impact. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec la Mission de Contrôle qui assure la surveillance et le suivi quotidiens et qui, contractuellement a le pouvoir de contraindre l'Entreprise à corriger les défaillances éventuelles relevées.

### **11.6. Rôle et responsabilité des autorités communales**

Les autorités sont concernées par la mise en œuvre des mesures. Elles devront intervenir en termes de soutien organisationnel. Elles appuieront, la SBEE dans l'organisation des diverses réunions relatives à la mise en œuvre des mesures. Les autorités communales constituent des acteurs intermédiaires incontournables entre la SBEE et les administrés. Ces autorités participeront à toutes les discussions et négociations entre la SBEE et les populations locales. La principale responsabilité des autorités communales dans l'exécution du plan est le suivi de la mise en œuvre des actions d'atténuation consignées dans le plan de gestion environnementale et sociale.

### **11.7. Suivi et Contrôle effectués par l'Agence Béninoise pour l'Environnement**

L'Agence Béninoise pour l'Environnement dispose d'un mandat national de contrôle et de suivi des PGES et il est proposé que l'exécution des mesures du plan de gestion soit placée sous sa surveillance.

#### **Outils de la surveillance environnementale**

Il s'agit des outils qui sont utilisés pour le contrôle des prestations qui relèvent de la gestion de l'environnement. Ces outils seront confectionnés par le responsable en charge de l'environnement de la SBEE. Il s'agit principalement de :

#### **Fiche de Surveillance de l'Environnement (FSE)**

Elle dresse une situation de l'environnement au début des travaux d'aménagement, de construction et au début de la phase d'exploitation, de manière à en suivre l'évolution et ressort les éléments susceptibles de modification. Sur cette fiche apparaissent les impacts à suivre et les mesures d'atténuation.

#### **Journal Environnemental des Zones Exploitées (JEZE)**

C'est un document qui renseigne sur les activités environnementales quotidiennes du sous-projet et/ou de ses prestataires de services sur les activités du projet. Il attire l'attention des intervenants sur tout problème environnemental constaté lors de la mise en œuvre d'une activité et propose la mesure correctrice à prendre.



### 🕒 **Fiche d'Action Environnementale (FAE)**

Tout travail environnemental réalisé doit faire l'objet d'une fiche de réception environnementale attestant que le travail a été effectué conformément aux prescriptions du cahier de charges. Au cas où le travail est exécuté par un sous-traitant, ces fiches sont indispensables pour le paiement des décomptes.

### 🕒 **Compte-rendu des Réunions de Sensibilisation (CRS)**

Les réunions prévues pour la sensibilisation des riverains et du personnel travaillant sur le chantier de construction, sur les enjeux liés à la préservation de l'environnement doivent être assorties de compte rendu précisant clairement les thèmes abordés, les groupes cibles sensibilisés, la liste de présence et les diverses réactions enregistrées.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la responsabilité, la période, la durée d'intervention, le matériel, le coût et la source de financement des différents acteurs devant intervenir dans la mise en œuvre de ce projet.

**Tableau LXXI** : Responsabilité et source de financement des différents acteurs institutionnels intervenant dans la mise en œuvre du PGES du projet

N°	Nom de l'institution	Responsabilité	Durée d'intervention	Phase d'intervention dans le projet	Matériels nécessaires	Coût	Source de financement
1	ABE	<p>Assurer le suivi externe à travers les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de maximisation contenues dans le PGES-C ;</li> <li>▪ identifier les composantes du milieu pouvant faire l'objet de suivi environnemental ;</li> <li>▪ effectuer les missions d'inspection ;</li> <li>▪ élaborer le rapport d'inspection et le partager avec SBEE ;</li> <li>▪ organiser des audits environnementaux chaque année, afin de s'assurer du respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	A toutes les phases du sous-projet	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Budget interne de l'ABE
2	Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVT) Atacora-Donga	<ul style="list-style-type: none"> <li>• délivre le certificat de conformité environnementale</li> <li>• veille sur la prise en compte des préoccupations environnementales</li> <li>• suivi de proximité de la mise en œuvre du PGES au cours des différentes phases d'exécution des travaux</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	A toutes les phases du sous-projet	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Budget National

N°	Nom de l'institution	Responsabilité	Durée d'intervention	Phase d'intervention dans le projet	Matériels nécessaires	Coût	Source de financement
3	Unité de Gestion du Sous-projet (UGP) du PERU-SBEE	<p><b>Elle assurera à travers l'Expert en sauvegarde environnementale de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales du sous-projet ;</li> <li>• approuver la conformité environnementale du plan de gestion environnementale et sociale chantier (PGES-C) de l'entreprise en charge des travaux validé par la mission de contrôle ;</li> <li>• assurer le contrôle de l'effectivité et de l'efficacité de la mise en œuvre du PGES et de la prise en compte des clauses environnementales dans le DAO des travaux et les contrats de l'entreprise des travaux et de la mission de contrôle ;</li> <li>• produire le rapport mensuel de mise en œuvre des mesures environnementales (PGES) et le soumettre à la Banque pour revue et approbation ;</li> <li>• élaborer les termes de référence de l'Audit annuel de conformité environnementale et sociale du projet, passer en revue et approuver le rapport de l'Audit, puis le soumettre à la Banque pour revue et approbation ;</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	A toutes les phases du sous-projet	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Inclus dans le budget de l'UGP

N°	Nom de l'institution	Responsabilité	Durée d'intervention	Phase d'intervention dans le projet	Matériels nécessaires	Coût	Source de financement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuer des missions de vérification et de suivi sur le terrain et soumettre le rapport de mission au coordonnateur pour approbation ;</li> <li>• participer aux missions de supervision du projet.</li> </ul> <p><b>Rôles et Missions de l'Expert en sauvegarde sociale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• veiller à la mise en œuvre des mesures sociales du sous-projet ;</li> <li>• assurer le contrôle de l'effectivité et de l'efficacité des mesures sociales du PGES et de la prise en compte des clauses sociales dans le DAO des travaux, et les contrats de l'entreprise des travaux et de la mission de contrôle ;</li> <li>• Approuver la conformité sociale du PGES-C de l'entreprise en charge des travaux validés par la mission de contrôle ;</li> <li>• produire le rapport de mise en œuvre des mesures sociales (PGES) et le soumettre à la Banque pour revue et approbation ;</li> <li>• assurer le suivi de la mise en œuvre effective du MGP et en faire le reporting</li> </ul>					

N°	Nom de l'institution	Responsabilité	Durée d'intervention	Phase d'intervention dans le projet	Matériels nécessaires	Coût	Source de financement
		<p>dans le rapport mensuel de mise en œuvre du PGES;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>effectuer des missions de vérification et de suivi sur le terrain et soumettre le rapport de mission au coordonnateur pour approbation ;</li> <li>participer aux missions de supervision du projet.</li> </ul>					
4	Mission de Contrôle (MC)	<p><b>A travers son Expert Environnementaliste, elle veille à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>passer en revue et approuver le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du chantier (PGES-C), le Plan Hygiène, Sécurité du chantier (PHSE-C) élaboré par le responsable HSE ou répondant environnement de l'entreprise ;</li> <li>participer aux réunions de chantier ;</li> <li>effectuer les missions de suivi sur le chantier ;</li> <li>élaborer le rapport mensuel de suivi et le soumettre à l'UGP-PERU-SBEE.</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	Phase préparatoire et de construction	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Pris en compte dans le coût de prestation de l'entreprise

N°	Nom de l'institution	Responsabilité	Durée d'intervention	Phase d'intervention dans le projet	Matériels nécessaires	Coût	Source de financement
5	Entreprise en charge des travaux	<p><b>A travers le HSE, elle est chargée de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du chantier (PGES-C) ;</li> <li>• assurer la mesure des paramètres environnementaux liés aux travaux ;</li> <li>• élaborer le rapport mensuel de mise en œuvre du PGES-C et le soumettre à la MDC pour revue et approbation ;</li> <li>• participer aux réunions de chantier.</li> </ul> <p><b>A travers le responsable social à la gestion de la collaboration avec les riverains, elle est chargé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer les conflits entre populations et l'entreprise, en lien avec le comité local de mise en œuvre du MGP concerné ;</li> <li>• diriger les négociations et résolutions afférentes ;</li> <li>• consigner la nature du conflit, l'identité des parties prenantes, les étapes de sa résolution et de sa clôture ;</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	Phase préparatoire et de construction	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Pris en compte dans le coût de prestation de l'entreprise

N°	Nom de l'institution	Responsabilité	Durée d'intervention	Phase d'intervention dans le projet	Matériels nécessaires	Coût	Source de financement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>élaborer les rapports successifs disjoints mais, lorsque le conflit est clos, un rapport global ;</li> <li>en ce qui concerne les conflits collectifs qui opposeront l'Entrepreneur à ses employés (ou à une communauté), en plus des exigences générales, l'Entrepreneur désignera les personnes pouvant éventuellement jouer le rôle de médiateur et/ou assurer la sécurité de l'ensemble des parties prenantes ainsi que la sauvegarde de leurs biens.</li> </ul>					
6	Communes de Boukombé, Cobly, Tanguiéta et Toucountouna.	<p><b>Elles sont chargées de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>assister le PERU-SBEE dans l'organisation des diverses réunions relatives à la mise en œuvre des mesures</li> <li>intermédiation entre le PERU-SBEE et les populations locales ;</li> <li>participer à toutes les discussions et négociations entre le PERU-SBEE et les populations locales ;</li> <li>faire partie du comité de gestion des plaintes ;</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	A toutes les phases du sous-projet	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Pris en charge par la mairie

N°	Nom de l'institution	Responsabilité	Durée d'intervention	Phase d'intervention dans le projet	Matériels nécessaires	Coût	Source de financement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>appui le PERU-SBEE dans le recensement et l'indemnisation des PAP ;</li> <li>associer aux séances de sensibilisation des populations.</li> </ul>					
8	Direction Départementale de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui l'ABE dans le suivi des différentes maladies ;</li> <li>apporte l'appui nécessaire pour améliorer la santé et l'hygiène des populations des différentes localités concernées par le sous-projet ;</li> <li>appui la mise en place du Programme de Sensibilisation sur les IST/SIDA, COVID 19 via ses organismes spécialisés.</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	A toutes les phases du sous-projet	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Budget National
	ONG et société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure les séances de sensibilisation des populations riveraines ;</li> <li>Sensibilise les usagers du marché sur certaines mauvaises pratiques</li> </ul>	Pendant dix-huit (18) mois	A toutes les phases du sous-projet	Moyens roulants, fourniture bureautique, Kit anti-COVID 19, EPI	PM	Pris en compte dans le coût de prestation de l'entreprise

Source : Groupement ICB-EFA, Novembre 2022



## **11.8. Programme de renforcement des capacités des acteurs**

### **11.8.1. Evaluation en besoin de formation**

Dans le souci d'une meilleure gestion du volet environnemental et social de la mise en œuvre de ce sous-projet d'électrification rurale, les capacités des différentes institutions impliquées ont été évaluées.

Ainsi, tous les acteurs ne sont pas toujours aux mêmes niveaux d'imprégnation et d'appréciation des enjeux, opportunités et défis environnementaux et sociaux liés à la gestion environnementale du sous-projet et ne disposent pas toujours des capacités requises pour être conformes aux différentes réglementations nationales et du partenaire technique et financier en matière de prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Le tableau ci-dessous présente le point de l'évaluation des besoins en formation des parties prenantes et du matériel nécessaire à la réussite du projet.

**Tableau LXXII : Analyse des capacités et besoins en formation des parties prenantes**

N°	Institution	Rôle et responsabilités	Etat de Capacités	Besoin en Renforcement		
				Formations	Matériels	Financiers
1.	DDCVT	Suivi environnemental du dans toutes ses phases	Personnel disponible Renforcement en formations, moyens matériels et appui financiers	Notions sommaires sur les EIES Clarification des notions de surveillance et de suivi environnemental Les indicateurs de suivi Méthodes de suivi des PGES Rôles et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet	Moyens roulants Matériels informatiques EPI Fournitures de bureaux Kit anti Covid 19	Déplacement Perdiem
2.	ABE	Supervision environnementale et sociale – Suivi de PGES	Possibilité de faire la formation ou recruter un expert pour le faire habilitée	-	-	-
3.	UGP/SBEE	Comité de pilotage du programme Comité Technique de Suivi	Possibilité de faire la formation	Technique et outils de suivi de la mise en œuvre du PGES.	-	-
4.	Mairies et élus locaux des arrondissements concernés	Communes sont parties prenantes de l'ensemble du programme et sont étroitement associées à la phase de définition et de conduite du programme. Création des pôles de creieurs publics	Les personnes ressources disponibles, les services techniques de la Mairie déployés aux arrondissements, les services techniques déconcentrés de l'état, les élus locaux, les points focaux.	Présentation des activités de mise et de Suivi environnemental dans toutes les phases du sous-projet d'électrification Participation publique et méthode de sensibilisation des parties prenantes Rôles et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet	Moyens roulants Matériels informatiques EPI Fournitures de bureaux Kit anti Covid 19	Déplacement Perdiem

N°	Institution	Rôle et responsabilités	Etat de Capacités	Besoin en Renforcement		
				Formations	Matériels	Financiers
		Création d'un centre de collecte de déchets Suivi du processus de dédommagements des PAP avant la mise en œuvre du projet				
5.	Personnes ressources	Suivi environnemental du sous-projet d'électrification dans toutes ses phases	Disponibilités de ressources humaines	Présentation des activités du Suivi environnemental dans toutes ses phases Participation publique et méthode de sensibilisation des parties prenantes Rôles et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet	-	Déplacement Perdiem
6.	ONG impliquées dans la problématique de l'électrification	Appui technique pour les sensibilisations de masse ou pour des thématiques prises	Recruter suivant leur compétence	-	-	Rémunération de la prestation

**Source :** Groupement ICB, novembre 2022

### 11.8.2. Cibles concernées par le renforcement de capacité

Les acteurs clés concernés par le renforcement des capacités sont :

- la Direction ou Chef des Services Affaire Domaniale et Environnement (RADE) des mairies bénéficiaires du sous-projet ;
- la Direction Départementale de Cadre de Vie et du Développement Durable des départements concernés ;
- l'Inspection forestière concernées ;
- les comités locaux des arrondissements concernés ;
- les ONGs impliquées dans la problématique d'énergie et d'éclairage au niveau des communes bénéficiaires.

En dehors de ces cibles, il est proposé de mettre sur pied, au niveau de l'UGP-SBEE une équipe technique chargée du suivi environnemental de la mise en œuvre du PGES.

Cette équipe sera constituée de quatre (04) experts à savoir :

- un Géographe environnementaliste ;
- un Sociologue ;
- un Juriste foncier ;
- un Ingénieur énergéticien.

L'ABE est l'organe chargé du suivi environnemental de tous le sous-projet au niveau national. Elle jouera donc le rôle d'appui technique et de la formation au niveau national. Le tableau ci-après indique les effectifs par cibles pour le renforcement de capacité.

**Tableau LXXIII:** Effectifs des cibles pour le renforcement de capacité

N°	Identification	Nombre
1.	RADE (de quatre Mairies)	04
2.	DDCVT	02
3.	Comités locaux de suivi	11 à raison de 1 par arrondissement
4.	ONG	11 à raison de 1 par arrondissement
5.	MOD travaux et MOD	2 à raison de 1 par MOD
6.	ABE et IF	02

### 11.8.3. Mission des structures de suivi environnemental et social

Les structures identifiées auront pour mission :

- de suivre et d'approuver la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de maximisation contenues dans les PGES-C ;
- d'identifier les composantes du milieu pouvant faire l'objet de suivi environnemental et social ;

- d'identifier au besoin, les laboratoires pour des analyses ponctuelles ;
- de diffuser les rapports d'évaluation au niveau des structures publiques appropriées ;
- de valider les ajustements proposés lors des différentes évaluations ;
- d'organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur les changements de comportements souhaités par le sous-projet de la part des différents acteurs.

Pour assurer cette mission, des formations devront être organisées.

#### **11.8.4. Besoins en formation et coûts**

Les besoins en formation diffèrent des catégories de groupes-cibles.

Le tableau ci-après présente lesdits besoins en fonction des thèmes et coûts approximatifs.

**Tableau LXXIV:** Besoins en formation, thèmes et coûts en fonction des cibles

N°	Identification	Thèmes	Nombre	Coût unitaire	Coût total
1.	RADE (Mairie)	Suivi environnemental du sous-projet d'électrification de 33 localités dans toutes ses phases	4	200 000	800 000
2.	DDCVT	Suivi environnemental du sous-projet de densification/extension de l'énergie électrique dans toutes ses phases	2	500 000	1 000 000
3.	IF et ABE	Suivi environnemental du sous-projet d'électrification de 33 localités dans toutes ses phases	2	300 000	600 000
4.	Comités locaux des arrondissements concernés	Participation publique et sensibilisation des parties prenantes au sous-projet d'électrification de 33 localités dans toutes ses phases	11	200 000	2 200 000
5.	ONG impliquées dans la problématique de l'assainissement	Participation publique et sensibilisation des parties prenantes au sous-projet d'électrification de 33 localités dans toutes ses phases	11	100 000	1 100 000
<b>Total</b>					<b>5 700 000</b>
<b>Montant total (FCFA)</b>					<b>6 270 000</b>
<b>Montant total (Dollar US)</b>					<b>12 540</b>

**Source :** Groupement ICB-EFA, novembre 2022

## 11.9. Récapitulatif des coûts du PGES

Les mesures environnementales et sociales proposées dans le cadre de cette Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) prennent en compte le coût du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), le coût du plan de suivi environnemental et social et coût du renforcement de capacité des différents acteurs qui interviendront dans la mise en œuvre du projet. Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif de ces mesures.

**Tableau LXXV:** Synthèse des coûts des mesures environnementales et sociales

Rubriques/Activités		Coût (FCFA)	Sources de Financement
1.	<b>Mesures d'indemnisations/compensation et Campagnes IEC</b>		
1.1	Indemnisations/compensation pour pertes d'arbres	25 149 000	Budget national
1.2	Provision pour le reboisement compensatoire aux destructions d'espèces végétales	34 412 500	Budget national
1.3	Provision pour la prévention/gestion des risques	20 400 000	BAD
1.4	Coût des impacts cumulatifs	12 000 000	BAD
	<b>Sous-total 1</b>	<b>91 961 500</b>	
2	<b>Renforcement de capacités</b>		
3.1	Suivi environnemental et social des activités du sous-projet	7 150 000	BAD
	<b>Sous-total 2</b>	<b>7 150 000</b>	
3	<b>Fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)</b>		
3.3	Fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes	16 000 000	BAD
	<b>Sous total 3</b>	<b>16 000 000</b>	
4.	<b>Audit de mise en œuvre et de fin du sous-projet</b>		
4.2	Audits annuels de performance environnementale et sociale	40 000 000	BAD
4.3	Audit environnemental et social	15 000 000	BAD
	<b>Sous total 4</b>	<b>55 000 000</b>	
5.	<b>Sensibilisations diverses et autres mesures du PGES</b>		
5.1	Sensibilisations diverses	1 800 000	BAD
5.2	Autres mesures du PGES	19 121 150	BAD
	<b>Sous total 5</b>	<b>20 921 150</b>	
	<b>Total general</b>	<b>191 032 650</b>	

**Source :** Groupement ICB-EFA, décembre 2022

Le coût global de l'ensemble des mesures environnementales et sociales dans les trente-trois (33) localités des Communes de Bassila, Copargo et Ouaké s'élève à **cent quatre-vingt-onze millions trente-deux mille six cent cinquante (191 032 650) Francs CFA.**

## CONCLUSION

L'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) de ce Sous-projet de d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE prend en compte trente-trois (33) localités du département de la Donga. C'est pour répondre à cette exigence de l'article 27 de la Constitution de la République du Bénin du 11 Décembre 1990 et aux articles 87 à 89 de la loi-cadre sur l'Environnement et du décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022, portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin que cette étude a été menée.

Il ressort de cette étude que la mise en œuvre de ce sous-projet aura des impacts positifs et négatifs sur les milieux récepteurs. La mise en œuvre de ce sous-projet permettra de relever plusieurs défis socioéconomiques et environnementaux. En effet, pendant la phase des travaux, sur le plan économique, le sous-projet contribuera à la création d'emplois. Pendant la phase d'exploitation, le sous-projet contribuera au développement des activités économiques et à la mobilité urbaine, de la sécurité et surtout à l'amélioration du taux de scolarisation.

En ce qui concerne les impacts négatifs, sur l'environnement et le milieu socioéconomique, on peut relever pendant les phases de préparation et de réalisation, les nuisances causées par le bruit, les odeurs, les poussières et la perturbation de la circulation ; l'augmentation du risque d'accident chez les automobilistes, des cyclistes et des piétons ; l'accès difficile aux habitations et infrastructures sociocommunautaires, l'augmentation des risques sur la santé et la sécurité des ouvriers et des riverains. Mais lesdits impacts peuvent être minimisés si les mesures proposées sont correctement mises en œuvre.

Pour minimiser et atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs, des mesures ont été proposées. Comme mesures on peut citer l'organisation des séances d'information au profit des populations sur le déroulement des travaux et les dispositions utiles à prendre pour libérer les emprises, l'indemnisation des personnes dont les biens sont affectés, le reboisement compensatoire des espèces végétales affectées par le projet, la dotation des ouvriers des Équipements de Protections Individuels (EPI) la sensibilisation des populations et des ouvriers sur les risques d'accidents de travail et la protection contre les IST, le VIH/SIDA, COVID 19, etc.

Le coût total de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de ce sous-projet s'élève à **cent quatre-vingt-onze millions trente-deux mille six cent cinquante (191 032 650) Francs CFA** dont **vingt-cinq millions cinq cent quarante-neuf mille (25 149 000) Francs CFA** pour l'indemnisation des personnes affectées par le projet, et **trente-quatre millions quatre cent douze mille cinq cents (34 412 500) FCFA**, pour le reboisement compensatoire et **Sept millions cent cinquante mille (7 150 000) FCFA** pour le suivi environnemental et social.

Ce sous-projet de d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE qui prend en compte trente-trois (33) localités du département de la Donga du Bénin est



socialement acceptable et jugé sans trop de danger pour l'environnement étant donné qu'il est prévu dans sa conception et sa mise en œuvre, des mesures pertinentes d'atténuation des impacts et d'amélioration de la qualité de vie.

## BIBLIOGRAPHIE

1. ABE, 2001. Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Agence Béninoise pour l'Environnement, février 2001, 76 p.
2. ABE, 2003. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets d'électrification. Agence Béninoise pour l'Environnement, 29 p.
3. AFDB 2003. Integrated Environmental and Social Impact Assessment Guidelines, African
4. PROJET ACE-WA (2016) : Étude de la situation de base au Bénin, 78 p.
5. Ahadzi-Nonou K. et al., 2003. Avant projet de loi-cadre sur la protection l'environnement au Togo., Avril 2003, 45 p.
6. Bahuchet S., loveva-Baillon K. 1999. De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud Cameroun. Dans Bahuchet S., Bley D., Pagézy H., Vernazza-Licht N. (éds). L'homme et la forêt tropicale, Ed. Du Bergier, Travaux de la Société d'Ecologie Humaine/APFT : pp 533-580.
7. Banque mondiale 1991. Environmental Assessment Sourcebook, Volumes I, «Policies, Procedures and Cross-Sectoral Issues» et Volume II, «Sectoral Guidelines», rapports techniques nos 139 et 140, Département de l'Environnement, Washington, D.C.
8. Banque Mondiale, 1992 : Culture et développement en Afrique. Actes de la conférence internationale, Washington, 12 p.
9. Banque Mondiale, 1996. Vers un développement durable du point de vue de l'environnement en Afrique Centre – Ouest, Div-Agic et env. Dép africain, 111 p.
10. Bavi A., 1996. Les migrations fon en pays Adja : Cas des Sous-Communes de Klouékanmey et de Lalo. UNB/FLASH, Mémoire de maîtrise de géographie. 101 p
11. Communauté Electrique du Bénin, 1991. Aménagement hydroélectrique d'Adjarala sur le fleuve Mono. Etude de l'Environnement. Avant-projet Détaillé. COYNE & BELLIER / EDF, Paris.
12. Communauté Electrique du Bénin, 1992. Aménagement hydroélectrique d'ADJARALA sur le fleuve Mono. Etude d'impact sur l'environnement de la ligne HT Adjarala-Nangbéto COYNE & BELLIER / EDF, Paris, 31 p.
13. Communauté Electrique du Bénin, 1997. Aménagement hydroélectrique d'ADJARALA sur le fleuve Mono. Etude d'impact sur l'Environnement. TOME 1 et 2 COYNE & BELLIER / EDF, Paris. 160p
14. Communauté Electrique du Bénin, 2003. Construction de la ligne 161kV Onigbolo-Bohicon. Etude d'Impact sur l'Environnement COYNE et BELLIER / EDF, Paris.
15. Communauté Electrique du Bénin, 2003. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et social, Volet : Etude environnementale, CIMA-INTERNATIONAL, LI0017A, Paris, 78 p + annexes.

16. Communauté Electrique du Bénin, 2004. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Rapport du plan de réinstallation des populations situées sur le corridor de la ligne, COYNE & BELLIER / EDF, France, 126 p + annexes.
17. Communauté Electrique du Bénin, 2004. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Etude d'Impact sur l'Environnement COYNE et BELLIER / EDF, Paris.
18. Lare L, Hodonou JC. 1998. Gestion de l'espace et développement inégal : le cas de la partie ouest de la Région des Savanes et la vallée de l'Oti (Nord-Togo). Travaux de recherches géographiques. Revue de Géographie de l'UB (Lomé); (NS) : 161-83.
19. Mairie de Dassa ; 2017, Plan de Développement Communal, 2018- 2022, 186 p.
20. Mairie de Dassa, 2010, Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) Commune de Dassa-Zoumé, 76p.
21. Mairie de Savè ; 2017, Plan de Développement Communal, 2018- 2022, 189 p.
22. Mairie de Savè, 2012, Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) Commune de Savè, 93p.
23. SOGREAH, 1997. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Balisage du tracé des lignes 161 kV. Rapport définitif. Octobre 1997.
24. SOGREAH, 1998, 1. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Etude d'impact sur l'environnement. Rapport final. SOGREAH-Electrowatt, mars 1998
25. SOGREAH, 1998, 2. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Documents d'Appel d'offres. Lot 2, ligne HT 161 kV. Tronçon Atakpame-Kara. Vol. IV - Plans, mai 1998.
26. SOGREAH, 1998, 3. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Etude d'Avant projet Détaillé. Rapport Final. Vol. 1 : texte, novembre 1998.
27. Sinsin B., Kampmann D. (eds), 2010. Atlas de la Biodiversité de l'Afrique de l'Ouest. Tome 1: Bénin. Cotonou et Frankfurt/Main, BIOTA, 190 p. <http://www.biota-africa.org>
28. MMEE (2008) : Document de politique et de stratégie de développement du secteur de l'énergie électrique au Bénin. 117 p.
29. <https://www.afdb.org/fr> consulté le samedi 23 mars 2024.

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE 2.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES FIGURES 3.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX 3.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES PLANCHES 5.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 6.....</b>	<b>2</b>
<b>GLOSSAIRE 8.....</b>	<b>2</b>
<b>RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE 10 .....</b>	<b>2</b>
<b>NO TECHNICAL SUMMARY 76 .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION 141.....</b>	<b>2</b>
<b>1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET .....</b>	<b>140</b>
1.1. Présentation du promoteur .....	140
1.1.1. Informations sur le Maître d'Ouvrage .....	140
1.1.2. Informations sur le Sous-projet.....	140
1.1.3. Informations sur les acteurs institutionnels du projet .....	141
1.2. Présentation de la BAD.....	141
1.2.1. Achats institutionnels de la BAD .....	141
1.2.2. Vue d'ensemble du groupe de la banque africaine de développement .....	141
1.2.3. Fonds spéciaux de la BAD .....	142
1.3. Présentation du consultant .....	142
1.3.1. Présentation du cabinet ICB SARL .....	143
1.3.1.1. Présentation de IBC .....	143
1.3.1.2. Organigramme du cabinet ICB Sarl .....	143
1.3.2. Présentation de EFA.....	144
1.3.2.1. Raison sociale .....	144
1.3.2.2. Domaines d'activités .....	144
1.3.2.3. Organigramme de Energy For Africa .....	144
1.3.3. Equipe de réalisation de l'étude .....	145
<b>2. DESCRIPTION COMPLETE DU PROJET .....</b>	<b>146</b>
2.1. Contexte et justification du sous-projet .....	146
2.2. Localisation géographique du sous-projet et de sa zone d'influence .....	147
2.3. Justification et objectifs de l'étude.....	147
2.3.1. Justification de l'étude et du type d'EIES .....	147
2.3.2. Objectifs de l'étude .....	147
2.4. Description des activités du sous-projet potentiellement génératrices des impacts environnementaux et sociaux .....	148
2.4.1. Types d'installations à réaliser .....	148
2.4.2. Description du procédé technologique du projet .....	151
2.5. Etendue des travaux .....	153
2.5.1. Phase préparatoire .....	153
2.5.2. Phase de construction.....	153
2.5.3. Phase d'exploitation .....	154
2.5.4. Phase de démantèlement .....	154
2.6. Zone d'influence du sous-projet .....	154
<b>3. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ENVIRONNEMENTAL APPLICABLE AU SOUS-PROJET.....</b>	<b>157</b>

3.1.	Cadre politique applicable du sous-projet .....	157
3.1.1.	<b>Politique d'autonomie énergétique du Bénin</b> .....	157
3.1.2.	<b>Plan d'Action National d'Efficacité Energétique (PANEE)</b> .....	158
3.1.3.	<b>Plan de Redressement du Secteur de l'Energie</b> .....	158
3.1.4.	<b>Agenda 2030</b> .....	159
3.1.5.	<b>Bénin 2025 « Alafia »</b> .....	159
3.1.6.	<b>Plan national de développement</b> .....	159
3.1.7.	<b>Programmes d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et 2021-2026</b> .....	160
3.1.8.	<b>Plan d'Action National Genre du Secteur de l'énergie (2020-2024)</b> .....	160
3.2.	Cadre juridique applicable du sous- projet .....	161
3.2.1.	<b>Accords internationaux sur l'environnement</b> .....	161
3.2.2.	<b>Cadre juridique de l'évaluation environnementale au Bénin</b> .....	165
3.2.3.	<b>Code Bénino-Togolais de l'Électricité et code de l'Electricité en République du Bénin</b>	165
3.2.3.1.	Code Bénino-Togolais de l'Électricité	165
3.2.3.2.	Code de l'Électricité en République du Bénin	165
3.2.3.3.	Législation et réglementation béninoise en matière d'environnement	166
3.2.3.4.	Autres lois et règlements pertinents relatifs au genre applicable au sous-projet	179
3.2.4.	<b>Politiques de sauvegarde environnementale et Sociale de la BAD</b> .....	180
3.2.5.	<b>Points de convergence entre la législation nationale et les Politiques environnementales de la Banque Africaine de Développement (BAD)</b> .....	183
3.3.	Cadre institutionnel du sous-projet.....	191
3.3.1.	<b>Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)</b> .....	191
3.3.1.1.	Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	191
3.3.1.2.	Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVT) de l'Atacora-Donga	191
3.3.1.3.	Inspection Forestière (IF) de la Donga	192
3.3.2.	<b>Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)</b> .....	192
3.3.2.1.	Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)	193
3.3.2.2.	Direction Départementale de l'Energie de l'Atacora-Donga	193
3.3.2.3.	Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE)	194
3.3.2.4.	Autorité de régulation de l'électricité (ARE)	195
3.3.3.	<b>Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale (MDGL) et Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)</b> .....	195
3.3.3.1.	Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP)	195
3.3.3.2.	Préfecture	196
3.3.3.3.	Collectivités locales (Communes concernées)	196
3.3.4.	<b>Ministère de la santé à travers la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP)</b>	197
3.3.5.	<b>Populations locales, ONG et associations de développement</b> .....	197
3.3.6.	<b>Unité de Gestion du Sous-projet</b> .....	198
<b>4.</b>	<b>APPROCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>200</b>
4.1.	Cadrage de la mission .....	200
4.2.	Collecte des données et informations de base sur l'environnement biophysique et socio-économique.....	200
4.2.1.	<b>Recherche et analyse documentaire</b> .....	200
4.2.2.	<b>Elaboration des outils de collecte</b> .....	201
4.2.3.	<b>Formation et déploiement des agents de collecte</b> .....	201
4.2.4.	<b>Entretien avec les acteurs politico-administratifs à la base</b> .....	202
4.2.5.	<b>Investigations de terrain</b> .....	202
4.2.6.	<b>Méthode d'estimation des déchets produits par le sous-projet</b> .....	204
4.2.7.	<b>Projection de la population et du taux d'accroissement du milieu d'étude</b> .....	206

<b>4.2.8. Consultation publique</b> .....	206
4.3. Collecte des données pour l'EIES et méthodes d'analyse .....	207
<b>4.3.1. Méthodes d'analyse environnementale et d'évaluation des impacts</b> .....	207
<b>4.3.2. Méthodes d'identification et d'évaluation de l'importance des impacts du projet</b> 210	
4.3.2.1. Identification des impacts .....	210
4.3.2.2. Méthode d'évaluation de l'importance des impacts ou du degré de perturbation 210	
<b>4.3.3. Méthode de proposition des mesures</b> .....	212
<b>4.3.4. Méthode d'élaboration des cartes d'occupation du sol</b> .....	214
<b>4.3.5. Méthode d'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)</b> 214	
<b>4.3.6. Méthode d'estimation des coûts de reboisement</b> .....	215
<b>4.3.7. Méthodologie d'évaluation du coût d'indemnisation des arbres affectés</b> .....	216
4.4. Méthode d'analyse des risques et accidents .....	216
<b>4.4.1. Etapes d'analyse des risques</b> .....	216
<b>4.4.2. Méthode d'évaluation des risques et accidents</b> .....	217
<b>5. ETAT DE REFERENCE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>218</b>
5.1. Situation géographique et administrative .....	218
5.2. Composantes biophysiques du milieu .....	220
<b>5.2.1. Facteurs climatiques du milieu récepteur du sous-projet</b> .....	220
<b>5.2.2. Géologie du milieu récepteur</b> .....	222
<b>5.2.3. Facteurs pédologiques du milieu récepteur</b> .....	224
<b>5.2.4. Hydrographiques du milieu récepteur</b> .....	226
<b>5.2.5. Formations végétales et fauniques du milieu récepteur du projet</b> .....	228
5.3. Caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur du sous-projet ...	236
<b>5.3.1. Données socio-démographie du milieu récepteur</b> .....	236
5.3.1.1. Situation démographique .....	236
5.3.1.2. Situation sanitaire et épidémiologique .....	237
<b>5.3.2. Groupes socio-culturels</b> .....	238
<b>5.3.3. Type d'habitation</b> .....	239
<b>5.3.4. Activités économiques et revenus des populations</b> .....	240
<b>5.3.5. 1.3.5. Indicateurs de pauvreté</b> .....	241
<b>5.3.6. Situation énergétique nationale</b> .....	242
<b>5.3.7. Taux d'électrification</b> .....	243
<b>5.3.8. Taux de desserte en électricité</b> .....	244
<b>5.3.9. Source d'énergie et équipements électriques</b> .....	245
<b>6. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET ANALYSE DES VARIANTES DU PROJET</b> .....	<b>247</b>
6.1. Enjeux environnementaux et sociaux du projet.....	247
<b>6.1.1. Enjeux biophysiques</b> .....	247
6.1.1.1. Modification du paysage des localités et possibilité de perte de la biodiversité : .....	247
6.1.1.2. Conservation de la qualité du sol et de l'eau .....	248
<b>6.1.2. Enjeux humains et économiques</b> .....	248
6.1.2.1. Perte des arbres à valeur économique .....	248
6.1.2.2. Exposition des travailleurs et populations à des risques de sécurité et d'électrocution .....	248
6.1.2.3. Opportunités d'emplois et de réduction du taux de chômage au niveau local .....	248
<b>6.1.3. Enjeux d'ordre sanitaire</b> .....	249
<b>6.1.4. Enjeux politiques</b> .....	249
6.2. Présentation des solutions de rechange du projet .....	249
<b>6.2.1. Identification des alternatives</b> .....	249

<b>6.2.2. Description des deux variantes</b> .....	250
6.2.2.1. Construction du réseau électrique souterrain .....	250
6.2.2.2. Construction du réseau électrique aérien .....	250
<b>6.2.3. Analyse et choix des variantes du sous-projet</b> .....	250
<b>6.2.4. Résultat de la comparaison des variantes</b> .....	251
<b>7. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ET PROPOSITION DE MESURES D'ATTENUATION ET DE BONIFICATION</b> .....	<b>254</b>
7.1. Principales activités sources d'impacts du projet .....	254
<b>7.1.1. Phase préparatoire</b> .....	254
<b>7.1.2. Phase de construction</b> .....	254
<b>7.1.3. Phase d'exploitation</b> .....	254
<b>7.1.4. Phase de démantèlement</b> .....	255
7.2. Interactions du sous-projet avec les composantes environnementales .....	255
7.3. Analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet .....	258
<b>7.3.1. Phase préparatoire</b> .....	258
7.3.1.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain .....	258
7.3.1.2. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain .....	267
<b>7.3.2. Phase de construction</b> .....	267
7.3.2.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain .....	267
7.3.2.2. Impacts Positifs potentiels sur le milieu humain .....	273
<b>7.3.3. Phase d'exploitation</b> .....	274
7.3.3.1. Impacts négatif potentiels sur le milieu biophysique et humain .....	274
7.3.3.2. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain .....	275
<b>7.3.4. Phase de démantèlement</b> .....	278
7.3.4.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain .....	278
7.3.4.2. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain .....	282
7.4. Synthèse des impacts et mesures proposées .....	282
7.5. Impacts cumulatifs.....	311
7.6. Impact sur le genre et les stratégies de lutte contre la pauvreté.....	312
7.7. Gestion des risques technologique et pollution .....	313
<b>7.7.1. Identification et analyse des risques d'accident technologiques à la phase de construction</b> .....	313
<b>7.7.2. Identification et analyse des risques d'accident technologiques à la phase d'exploitation</b> .....	314
<b>7.7.3. Moyens de lutte contre l'incendie</b> .....	315
<b>7.7.4. Disposition de sécurité d'ordre générale à prendre</b> .....	326
<b>7.7.5. Rôles et Responsabilités</b> .....	326
<b>7.7.6. Moyens de communication</b> .....	328
<b>7.7.7. Obligations générales</b> .....	329
<b>7.7.8. Organisation du chantier</b> .....	330
<b>7.7.9. Plan d'installation du chantier</b> .....	330
<b>7.7.10. Barrières et clôture du chantier</b> .....	331
7.7.10.1. Information aux populations riveraine du site .....	331
7.7.10.2. Autorisations .....	331
7.7.10.3. Transport et dépôts du matériel .....	331
7.7.10.4. Circulation des véhicules et maintien de la mobilité .....	332
7.7.10.5. Déplacements d'engins et stationnement sur le site .....	332
7.7.10.6. Accessibilité et sécurité des exploitants du site .....	332
7.7.10.7. Santé et sécurité du personnel de chantier .....	332
<b>7.7.11. Repli de chantier</b> .....	333
<b>8. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)</b> .....	<b>334</b>

8.1.	Principes de fonctionnement du MGP .....	334
8.2.	Objectifs du MGP .....	335
8.3.	Typologie de plaintes et de réclamations prévues.....	336
8.4.	Structures organisationnelles de gestion des plaintes : Comités de gestion du MGP	337
8.5.	Rôle de chaque acteur.....	338
8.6.	Etapes de gestion des plaintes .....	339
8.7.	Mode opératoire de gestion des plaintes .....	341
8.8.	Règlement, clôture et archivage des plaintes/réclamations .....	345
8.9.	Renforcement des capacités des acteurs.....	345
8.10.	Suivi-évaluation du MGP .....	346
8.11.	Rapportage sur le MGP .....	347
8.12.	Recours à la justice .....	347
8.13.	Budget de fonctionnement du MGP.....	348
8.14.	Suivi et évaluation du MGP .....	348
<b>9.</b>	<b>RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMÉES</b>	<b>352</b>
9.1.	Rappel de la démarche d'implication du public dans le processus d'EIES ..	352
9.2.	Synthèse des préoccupations exprimées lors des séances de consultation publique.....	354
<b>10.</b>	<b>PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....</b>	<b>399</b>
<b>11.</b>	<b>PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL .....</b>	<b>408</b>
11.1.	Caractéristiques du programme de surveillance .....	408
11.2.	Mise en œuvre du PGES .....	413
11.3.	Rôle de l'entreprise en charge des travaux de construction.....	413
11.4.	Rôle de la mission de contrôle.....	413
11.5.	Rôle du Comité de Suivi .....	414
11.6.	Rôle et responsabilité des autorités communales .....	414
11.7.	Suivi et Contrôle effectués par l'Agence Béninoise pour l'Environnement	414
11.8.	Programme de renforcement des capacités des acteurs .....	423
11.8.1.	<b>Evaluation en besoin de formation.....</b>	<b>423</b>
11.8.2.	<b>Cibles concernées par le renforcement de capacité.....</b>	<b>426</b>
11.8.3.	<b>Mission des structures de suivi environnemental.....</b>	<b>426</b>
11.8.4.	<b>Besoins en formation et coûts .....</b>	<b>427</b>
11.9.	Récapitulatif des coûts du PGES.....	429
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>430</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>432</b>